THE LIBRARY - THE UNIVERSITY OF JORDAN

TRENTE ET UNIÈME ANNÉE — N° 9162 | 22 PAGES | DERNIÈRE ÉDITION | DIMANCHE 30 JUIN-LUNDI 1er JUILLET 1974

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry | Directeur : Jacques Fauvet

1 F

Algérie, 1 DA ; Maroc, 1 dir. ; Tunisie, 100 m. ; Allemagne, 0,90 DM ; Autriche, 7 sch. ; Belgique, 8 fr. ; Canada, 60 c. cts ; Danemark, 2,50 kr. ; Espagne 18 pes. ; Grande-Bretagne 14 p. ; Grèce, 15 dr. ; Iran 45 rls ; Italie, 250 l. ; Liban, 125 p. ; Luxembourg, 8 fr. ; Norvège, 2,50 kr. ; Pays-Bas 0,75 fl. ; Portugal, 10 esc. ; Suède, 1,75 kr. ; Suisse, 0,90 fr. ; U.S.A., 60 cts ; Yougoslavie, 8 n. din.

Tarif des abonnements page 12

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 65572
Tél. : 770-91-29

Après avoir obtenu la confiance

Le gouvernement italien va mettre en œuvre son programme d'assainissement

LIRE PAGE 4

NOUVELLE TENSION A ADDIS-ABEBA

L'armée éthiopienne prend le contrôle des stations de radio et de l'aéroport

Le gouvernement affirme qu'il n'y a pas eu de tentative de coup d'État

La situation s'est de nouveau tendue en Éthiopie. Dans la soirée du 28 juin, les forces armées impériales ont pris le contrôle des stations de radiodiffusion, du centre de télécommunications et de l'aéroport d'Addis-Abeba. Mais on démentait officiellement samedi matin, dans la capitale, qu'un putsch ait eu lieu ; on précise que le cabinet s'est réuni sous la présidence du premier ministre, M. Endalkachew Makonnen, alors qu'aux premières heures de la journée des informations faisaient état de l'arrestation des membres du gouvernement.

Le gouvernement a créé une commission ministérielle de quatre membres pour discuter avec les représentants de l'armée et de la milice des derniers développements de la situation, annonce un communiqué officiel. La commission doit rendre compte de ses entretiens le plus rapidement possible, souligne le communiqué.

La seule personnalité appréhendée est, indique-t-on officiellement, M. Minasse Haïlé, ministre des affaires étrangères du précédent gouvernement, démissionnaire en mai dernier, interpellé à l'aéroport d'Addis-Abeba alors qu'il y accompagnait des membres de sa famille.

Samedi matin, le calme régnait dans la capitale éthiopienne où l'on remarquait simplement une activité accrue de patrouilles. D'autre part, les forces armées ont, vendredi et samedi, dans deux proclamations différentes, réaffirmé leur loyalisme à l'empereur Haïlé Sélassié.

L'origine des événements de vendredi et de samedi est un différend opposant des militaires à certains parlementaires qui voulaient faire élargir plusieurs personnalités politiques dont quelques membres de l'ancien gouvernement détenues depuis deux mois sans jugement. En effet, les militaires exigent le maintien en détention de ces hommes, tenus pour responsables de la corruption et de la concussion reprochées au régime impérial. Pour être certains que leur point de vue prévaudrait et surtout qu'il serait connu de l'opinion éthiopienne, les militaires se sont assuré le contrôle des moyens de diffusion et ont exigé que leurs proclamations soient lues au micro de la radio éthiopienne.

Dans l'un de leurs textes, les militaires demandent d'ailleurs « la coopération du peuple éthiopien, afin que certains tricheurs qui essayent de troubler la paix et la sécurité du pays — prétendument au nom des forces armées — soient châtiés ». *A propos des* « pressions » *exercées dans le but de* « permettre aux anciens officiels corrompus de continuer leurs pratiques anciennes », *le communiqué affirme que* « les forces armées n'ont rien à faire avec ce genre de machination ».

Depuis quatre mois déjà, les militaires multiplient les pressions sur le palais impérial, pesant constamment sur le déroulement de la vie politique du pays. Ils ne donnent cependant pas l'impression de vouloir se saisir eux-mêmes du pouvoir.

(Lire nos informations page 3.)

MUTINERIES EN CHAINE

Pour la troisième fois en quatre mois, les militaires éthiopiens viennent de donner la preuve de leur insubordination en témoignant brutalement leur mécontentement. Les forces armées du plus vieil empire du monde ont en effet à nouveau prétendu se poser en arbitre de la situation en imposant à la radio éthiopienne la lecture d'un texte demandant que les ministres de l'ancienne équipe soient maintenus en prison, et non point libérés comme l'exigeaient certains parlementaires.

Les événements de vendredi et de samedi ne constituent en réalité qu'un nouvel épisode de la crise de régime qui sévit à Addis-Abeba. La corruption et le népotisme d'une grande partie de la fonction publique et de la majorité des membres du grand clergé ont entraîné un effritement de l'autorité de l'empereur Haïlé Sélassié. Tout en étant conscient de la gravité de la situation et de la justesse de la plupart des attaques lancées contre l'administration impériale, le vieux souverain répugne maintenant à sanctionner les collaborateurs les plus proches de sa personne.

La sécheresse qui ravage une partie importante du territoire éthiopien a mis en évidence l'impéritie des autorités locales, qui se sont révélées incapables de faire face aux conséquences d'un fléau dont le pouvoir central avait le plus longtemps possible dissimulé l'existence. Dans la province de Wollo, plusieurs milliers de personnes ont trouvé la mort parce que les vivres qui leur étaient destinés ne leur sont pas parvenus à temps.

La guerre civile qui se poursuit depuis plus de treize ans en Erythrée semble sans issue. En dépit de son armement moderne et de l'importance de ses effectifs, l'armée éthiopienne n'est pas en mesure d'imposer une solution militaire. Or le palais impérial a toujours nié toute représentativité aux nationalistes du Front de libération de l'Erythrée (F.L.E.) et refuse obstinément d'engager des discussions avec eux. La multiplicité des actions de guérillas ruine les finances de l'empire, après avoir contribué à développer de sourds mécontentements qui devaient transformer beaucoup d'officiers loyalistes en mutins.

De son côté, le conflit frontalier avec la Somalie retient dans la région orientale une importante partie des forces armées éthiopiennes. La République de Somalie ne renonce pas à récupérer les immenses étendues des provinces éthiopiennes du Haud et de l'Ogaden, où nomadisent des tribus de pasteurs somalis, et la découverte de gisements pétroliers dans l'Ogaden n'a pas manqué de relancer une querelle dont l'histoire est marquée par d'innombrables accrochages entre « shiftas », irréguliers somalis, et forces éthiopiennes. Dans cette partie de l'empire également, le mécontentement croît, puisqu'en avril dernier les troupes chargées de veiller aux frontières se sont soulevées contre leurs officiers.

Les mutineries en chaîne, dont l'empire est le théâtre depuis quatre mois, les grèves qui, au cours de la même période, n'ont épargné à peu près aucun des secteurs de la vie économique, l'agitation étudiante persistante, les manifestations de rue, montrent que, en dépit de la ténacité et de l'habileté consommée d'Haïlé Sélassié, le pouvoir impérial est de plus en plus chancelant.

Dans son supplément au « Monde de l'économie »

EUROPA

« Le Monde » publiera lundi (numéro daté mardi 2 juillet) une interview de M. Francis Blanchard nouveau directeur général du Bureau international du travail

LA FIN DE LA SESSION ORDINAIRE DU PARLEMENT

• CONTRACEPTION : l'Assemblée nationale a adopté le projet à l'unanimité moins une voix
• MAJORITÉ A 18 ANS : la loi est définitivement votée
• COMBATTANTS : les députés décident d'étendre la législation aux anciens d'Afrique du Nord

La session ordinaire du Parlement s'est achevée le 28 juin, mais elle sera prolongée à partir du 2 juillet et pour une dizaine de jours par une session extraordinaire dont l'ordre du jour a été fixé par décret.

Les parlementaires examineront essentiellement le projet de loi de finances rectificative de 1974 (collectif budgétaire), qui rassemble notamment les mesures législatives de redressement économique et d'action sociale adoptées par les conseils des ministres des 12 et 19 juin. Plusieurs autres textes sont inscrits à l'ordre du jour — en particulier celui sur l'amnistie, dont l'examen n'est pas terminé, — mais les propositions de loi visant à augmenter le nombre des sièges au Sénat et les nouvelles propositions gouvernementales concernant la régulation des naissances adoptées vendredi par l'Assemblée nationale n'y figurent pas.

La première de ces réformes aurait pu entrer en application, si elle avait été adoptée, pour le prochain renouvellement triennal du Sénat, en septembre, et la seconde aurait mérité, après avoir été si longtemps bloquée, de ne pas l'être davantage. Il est vrai que cette libéralisation tardive, votée à l'unanimité moins une voix à l'Assemblée nationale, devrait rencontrer plus de réserves au Sénat.

Les sénateurs n'ont pas, en revanche, voulu être en reste sur les députés et ils ont adopté, sans modification, par 261 voix contre 4, le projet de loi abaissant les majorités électorale et civile à dix-huit ans.

Au terme d'une session ordinaire, qui fut interrompue par la campagne présidentielle, l'Assemblée nationale a approuvé le projet de loi accordant la qualité de combattant aux anciens d'Afrique du Nord.

Le texte sur la pilule s'accompagne d'un développement des centres d'information

Le projet de loi libéralisant la contraception qui vient d'être adopté en première lecture par les députés modifie un certain nombre de mesures prévues par la loi de 1967 et apporte plusieurs éléments nouveaux. Dans son exposé, M. Lucien Neuwirth, député de la Loire (U.D.R.), rapporteur au nom de la commission des affaires sociales et culturelles, et auteur d'un certain nombre d'amendements, a rappelé que « *la loi de 1967 comportait un certain nombre de dispositions restrictives, qui, pour quelques-unes, ont beaucoup vieilli, pour d'autres n'ont jamais été appliquées* ». Il a ajouté qu'une modernisation s'imposait. En voici les principaux éléments après l'adoption de divers amendements présentés par le gouvernement et le groupe socialiste :

Sont maintenues : les dispositions de 1967 relatives à l'autorisation de mise sur le marché des contraceptifs, par le ministère de la santé, analogues à celles qui s'appliquent aux médicaments spécialisés, et l'obligation d'une ordonnance médicale « *indispensable pour protéger et contrôler la santé de la femme et l'utilisation à bon escient de produits dont les effets doivent être soigneusements contrôlés* ».

Sont supprimés en revanche

● *L'obligation d'une inscription sur un tableau spécial*, ainsi que l'obligation du caractère nominatif de l'ordonnance et l'utilisation du carnet à souches (mesure qui, en fait, n'a jamais été appliquée)

MARTINE ALLAIN-REGNAULT.

(Lire la suite page 5, 3e col.)

Deux séries de mesures pour les « jeunes adultes »

Le Sénat a adopté rapidement l'abaissement à dix-huit ans de la majorité électorale et civile sans modifier le texte qu'avait voté, elle aussi en quelques heures, l'Assemblée nationale, mardi 25 juin.

Le texte qui est maintenant définitif et n'attend plus que la promulgation du président de la République, comporte deux séries de dispositions. Les unes sont d'application évidente et, le plus souvent, immédiates : le droit de vote, le mariage. D'autres nécessiteront de difficiles textes d'application, soit dans le principe (par exemple les nouvelles conditions d'éligibilité), soit dans les modalités (les prestations sociales ou la situation des « jeunes adultes » délinquants).

C'est dire que, voté le principe, l'application à la vie quotidienne de l'abaissement de l'âge de la majorité ne sera aussi simple que pourrait, d'une certaine manière, le laisser croire les débats parlementaires

(Lire page 4.)

AUTOGESTION : les équivoques du cas yougoslave

Le Centre d'études, de recherches et d'éducation socialistes (CERES) organise dimanche 30 juin à Paris un colloque sur la transition au socialisme. Le thème de l'autogestion sera au centre des réflexions. Les idées que recouvre ce mot à la mode, diffèrent selon les interlocuteurs.

Pour une partie des socialistes, l'autogestion veut dire ni plus ni moins la fin de l'exploitation de l'homme par l'homme. Pour d'autres, plus attachés aux situations immédiates, elle signifie une simple participation à certaines décisions. D'autres encore, attentifs à la façon dont les choix sont faits, y voient la maïeutique du consensus.

Dans une série de trois articles, Albert Meister, sociologue à l'Ecole pratique des hautes études, auteur du livre « Où va l'autogestion yougoslave » (Editions Anthropos), se propose de clarifier le débat. A partir du cas yougoslave il montre que le changement des structures industrielles — propriété et gestion — ne suffit pas à modifier fondamentalement la société : la démocratie ne s'emprisonne pas dans les mécanismes et de nouveaux processus de décision ne mettent pas fin aux inégalités de culture ni à l'appétit de pouvoir.

I. — De la bureaucratie au réformisme

Par ALBERT MEISTER

On peut distinguer aujourd'hui trois types d'organisation des entreprises mêlés par l'opinion, avec plus ou moins d'exactitude, sous le vocable d'autogestion :

1) *La formule de gestion coopérative* : c'est celle que l'on trouve dans les coopératives du monde occidental. Ces entreprises sont des unités de propriété et de gestion collectives de moyens de production ; les travailleurs sont les propriétaires et le pouvoir est attaché à la personne et non au nombre de parts détenues. On peut rattacher à ces entreprises les kibboutzim israéliens, qui, comme elles, se situent dans une économie libérale et prennent leurs décisions en fonction du marché. Ce schéma est cependant très théorique et l'observation montre qu'en fait les coopératives de tous types (agricoles, de production industrielle, de crédit, etc.) voient leur autonomie de gestion progressivement affaiblie, notamment par le biais du crédit qui leur est consenti par des organismes centraux, à la tête desquels sont placés des fonctionnaires publics.

Comme on le verra plus tard à propos de l'actuelle autogestion yougoslave, le banquier intervient dans la gestion, et les décisions importantes ne sont plus du ressort de la démocratie d'entreprise

(Lire la suite page 19, 4e col.)

AU JOUR LE JOUR

Récupération

Au fond, c'est la poste italienne qui a raison, et l'on a tort de considérer comme un scandale que certains de ses agents aient vendu une partie du courrier à un fabricant de papier à la recherche d'une matière première abondante et peu coûteuse.

A juger par la quantité d'imprimés publicitaires, de circulaires et même de lettres qu'un citoyen normalement actif doit chaque jour jeter à la poubelle, il y a là un gaspillage difficilement admissible au moment où le monde est menacé par une pénurie de papier

Aller directement du producteur au producteur sans passer par l'intermédiaire du consommateur éviterait une dépense d'énergie et permettrait d'abaisser les tarifs postaux au lieu de les augmenter voire même peut-être d'accorder une ristourne aux épistoliers particulièrement productifs

ROBERT ESCARPIT.

JULIEN GREEN
de l'Académie française
Jeunesse
Julien Green à vingt ans
Plon

ENTRETIEN AVEC M. VOZLINSKY

La musique à l'O.R.T.F.

M. Valéry Giscard d'Estaing devait présider samedi 29 juin et mardi 2 juillet, pour préparer le conseil des ministres du 3 juillet consacré à la crise de l'O.R.T.F., deux réunions de travail interministérielles. Pour sa part, le comité d'entreprise de l'Office, réuni le vendredi 28 juin, affirme dans un communiqué que « l'Office est une entreprise financièrement viable », *pour peu que l'Etat paie à leur juste prix les* « services rendus »

La commission de contrôle de la gestion de l'O.R.T.F., dans le rapport qu'elle a établi pour l'Assemblée nationale, fait quelques observations sur la production de la musique à l'Office. Elle souligne que l'entretien des orchestres absorbe la moitié du budget de France-Culture et constate à ce propos que « l'Etat ne compense que très partiellement les obligations de service public qu'il impose à l'Office »

M. Pierre Vozlinsky, délégué du président-directeur général de l'O.R.T.F. pour la musique et directeur des orchestres et des chœurs, analyse ici les termes dans lesquels se posent les problèmes de la musique à l'Office.

« Les Français sont colonisés car les principaux moyens d'expression et de diffusion sont eux-mêmes colonisés. Les Français sont asservis par l'utilisation massive et concertée des media et le renversement des valeurs n'est pas dû au hasard ; il résulte d'une organisation. Une société sans art — je parle d'art élaboré et non de pacotille — est une société sans langage affectif commun, sans intercommunication profonde. L'Etat doit donc avoir une attitude dirigiste, une radio-télévision d'Etat doit avoir une attitude culturelle concertée. Il n'y a pas d'autre réponse au terrorisme auditif et visuel du matraquage industrialisé »

— Vous condamnez les radio-télévisions privées et vous considérez que l'O.R.T.F. ne leur ressemble pas.

— L'O.R.T.F. n'a rien à vendre, il est un service culturel public. Mais il ne peut pas rester en dehors d'un courant qu'on peut qualifier de « civilisation ». Dans mon secteur, il s'appelle variétés. Il n'y a aucun doute que la proportion, horaires et moyens de production, est, semble-t-il, par nature, nettement favorable aux variétés. On parle depuis longtemps d'économies à l'Office, mais je constate qu'il n'y a pas eu la moindre restriction opérée sur les émissions de variétés. Ceci veut dire que les émissions qui ont un contenu intellectuel ou artistique ont payé pour les autres. Je comprends que l'O.R.T.F. ne puisse échapper à ce genre de productions. Mais si une radio-télévision d'Etat doit cumuler les contraintes du commercialisme et les désavantages de la bureaucratie, il me semble nécessaire de réagir. Je ne dis pas que ce soit le cas de l'Office, je dis simplement qu'il faut être vigilant.

Propos recueillis par
LOUIS DANDREL.

(Lire la suite page 11, 3e col.)

ASIE

Le sort du journaliste français Marc Filloux disparu à la frontière lao-cambodgienne inspire les plus graves inquiétudes

Vientiane *(A.F.P.)*. — Le journaliste français Marc Filloux, collaborateur occasionnel de l'agence France-Presse, a disparu depuis soixante-quinze jours dans le secteur de la frontière lao-cambodgienne. Parti le 10 avril de Vientiane, il a traversé la frontière le 14 en compagnie d'une interprète de nationalité laotienne et a suivi à pied la route numéro 13 qui s'enfonce vers le Cambodge. Selon les derniers témoins qui l'ont vu, il voulait tenter de gagner Stung-Treng, capitale de la province du même nom, sous contrôle des forces armées populaires nationales de libération. Nul ne l'a revu depuis.

De plusieurs sources khmères, il est aujourd'hui établi que Marc Filloux et son interprète ont été interceptés, 5 kilomètres au sud de la frontière, en territoire cambodgien, par une patrouille « khmère rouge » et conduits à un camp militaire. On apprend d'autre part qu'une circulaire émanant des autorités de la « *province libérée* » de Stung-Treng, datée du 3 juin, fait état de « *l'arrestation de deux espions américains qui ont été transférés à Stung-Treng* » et de « *l'exécution de l'un d'entre eux* ». Or il est établi formellement que, depuis de nombreux mois, aucun Occidental n'a franchi la frontière lao-cambodgienne à l'exception de Marc Filloux, qui était porteur d'un passeport français attestant sa nationalité et son identité. Les nombreux réfugiés venus de la région de Stung-Treng comme la majorité des observateurs sont de plus en plus pessimistes quant au sort du journaliste français. Les témoignages concordent en revanche pour affirmer que son interprète serait encore en vie.

Un insupportable silence

Une certitude : Marc Filloux a pénétré au Cambodge voilà presque trois mois, dans une zone en principe contrôlée par les Khmers rouges. Deux hypothèses : ou bien il est tombé aux mains d'éléments échappant en fait à l'emprise du GRUNC, ou bien il a été capturé par l'armée révolutionnaire et livré aux autorités de Stung-Treng, en place depuis quatre ans. Dans cette seconde hypothèse, il n'est pas concevable qu'il ait pu être confondu avec un espion américain : les francophones ne manquent pas chez les Khmers rouges, et si le pouvoir central du GRUNC a été saisi, il a rapidement pu savoir à qui il avait affaire, en l'occurrence à un journaliste bien connu, en particulier de la mission du gouvernement royal en France.

Les témoignages des réfugiés doivent être reçus avec prudence. Mais, lorsqu'ils proviennent de sources différentes et se recoupent, ils finissent par provoquer une légitime inquiétude. Les autorités du GRUNC, soit celles de l'intérieur avec à leur tête M. Kieu Sampham, soit celles de Pékin, où réside le prince Sihanouk, ont depuis longtemps connaissance du dossier et ont été sollicitées à plusieurs reprises de faire la lumière sur la disparition de Marc Filloux. La dernière réponse reçue indique qu'ordre a été donné à M. Kieu Samphan d'enquêter. Or, entre Stung-Treng, Hanoï, Pékin et l'Occident, les communications sont très rapides. Pourquoi aucune information n'a-t-elle donc été donnée à ce jour ?

Si Marc Filloux a été capturé par des bandes incontrôlées, pourquoi parlerait-on dans les zones contrôlées de l'exécution d'un « espion américain » ? S'il a été exécuté comme « espion » par des autorités légales, il s'agit d'un assassinat pur et simple. S'il est détenu, il est à la rigueur concevable que pour des raisons locales il n'ait pas encore été libéré, mais le silence à son sujet est tout simplement scandaleux.

J. D.

Corée du Sud

NOUVELLE TENSION ENTRE SÉOUL ET PYONGYANG

Séoul *(A.F.P., Reuter)*. — Le naufrage d'un patrouilleur sud-coréen, coulé par des unités nord-coréennes le vendredi 28 juin à une quarantaine de kilomètres de la côte est de la Corée, dans la mer du Japon, a ravivé la tension entre les deux Corées.

M. Yung Ju Yong, ministre de la culture et de l'informaiton et porte-parole du gouvernement sud-coréen, a, dans un communiqué, qualifié cet incident d'« *acte brutal de provocation* ».

Le ministre a réclamé d'autre part le rapatriement des vingt-neuf marins survivants du navire coulé, ainsi que la restitution des cadavres.

La Corée du Nord, indique-t-on de bonne source, a accusé Séoul d'avoir envoyé un patrouilleur pour pénétrer de force dans ses eaux territoriales.

Bangladesh

MANIFESTATIONS HOSTILES A M. ALI BHUTTO

Dacca *(A.F.P.)*. — Aux cris de « *Bhutto assassin, va-t-en* », une foule hostile de deux mille personnes a manifesté, le vendredi 28 juin, contre le premier ministre du Pakistan venu s'incliner devant le monument nationa. à la mémoire des martyrs inconnus de la guerre de libération, à Savar, à 30 kilomètres de Dacca. La veille, le public de la capitale avait réservé un accueil triomphal au premier ministre du Pakistan (*le Monde* du 29 juin).

A l'issue de la cérémonie, qui a duré sept minutes, M. Ali Bhutto est reparti pour Dacca, où il s'est entretenu pendant une demi-heure avec le premier ministre du Bangladesh, M. Mujibur Rahman. Prenant ensuite la parole au cours d'une réception donnée en son honneur par la municipalité de Dacca, il a condamné les atrocités commises en 1971 au Bangladesh par l'armée pakistanaise, et affirmé qu'il avait lui-même lutté, comme M. Mujibur Rahman, contre le régime militaire dictatorial pakistanais des années 1969-1970.

AMÉRIQUES

Chili

LOURDES PEINES PRONONCÉES par la cour martiale de Santiago

Une cour martiale chilienne siégeant à huis clos depuis vingt jours au ministère de la défense, à Santiago, a rendu, vendredi 28 juin, son jugement dans l'affaire des trente-trois hommes accusés de s'être opposés à l'armée et la police lors du coup d'Etat de septembre dernier, et d'avoir tué quatre policiers; deux accusés ont été condamnés à la prison à vie, trente autres à cinq ans et le dernier à quatre ans. Ce jugement doit être maintenant étudié par le général Sergio Arellano Stark, commandant de la région militaire de Santiago.

D'autre part, les salaires des travailleurs chiliens seront augmentés de 20 % à partir du 1er juillet prochain, a déclaré vendredi le ministre des finances de la junte, le contre-amiral Lorenzo Gotuzzo. Le gouvernement militaire avait précédemment annoncé un autre réajustement des salaires de 15 % pour octobre prochain, concernant tous les travailleurs.

La résistance n'est pas organisée

Selon le ministre chilien, « *ces réajustements ne doivent pas modifier les prix des produits de première nécessité* ». Il a, par ailleurs, affirmé que « *la hausse des prix commence à se ralentir dans le secteur commercial* ». Ces diverses mesures tendent à compenser la hausse du coût de la vie, qui a atteint 103 % au cours des cinq premiers mois de 1974.

● A STOCKHOLM, M. Rolando Calderon, ancien secrétaire général de la C.U.T. chilienne réfugié en Suède, a exprimé le désir de voir se développer *la résistance démocratique chilienne contre la junte militaire*. M. Rolando Calderon, récemment arrivé en Suède après avoir trouvé asile pendant plusieurs mois à l'ambassade de Suède à Santiago, a déclaré : « *Nous souhaiterions naturellement dès aujourd'hui renverser la dictature au Chili, mais notre mouvement de résistance n'est cependant pas encore bien organisé. Il lui manque des leaders et des ressources économiques.* »

Pour la première fois depuis le coup d'Etat, six représentants en exil de la commission exécutive de la C.U.T., dont l'ancien président, M. Luis Figuera, ont pu vendredi se retrouver.

Rappelant la décision prise dernièrement à l'unanimité à Genève par l'Organisation internationale du travail (O.I.T.) réprouvant les méthodes de la junte militaire chilienne, M. Luis Figuera a précisé que celle-ci essayait de se venger du succès obtenu auprès de l'O.I.T. par le mouvement de résistance chilien.

« *La junte militaire se trouve confrontée à une grave crise économique et est aussi politiquement isolée. Elle ne peut conserver le pouvoir que par la violence* », a conclu M. Luis Figuera, qui a précisé que depuis le coup d'Etat de la junte cent cinquante grèves ont eu lieu au Chili.

Argentine

LE PRÉSIDENT PERON EST GRAVEMENT MALADE

Buenos-Aires *(Reuter)*. — La fébrilité et l'inquiétude se sont emparées vendredi 28 juin, du monde politique argentin à la suite de la publication d'un bulletin de santé indiquant que le président Juan Peron avait subi une rechute d'une affection circulatoire ancienne et qu'il devait prendre « *un repos complet* ».

Selon ce bulletin, signé par deux cardiologues, « *le président Juan Domingo Peron souffre depuis douze jours d'une infection pulmonaire qui, par son intensité, a provoqué une rechute d'une ancienne affection circulatoire centrale. Un repos complet sous surveillance médicale est recommandé afin de parer à toute éventualité.* »

D'après des médecins privés, ce bulletin indique un état « *très grave pour un homme de son âge qui a déjà subi cette année à deux reprises des troubles cardiaques* ». « *S'il s'en remet, il restera invalide* », a-t-on ajouté de même source. Selon des renseignements dignes de foi, le président argentin recevrait de l'oxygène.

● *Cinquante guérilleros* de l'armée révolutionnaire du peuple (ERP) se sont rendus maîtres, le vendredi 28 juin, pendant une demi-heure, de la petite ville de Bavio, au sud de Buenos-Aires. — *(A.F.P.)*

PROCHE-ORIENT

Au Liban

DES HEURTS ENTRE FEDAYIN ONT FAIT UNE QUARANTAINE DE TUÉS ET DE BLESSÉS

Beyrouth *(A.F.P., A.P., U.P.I.)*. — Des accrochages entre fedayin du Front démocratique et populaire pour la libération de la Palestine (F.D.P.L.P.) de M. Nayef Hawatmeh et du F.P.L.P. (commandement général de M. Ahmed Jebril) ont fait, vendredi 28 juin, une quarantaine de tués et blessés dans les camps de réfugiés de Sabra et de Tel-El-Zaatar, dans la banlieue de Beyrouth.

Selon l'agence d'information Wafa, un « *malentendu* » est à l'origine des incidents, qui ont été rapidement circonscrits. Une commission d'enquête a été formée et a commencé ses travaux. Il semble que ce soit l'enlèvement, il y a quelques jours, d'un responsable militaire du F.D.P.L.P. qui ait entraîné ces incidents.

Des patrouilles mixtes, comprenant des éléments des diverses organisations de résistance, ont entrepris des rondes régulières à l'intérieur et autour des camps de réfugiés pour éviter de nouveaux heurts. Plusieurs membres des deux organisations rivales ont été arrêtés.

La rivalité entre le F.P.D.L.P. de M. Nayef Hawatmeh et le F.P.L.P. (commandement général) de M. Ahmed Jebril porte essentiellement sur la question de la participaiton palestinienne à la conférence de Genève. L'organisation de M. Jebril s'oppose à toute négociation avec Israël, alors que M. Hawatmeh approuve, sous certaines conditions, d'éventuels pourparlers à Genève.

D'après des informations non confirmées, des membres du groupe Jebril auraient récemment tenté d'assassiner M. Hawatmeh à Damas, alors qu'il participait à une cérémonie à la mémoire des auteurs de l'attentat de Maalot.

LES AMBASSADEURS ARABES A PARIS DÉNONCENT LE « TERRORISME D'ÉTAT PRATIQUÉ PAR ISRAËL »

Dans un communiqué rendu public le vendredi 28 juin, les ambassadeurs arabes à Paris dénoncent « *le terrorisme d'Etat pratiqué par Israël* » et affirment qu'il est de nature à « *ruiner tous les efforts de paix entrepris jusqu'ici* ». Les chefs de missions diplomatiques, qui se sont réunis au bureau de la Ligue arabe constatent que la situation au Liban « *s'est détériorée au moment même où les efforts déployés par la Communauté internationale pour la recherche d'un règlement équitable au Proche-Orient avaient commencé à porter leurs premiers fruits* ».

Selon ce communiqué, « *les bombardement massifs entrepris par l'aviation et l'artillerie lourde israélienne contre les villages libanais, le massacre de dizaines de civils innocents, l'atteinte flagrante portée à l'intégrité du Liban et à sa souveraineté, créent une situation extrêmement dangereuse, menacent à nouveau la paix dans la région du Proche-Orient tout entière et sont susceptibles de ruiner tous les efforts de paix entrepris jusqu'ici* ».

● *La Conférence internationale pour la délivrance des Juifs au Proche-Orient* (18, rue Jean-Goujon, Paris), que préside M Alain Poher, tiendra une session extraordinaire sur les minorités juives dans les pays arabes du Proche-Orient, mercredi 3 juillet, au Grand-Hôtel, 12, boulevard des Capucines, à Paris.

● ERRATUM. — M. Gérard Israël qui a participé à l'émission *Les dossiers de l'écran* sur l'antisémitisme en Russie (*le Monde* du 27 juin) précise que l'on compte en moyenne chaque mois cinq mille demandes d'émigration de juifs soviétiques et non cinquante mille comme nous l'avons écrit. On estime, ajoute-t-il, qu'il y a actuellement cent trente mille demandes non satisfaites.

Au terme de sa visite touristique en Provence

Le chah regagne Téhéran à bord de Concorde

Blouse blanche et surchausses des ingénieurs de l'atome sur un costume bleu pétrole : *tel est le saisissant raccourci* qu'offrait, vendredi 28 juin, la tenue du souverain iranien en visite à Marcoule.

Le chah et l'impératrice sont arrivés à 10 h. 30 en hélicoptère, aux abords immédiats de la centrale atomique. Accompagnés par M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et son épouse, ils ont visité la centrale Phoenix dont le réacteur à neutrons rapides est actuellement le seul au monde à fonctionner à 100 % de sa puissance. La pile doit ainsi produire 2 milliards de kilowatts-heures par année. Les ingénieurs du commissariat à l'énergie atomique ont pris un évident plaisir à préciser devant l'empereur que pour réaliser un si bel outil — d'une technologie aussi avancée que celle de Concorde — on avait dépassé de moins de 10 % le budget initial et tenu, à trois mois près, le planning fixé. Le parallèle, fortuit ou non, avec le supersonique franco-britannique en fit *sourire* plus d'un : c'était faire, il est vrai, une curieuse publicité à l'appareil qu'utilisent aujourd'hui le chach et sa suite pour regagner l'Iran.

Quittant le décor futuriste de la salle des contrôles, les souverains ont gagné, après le déjeuner, les murs chargés d'histoire de l'Avignon médiéval. Ils y furent accueillis par une foule très clairsemée qui mêla quelques sifflets aux applaudissements et aux vivats. Une centaine de C.R.S. montés sur les remparts, cachés par les créneaux ou perchés sur les tours, transformaient le Palais des papes en citadelle investie. Guidés par M. Henri Duffaut, maire (socialiste) d'Avignon, l'empereur et la chabanou ont parcouru, visiblement intéressés, les pièces et antichambres du célèbre palais, s'arrêtant au passage devant les toiles de Picasso exposées en permanence dans l'une de ces salles.

Ils ont ensuite regagné l'hôtellerie de Baumanière, au pied du village des Baux, qu'ils ont quitté ce samedi matin pour l'aérodrome d'Istres. Le chah est parti à destination de Téhéran à bord du Concorde, tandis que la chabanou prenait place à bord d'un Boeing-747 pour se rendre en Suisse.

Ancien ministre des affaires étrangères de Sanaa

M. Mohamed Nooman est assassiné à Beyrouth

L'une des principales personnalités du régime nord-yéménite renversé le 13 juin dernier, M. Mohamed Nooman, ancien ministre des affaires étrangères et conseiller de l'ancien chef de l'Etat, a été mortellement blessée vendredi soir 28 juin, à Beyrouth, dans un attentat.

Alors qu'il quittait vers 21 heures son domicile près du quartier Hamra, au centre de Beyrouth, M. Nooman a été atteint par des coups de feu tirés par des inconnus circulant à vive allure en voiture. Grièvement blessé, l'ancien ministre a été transporté à l'hôpital américain de Beyrouth, où il a succombé peu après. Les agresseurs ont réussi à prendre la fuite.

UN AMI DE L'OCCIDENT

Ceux qui rencontraient pour la première fois Mohamed Nooman pouvaient aisément se méprendre sur l'homme. Enjoué, doué d'un sens aigu du paradoxe et de l'humour le plus débridé, bon vivant, aimant la compagnie, la bonne chère et les vins — qu'il a appris à apprécier en France, où il a été ambassadeur de décembre 1971 à fin 1972, — il ne paraissait prendre aucun problème, si grave fût-il, au sérieux. Cultivé, citant volontiers les poètes arabes, grand voyageur, sachant conter avec talent ses aventures et ses mésaventures dans les « contrées civilisées ». *il séduisait davantage ses convives qu'ils ne les impressionnait.*

Une fréquentation plus assidue de Mohamed Nooman permettait cependant de dissiper les jugements superficiels sur son compte. Il fut sans aucun doute l'un des hommes politiques les plus astucieux du Yémen du Nord. Bien qu'étant très ouvert aux idées, ses convictions étaient bien arrêtées.

Depuis l'âge de quinze ans

Né en 1933 à Hujarya (au sud de Taëz) dans une famille de notables chafeites, hostile à la monarchie absolutiste des imams, il entre dès l'âge de quinze ans dans l'action révolutionnaire aux côtés de son père, Ahmed Nooman, l'un des dirigeants les plus respectés du mouvement libéral yéménite. Après avoir été placé en résidence surveillée de 1948 à 1965, il se rend tout d'abord à Aden, ensuite au Caire où il continue à comploter contre l'imamat. Sous la République, qui est instaurée en septembre 1962, il est tour à tour chargé d'affaires au Caire, ambassadeur à Bonn (1963), représentant auprès de la Ligue arabe (1964), et ambassadeur à Paris (1972). Apprécié par sa parfaite connaissance de l'anglais et de ses dons de diplomate, il est le plus souvent chargé de missions délicates à l'étranger. Vice-président du conseil et ministre des affaires étrangères (1973-1974), il multiplie les initiatives pour renforcer les liens entre son pays et les puissances occidentales. Depuis le printemps dernier, devenu le conseiller personnel du chef de l'Etat, le cadi Iriani, il continue à jouer un rôle important sur la scène politique yéménite, où il compte autant de fidèles amis que d'ennemis implacables.

Un adversaire du nassérisme

Beaucoup voyaient en lui un « réactionnaire », *un* « pro-occidental » *inconditionnel. Moderniste, rêvant de détruire les vieilles structures tribales, décidé à faire du Yémen, selon son propos, la* « Suisse » *de la presqu'île arabe, il était surtout animé d'une admiration sans bornes pour le monde industrialisé, en particulier les États-Unis, et pour la technologie avancée. Méprisant les idéologies, tournant en dérision les* « salonnards de gauche », *il préférait parler de* « réalités concrètes », *de chiffres ; bref, il pratiquait une* « real-politik » *que certains n'hésitaient pas à qualifier de cynique. Il fut un adversaire résolu du nassérisme à l'époque où le monde arabe était subjugué par le leader révolutionnaire égyptien. Il a entretenu d'excellents rapports avec les dirigeants saoudiens en faisant abstraction de la nature du régime de Ryad. Son hostilité au* « militarisme » *au Yémen et ailleurs ne l'a pas empêché de soutenir la prise du pouvoir par l'armée à Sanaa le 13 juin dernier. Quelques jours plus tard cependant, il changeait d'avis et se réfugiait à Beyrouth, où il a été assassiné. Il est vrai qu'entre-temps son père, membre du Conseil présidentiel, avait pris le chemin de l'exil en compagnie du cadi Iriani.*

Détesté par une certaine catégorie d'officiers, Mohamed Nooman avait déjà été menacé de mort par trois d'entre eux il y a environ un an. Peut-être a-t-il été victime de la lutte pour le pouvoir qui se poursuit encore aujourd'hui au sein d'une junte dont l'hétérogénéité politique paraît se confirmer par de multiples signes.

ERIC ROULEAU.



AFRIQUE

Éthiopie

LE FILM DES ÉVÉNEMENTS

VENDREDI 28 JUIN

L'armée éthiopienne occupe en fin de soirée les stations de radio gouvernementale et privée (« la Voix de l'Evangile »), le centre de télécommunications et l'aéroport d'Addis-Abeba.

A 22 heures, l'agence France-Presse fait état d'un communiqué militaire exprimant le mécontentement des *forces armées*, à la suite de pressions qui se manifestent en faveur de la libération de membres de l'ancien gouvernement impérial emprisonnés depuis deux mois sans jugement.

SAMEDI 29 JUIN

7 h. 30. — L'agence Reuter annonce : « L'armée éthiopienne a pris le pouvoir en Ethiopie.

« De source militaire, on indique que tous les membres du cabinet sont sur le point d'être appréhendés. »

8 heures. — L'agence France-Presse diffuse une deuxième proclamation des militaires. Ceux-ci déclarent : « *Les officiels de l'ancienne équipe au pouvoir ont accompli des cruautés à l'encontre du peuple éthiopien et c'est la raison pour laquelle ils sont détenus dans un endroit particulier. Cette mesure a été bonne puisqu'elle a maintenu l'Ethiopie en paix, sans effusion de sang.*

« Mais aujourd'hui, dans le but de cacher la cruauté de ses anciens ministres, diverses méthodes sont employées par leurs supporters pour essayer d'obtenir leur libération. »

9 H. 45. — L'agence Reuter annonce que le cabinet éthiopien s'est réuni samedi matin et précise que l'on dément officiellement à Addis-Abeba que les membres du gouvernement aient été arrêtés. La seule personnalité appréhendée est M. Minassé Haïlé, ministre des affaires étrangères, démissionnaire du gouvernement le 2 mai dernier.

10 H. 18. — L'agence France-Presse diffuse un communiqué de l'agence éthiopienne d'information démentant qu'il y ait eu une tentative de coup d'Etat à Addis-Abeba.

LES FORCES ARMÉES

L'armée de terre compte quatre divisions, comprenant chacune environ dix mille hommes dotés d'un armement moderne. La garde impériale dispose d'engins blindés et de matériel lourd.

L'aviation, qui regroupe un millier d'hommes répartis en une demi-douzaine d'escadrilles de chasse et de bombardement, possède des appareils à réaction, dont une quinzaine de chasseurs F-5, de fabrication américaine. Ce sont des officiers suédois qui ont assuré la formation de la plupart de ces pilotes.

La marine, commandée par le petit-fils de l'empereur, l'amiral Iskander Desta, comprend mille quatre cents hommes. Elle dispose d'importantes installations à Massawa, sur la mer Rouge, et compte plusieurs unités légères, dont certaines de fabrication française.

Maroc

La visite du président Bourguiba a scellé la réconciliation entre Rabat et Tunis

Rabat. — *Le président Bourguiba a quitté la capitale marocaine ce samedi 29 juin, après une visite de deux jours au Maroc. Dans l'après-midi du vendredi 28 juin, le* « combattant suprême » *a assisté, au Théâtre Mohamed-V, à la commémoration — selon la coutume musulmane — du* « quarantième jour » *écoulé après la mort du président de l'Istiqlal Allal El Fassi. Il a été acclamé par la foule.*

De notre correspondant

Le chef de l'Etat tunisien a estimé qu'il était « *de son devoir* » de s'associer à l'hommage rendu au leader disparu. Un émissaire de M. Yasser Arafat prit la parole ainsi que des personnalités du monde musulman. Des amis français d'Allal El Fassi, MM. Alain Savary, député ; Jacques Berque, professeur au Collège de France, et Jean Rous, membre du comité directeur du parti socialiste, avaient eux aussi adressé des messages dont lecture fut donnée pendant la commémoration.

En cette circonstance, le président Bourguiba apparut à la tribune comme l'un des derniers grands témoins des luttes pour l'indépendance du Maghreb, le patriarche survivant d'une lignée qui, en quelques semaines, a vu disparaître de ses rangs déjà clairsemés Allal El Fassi et Messali Hadj. Il parla de ses combats et de ses engagements, mêlant l'anecdote pittoresque au récit des épreuves subies.

Après la tension qui se manifesta l'été dernier entre Rabat et Tunis, la visite du président Bourguiba a scellé une réconciliation. Les distances que les dirigeants tunisiens ont prises à l'égard du colonel Kadhafi ont justifié *a posteriori*, estime-t-on ici, les mises en garde qu'avant même l'altération des rapports maroco-tunisiens les dirigeants marocains avaient adressées à Tunis.

De cette sérénité retrouvée, on paraît attendre à Rabat des initiatives fructueuses pour le Maghreb et une concertation tendant à favoriser le dialogue entre les pays arabes et l'Europe ainsi qu'une politique de paix en Méditerranée.

Les dirigeants marocains savent qu'ils peuvent compter sur l'« *appui* » et le « *soutien* » de Tunis dans leurs efforts pour « *libérer* » le Sahara espagnol, revendication constante d'Allal El Fassi. Lors de la commémoration de sa mort, elles ont été rappelées par un membre de la grande famille saharienne des Maa El Aynine qui représentait à la cérémonie le « *Sahara marocain* ». — L. G.

La commission d'enquête des Nations unies confirme les massacres de populations civiles au Mozambique

Des massacres ont bien eu lieu au Mozambique a déclaré, le vendredi 28 juin, à l'ONU le porte-parole de la commission de l'Assemblée générale chargée d'enquêter à ce sujet. Il a précisé que c'est à l'unanimité des cinq membres de la commission que cette constatation a été faite.

Il appartient maintenant à la commission d'interpréter les témoignages et preuves qui lui ont été soumis pour déterminer à qui doit être attribuée la responsabilité des massacres et quelles en ont été les raisons sous-jacentes. S'agit-il d'une responsabilité à l'échelon local, ou aux échelons gouvernementaux les plus élevés ? S'agit-il de massacres relevant de circonstances fortuites ou d'opérations conduites de façon systématique, notamment dans la création d'une « zone de mort » autour du barrage de Cabora-Bassa.

L'autodétermination de la Guinée-Bissau

Le rapport définitif sera rendu public à la fin du mois d'août et sera présenté devant l'Assemblée générale des Nations unies à la mi-septembre. Il contiendra de nombreux témoignages sur les massacres commis entre 1965 et mars 1974.

D'autre part, les dirigeants du PAIGC (Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et des îles du Cap-Vert) ont fait vendredi plusieurs déclarations pour donner leur position à la suite de la suspension des négociations avec le gouvernement de Lisbonne.

A Dakar, où il a été reçu par le président Senghor, M. Pedro Pires, chef de la délégation du PAIGC aux négociations de Londres et d'Alger, a précisé que celles-ci ont été interrompues parce que les deux parties n'attribuent pas le même sens au mot « *autodétermination* ». Dans une interview accordée à un quotidien de Lisbonne, M. Pires affirme que son mouvement réclame « *la reconnaissance immédiate de l'Etat de Guinée-Bissau par le Portugal* ». Il n'y a pas de cessez-le-feu en Guinée, mais « *une situation de trêve* », a-t-il dit. Quant aux îles du Cap-Vert, il convient selon M. Pires de créer soit une assemblée en mesure de « *régler le problème de l'unité avec la Guinée* », soit un Etat de Guinée et du Cap-Vert « *sous forme de fédération ou de confédération* ». — *(A.F.P., Reuter, A.P.)*

DIPLOMATIE

Pendant que MM. Nixon et Brejnev poursuivent leurs entretiens

Une firme américaine conclut des contrats de vingt millions de dollars avec l'U.R.S.S.

Moscou. — Après une nouvelle séance de travail ce samedi matin 29 juin, MM. Nixon et Brejnev quittent Moscou en début d'après-midi pour la Crimée. L'appareil transportant le président des Etats-Unis et le secrétaire général du parti communiste soviétique devait atterrir, après un voyage d'une heure, sur l'aéroport de Simferopol, non loin de Yalta. De là, MM. Nixon et Brejnev devaient se rendre à Oreanda, dans la périphérie de Yalta, où le gouvernement soviétique possède une résidence, où avait été reçu l'ancien chancelier Brandt en 1971 et M. Jobert en 1973. Le séjour en Crimée doit durer jusqu'à lundi matin, date à laquelle M. Nixon quittera Oreanda pour Minsk, où il passera la journée avant de regagner Moscou dans la soirée.

De notre correspondant

Bien qu'à l'origine le déplacement en Crimée ait été conçu comme un délassement, il est probable qu'il sera surtout consacré au travail. Vendredi matin, en effet, Américains et Soviétiques ont décidé d'un commun accord de bouleverser quelque peu le programme initial pour consacrer davantage de temps aux entretiens politiques. C'est ainsi que M. Nixon n'a pas visité comme prévu ce samedi matin la Cité des *étoiles* — le centre des cosmonautes situé dans la banlieue de Moscou. Cette demi-journée a été consacrée à de nouvelles discussions.

Ces changements de dernière minute indiquent tout à la fois la volonté des deux parties de parvenir à des résultats significatifs et la relative impréparation de ce troisième « sommet ». De l'avis quasi général, la responsabilité de cet état de choses incombe à la partie américaine, qui aurait eu du mal à définir une position claire et précise en ce qui concerne la limitation des armements stratégiques (négociation dite SALT) et à laquelle les Soviétiques ont reproché de s'être plus intéressée au récent voyage de M. Nixon au Proche-Orient qu'à la préparation du « sommet ».

Pour autant qu'on le sache, ce sont les problèmes nucléaires qui retiennent toujours l'attention de MM. Nixon et Brejnev ainsi que de leurs conseillers. La journée de vendredi a été consacrée à deux problèmes relativement mineurs si on les compare aux négociations SALT : l'interdiction des essais nucléaires souterrains et la limitation de l'installation de missiles antimissiles à un seul site dans chaque pays (alors que l'accord de 1972 pour les missiles antibalistiques (A.B.M.) prévoyait deux sites par pays). Un bref communiqué publié vendredi soir précisait seulement que « *les discussions sur la limitation des expériences nucléaires seraient poursuivies* ». On peut en conclure que s'il y a eu un accord à propos des missiles antimissiles — qui ne posait aucun problème majeur, — il n'en est pas encore de même en ce qui concerne la limitation des explosions nucléaires souterraines.

Ces deux cas particuliers considérés comme relativement faciles à résoudre par les experts permettent de se faire une idée des difficultés qui attendent MM. Nixon et Brejnev au chapitre des SALT. On continue néanmoins, d'un côté comme de l'autre, à prétendre qu'il ne faut pas écarter la possibilité d'une surprise. Mais on se refuse résolument à en dire davantage.

A défaut, pour l'instant au moins, de pouvoir signer des accords majeurs, MM. Nixon et Brejnev, ainsi que MM. Kissinger et Gromyko, ont apposé leur signature sur trois documents d'ambition fort modeste. Ces accords ne font que mettre davantage en lumière la nécessité d'arriver avant mercredi prochain à des ententes plus substantielles. Faute de quoi les textes paraphés vendredi apparaîtront surtout comme relevant de ce que les Américains appellent la « cosmetic diplomacy » (diplomatie des produits de beauté).

L'accord sur l'énergie, valable pour une durée de cinq ans, s'inscrit dans le prolongement de plusieurs accords signés en 1972 et 1973. Ce texte prévoit notamment un échange d'informations entre les deux pays sur leurs capacités énergétiques, ainsi que sur leurs prévisions de consommation. Notons que certains Américains reprochent aux Soviétiques de ne pas respecter un accord agricole signé en 1972 et qui lui aussi prévoyait un échange d'informations sur l'ampleur des récoltes à venir.

L'accord sur la recherche médicale concerne la mise au point des cœurs artificiels. Quant à celui sur la construction, il vise essentiellement à développer les échanges dans le domaine des constructions capables de résister aux tremblements de terre et aux grands froids.

On pensait que MM. Nixon et Brejnev signeraient également vendredi un accord économique décennal du même type que ceux qui lient déjà l'U.R.S.S. à la France, la Grande-Bretagne ou l'Allemagne fédérale. La mise au point d'un tel texte ne présentait pas en effet de grandes difficultés dans la mesure où il constitue surtout une déclaration d'intention. Ce document a été signé samedi matin.

M. Sakharov dépose le dossier des droits civiques

Les relations économiques et commerciales soviéto-américaines ont surtout enregistré un considérable bond en avant, grâce à la signature, vendredi, d'une très importante série de contrats par le ministère soviétique du commerce extérieur et la firme Occidental Petroleum, que préside M. Armand Hammer, un homme d'affaires américain aux dimensions mythiques en U.R.S.S. puisqu'il connut Lénine et commença à faire du commerce avec l'Union soviétique dans les années 1920. Ces contrats prévoient au total des échanges de plus de 20 milliards de dollars échelonnés sur vingt ans : acide phosphorique américain contre ammoniaque, urée et potasse soviétiques. Occidental Petroleum est également chargé d'aménager les deux ports soviétiques à partir desquels s'effectueront les échanges : Odessa et Ventspils, sur la Baltique.

Mais, vue de Moscou, la détente a de multiples visages, parfois contradictoires. Nous avons vu celui de M. Nixon, radieux, prenant vendredi matin son « bain de foule », à deux pas de la place Rouge, puis assistant le soir, aux côtés de M. Brejnev, à un gala au théâtre Bolchoï. Nous avons vu aussi le visage de M. Hammer, satisfait, signant le contrat de la décennie, sinon celui du siècle. Cette galerie ne serait pas complète si l'on n'y ajoutait celui, plus grave, d'Andrei Sakharov annonçant à quelques journalistes occidentaux qu'il avait décidé de commencer une grève de la faim pour protester contre le traitement réservé au jeune dissident Boukovski, condamné en 1971 à sept ans de prison et cinq ans d'exil pour diffusion de littérature antisoviétique. Boukovski, qui, selon sa mère, est très malade, vient d'être transféré pour des raisons disciplinaires dans une des plus dures prisons d'Union soviétique : celle de Vladimir.

Le geste du physicien contestataire ne peut être pris à la légère ni par M. Nixon ni par M. Brejnev. En menaçant, en plein « sommet », de se laisser mourir, M. Sakharov, dont personne ne met en doute l'intégrité et l'intransigeance, dépose sur le tapis vert l'encombrant dossier des droits civiques en U.R.S.S.

JACQUES AMALRIC.

DE L'IMPORTANCE DES RELATIONS « PERSONNELLES »

Moscou (A.F.P.). — Un mot omis dans la « Pravda » du vendredi 28 juin a provoqué une controverse entre le porte-parole soviétique, M. Zamiatine, directeur de l'agence Tass, et les correspondants américains.

Les journalistes américains ont fait remarquer que la « Pravda » a traduit fidèlement l'extrait du discours de M. Nixon du 27 juin selon lequel « les accords entre l'U.R.S.S. et les Etats-Unis ont été rendus possibles grâce aux relations personnelles qui se sont établies » entre MM. Nixon et Brejnev. Mais, ils ont critiqué le fait que le mot « personnelles » ait été omis dans un autre passage où M. Nixon avait dit : « Il n'y a aucun doute à avoir sur la volonté des Etats-Unis de respecter les accords conclus, étant données nos relations personnelles. »

M. Zamiatine a dit qu'il « n'avait pas comparé les textes mais qu'il s'agissait d'une question de traduction et non d'une question politique ». MM. Brejnev et Nixon, a-t-il encore dit, ont souligné l'importance des relations personnelles. Il a ajouté que le correspondant américain qui posait la question « parlait russe avec un accent géorgien et qu'il avait ainsi prouvé qu'il n'était pas en mesure de comparer les deux textes ». Il a cité le premier passage de la « Pravda » et non le passage incriminé pour affirmer que le mot « personnelles » n'avait pas été oublié et refusé de prolonger la discussion.

LA CONFÉRENCE SUR LA SÉCURITÉ EUROPÉENNE SUSPENDRA SES TRAVAUX EN AOUT

Genève *(A.F.P.)*. — M. Bruner, ambassadeur ouest-allemand à la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, a confirmé, le vendredi 29 juin, que la C.S.C.E. sera suspendue en août et reprendra en septembre.

S'exprimant au nom des Neuf de la Communauté européenne, il a émis l'espoir que « *les prochaines semaines seraient marquées par un nouvel élan* », qui permettra d'avancer rapidement en septembre. « *Il serait souhaitable de profiter des semaines avant les vacances pour conclure autant de transactions que possible* », a-t-il dit. (...) « *Si l'on regarde les travaux qu'il nous reste à faire, nous aurons encore besoin d'un peu de temps* », après les vacances.

[Cette déclaration met fin aux espoirs nourris, notamment en U.R.S.S., de clore la seconde phase (en cours) de la C.S.C.E. avant les vacances et de passer à la phase finale cet automne.]

ACCORD SUR LES PROCÉDURES DE VOTE A LA CONFÉRENCE DE CARACAS

Caracas (A.F.P., Reuter). — Après une semaine de discussions, les participants de la troisième conférence des Nations unies sur le droit de la mer, réunie à Caracas, ont réussi, le 27 juin, à se mettre d'accord sur la procédure du vote des textes. Par consensus, ils ont décidé que toutes les questions de fond, y compris la résolution finale, devront être approuvées par les deux tiers des présents, à condition toutefois que le nombre de ces voix favorables représente la majorité simple des cent cinquante délégués.

Cette formule est un compromis entre la thèse soutenue par les Etats-Unis et l'Union soviétique, pour lesquels la nouvelle convention internationale devait être adoptée par les deux tiers au moins des pays participants à la conférence, avec celle que plusieurs autres Etats, notamment des pays en voie de développement, ont soutenu, faisant valoir que le vote devait être acquis aux deux tiers des délégués présents.

Elle ne satisfait pas, toutefois, plusieurs pays du tiers-monde. Ainsi le Pérou a affiché sa « déception » et dénoncé « l'application de critères et de méthodes qui peuvent fausser la conférence et empêcher la majorité de faire aboutir ses légitimes aspirations ».

A TRAVERS LE MONDE

Allemagne fédérale

- QUATRE MINEURS ont été tués, vendredi 28 juin, dans une mine de Rhénanie-Palatinat. Selon les informations données par la société d'extraction — la Ruhrkohle A.G., — l'accident serait dû à un glissement de terrain. —

Belgique

- M. VAN ELSLANDE, ministre belge des affaires étrangères, fera une visite à Londres le 18 juillet et s'entretiendra avec M. Callaghan, secrétaire au Foreign Office. — *(Reuter.)*

Bolivie

- L'ALLIANCE DES PARTIS D'OPPOSITION a demandé, le vendredi 28 juin, la convocation d'élections générales pour éviter un coup d'Etat. Cette alliance, constituée du parti démocrate chrétien, du parti révolutionnaire authentique et du Mouvement nationaliste de gauche, déclare, dans un communiqué, qu'« *il est impératif de convoquer le peuple aux urnes pour éviter des événements douloureux* ». — *(A.F.P.)*

Chine

- LE PHYSICIEN AMERICAIN D'ORIGINE CHINOISE Yang Chen-ning, titulaire du prix Nobel, qui séjourne depuis le 3 juin en Chine, a été reçu le vendredi 28 par Mme Chiang Ching, épouse du président Mao, qui a offert un dîner en son honneur. Le même jour, le visiteur américain avait eu un entretien avec cinq membres du bureau politique du P.C. chinois, dont M. Wang Hong-wen. — *(A.F.P.)*

Guinée-Bissau

- UN NOUVEAU PARTI POLITIQUE, dénommé l'Union démocratique du Cap-Vert, dont le président est M. Joao Maptista Monteiro, a été créé dans l'archipel du Cap-Vert. Ce parti préconise l'autodétermination par voie de référendum et demande la création de nouvelles structures politiques « en vue de conduire l'archipel à une véritable indépendance ».

Maroc

- M. MOHAMED AL-ARBI KHATTABI, ministre marocain du travail, a été élu à l'unanimité mercredi 26 juin, à Genève, président du conseil d'administration du Bureau international du travail (BIT). C'est le premier représentant d'un pays arabe à accéder à cette fonction, où il succède pour un an à M. Arturo Munoz Ledo (Mexique). — *(A.F.P.)*

Nicaragua

- LA LOI MARTIALE, appliquée depuis dix-huit mois, a été levée vendredi 28 juin. L'élection présidentielle aura lieu le 1er septembre. Il ne fait pas de doute que M. Anastasio Somoza (dont la famille gouverne le pays depuis quarante ans) sera élu. Il avait démissionné en avril 1972 de son poste de chef de l'Etat, laissant la place à une junte militaire de trois membres et à une Assemblée chargée de rédiger une nouvelle Constitution. En fait, il a conservé la réalité du pouvoir en demeurant commandant des forces armées. — *(U.P.I.)*

Sikkim

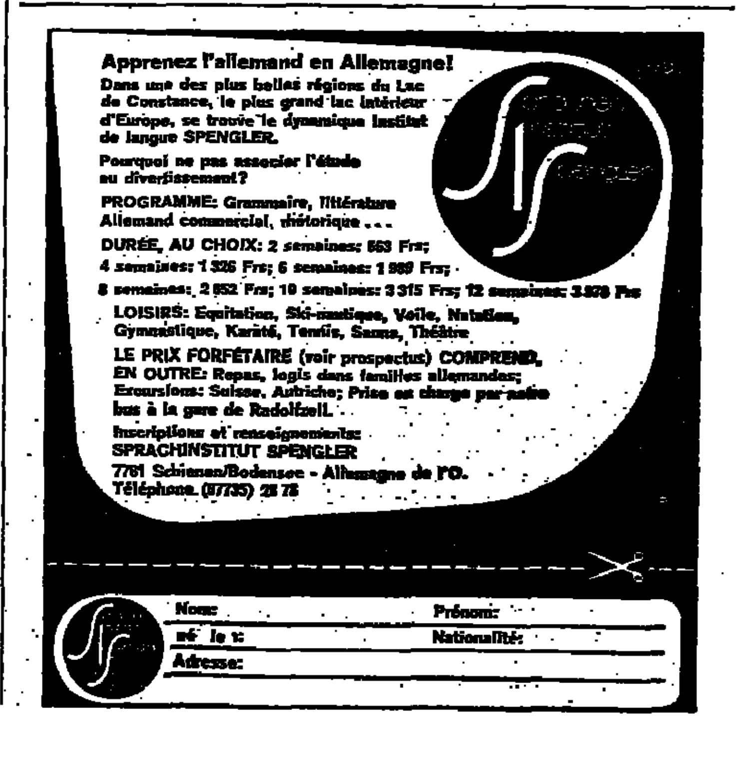
- TANDIS QUE LE SOUVERAIN DU SIKKIM, le chogyal, se trouve à Delhi où il essaie en vain depuis le 25 juin d'être reçu par Mme Indira Gandhi, l'Assemblée nationale du royaume a approuvé, le vendredi 20 à Gangtok, le projet de Constitution qui le dépouille de l'essentiel de ses pouvoirs. Les membres de l'Assemblée ont en outre fait savoir que si le chogyal ne donnait pas lui-même désormais son assentiment à ce texte, le rôle honorifique qui lui est proposé lui serait à son tour retiré. Un télégramme a été adressé au souverain pour l'inviter à regagner sa capitale. — *(A.F.P., A.P.)*

Union soviétique

- LES AUTORITES ont informé le professeur Benjamin Levitch, membre de l'Académie des sciences, le plus en vue des savants juifs russes qui aient demandé à émigrer en Israël, qu'il recevra la permission de quitter l'U.R.S.S., mais pas pas avant la fin de 1975, déclare-t-on dans sa famille. — *(Reuter.)*

Venezuela

- LES RELATIONS DIPLOMATIQUES ont été établies par le gouvernement de Caracas avec la République de Chine le vendredi 28 juin. Cette décision implique la rupture des relations entre le Venezuela et Taïwan. — *(A.F.P.)*



EUROPE

Italie

AYANT OBTENU LA CONFIANCE DE LA CHAMBRE

M. Rumor va mettre en œuvre son programme d'assainissement économique

De notre correspondant

Rome. — M. Rumor a obtenu, vendredi 28 juin, la confiance de la Chambre des députés par 326 voix contre 225, sur les mesures économiques approuvées par les partis de la majorité.

Le président du conseil n'était pas tenu constitutionnellement à poser la question de confiance, puisque le président de la République avait refusé la démission de son cabinet. Il l'a fait néanmoins pour consolider sa position. Mais les rapports entre les partis de la majorité n'en sont pas pour autant devenus plus amènes. Au cours même du débat, les secrétaires généraux des partis socialiste et républicain ont polémiqué sur les conséquences du référendum du 12 mai sur le divorce. D'autre part, les dissensions au sein de la démocratie chrétienne ont été en arrière-plan de toutes les interventions.

La tâche immédiate, pour M. Rumor et son cabinet, consiste à déterminer les mesures qui procureront à l'État les 3 000 milliards de lires (environ 22,5 milliards de francs) nécessaires pour rétablir les équilibres interne et externe de l'économie. Le terme en est fixé au milieu du mois de juillet. Auparavant, la semaine prochaine, le gouvernement rencontrera les centrales syndicales pour discuter précisément des mesures sociales. Le secrétariat général de la Fédération des syndicats a décidé une série de grèves de quatre heures, réparties par région. Pour l'instant, aucune grève générale n'est en vue. Le document voté par le secrétariat fixe les priorités suivantes : lutte contre la récession, soutien des investissements, notamment dans le Midi, rénovation de l'agriculture et mise en train de réformes. Au sein même du mouvement syndical, ce texte représente un compromis entre les partisans d'un accord global avec le gouvernement et ceux qui préconisaient, au contraire, le choc et le durcissement de la tactique.

J. N.

Scripta volant...

Bergame (Reuter). — La justice italienne a ordonné, le jeudi 27 juin, l'ouverture d'une enquête à propos d'une affaire de transformation du courrier en pâte à papier.

La police a découvert jusqu'à présent 1 tonne de papier à Bergame et a mis la main sur les restes d'une quantité importante de lettres recommandées, carnets de pensions et autres objets confiés aux postes italiennes. Selon la police, il est probable que des sacs entiers de courrier passant en transit par la gare de Milan ont été transformés en pâte à papier.

Depuis plus d'un an, la situation est chaotique dans les postes italiennes, le personnel étant en nombre insuffisant pour éponger l'énorme retard dans le tri du courrier. Certaines lettres mettent jusqu'à deux mois pour parvenir à leurs destinataires, d'autres n'arrivent jamais. Après la découverte de Bergame, on comprend mieux pourquoi. Les postes italiennes ont en tout cas fait savoir à propos de la transformation du courrier en pâte à papier qu'il devait s'agir d'une « fâcheuse erreur ».

Grèce

Le procès Balopoulos ne saurait suffire à « moraliser la vie publique »

De notre correspondant

Athènes. — La condamnation à quatre ans de prison pour forfaiture de l'ancien colonel Balopoulos, qui prit part au coup d'État de 1967 (*le Monde* du 29 juin), va faire jurisprudence en Grèce. En effet, c'est la première fois qu'un tribunal militaire se saisit d'une affaire engageant la responsabilité d'un membre du cabinet.

Pour l'opinion, ce procès-marathon avait également une valeur de test. Au début de cette année, la nouvelle équipe au pouvoir annonça toute une série de mesures tendant à moraliser la vie publique. Il fut question de diverses « *affaires* », partiellement connues, et les journaux de Salonique laissèrent entendre que le fer rouge serait porté dans la plaie. Après le verdict du tribunal militaire exceptionnel d'Athènes, les avis sont partagés.

Certains Grecs rendent hommage aux juges militaires et d'autres assurent que le procès n'a pas donné lieu à un examen sérieux des collusions entre les milieux d'affaires et le pouvoir politique.

Déjà, au lendemain du 21 avril 1967, les « colonels » avaient accusé les anciens dirigeants d'incapacité et de corruption. Toutefois, à l'époque, aucune commission d'enquête ne fut constituée et les quelques dossiers entrouverts furent pudiquement refermés. Au lieu de demander des comptes au monde des affaires et de la finance, les « colonels » ne tardèrent pas à composer avec ce dernier.

Cette fois encore, les officiers qui voulaient jouer les Saint-Just ont été invités à y renoncer. Ceux qui étaient demeurés fidèles à Georges Papadopoulos sont mis à la retraite, et les récentes mutations et promotions dans les trois armes témoignent d'une volonté d'équilibre. Le pouvoir se confine dans un immobilisme et un empirisme sans perspectives.

De toute façon, le procès, trop long et trop complexe, de M. Balopoulos n'a guère passionné une population qui connaît bien d'autres soucis. Dans le climat morose marqué par l'actuelle tension avec la Turquie, les Grecs suivent avec attention l'évolution de la situation à Chypre. Mgr Makarios affirme son intention de renvoyer les officiers grecs encadrant la garde nationale. Ce serait un coup sévère porté à l'image de marque du régime d'Athènes. Aux yeux de tout l'hellénisme.

M. M.

Portugal

LE PARTI COMMUNISTE MULTIPLIE LES MEETINGS

Lisbonne, (A.F.P., A.P.). — Le parti communiste multiplie les meetings. A la fin de la semaine dernière il en a tenu une dizaine dans les principales villes de province et, vendredi 28 juin, à Lisbonne, il a donné une nouvelle démonstration de sa puissance en réunissant, malgré une pluie incessante, une foule évaluée à 17 000 personnes.

Le meeting, qui a duré près de trois heures, s'est déroulé sur les thèmes de : l'unité de la classe ouvrière, l'alliance des masses populaires avec les forces armées, la vigilance face aux manœuvres de la réaction. A de multiples reprises la foule a scandé des slogans réclamant la fin de la guerre coloniale. Dans son allocution, M. Alvaro Cunhal, vivement applaudi, a notamment réaffirmé avec force le droit des peuples des colonies à l'indépendance.

(PUBLICITE)

AVIS PUBLIC D'APPEL DE CANDIDATURE

OBJET : Ensemble Judiciaire, à NANCY

M. le Préfet de Meurthe-et-Moselle informe les concepteurs intéressés que le département projette de construire un ensemble judiciaire à Nancy, regroupant les Tribunaux d'Instance et de Grande Instance.

Il s'agit d'un bâtiment d'environ 10.000 mètres carrés en superstructures implanté dans le centre de Nancy.

L'étude et la réalisation de cet immeuble seront effectuées selon les dispositions des décrets du 28 février et du 29 juin 1973 réglementant les marchés publics d'ingénierie et d'architecture.

En conséquence, un nombre limité de concepteurs seront mis en compétition selon les dispositions de la Directive du 8 octobre 1973 du Ministère de l'Economie et des Finances.

Les concepteurs intéressés devront adresser leur demande de candidature, accompagnée de leurs références, au plus tard le 10 juillet 1974, à M. le Préfet de Meurthe-et-Moselle, 1, rue Lyautey, à Nancy.

De même dans le cas de groupement de concepteurs, l'identité et les références de chaque cocontractant devront être précisées.

Il sera possible d'obtenir les informations générales qui pourraient être nécessaires sur le projet, auprès de la société qui a réalisé la programmation de cet ensemble judiciaire : B.R.E.A., 53, rue Charles-Laffite (92) Neuilly-sur-Seine, téléphone : 637-26-90.

POLITIQUE

La fin de la session ordinaire

AU PALAIS-BOURBON

La qualité de combattant est reconnue aux anciens d'Afrique du Nord

Après avoir entendu M. LEPAGE (U.D.R., Indre-et-Loire), rapporteur de la commission des affaires sociales, et Mme VEIL, ministre de la santé, les députés adoptent, en seconde lecture, vendredi matin 28 juin, le projet de loi concernant le statut de certains personnels d'établissements hospitaliers ou d'établissements à caractère social. Ils repoussent toutefois une disposition des sénateurs pour qui il convenait d'accorder aux agents qui y trouveraient avantage la possibilité d'opter pour le maintien du statut ancien.

L'assemblée examine ensuite le texte, déjà adopté par le Sénat, relatif à la profession d'opticien-lunetier et à la qualification d'adapteur de prothèse optique de contacts. Le rapporteur de la commission des affaires sociales, M. LAUDRIN (U.D.R., Morbihan), explique la principale divergence de la commission avec le Sénat : « *Celui-ci*, dit-il, *admet que les opticiens non qualifiés puissent vendre sans les adapter les prothèses optiques de contact alors que nous pensons que seuls ceux qui peuvent les poser doivent pouvoir les vendre.* » Mme VEIL souligne que le texte instaure « *un juste équilibre entre médecin ophtalmologiste et opticien-lunetier* » et M. BRIANE (Réf., Aveyron) note : « *Il ne paraît pas souhaitable que le prescripteur soit aussi le distributeur et l'adaptateur.* » Le projet est finalement adopté.

Vendredi après-midi, les députés autorisent :

— L'approbation de l'accord instituant un laboratoire européen de biologie moléculaire (rapporteur de la commission des affaires étrangères : M. PALEWSKI, U.D.R., Yvelines) ;

— L'approbation de la convention entre la France et le Niger en matière de sécurité sociale. Cette convention est destinée à assurer la protection des travailleurs migrants entre les deux pays (rapporteur de la commission des affaires étrangères : M. XAVIER DENIAU, app. U.D.R., Loiret) ;

— La ratification de la convention sur la légitimation par mariage signée par la France le 10 septembre 1970, convention qui tend notamment à faciliter la légitimation des enfants naturels (rapporteur de la commission des affaires étrangères : M. FORENS, U.C., Vendée).

Dernier texte examiné par les députés : le « *projet de loi donnant vocation à la qualité de combattant des personnes ayant participé aux opérations effectuées en Afrique du Nord entre le 1er janvier 1952 et le 2 juillet 1962* » Ce texte pose notamment le principe de l'égalité de traitement entre les anciens d'Afrique du Nord et les anciens combattants de conflits antérieurs. Il assimile aux militaires les membres des forces supplétives (harkis), à condition qu'ils possèdent la nationalité française, et renforce les mesures en leur faveur : les supplétifs pourront ainsi prétendre à la carte du combattant, au titre de reconnaissance de la nation, aux pensions d'invalide de guerre et aux emplois réservés. Enfin, il réserve aux seuls anciens combattants l'accès à l'Office national des anciens combattants.

Rapporteur de la commission des affaires culturelles, M. BROCARD (Haute-Savoie), président du groupe des républicains indépendants, conclut, après avoir présenté le projet : « *Sachons conserver à la carte du combattant la valeur que lui confère les guerres des 1914-1918 et de 1939-1945. Gardons-nous d'une démagogie qui la dévaloriserait.* »

Dans la discussion générale, M. BOURSON (rép. ind. Yvelines) souhaite que des dispositions permettent de régler les cas particuliers et M. RENARD (P.C., Aisne) affirme : « *Le temps est venu de la justice et de l'équité.* » Après M. BRIANE (réf., Aveyron), M. GILBERT FAURE (P.S., Ariège) estime que le gouvernement demande un blanc-seing en ce qui concerne le critère de la qualité de combattant. M. FORENS (U.C., Vendée) regrette que la discussion de ce texte ait lieu si tardivement, et M. BOYER (rép. ind., Isère) souhaite que les avantages sociaux de l'Office des anciens combattants soient accordés aux supplétifs titulaires du titre de reconnaissance de la nation. Enfin, après MM. ALBERT BIGNON (U.D.R., Charente-Maritime) et MAUJOUAN DU GASSET (rép. ind., Loire-Atlantique), M. GUERMEUR (U.D.R., Finistère) demande qu'on tienne compte, pour les conditions d'attribution de la carte d'anciens combattants, du caractère spécifique des combats d'Afrique du Nord.

Au cours de la discussion des articles, les députés suppriment l'article qui exclut les titulaires d'un titre de reconnaissance de la nation, délivré après la promulgation de la loi, de l'Office national des anciens combattants.

En revanche, ils adoptent un amendement du gouvernement précisant qu' « *une commission d'experts, comportant notamment des représentants des intéressés, est chargée de déterminer les modalités selon lesquelles la qualité de combattant peut être reconnue (...) sous condition de la participation à six actions de combats au moins* ». M. BORD présentant cet amendement, précise que la commission sera composée de représentants du secrétariat d'État aux anciens combattants, de représentants du ministère de la défense et, en majorité, de représentants du monde combattant des trois générations de feu. Il est en outre décidé que la qualité de combattant est affectée aux militaires qui ont pris part en Afrique du Nord, aux dates précitées, à des actions non seulement de combat, mais aussi « *de feu* ».

Le projet de loi, ainsi amendé, est finalement adopté à l'unanimité.

Au Sénat

L'abaissement à dix-huit ans des majorités électorale et civile est adopté par 261 voix contre 4

Par 261 voix contre 4, le Sénat a voté, dans les mêmes termes que l'Assemblée nationale, le projet de loi abaissant de vingt et un ans à dix-huit ans l'âge de la majorité civile et électorale. Après avoir adopté cette réforme capitale, qui revêt désormais « force de loi », les sénateurs ont approuvé une proposition importante pour les magistrats municipaux. Ce texte, dont les députés discuteront pendant la session extraordinaire, tend à donner aux maires, dans l'exercice de leurs fonctions, les mêmes garanties qu'aux préfets en cas de poursuites pénales.

« *Ce texte*, a déclaré le rapporteur M. GENTON (pays.), parlant de la réforme de la majorité légale, *s'inscrit dans une évolution qui se poursuit depuis une génération : majorité pénale, capacité de tester, ouverture de compte de chèques, dépôts et retraits dans les Caisses d'épargne, adhésion à un syndicat, participation aux élections sociales. La même évolution se constate si nous portons nos regards au-delà des frontières.*

M. FOSSET (Union centr.) souligne l'antériorité du Sénat et, s'adressant au garde des sceaux, M. Jean Lecanuet, évoque l'initiative de celui qui était alors sénateur. « *C'est, en effet, le 20 décembre 1972*, précise-t-il, *que, le premier, notre groupe, sous votre signature, a déposé une proposition de loi ramenant à dix-huit ans la majorité électorale et la majorité civile, et c'est le 21 juin 1973 que cette proposition fut votée par les sénateurs. Si on nous avait écoutés, les jeunes auraient participé à l'élection du président de la République.* »

M. MIGNOT (ind.), sera le seul orateur hostile à la fixation à dix-huit ans de la majorité civile. « *La mesure*, dit-il, *est précipitée. c'est la famille qui est en cause. L'autorité paternelle, ou, inversement, le devoir d'entretien des enfants, risquent d'en souffrir. Au reste, à dix-huit ans, peut-on se débrouiller dans la vie ?* »

M. CICCOLINI (P.S.), au contraire, approuve le projet et demande « *au Sénat tout entier* » de confirmer « *son vote massif du 21 juin 1973* ». M. SCHMAUS (P.C.) rappelle que, dès 1947, son parti avait réclamé l'abaissement de l'âge électoral.

M. DE FELICE (Gauche dém.) déplore que le gouvernement précédent ait mis si peu de hâte à faire participer les jeunes à l'élection présidentielle.

M. JEAN LECANUET explique les raisons pour lesquelles il avait envisagé, dans un premier temps, de n'aborder qu'à l'automne le second volet de la réforme.

« *Les raisons de ce choix ent été souvent mal comprises. Il serait totalement inexact de l'interpréter comme une hostilité à l'abaissement de l'âge de la majorité civile.*

» *J'ai toujours été convaincu, et le gouvernement partage ce point de vue, que les deux mesures sont logiquement liées. Mais ce lien logique ne signifie pas, à mon avis, qu'elles doivent être nécessairement simultanées. La Constitution permet de les dissocier dans le temps.*

» *Ce souci de prudence n'impliquait aucune réticence de notre part. La preuve en a été apportée au cours du débat. Je n'ai à aucun moment refusé le dialogue. Dès lors que l'Assemblée manifestait sa volonté de traiter en même temps les problèmes de la majorité civile et de la majorité électorale, j'ai au contraire accepté de discuter les amendements de la Commission des lois, largement inspirés au demeurant par les projets de la chancellerie. Nous avons abouti ensemble à un texte qui, comme l'a souligné votre rapporteur, « fait honneur au Parlement », mais aussi, permettez-moi de l'ajouter, à l'esprit de conciliation et de concertation du gouvernement, ainsi qu'aux fonctionnaires de la chancellerie.* »

Avant le vote de l'ensemble du projet de loi, M. PONIATOWSKI, ministre de l'intérieur, avait indiqué qu'une large publicité serait faite à la réforme.

M. CHAUVIN (Union centriste) s'était félicité de l'introduction dans la loi d'une disposition en faveur du développement de la formation civique. Il faudra aussi, avait-il souligné, revoir le statut des lycées : « *On nous parle de maturité précoce, mais nous passions le baccalauréat à seize ans et les jeunes d'aujourd'hui le passent à dix-neuf. On devra en tirer les conséquences !* »

La responsabilité pénale des maires assimilée à celle des préfets

Les sénateurs ont ensuite adopté une proposition de loi de M. DILIGENT et des membres du groupe de l'Union centriste, relative à la mise en cause pénale des magistrats municipaux. « *Si un maire met en cause la responsabilité de la commune*, déclare le rapporteur M. SCHIÉLÉ (Union centr.), *c'est celle-ci qui en prend les conséquences. Mais pour la responsabilité pénale, c'est le maire, dans sa personne, qui répond de ses actes.*

» *Cette constatation a suscité une légitime réaction de la part de tous les maires de France, non pour revendiquer une quelconque immunité ou une limitation de leurs attributions, mais parce qu'ils ont désormais le sentiment que la mise en œuvre de leur responsabilité pénale peut intervenir pour des faits dont la maîtrise leur échappe, certes par manque de moyens d'action, mais surtout en raison d'une imbrication des attributions administratives telle qu'il devient difficile, parfois impossible, de déterminer tant le domaine que les limites des responsabilités respectives des représentants de l'État et des maires.*

» *La proposition votée se réfère aux seules dispositions du code de procédure pénale organisant en faveur des magistrats et des préfets, pour la poursuite et le jugement des « crimes et délits » commis par eux dans l'exercice » de leurs fonctions », des dérogations aux règles habituelles de compétence et de procédure.* »

Cette proposition, indique M. PONIATOWSKI, ministre de l'intérieur, recueille l'accord entier du gouvernement. Les tâches des maires ne cessent de croître, mais on ne doit être responsable que de ce qu'on peut contrôler.

« *La proposition de loi qui vous est soumise a une double portée,* précise le ministre. *D'une part, elle tend à moderniser et simplifier le régime de l'inculpation des préfets et des magistrats, en cas de crime ou de délit commis dans l'exercice de leurs fonctions.*

» *Désormais, le procureur général de la Cour de cassation, au lieu de charger de l'instruction une chambre civile de la Cour de cassation, inviterait celle-ci à désigner la chambre d'accusation d'une cour d'appel qui procéderait à l'instruction de l'affaire et déciderait soit de rendre une décision de non-lieu, soit de renvoyer l'inculpé devant un tribunal correctionnel ou une cour d'assises.*

» *D'autre part, toujours pour les crimes et délits commis dans l'exercice de leurs fonctions, elle assimile purement et simplement les maires, ainsi que les élus municipaux les suppléant, aux préfets et aux magistrats. C'est l'innovation capitale du texte, qui devrait apaiser les préoccupations légitimement exprimées par les maires depuis de nombreux mois.* »

Avant le vote de l'ensemble du texte, interviennent successivement dans la discussion MM. CARAT (P.S.) et MARCILHACY (non inscrit).

Le Sénat a ensuite adopté le projet de loi tendant à réformer le régime actuel des groupements fonciers agricoles. Ce texte, modifié par les sénateurs, fera l'objet de « navettes » pendant la session extraordinaire qui s'ouvre le 2 juillet. Il a, en revanche, adopté dans les mêmes termes que l'Assemblée nationale la proposition tendant à faire bénéficier les journalistes « pigistes » du statut des journalistes professionnels, proposition qui prend donc force de loi. — A. G.

LES EFFETS PRATIQUES

Si un certain nombre d'articles sont d'application évidente, d'autres sont soumis à la signature de décrets d'application.

Retenant les principales dispositions de la loi, nous indiquerons successivement : 1) celles dont la publication n'est pas soumise à des décrets ultérieurs ; 2) celles qui nécessitent un texte explicatif, accompagné le cas échéant des solutions qui sont généralement envisagées, le principe étant que, dans tous les cas où la loi parle de « mineur », l'âge jusqu'à présent requis de vingt et un ans va, après promulgation de la loi par le président de la République, être ramené à dix-huit ans. Cette modification augmente de 2,4 millions de personnes le nombre des citoyens.

I. — APPLICATION EVIDENTE

● DROIT DE VOTE. — Dans toutes les consultations (parlementaires, conseillers municipaux ou généraux, etc.) ayant trait à la désignation des élus nationaux ou locaux, les listes électorales pourront être modifiées à partir du 1er septembre 1974. Auparavant, sur décision du juge d'instance, si des consultations partielles ont lieu.

● ACTES DE L'ÉTAT CIVIL, AUTORITÉ PARENTALE. — Le mariage ne nécessitera plus l'autorisation des parents dès l'âge de dix-huit ans, de même que les demandes de naturalisation. L'autorité des parents (dite parentale) cessera de s'exercer trois ans plus tôt pour ce qui concerne, par exemple, le domicile, l'ouverture d'un compte bancaire, le choix des études, d'une profession, etc.

● RESPONSABILITÉ CIVILE ET PÉNALE. — Par suite, la responsabilité civile, et notamment pécuniaire, des parents prendra fin à dix-huit ans pour les dommages que causeraient leurs enfants. De sorte que cette responsabilité civile est alignée sur la responsabilité pénale, qui était déjà de dix-huit ans. A noter que l'on pourra désormais témoigner en justice dès l'âge dix-huit ans.

● LES CAPACITÉS PROFESSIONNELLES. — Le droit d'être commerçant. Certaines professions requièrent un âge supérieur à celui de la majorité. Ainsi, est-ce le cas des pharmaciens qui doivent, dans l'état actuel des choses, avoir vingt-cinq ans révolus.

● ÉMANCIPATION. — L'âge auquel celle-ci est possible est ramenée à seize ans. Mais le mineur émancipé ne peut être commerçant.

● LES CLAUSES PÉNALES. — Le délit d'homosexualité en compagnie d'un mineur, le proxénétisme (incitation de mineur à la débauche) seront eux aussi applicables à dix-huit ans et non plus à vingt et un ans.

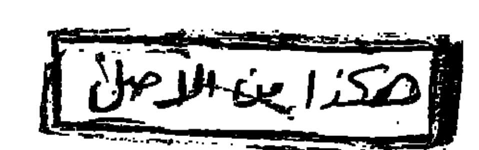
● LES MESURES D'ASSISTANCE ÉDUCATIVE EN COURS (ordonnances des 2 février 1945 et 23 décembre 1958) continueront d'être exécutées pendant un an après l'entrée en vigueur de la loi, à moins que l'intéressé n'ait atteint entre-temps l'âge de vingt et un ans.

II. — APPLICATIONS SOUMISES A DES TEXTES ULTERIEURS

● L'ÉLIGIBILITÉ. — Pour l'instant, il faut avoir vingt-trois ans pour être député et trente-cinq ans pour être sénateur. La position du gouvernement reste imprécise pour ce qui concerne les nouvelles limites à établir. Le 10 juin, M. Jean Lecanuet, ministre de la justice, avait estimé qu'une « expérience » pourrait être tentée dans les conseils municipaux.

● PRESTATIONS SOCIALES, FISCALITÉ. — Bien que le sujet reste soumis à discussion, il semble que la majorité sociale puisse rester autonome et que soient maintenues les règles actuelles touchant les allocations familiales, les pensions alimentaires et quotient familial dans le calcul de l'impôt sur le revenu.

● DIVERS. — Les interdictions (dix-huit, seize et treize ans) qui visent certains spectacles seront-elles modifiées ? On observera aussi que les lycéens de plus de dix-huit ans devront recevoir directement les relevés de notes dont le contrôle appartient en principe aux parents.



L'Assemblée adopte les propositions sur la régulation des naissances

Mme Veil : la contraception doit être un acte médical comme un autre

L'Assemblée nationale a examiné vendredi matin 28 juin le projet de loi modifiant la loi du 28 décembre 1967 relative à la régulation des naissances. Rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, M. NEUWIRTH (U.D.R., Loire), remarque tout d'abord que *« notre pays va enfin, après avoir tant tergiversé, s'engager sans retour dans la voie d'une authentique politique de régulation des naissances »*. Qualifiant la loi qui doit être votée de *« loi de libération et de progrès »* le député présente les amendements *« fondamentaux »* retenus par la commission : préservation de l'anonymat des femmes qui achèteront des contraceptifs et suppression de toute condition d'âge pour le droit à la délivrance de ces contracpetifs. Il se réjouit en, particulier, que le gouvernement ait décidé que ces produits seront remboursés par la Sécurité sociale, et souligne que le non-remboursement était considéré par beaucoup comme l'indication que la pilule pouvait être dangereuse. La commission souhaite que les produits contraceptifs puissent être délivrés dans les centres de planification ou d'éducation familiale et dans les centres de P.M.I. (protection maternelle et infantile), et que des informations sur la contraception puissent être diffusées par la radio et la télévision. Persuadé que, par le développement de l'information sexuelle, le nombre d'avortements diminuera, M. Neuwirth conclut en affirmant qu'il faut modifier à ce sujet une *« législation injuste et inadaptée »*.

M. GAU (P.S.) : il aura fallu sept ans

« Il aura fallu près de sept ans, constate M. GAU (P.S., Isère), *pour que la libéralisation que nous espérons totale de la contraception aboutisse enfin. »* Il ajoute : *« La contraception, c'est aussi une prévention de l'avortement, dont les cas auraient été moins nombreux depuis sept ans si les textes avaient été convenablement appliqués.. C'est encore la prévention de la délinquance, car celle-ci est souvent le fait des enfants non désirés et abandonnés par leur famille. Il faut donc aller jusqu'au bout, afin que la contraception ne soit plus le privilège d'une minorité de femmes. (...) Il faut rendre l'accès à la contraception égale pour tous et, pour cela, adopter des mesures nouvelles qui ont trait à l'information et à la prise en charge par la collectivité. (...) Il faut également supprimer les obstacles matériels, financiers et psychologiques. »* Mme CHONAVEL (P.C., Seine-Saint-Denis) réclame notamment que les médicaments et les dispositifs contraceptifs soient remboursés par la Sécurité sociale. Après avoir dénoncé la responsabilité du gouvernement dans la situation *« de sous-développement dans laquelle se trouve notre pays en matière d'information et d'éducation sexuelles »*, elle affirme : *« Il faut que la contraception devienne le moyen efficace pour éviter de recourir à l'avortement »*, puis elle annonce que son groupe déposera un amendement proposant que l'application de l'article 317 du code pénal (qui supprime l'avortement) soit suspendue pour toute interruption de grossesse pratiquée par un médecin dans un but non lucratif jusqu'à l'adoption d'une nouvelle loi concernant l'interruption volontaire de grossesse.

Enfin, Mme FRITSCH (réf., Moselle) réclame que la parution des décrets d'application ait lieu *« dans un délai raisonnable »*, et déclare : *« L'accord entre la volonté du législateur et l'orientation nouvelle et positive du gouvernement doit se traduire par le vote d'une loi libérale et immédiatement appliquée. »*

L'après-midi, Mme VEIL, ministre de la santé, remarque notamment que *« le souhait nouveau de planifier, de « programmer » sa vie autant qu'il est possible trouve en ce qui concerne la régulation des naissances un terrain favorable, dans la mesure où les progrès récents de la médecine permettent à présent de dominer techniquement ce problème avec le maximum de sécurité »*. *« La régulation des naissances*, dit-elle, *constituera, lorsqu'elle se sera progressivement imposée, un progrès réel dans la vie de notre société. »* Le ministre souligne ensuite qu'un espacement des naissances constitue, outre l'intérêt des enfants, une victoire essentielle pour l'équilibre du couple et pour l'épanouissement de la femme. *« Enfin*, dit-elle, *il y va aussi de l'intérêt de la collectivité nationale tout entière, dans la mesure où une succession de naissances dans un espace de temps trop rapproché peut constituer dans des milieux familiaux fragiles un facteur très important de déséquilibre et d'inadaptation sociale. »*

La libéralisation du régime des produits contraceptifs ne risque pas d'aboutir, selon Mme Veil, à une diminution sensible du taux de la natalité, et la loi Neuwirth de 1967 a constitué un *« progrès décisif »* ; le projet en discussion a pour objet *« de faire franchir une nouvelle étape dans la voie de la libéralisation, ou plutôt de la normalisation de la contraception »*. Le gouvernement acceptera les amendements de la commission des affaires sociales et propose que les produits contraceptifs soient remboursés par la Sécurité sociale et l'aide sociale.

> **L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE**
>
> **Un décret, paru au « Journal officiel » du 29 juin, convoque le Parlement en session extraordinaire pour le mardi 2 juillet 1974, à 16 heures. L'ordre du jour de cette session extraordinaire comprendra :**
>
> **— La discussion des projets de loi suivants : Projet de loi de finances rectificative pour 1974 ; projet de loi sur la mise à jour périodique de valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales.**
>
> **— Suite et fin de la discussion des textes suivants : Proposition de loi relative à la mise en cause pénale des magistrats portant amnistie : projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi relative aux groupements fonciers agricoles ; projet de loi relatif à l'organisation interprofessionnelle laitière ; projet de loi portant règlement définitif du budget de 1972 ; projet de loi relatif à la création de corps de fonctionnaires de l'Etat pour l'administration de Saint-Pierre-et-Miquelon.**

LE MINISTRE DE LA SANTÉ : faire entrer la contraception dans le droit commun

Analysant ensuite les raisons de la lenteur de la diffusion de la contraception, Mme Veil rappelle les conditions restrictives de la loi de 1967 et déclare : *« Autant que ces dispositions elles-mêmes, le climat qu'elles ont créé autour de la contraception, la dramatisation de ce problème, le caractère exceptionnel des précautions prises ont contribué à entretenir la méfiance du public. »* A tout cela il faut encore ajouter, dit-elle, *« une certaine réticence du corp médical »* et les réticences de nombreux couples. A propos des établissements d'information ou de conseil familial et des centres de planification et d'éducation familiale (soixante-cinq centres ont été actuellement agréés) elle affirme que le développement de ces organismes sera poursuivi par le gouvernement.

« Ce qu'il faut, poursuit Mme Veil, *c'est faire entrer la contraception dans le droit commun, en faire un acte médical comme un autre. Avec le temps les passions se sont apaisées, les mentalités ont évolué. Aussi longtemps que la contraception sera ressentie par la femme et par les médecins comme un acte médical « à part » elle ne se développera qu'avec lenteur. Elle ne sera vraiment acceptée que lorsqu'elle sera prescrite sans difficulté par les circuits habituels de la médecine. Il est donc indispensable, si l'on veut éviter que l'avortement ne soit le substitut de la contraception, de lever les derniers obstacles d'ordre administratif qui s'opposent encore à l'utilisation rationnelle des moyens modernes de régulation des naissances. »* Le ministre de la santé conclut : *« Ce projet n'est pas seulement important par les répercussions qu'il aura sur la vie personnelle de nombreux couples, il constitue aussi, par l'esprit qui l'anime, la manifestation d'un changement réel de certaines de nos conceptions de la vie sociale. »*

Les députés adoptent ensuite au cours de la discussion des articles, les propositions de la commission et du gouvernement (que nous détaillons ci-contre, voir encadré). M. GIRARD (U.D.R., Loiret) souhaite qu'un âge minimum à partir duquel les jeunes obtiendraient librement les contraceptifs soit prévu. Lors de l'examen d'un amendement socialiste, qui propose qu'une politique d'information soit menée à l'O.R.T.F. sur la contraception, Mme Veil estime qu'une telle question relève du domaine réglementaire et non législatif. Elle considère que l'O.R.T.F. doit traiter cette question comme il traite d'autres problèmes sociaux, *« sans se considérer tenue par une sorte d'obligation qui serait peut-être mal comprise »*. Le ministre indique également que *« même si la loi est votée définitivement au cours de la session extraordinaire, les dispositions relatives au remboursement des contraceptifs ne pourront pas être appliquées avant le mois d'octobre »*. *« Techniquement*, ajoute-t-elle, *le délai minimum pour les formalités est de deux ou trois mois. »* Enfin, la proposition de Mme CHONAVEL, relative aux sanctions concernant la pratique de l'avortement est rejetée, le ministre de la santé ayant notamment estimé qu' *« accepter cet amendement serait préjuger le débat qui aura lieu normalement à l'automne »*.

Le projet de loi amendé est finalement adopté à la quasi-unanimité, seul M. HAMEL, rép. ind. (Rhône), votant contre. — M. S.

L'ADIEU AUX TABOUS

Les choses ont bien changé. La loi libéralisant totalement la contraception a été adoptée par l'Assemblée nationale à la quasi-unanimité, puisque, hormis quelques abstentions dans les rangs des républicains indépendants et de l'U.D.R., une seule voix, celle de M. Emmanuel Hamel, député du Rhône (R.I.), s'y est opposée.

En décembre 1967, l'adoption de la précédente loi, cependant beaucoup plus restrictive, avait été beaucoup plus laborieuse. Elle n'avait été acquise que de justesse, dans un climat passionnel. Pour s'en convaincre, il suffit de se reporter aux journaux de l'époque, dont plus de la moitié des articles relatifs à la régulation des naissances avaient trait à des problèmes moraux et religieux. Il a fallu six ans pour que puissent entrer en application les décrets les plus importants.

Cette fois, le projet adopté en première lecture dépasse les espérances des plus optimistes : le gouvernement et la majorité de l'Assemblée n'ont pas, comme précédemment, actionné le frein mais appuyé sur l'accélérateur : en effet, aucun des amendements au projet de loi proposés en dernière minute par le gouvernement et adoptés vendredi ne présentait de caractère restrictif. Au contraire, ils venaient renforcer ceux proposés par M. Neuwirth, le groupe socialiste, la commission des affaires culturelles et sociales, qui, du même coup, apparaissaient timides sinon mineurs. En proposant, sans restrictions, le remboursement par la Sécurité sociale pour toutes les femmes et la gratuité aux indigents et aux mineures anonymes, le gouvernement a montré pour la première fois la volonté de généraliser la régulation des naissances dans toutes les couches de la population, la volonté de donner à la contraception les véritables armes de dissuasion qui permettront, au moins à ceux qui le voudront, de s'opposer à l'avortement, si celui-ci, à l'automne, devait être — comme M. Chirac l'a promis — soumis à une législation moins répressive.

Les mesures financières envisagées, ainsi que le respect de l'anonymat vis-à-vis du pharmacien et des parents, devraient, pour la première fois, permettre au plus grand nombre de femmes en âge de procréer d'accéder à la contraception.

Très convaincante, répondant avec précision aux députés, Mme Veil, qui s'est fait même un moment applaudir par les députés communistes, a montré une grande habileté, en proposant plus qu'une « libéralisation », une « normalisation » de la contraception en France. Pour Mme Veil, *« la contraception doit devenir enfin un acte médical comme les autres, soumis aux mêmes règles et débarrassé des interdits et des tabous qui l'ont entourée dans le passé »*.

Obstacles administratifs

Estimant qu'à l'heure actuelle à peine 10 % des femmes en âge de procréer auraient recours aux techniques modernes de régulation des naissances (contre 25 % aux Etats-Unis), Mme Veil a attribué le sous-développement de la contraception à plusieurs motifs, dont certains donts dus à la loi de 1967 : le caractère nominatif, et par conséquence dissuasif, de la prescription, le consentement des parents, l'absence de remboursement, les réticences du corps médical et la peur des effets secondaires, la crainte injustifiée des couples, l'insuffisance du nombre des centres et de leurs moyens, le manque d'information.

Le projet de loi tel qu'il a été adopté vendredi lève la plupart de ces obstacles, tandis que les progrès de la recherche médicale permettent aujourd'hui de minimiser les effets secondaires et les risques des contraceptifs oraux, et de mieux préciser les contre-indications, même si les méthodes contraceptives demeurent imparfaites.

Mme Veil a insisté, lors de la présentation du projet de loi à l'Assemblée, sur l'effort qui reste à faire pour le développement des centres d'éducation et de planification familiale agréées, et sur le nouveau rôle prépondérant que doivent jouer à cet égard les consultations de P.M.I.

Actuellement, soixante-cinq centres sont agréés, dont la moitié dans la région parisienne, et on estime que quatre-vingt-cinq à quatre-vingt-dix le seront d'ici à la fin de l'année. Le développement de ces centres sera poursuivi par le gouvernement.

Des crédits ont été spécialement demandés à cette fin pour 1975... *« Il faut*, a encore déclaré Mme Veil, *conforter le régime financier des centres en incluant la régulation des naissances parmi les dépenses obligatoires de protection maternelle et infantile. »* Il faut aussi, et c'est sans doute l'effort prioritaire, former et encadrer le personnel de conseil conjugal et d'accueil, en nombre insuffisant, et *« un peu hétérogène »*.

« Faire entrer la contraception dans le droit commun » est donc devenu la préoccupation de tous. A considérer le projet de loi, on ne voit plus d'obstacles, sinon d'ordres financier et administratif.

L'examen de la loi sur la contraception n'est pas prévu par le décret de convocation du Parlement en session extraordinaire, il ne sera donc examiné au Sénat qu'à la session d'automne (et selon toute vraisemblance après l'examen du budget). Or Mme Veil, qui avait à l'Assemblée vivement souhaité que le projet passe en lecture au Sénat dès la première semaine de juillet, avait précisé que si la loi était promulguée ou publiée dès juillet la prise en charge des contraceptifs par la Sécurité sociale ne pourrait être effective qu'au mois d'octobre, pour des raisons techniques et administratives (réunion de la Caisse nationale, information et réglementation au niveau des caisses, etc.).

Si la loi n'est définitivement adoptée qu'en octobre, le remboursement par la Sécurité sociale risque d'en être reculé d'autant.

D'autre part, demeure l'aspect financier de ces décisions. Si l'on estime à 10 francs par mois les dépenses dues à la pilule (et sans tenir compte du remboursement des consultations médicales) et si l'on estime à 1 million le nombre des femmes qui l'utilisent, la Sécurité sociale aura au minimum à rembourser 10 millions de francs par mois, auxquels viendront s'ajouter les remboursements des stérilets, diaphragmes, etc. Et si, comme on peut l'espérer, la loi atteint ses objectifs, ce chiffre sera à multiplier par 2 ou par 3.

Deux heures avant le débat, Mme Veil avait déclaré sur les antennes de France-Inter, en réponse à la question *« Le remboursement, c'est pour quand ? »* : *Très rapidement. Nous avons déjà d'ailleurs étudié le problème au ministère de la santé pour inciter certains laboratoires à faire les démarches pour obtenir les autorisations nécessaires. C'est uniquement cette question qui est en cause et pas du tout l'aspect financier. »*

Il faudra ensuite débloquer les crédits dse centres d'éducation et de planification familiale et revaloriser des traitements et vacations de ceux qui y travaillent.

Enfin, certains députés ont souligné à ce propos le caractère d'exception (ou de dérogation ?) conféré aux produits contraceptifs : en effet, considérés jusqu'à ce jour comme appartenant au domaine de médecine préventive, ils tombaient sous le coup du code de la santé publique et de la sécurité sociale, qui ne prévoit pas le remboursement des dépenses de médecine préventive.

Devenus, comme il est logique, des médicaments, ils peuvent être inscrits désormais à la nomenclature. Ils pourraient aussi, au dire de certains députés et de certains responsables de la Sécurité sociale, faire en quelque sorte jurisprudence, ou à tout le moins *« donner des idées »* dans d'autres secteurs de la médecine préventive non remboursés à ce jour (vaccins, tests de grossesse, examens de santé, etc.). — M.-A. R.

Péripéties législatives et réglementaires

Avant 1967, conformément à la loi du 31 juillet 1920 réprimant la provocation à l'avortement et à la propagande anticonceptionnelle, étaient légalement interdites la prescription, la divulgation et l'utilisation des méthodes contraceptives. L'interdiction ne visait pas la méthode Ogino (et celle des courbes de température) ni l'usage des préservatifs masculins. Dès 1961, néanmoins, le premier centre de planning familial s'ouvrait à Paris sur une initiative privée.

La loi Neuwirth du 29 décembre 1967 relative à la contraception avait dû en son temps et pour être promulguée, faire l'objet de nombreux amendements qui en atténuaient la portée. L'article 9 de cette loi précisait que les modalités d'application, qui dépendaient de nombreux décrets et arrêtés, seraient connues « dans les six mois à venir ». Il ne fallut pas moins de six ans de réflexions, de tergiversations, voire de « sabotage délibéré », pour reprendre l'expression de M. Neuwirth pour qu'elle puisse être totalement appliquée. En voici les principales étapes :

— 3 FEVRIER 1969 : deux décrets et l'arrêté concernant les conditions de fabrication, d'importation et de vente des contraceptifs et modalités de délivrance aux patientes (inscription sur un tableau spécial, carnet à souches).

— 7 MARS 1972 : décret autorisant la pose du stérilet sous certaines conditions.

— 2 AVRIL 1972 : arrêté fixant les conditions techniques requises des établissements et cabinets médicaux pour l'insertion des contraceptifs intra-utérins.

— 24 AVRIL 1972 : décret fixant les conditions d'exercice des établissements d'information, de consultation ou de conseil familial, et des centres de planification ou d'éducation familiale.

— 3 NOVEMBRE 1972 : arrêté concernant l'agrément de ces centres, en fonction des conditions techniques de fonctionnement, des normes d'effectif et de la qualification du personnel.

— 27 NOVEMBRE 1972 : arrêté relatif au personnel des établissements agréés.

— 18 JANVIER ET 28 FEVRIER 1973 : circulaires adressées par le ministre de la santé aux préfets des régions et aux directions départementales de l'action sanitaire et sociale rappelant les prescriptions législatives et réglementaires et les modalités pratiques d'application de ces textes pour les établissements précités.

— 28 FEVRIER 1973 : circulaire relative aux centres de planification ou d'éducation familiale rattachés à un établissement assurant le service public hospitalier.

— 11 JUILLET 1973 : loi portant création du Conseil supérieur de l'information sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familiale.

— 5 JANVIER 1974 : décret énumérant les associations et organismes représentés au Conseil supérieur de l'information sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familiale. Le Mouvement français pour le planning familial n'en fait pas partie. Décret particulier pour les départements d'outre-mer (les contraceptifs peuvent y être délivrés gratuitement).

— 28 MARS 1974 : première (et à ce jour seule) réunion du Conseil supérieur.

— 28 JUIN 1974 : l'Assemblée nationale adopte un nouveau projet de loi modifiant la loi du 29 décembre 1967 sur la régulation des naissances.

★ Un recueil des journaux officiels mis à jour le 15 mai 1973 (et complété depuis par des feuillets annexes) contient dans leur intégralité les textes des lois, décrets, arrêtés et circulaires relatifs à l'information, l'éducation et la planification familiale. *Journal officiel*, 26, rue Desaix, 75732 Paris Cedex 15.

Un développement des centres d'information

(Suite de la première page.)

Enfin, ce nouveau projet ne prévoit plus de limites d'emploi des produits contraceptifs dans le temps et en quantité. *« Il appartient au médecin en toute responsabilité de les déterminer comme toute spécialité pharmaceutique. »*

● *La réglementation concernant les mineures.* Toutes les dispositions particulières concernant les mineures sont abolies *« pour leur permettre l'accès à la contraception dans le cadre des pratiques médicales courantes et sous la responsabilité normale des parents »*. La prescription médicale est laissée, désormais, à la seule responsabilité du médecin et l'accord des parents n'est plus nécessaire à quelque âge que ce soit.

Le projet de loi modifie les conditions de vente des contraceptifs. Actuellement, les contraceptifs ne sont pas remboursés par la sécurité sociale et sont vendus exclusivement en pharmacie.

Après promulgation de la loi, outre les pharmacies, qui demeurent le lieu de distribution privilégié, la délivrance des contraceptifs (pilule stérilets, diaphragmes, produits spermicides) sera autorisée, sur prescription médicale, dans les centres de planification ou d'éducation familiale agréés et dans les centres de Protection maternelle et infantile (P.M.I.), dans des conditions déterminées par un règlement d'administration publique

Un article additionnel au projet de loi sera inséré pour préciser les attributions supplémentaires éventuellement dévolues aux centres de P.M.I. (consultations de lutte contre la stérilité, de conseils génétique, de planification ou d'éducation familiale), qui pourront être groupées avec les consultations prénuptiales et prénatales sous la dénomination de *« consultations sur les problèmes de la naissance »*.

Les différents contraceptifs pourront être remboursés par la Sécurité sociale, à la suite de l'adaptation d'amendements présentés par le gouvernement, modifiant le code de la Sécurité sociale (art. L-283, a), le code rural (art. 1038) et la loi du 12 juillet 1966 (travailleurs non salariés des professions non agricoles) Dans certains cas, la gratuité pourra être obtenue

Les centres de planification et d'éducation familiale ou de P.M.I. agréés sont, en effet, autorisés à délivrer à titre gratuit des médicaments produits ou objets contraceptifs, sur prescription médicale, aux mineures désirant conserver l'anonymat ainsi qu'aux personnes ne bénéficiant pas de prestations maladie, assurées par un régime local ou réglementaire. D'autre part, un amendement adopté vendredi prévoit que les personnes relevant de l'aide médicale pourront obtenir gratuitement la prescription et la délivrance de contraceptifs, même si elles ont consulté au cabinet du médecin.

Les moyens d'information

Les centres d'éducation ou de planification familiale pourront faire connaître leurs activités à condition *« de respecter l'interdiction de la propagande antinataliste et de la publicité commerciale »*.

L'amendement proposé par le groupe socialiste sur la possibilité de diffusion à la radio et à la télévision d'Etat a toutefois été rejeté. Selon Mme Veil, et ce point de vue a été admis par les députés, cet amendement n'est pas nécessaire. La loi du 11 juillet 1973 créant le Conseil supérieur de l'information sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familiale suffit. Elle prévoit, en son article premier, que *« l'information de la population sur les problèmes de la vie est une responsabilité nationale. L'Etat y participe notamment par l'aide qu'il apporte, dans le respect des convictions de chacun, aux associations et organismes qui contribuent à cette mission d'information, conformément aux lois de la République »*. Quant à l'O.R.T.F., le ministre de la santé a rappelé que l'Office est seul juge de ses programmes.

MARTINE ALLAIN-REGNAULT.

ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

A PROPOS DE...

LE VOTE DU BUDGET EN PROVENCE-COTE D'AZUR

Les acteurs et les figurants

La loi du 5 juillet 1972 sur la création et l'organisation des régions, de même que le décret du 5 septembre 1973 relatif au fonctionnement des comités économiques et sociaux, font obligation au conseil régional de consulter le comité sur toutes les affaires qui lui sont soumises, préalablement à ses délibérations ou avis. Il semble en fait, le plus souvent par manque de temps, que cette disposition importante de la législation n'ait pas été entièrement respectée par les établissements publics régionaux lors de l'adoption des premiers budgets.

Le comité économique et social de Provence-Côte d'Azur, réuni le vendredi 28 juin à Marseille, a ainsi été amené à constater que le conseil régional, présidé par le député et maire socialiste de Marseille, M. Gaston Defferre, avait décidé seul de l'affectation de la moitié des dépenses du budget 1974.

« La non-application de la règle de la consultation préalable, *déclare le Comité économique et social*, établit une situation illégale dans son principe et inefficace dans ses effets. Elle enlève au Comité économique et social sa prérogative essentielle, en tant qu'institution consultative au niveau régional, dont les avis doivent, de ce fait, primer toute autre consultation éventuelle. » *Le Comité, présidé par un Niçois, M. Paul Augier, pense, cependant, que les difficultés rencontrées* « sont à attribuer à un départ un peu précipité » *et reconnaît qu'* « un travail de coopération s'est, désormais, nettement dessiné entre les commissions des assemblées ». *Renonçant à exercer son droit de recours, il demande, toutefois*, « que les décisions relatives au budget 1974, et exécutables en la forme, donnent lieu à une concertation entre les deux assemblées, pour ce qui concerne le déroulement des opérations ». *Il désire, d'autre part, être associé étroitement, selon une formule à déterminer, à l'élaboration du budget 1975.*

Tout en regrettant de n'avoir pu exercer « son imagination et son esprit d'initiative », *le Comité n'avait repoussé que quatre propositions de dépenses du préfet de région, dont une seule importante (3 millions de francs), lorsqu'il avait voté le budget, en moins de deux heures, le 29 janvier. Le Conseil régional, lui, s'était accordé plusieurs semaines de réflexion et avait profondément remanié le projet de l'administration.* Aussi bien, *le Comité estime que dix-huit opérations, totalisant 15 500 000 francs, sur un budget de 31 millions de francs, ont été retenues, sans qu'il ait eu son mot à dire. Il déplore également que le Conseil régional ait décidé, unilatéralement, de lancer un emprunt de 150 millions de francs pour la constitution de réserves foncières.*

Les socio-professionnels ont voulu se situer sur le plan des principes, mais il est évident qu'ils auraient été d'infléchir plusieurs des initiatives prises par leurs partenaires. Les représentants du monde agricole ont exprimé notamment le souhait que les réserves foncières ne soient pas faites exclusivement sur le littoral, ou en zone urbaine.

Le Comité économique et social, qui compte en son sein de nombreux dirigeants d'entreprises, estime qu'il aurait eu à donner également un avis autorisé sur le crédit d'aide à l'industrialisation de 3 millions de francs dégagé en vue de créer, ou de développer, des zones industrielles.

GUY PORTE.

ENVIRONNEMENT

● NAISSANCE DU PARC DE BROTONNE. — Le parc naturel régional de Brotonne, situé dans une boucle de la Seine à l'ouest de Rouen, est né : le syndicat mixte chargé de sa réalisation et de sa gestion a été constitué. Il devra aménager le parc qui couvre 40 000 hectares et qui groupe trente-cinq communes situées dans l'Eure et la Seine-Maritime. — *Corresp.)*

● « LA FRANCE PROPRE ». — Tel est le thème d'une campagne nationale qui se déroulera jusqu'en avril ou mai 1976 en plusieurs périodes, dont une consacrée à la « forêt propre ». M. Gabriel Péronnet, secrétaire d'Etat chargé de l'environnement, a fait part de cette décision lors de l'assemblée générale de la Fédération nationale des exploitants forestiers

TRANSPORTS

LES CHEMINS DE FER DOIVENT ÊTRE GÉRÉS SELON DES PRINCIPES ÉCONOMIQUES affirment les ministres des Neuf

Les ministres des transports des Neuf se sont mis d'accord, le jeudi 27 juin, à Luxembourg, sur les principes d'une harmonisation des règles régissant les relations financières entre les Etats et leurs compagnies de chemins de fer.

Plusieurs principes doivent désormais servir de ligne de conduite aux neuf sociétés de chemins de fer de la C.E.E. Le plus important concerne la gestion de l'entreprise selon des principes « *économiques* ». A l'origine, la Commission européenne avait introduit la notion de *principes* « *commerciaux* », refusée par l'Italie comme difficilement compatible avec la notion de service public.

Le second principe concerne les prix qui devraient être fixés par les compagnies en accord avec les pouvoirs publics. Enfin les Neuf ont retenu le principe de l'équilibre financier qui n'est toutefois pas réalisable au cours des prochaines années

D'autre part, M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat aux transports, a informé le conseil des ministres de la Communauté que Paris acceptait la proposition de la Commission de Bruxelles autorisant l'augmentation du nombre de poids lourds britanniques, irlandais et danois circulant dans les pays du Marché commun. En vertu de cette proposition, la Grande-Bretagne, qui disposait, l'année dernière, de cent quatorze licences de circulation, en aura deux cent vingt-sept en 1974, le Danemark cent quarante et une, l'Irlande quarante-deux. Ce geste est « *considérable et très élégant* », a-t-on déclaré dans les milieux proches de la Commission. « *C'est un important pas en avant vers une politique commune des transports* », a dit de son côté M. Fred Mulley, ministre des transports britanniques.

● LA PRESIDENCE D'AIR INTER. — M. Robert Vergnaud a été reconduit pour six ans comme président - directeur général de la Compagnie Air Inter par l'assemblée générale des actionnaires. M. Vergnaud avait succédé, le 19 juin 1970, à l'amiral Paul Hébrard à la tête de la compagnie intérieure française.

Après la démission de M. de la Martinière

LE SORT DU « FRANCE » SERA DÉCIDÉ DANS QUELQUES JOURS

« *Au cours du conseil d'administration du 27 juin 1974, M. Dominique de la Martinière a présenté sa démission de président de la Compagnie générale maritime (C.G.M.)*, a indiqué, vendredi 28 juin, un communiqué de la compagnie. *M. Roger Carour, président de la Compagnie des messageries maritimes, a été nommé vice-président de la Compagnie générale maritime, et M. Jacques Ribière a été confirmé dans ses fonctions de directeur général* »

M. de la Martinière avait été nommé président de la Transat en septembre 1973, et président de la C.G.M. en décembre 1973.

[Le communiqué de la C.G.M. n'est accompagné d'aucun commentaire, mais on peut penser que le soutien qu'avait apporté M. de la Martinière à M. Chaban-Delmas pendant la campagne présidentielle (il était responsable dans l'état-major des questions financières) n'est pas étranger à son départ.

M. de la Martinière avait pour mission de mettre en place un groupe maritime d'Etat puissant et dynamique, rassemblant les activités de la Compagnie générale transatlantique et des Messageries maritimes. Il s'était attaché à cette tâche difficile étant donnée la situation financière de la Transat et des Messageries, mais ses projets n'avaient jamais été clairement expliqués. Seul l'épineuse question du paquebot « France » a fait l'objet de nombreuses controverses au cours des derniers mois. La décision de s'en séparer « à la faveur » de la crise de l'énergie avait été prise quelques jours avant le décès de Georges Pompidou. Un très prochain comité interministériel devrait fixer son sort et les modalités de son retrait. — F. GR.]

● NOMINATIONS AU SECRETARIAT D'ETAT AUX TRANSPORTS. — M. Paul Olivier, ingénieur en chef des ponts et chaussées, est nommé directeur des bases aériennes au secrétariat général à l'aviation civile (S.G.A.C.) en remplacement de M. Georges Meunier. D'autre part, M. Michel Mangenot, administrateur civil hors classe, succède comme directeur du personnel et de l'administration générale au S.G.A.C. à M. Claude Collet, récemment nommé directeur des transports terrestres.

District parisien

FIN DE SESSION A L'HOTEL DE VILLE

14 km de « couloirs » réservés aux autobus

Ouverte le 13 juin, la session de printemps du Conseil de Paris s'est achevée le 28 juin dans la nuit. Elle a été marquée par plusieurs événements politiques consécutifs à l'élection du nouveau président de la République : échec de M. Jacques Dominati — l'ancien président de l'assemblée municipale est un des leaders des républicains indépendants — qui souhaitait être réélu ; intervention directe de M. Valéry Giscard d'Estaing contre le projet de voie express rive gauche et en faveur de la Cité fleurie...

Au cours de sa dernière séance, le Conseil a pris deux décisions et en a reporté une.

● LES COULOIRS D'AUTOBUS.

Le préfet de police proposait d'aménager un peu plus de 18 km de voies réservées aux transports en commun. Le Conseil de Paris a réduit de près de 3 km ce programme et a refusé les couloirs prévus notamment dans la rue de Rennes, la rue d'Alésia et la rue Saint-Antoine. Pour justifier la position de la majorité à ce propos, M. Gabriel Kaspereit (U.D.R.) a déclaré que s'il était nécessaire de favoriser les transports en commun, il n'était pas possible de tuer la vie d'un quartier.

● LE TRANSPORT DES PERSONNES AGEES.

Le Conseil a décidé que la gratuité des transports sera étendue à Paris, le 1er octobre, aux personnes âgées de soixante-cinq ans non imposables sur le revenu ; 80 000 à 100 000 personnes pourraient profiter de cette mesure. Les bénéficiaires du bureau d'aide sociale et du Fonds national de solidarité âgés de soixante-cinq ans ont les mêmes avantages depuis le 1er octobre 1973.

● LA CITE FINANCIERE.

Le Conseil a décidé de renvoyer à sa session d'automne l'étude du dossier de la Cité financière. Les orateurs se sont prononcés contre une augmentation de la densité des constructions dans le quartier de l'Opéra, où les banques et les compagnies d'assurance souhaiteraient s'étendre. Les élus ont aussi demandé une étude approfondie sur la circulation dans ce secteur.

Le nouveau président du Conseil de Paris, M. Milhoud, a, d'autre part, confirmé que le bureau de l'Assemblée avait été reçu le 28 juin au matin par le président de la République. Celui-ci, a-t-il dit, a exprimé le vœu que le statut de Paris soit réformé. Le principe d'une session extraordinaire au mois de novembre, consacrée à l'étude de ce projet a été adopté malgré le souhait de la gauche, qui demandait la fixation d'une date plus rapprochée.

NOUVEAUX NOMS DES RUES A PARIS

Le Conseil de Paris a décidé de donner de nouveaux noms à une vingtaine de voies parisiennes :

Le nom de Gérard Philipe a été donné à une voie nouvelle qui a été ouverte entre le boulevard Lannes et l'avenue du Maréchal-Fayolle (Paris-16e). La rue Toulouse-Lautrec est une rue nouvelle située entre l'avenue de la Porte-de-Saint-Ouen (Paris) et la rue de La Fontaine (Saint-Ouen). Le résistant Henri Ribère qui fut directeur général du SDECE donne son nom à une voie ouverte entre la rue Compans et la rue des Bois (Paris-19e). La rue Alexandre-Fleming est située entre l'avenue du Pré-Saint-Gervais et l'avenue du Belvédère (Paris-19e). Le nom d'Alexis Carrel a été donné à la voie actuellement dénommée passage Louvet (Paris - 15e) et le nom d'Alain-Fournier à la rue anciennement baptisée rue Rosenwald (Paris-15e). Enfin, la rue Sigmund-Freud est située entre l'avenue de la Porte - du - Pré - Saint-Gervais et l'avenue de la Porte - Chaumont - (Paris-19e)

En outre, le square situé entre l'avenue Saint-Bernard et l'église Sainte-Marguerite portera le nom du consul général de Suède Raul Nordling, le négociateur qui a contribué à sauver Paris de la destruction en août 1944 en s'entremettant entre les résistants et l'état-major allemand. Enfin, le nom de place de la Porte-Maillot a été attribué au carrefour des boulevards Pershing, Gouvion-Saint-Cyr, de l'Amiral - Bruix et de l'avenue de Neuilly, face au Palais des congrès.

● DANS LES VILLES NOUVELLES. M. Maurice Doublet, préfet de la région parisienne, a installé, le 28 juin, le conseil d'administration de l'établissement public de Melun-Sénart (Seine-et-Marne), dernière des cinq villes nouvelles de la région parisienne dont les institutions ne fonctionnaient pas encore. Le président du conseil d'administration est M. Marc Jacquet, maire de Melun (U.D.R.), ancien ministre.

HISTOIRE

Il y a trente ans, Philippe Henriot...

Par FRANÇOIS KORBER (*)

Les anthologies de la Résistance sont généralement discrètes sur la mort de Philippe Henriot, survenue à Paris, le 28 juin 1944, dans des circonstances tragiquement spectaculaires. « Exécution », — pour les soldats sans uniforme qui luttaient contre l'occupant et ses alliés, — ou « assassinat » — pour les partisans du tribun, martyr d'une mauvaise cause, — l'événement fut vite oublié, bien qu'il ait, à l'époque, soulevé une émotion considérable, à la mesure de l'influence qu'exerça le personnage. Cet orateur étonnant, qui fut, aux yeux de Pierre Limagne, le « Goebbels français » et aux oreilles de Charles Maurras, la « voix de la France », dont la notoriété égala, pendant deux ans au moins, celle de Laval ou de Pétain, reste, curieusement, ignoré des manuels scolaires et universitaires.

« *J'ai entendu Mussolini parler à trente mille jeunes hommes dans le Colisée, sous un ciel incandescent sillonné d'avions. J'ai vu Hitler soulever, comme à bras tendus, l'enthousiasme de trente mille fanatiques, au Palais des sports à Berlin. J'affirme que le dynamisme oratoire de Philippe Henriot dépasse le leur. Dieu me garde de lui prédire, ni de lui vouloir, pas même de lui souhaiter le destin de ces deux hommes ou de l'en croire ambitieux : sans doute vise-t-il ailleurs...* » Datées du 16 décembre 1933, ces phrases de François Le Grix *(la Revue hebdomadaire)* semblent d'autant plus prophétiques qu'Henriot n'est alors qu'un simple député de la quatrième circonscription de Bordeaux — approximativement celle de M. Chaban-Delmas aujourd'hui.

Né en 1889 à Reims, professeur d'enseignement libre à Sainte-Foy-la-Grande (Gironde), élu en 1932 au siège de l'abbé Bergey, il n'est à ce moment-là connu que des milieux catholiques auxquels il s'adresse à l'occasion des grandes tournées de conférences organisées par la Fédération nationale catholique, que préside le général de Castelnau. Dix ans plus tard, des millions de Français, partisans ou adversaires, écoutent les éditoriaux bi-quotidiens de l'« orateur national », puis du « secrétaire d'Etat à l'information et à la propagande », dont le talent suscite tant d'estime et d'admiration, tant de haine et tant d'exécration

Dans l'intervalle, il s'est fait remarquer à la Chambre. Profondément attaché à la tradition et à la foi catholiques, il est venu à la politique par le catholicisme et gardera toujours de ce passé des allures de croisé, qu'il s'agisse de la croisade religieuse, antimaçonnique, antisémite ou, après le 21 juin 1941, antibolchevique. Ténor de la Fédération républicaine de Louis Marin, il se présente de 1932 à 1940 comme un député nationaliste, parlementaire antiparlementaire qui, semblable à beaucoup d'hommes de droite, voit dans les assemblées d'alors le reflet des divisions du pays légal, opposé à l'unité nécessaire du pays réel

L'affaire Stavisky

L'affaire Stavisky lui donne l'occasion d'exercer ses talents d'inquisiteur et de polémiste, ses dénonciations entraînant, au cours du débat sur le scandale la chute du ministère Chautemps. Déçu par l'échec du 6 février, dégoûté des jeux politiciens, durci par la victoire du Front populaire, il apparaît souvent dans les années 1936-1940, comme un ultra, la violence de ses attaques préfigurant la période d'occupation. Sans doute éprouve-t-il alors, comme beaucoup d'intellectuels, la « tentation fasciste », saluant en Benito Mussolini — qu'il a rencontré en Italie, — « l'homme qui, à l'heure où les capitulations, les concessions et les lâchetés tenaient lieu de doctrine à tant de peuples, montra aux siens l'altière noblesse de certaines intransigeances » (1). Vice-président du Parti républicain national et social, qui a pris la suite des Jeunesses patriotes après la dissolution des ligues et que préside Pierre Taittinger, il fait d'ailleurs, de plus en plus, figure d'homme de foule, goûtant le contact et le corps à corps avec des auditoires surchauffés où s'exhalent les passions. Parallèlement, il publie divers romans, poèmes, ou essais politiques, tout en collaborant à plusieurs journaux.

Au lendemain de l'armistice, il redevient un journaliste parmi d'autres, travaillant à *Gringoire*, alors replié à Marseille. Il soutient d'emblée la Révolution nationale, occasion d'une revanche sur la IIIe République qui a mené la France à la défaite, puis, non sans hésitations, la politique de collaboration : profondément germanophobe, son anticommunisme lui fait cependant préférer Hitler à Staline. L'entrée en guerre de l'Allemagne contre l'Union Soviétique bousculera d'ailleurs les dernières réticences de celui qui avait écrit en 1937 un article intitulé *Hitler, ennemi public numéro 1*. Il ne cessera dès lors de prêcher la « Croisade contre les Soviets ». Dénonçant « Staline, l'assassin », il exalte le « combat de l'Europe contre le bolchevisme » et stigmatise la « peste rouge ». « Tout l'Occident rué aux frontières de l'Asie s'arcboute comme une digue contre l'inondation bolcheviste (2). »

Porte-parole de la Milice, dont il revêt parfois l'uniforme, il appelle à la lutte contre les résistants, présentés comme des « meneurs qui travaillent pour le compte de l'Internationale bolcheviste ». Ses responsabilités à cet égard sont considérables, soit qu'il ait dissuadé nombre de jeunes de rejoindre leurs rangs, soit qu'il ait couvert la répression qui les frappait.

Très vite, en effet, sa plume lui parue insuffisante. Multipliant les conférences en France ou en A.O.F., il parle chaque semaine depuis janvier 1942 à la Radiodiffusion nationale, prononçant des éditoriaux qui deviendront biquotidiens le 30 décembre 1943. Nommé *secrétaire d'Etat à l'Information et à la Propagande* au début de 1944, il réussira la prouesse de conserver ce rythme — donnant en six mois plus de 200 éditoriaux, — sans pour autant restreindre ses activités de ministre. S'étant rendu en Allemagne pour s'adresser aux Français prisonniers ou travailleurs (4-14 juin 1944), reçu par Goebbels et Ribbentrop, il n'interrompra pas la diffusion de ses causeries, retransmises en direct depuis l'Allemagne.

L'audience de cette propagande est certaine, même s'il est difficile d'en déterminer l'ampleur. Dans le désarroi des esprits, caractéristique des quelques mois qui précèdent le débarquement, la radio — qu'elle fût alliée ou vichyssoise — bénéficiait d'un crédit moral exceptionnel, et Philippe Henriot joue, pour certains, le rôle d'un véritable directeur de conscience, dénonçant sans relâche les bombardements, les sabotages et les maquisards. Bon psychologue, il a compris, dès son arrivée au pouvoir, que la B.B.C. était écoutée de tous, qu'il fallait donc réfuter ouvertement ses arguments, en relever les erreurs, voire la citer pour mieux contre-attaquer. Ses auditeurs, adversaires ou partisans, constatent la redoutable efficacité de son talent que les speakers de Londres ou d'Alger s'épuisent à combattre. « Ce n'est pas un homme éloquent, c'est une mitrailleuse », disait de lui Anatole de Monzie. Doué d'un sens inné de l'invective et de la repartie, « livide, brûlé par la flamme qu'il répand, il surmonte ses dépressions nerveuses, les transmue en pathétique. Avec lui, l'audition de la radio est aussi chaleureuse qu'une réunion publique. Cette voix précipitée et fougueuse (ou bien lente, avec une tristesse nuancée d'ironie) obtient une adhésion physique qui précède et détermine celle de l'esprit » (3).

Le 28 juin

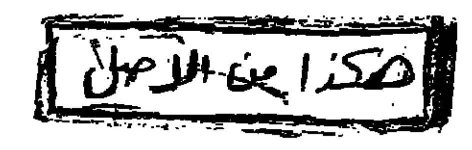
Les circonstances de sa mort, souvent présentée à tort comme une réplique à l'assassinat de Jean Zay — perpétré le 20 juin mais connu seulement après la Libération, — témoignent de l'extraordinaire climat de violence qui régnait alors. Depuis janvier 1944, un commando du COMAC (Comité militaire d'action, dépendant du C.N.R.) avait reçu l'ordre, par l'intermédiaire de Kriegel-Valrimont, d'exécuter Darnand et Henriot. Le responsable, Charles Gonard — surnommé Morlot, — un très jeune homme spécialiste des opérations dangereuses, souhaitait enlever le ministre pour le diriger ensuite sur Londres ou Alger. Tentative difficile, car Philippe Henriot séjournait rarement au siège parisien de l'information, l'actuel immeuble du syndicat des fonctionnaires, rue de Solferino. Il était en outre accompagné d'un garde du corps, qu'il avait fini par accepter sous la pression de ses collaborateurs. La proximité de l'ambassade d'Allemagne, enfin, rendait délicate l'utilisation des armes à feu.

Une triple fatalité va leur permettre de réussir. A la demande de Laval, qui veut y réunir un conseil des ministres pour contrer une offensive des ultras — lesquels, Déat en tête, lui reprochent d'avoir déclaré le jour du débarquement : « La France n'est pas dans la guerre. », — Henriot arrive à Paris le 27 juin. Il y apprend que le conseil, par une circonstance fortuite, est remis au lendemain. Contraint de rester à Paris, il prononce alors son dernier éditorial, sans doute prémonitoire : « *Quand on ne songe qu'à l'assassinat pour se débarrasser d'un contradicteur, c'est qu'on n'a plus d'arguments... Injuriez donc. Couvrez-moi de ce que vous appelez vos outrages. Mais je ne répondrai plus. S'il y a du sang entre nous, c'est vous qui l'aurez versé.* » Rentrant tard dans la soirée avec son épouse, il congédie le garde qui l'attend et qui n'a pas dîné, scellant son destin par cette ultime prévenance. Au petit matin, le commando, informé par le concierge, dont la complicité est acquise, se fait ouvrir la porte du ministère après avoir désarmé quelques gardiens de la paix en faction dans la rue Réveillé dans la chambre qu'il occupe avec sa femme. Philippe Henriot se débat. L'un des hommes tire ; constatant qu'il est intransportable, Morlot l'achève d'une rafale de mitraillette.

Des milliers de personnes défileront devant son cercueil exposé sur la place de l'Hôtel-de-Ville, avant que soient célébrées ses funérailles nationales à Notre-Dame ! Un peu partout dans le pays, des messes sont dites à sa mémoire, tandis que la Milice se livre à de sanglantes représailles, dont est notamment victime Georges Mandel, le 7 juillet.

(1) Conférence aux Ambassadeurs, le 15 décembre 1934.
(2) Article de *Gringoire*, le 8 août 1941.
(3) Alfred Fabre-Luce, *le Journal de la France*, pages 555-556.

(*) Prépare une thèse d'Etat sur *Philippe Henriot, 1889-1944*, sous la direction de M. Jean-Baptiste Duroselle, professeur à la Sorbonne.



ARTS ET SPECTACLES

Télévision

CE SAMEDI (CHAINE III)

Les cent actes de Théâtre ouvert

● Au Festival d'Avignon 1973, l'opération Lucien Attoun-Théâtre ouvert avait trois ans. La troisième chaîne y était. Et elle a filmé des extraits de pièces. Et elle a demandé à des hommes de théâtre : « Où en est la création contemporaine ? » Diffusion, ce samedi, troisième chaîne, 20 h. 30.

● Du 15 juillet au 26 août, cette co-production Festival d'Avignon, France-Culture, Affaires culturelles, Fonds d'intervention culturelle, reprendra, avec une innovation, « le Gueuloir ». Des auteurs y liront leurs pièces, impromptu.

Il y aura autant d'auteurs que la durée du Festival le permettra, et s'il se présente des sans-talent, des provocateurs, tant pis, c'est la règle du jeu. Lucien Attoun en prend le risque et compte sur la conscience critique du public. Ce qu'il veut d'abord, c'est promouvoir l'auteur, ce solitaire, ce « mutilé ». Lui donner l'occasion de s'entendre, de connaître le travail de dramaturgie.

A Théâtre ouvert, c'est le metteur en scène qui choisit la pièce. Seul impératif, elle doit être inédite et de langue française. Au besoin, Lucien Attoun, qui dirige chez Stock une collection « Théâtre ouvert » et produit sur France-Culture le « Nouveau répertoire dramatique », et reçoit par conséquent une multitude de manuscrits, met les hommes de scène en relation avec les auteurs.

Lucien Attoun ne se contente pas de ce premier contact, il veille sur ses poulains, sur la liberté de leur travail ; il apaise les conflits, aide les auteurs dans le difficile accouchement de leur œuvre : « Il faut leur parler technique, le reste n'est que bavardage. Parfois, on se casse la tête à leur expliquer pourquoi telle scène défait la cohérence, et puis, il suffit d'une phrase concrète pour leur faire voir l'ensemble de la pièce. »

● Plusieurs pièces présentées ces dernières saisons à Avignon ont été ensuite montées à Paris et en décentralisation. Mais pour mener une action positive, c'est-à-dire continue, Lucien Attoun, qui possède une inépuisable puissance de travail, souhaiterait un théâtre d'essai et de création ouvert sur l'écriture dramatique, mais aussi sur l'édition, sur la radio, sur la télévision. Ainsi, les auteurs n'écriraient plus dans le vide. « Il faut débloquer la situation, dit-il. Ce qui se passe, c'est que la télévision, par son attitude outrancière de grande dame apeurée, n'est plus crédible. Il faut abattre les barrières psychologiques qui se sont élevées, et ne pas chercher à tout prix le chef-d'œuvre. A Amsterdam, au musée municipal, j'ai été surpris de voir des œuvres récentes. Elles n'étaient pas toutes de même valeur, mais toutes témoignaient sur le monde présent. Des témoignages que nous pourrions susciter naîtrait peut-être notre confiance aux auteurs; on laisse le théâtre se scléroser et mourir. »

● A l'affiche de Théâtre ouvert, cet été : « la Tribu des Carcana en guerre contre quoi », de et par Gatti (14 au 17 juillet); « Madras, la nuit où... », d'Eduardo Manet, par Claude Confortès (18 au 21 juillet) : « Dimanche », de et par Michel Deutsch et Dominique Muller (22 au 25 juillet) : « le Mal de terre », de Liliane Atlan, par Roland Monod (26 au 29 juillet) ; « le Bout du monde », de et par Michel Hermon (30 juillet au 2 août) ; « Sur le fil », d'Arrabal, par Pierre Constant (3 au 6 août).

C. G.

Expositions

AU LOUVRE, DÉPARTEMENT DES PEINTURES

LES SUAVITÉS CALMES DE COLOGNE

Devant un panneau ancien on se passe très bien d'un nom d'artiste, mais non d'un principe de classement. Dans l'œuvre de savants comme Berenson ou Longhi pour les « primitifs » italiens, Max Friedländer pour ceux des Pays-Bas, et plus récemment Charles Sterling pour le domaine français, les noms de convention : « Maître de la mort de la Vierge », « Maître de Moulins », etc., servent à la fois de pierre d'attente pour un catalogue et de repère pour l'histoire.

Pendant l'été 1969, une grande exposition a été organisée à Bruges autour d'une vingtaine de ces peintures, à cheval entre le quinzième et le seizième siècle, dont la personnalité, bien définie par le style, reste couverte par l'anonymat. On en retenait l'impression que si ces ouvriers, souvent excellents en retables et en tableaux de dévotion, ne sont pas mieux identifiés « dans le civil », si l'on peut dire, c'est sans doute avant tout pour des raisons fortuites, le sort n'ayant pas laissé subsister ou l'érudition n'ayant pas déniché la pièce d'archives, la mention ancienne qui livreraient le renseignement : mais ce n'est pas le seul fait du hasard, l'organisation corporative et même la mentalité des peintres s'accommodant peut-être assez bien, sauf exception, bien sûr, de l'anonymat.

L'excellente présentation d'une dizaine de ces peintres-artisans qui ont travaillé dans la seule ville de Cologne, en gros entre 1470 et 1520, illustre précisément ce nœud de problèmes. Mgr N. Reynaud a su organiser avec une clarté sympathique et parfois des aperçus neufs le petit appareil documentaire : photographies, tableaux..., qu'on aime bien aujourd'hui trouver disposé autour des tableaux à problèmes. Le choix était parfait : entre Lochner et le célèbre tableau des Mages, le *Dombild*, de la cathédrale de Cologne (vers 1450) et le bon portraitiste du seizième siècle B. Bruyn, et on ne retrouve dans la grande ville rhénane que des anonymes; de plus, le Louvre en possède de bons exemplaires, dont deux, les panneaux du Maître dit de Saint-Séverin (vers 1490) récemment entrés au musée, et, par bonheur, des dessins qui permettent de rappeler la manière douce, le gentil modelé de Lochner, au début, la facture carrée de Bruyn, à la fin, et, entre les deux, la procédure de l'esquisse de la mise en place, grâce à une intéressante étude à la plume pour une *Adoration des Mages* de Berlin (vers 1510).

Au cours de ce circuit, deux ou trois faits majeurs s'imposent à l'attention. D'abord, la nécessité de reconstituer les ensembles dispersés et les détours par lesquels on y parvient : les volets extérieurs des retables n'étant pas traités en grisaille, comme à Bruges, par exemple, mais en couleur, les dispositions possibles sont plus nombreuses. Le cas du fragment de la *Nativité*, prêté par le Petit Palais, du Maître dit de Saint-Barthélemy, vers 1480, avec un curieux étagement des figures calmes et raides dans l'espace, se complique même du fait que, dans les démontages et dépècements du siècle dernier, les volets à scènes superposées du polyptyque ont dû être dédoublés en hauteur. Mais l'observation la plus neuve concerne l'importance des cycles narratifs, histoires à épisodes de la vie des saints — bandes dessinées, si l'on veut, — réalisés sur toile dès avant 1500, ce qui met la suite de saint Bruno et celle de sainte Ursule parmi les exemples précoces de cette production un peu conventionnelle, mais riche en portraits, scènes de genre, vues urbaines... et par-là accessible comme un roman illustré.

L'autre aspect de cette peinture, qui est agréablement mis en évidence, c'est précisément son caractère d'*école*. Ces ateliers colonais n'ignorent pas les nouveaux développements de ceux des Flandres et du Midi italien, mais ils s'efforcent de n'en adapter que ce qui leur paraît compatible avec la manière colonaise, c'est-à-dire avant tout l'art délicat et souple, bleu et or, de Lochner. Dans le *Retable des sept joies de la Vierge*, le Maître de la Sainte Parenté n'hésite pas à reprendre jusque dans le détail des petits enfants échelonnés sur le dallage le parti d'un tableau analogue de Lochner et de moduler librement l'accompagnement. La date de cet exercice serait importante à définir. Car, s'il ne s'agit pas d'une copie imposée par le succès du tableau de Lochner, on a affaire vers la fin du siècle à un cas de ce « retour aux maîtres » sensible dans certains centres autour de 1500. Et c'est certainement le cas de la grande *Descente de croix* du Maître de Saint-Barthélemy, qui adapte avec une autorité déconcertante le chef-d'œuvre de Roger Van der Weyden (au Prado) ; les ombres portées jouent curieusement sur le fond d'or. Il n'y a rien de plus révélateur que l'analyse des changements apportés par le Colonais, qui gagne en charme ce qu'il perd en solennité, ainsi que pour la Madeleine à qui Roger n'aurait jamais consenti le geste alangui et coquet qu'on lui voit ici.

Ce panneau se trouvait au seizième siècle à Paris. La clochette emblématique, visible sur le cadre doré, indique un destinataire : un établissement « antonite », et il est tentant de penser que c'est celui de la rue Saint-Antoine qui l'a commandé. Un autre rapprochement avec le milieu parisien est fourni par le panneau de la *Pietà*, d'où tient son nom le Maître de Saint-Germain-des-Prés ; si l'attention aux textures est très colonaise, la disposition ample et claire, avec la vue urbaine fameuse : l'abbaye, le Louvre et Montmartre, répond à autre chose. Si l'on compare avec le Maître de la vie de Marie (Lille, vers 1480), on mesure la densité nouvelle du paysage et on note la disparition des auréoles-disques, qui maintenaient le prédécesseur dans le hiératisme. Ce Colonais, en veine d'émancipation, a pu avoir l'idée de combler le vide de la peinture parisienne autour de 1500. Cette exposition intelligente est une petite boîte à surprises.

ANDRÉ CHASTEL.

★ *Les Primitifs de Cologne* (les dossiers du département des peintures, n° 9). 28 numéros. Introduction, catalogue et répertoire par N. Raynaud.

UN COMITÉ RENOIR DÉFENDRA L'ŒUVRE DU PEINTRE

Les descendants et héritiers d'Auguste Renoir viennent de créer un comité dont la tâche principale sera de dresser l'inventaire de l'œuvre du peintre et d'en assurer la la protection. Le comité, animé par Paul Renoir, petit-fils de l'artiste, désignera les membres d'une commission composée d'experts, d'historiens d'art et de restaurateurs de tableaux qui sera appelée à se prononcer, le cas échéant devant les tribunaux, sur les faux éventuels attribués à Renoir. Travaillant en collaboration avec le Musée Renoir à Cagnes-sur-Mer, le comité organisera, en septembre prochain, au Musée de Montmartre, une exposition consacrée à « Renoir intime ». On y verra des peintures, des sculptures et des documents prêtés par la famille du peintre et par quelques collectionneurs.

MORT DU COMÉDIEN MARCEL PÉRÈS

On annonce la mort, survenue vendredi à Chalette-sur-Loing (Loiret) du comédien Marcel Pérès.

[Né à Castelnaudary (Aude) le 24 janvier 1898, Marcel Pérès avait débuté à l'âge de sept ans, dans *Michel Strogoff*, au théâtre ambulant que dirigeaient ses parents. On l'a vu notamment dans douze pièces de Jean Anouilh, dont *le Rendez-vous de Senlis, Ardèle, la Valse des toréadors*, ou des comédies de Marcel Aymé, ainsi que dans environ cent quarante films. Il avait récemment tourné pour la télévision un feuilleton de Jean Cabin-Maley *Mort au jury*, qui n'a pas encore été diffusé.]

En bref

Variétés

La réapparition de Vince Taylor

Avec son costume de scène en cuir noir et sa chaîne de vélo, Vince Taylor avait été en 1961 une sorte de « roi » du rock en France. Cela n'avait duré qu'une seule année. Il avait ensuite sombré dans les ténèbres et la misère noire.

Repris en main aujourd'hui par le show business, le voici qui réapparaît pour un soir à l'Olympia, profondément influencé par Chuck Berry, l'ayant bien assimilé, cachant sa violence sous le flegme, l'apparente nonchalance, faisant mille « plans » gestuels, s'étendant sur le plateau comme prostré ou en signe de vénération de la guitare qui exécute son solo. C'est superbement théâtral et dérisoire.

Sur scène, le gorille, un vrai de vrai, en gilet de corps bleu, brave la salle de loulous avec ses biceps. Soudain il glisse, tombe parmi les fauteuils. Il est happé par dix, vingt, trente « rockers » qui se défoulent joyeusement... — C. F.

CONCOURS DU CONSERVATOIRE

● VIOLON. — *Premiers prix* : Joanna Matkowska (à l'unanimité), Dominique Barbier, Hubert Chachereau, Resit Iyicil, Geneviève Simonot, Annie Cormery, Narey Fettahoglu, Gilles Henry, Marie-Paul Coudette. — *Deuxièmes prix* : Jean-François Marcel, Michel Devert, Dominique Gerret, Gérard Maître, Jean-Louis Mouchel, Patrick Bismuth, Sophie Curaudeau.

Petites nouvelles

■ M. Michel Guy, secrétaire d'Etat à la culture, a inauguré vendredi à Poitiers l'hôtel Jean-du-Moulin-de-Rochefort, construit au dix-septième siècle et rénové pour abriter l'ensemble des services communaux des affaires culturelles. Il a résumé dans son discours sur la politique de son département toutes les conceptions définies dans l'entretien recueilli par Louis Dandrel et publié par « le Monde » du 28 juin. A propos de l'immeuble historique qui motivait sa visite, il a affirmé qu'un monument restauré devait être « utilisé », sinon il redevenait un « monument en péril ». (Corr.)

■ Le pianiste Sviatoslav Richter, souffrant, a renoncé au récital qu'il devait donner le dimanche 30 juin en soirée avec le violoniste Oleg Kagan, à la Grange de Meslay. Leur participation reste prévue pour le 5 juillet, ainsi que celle du 7 juillet dans l'après-midi, à la Grange de la Besnardière. Le violoniste Christian Feras et le pianiste Pierre Barbizet assureront le concert du 30 juin à Meslay.

Musique

L'orgue de l'église Saint-Nicolas-des-Champs

Délices et orgues titrait cette année le Festival du Marais en annonçant la mise en service pour le concert de l'instrument de l'église Saint-Nicolas-des-Champs. Cette « découverte » serait plutôt à placer sous la rubrique « promesses » dans le chapitre « espoirs ».

Mais les techniciens sont formels : quarante-trois jeux répartis sur cinq claviers manuels et un pédalier; une batterie d'anches; des timbres intéressants dans les aigus; de beaux graves : l'orgue de Jean Boyer (ce jeune instrumentiste en a, en effet, la responsabilité depuis 1972) n'aurait en principe rien à envier à celui de Poitiers. Construit en 1773 dans la même esthétique et pour le même répertoire par le fils de Louis-Alexandre Clicquot, il met à la disposition de l'interprète, soucieux de vérité historique, un matériel authentique, dûment estampillé.

Mais sous quel amas de poussière ! Et dans quel état ! Car l'orgue s'essoufflant dès 1927, il fut confié à Victor Gonzalès et il ne sortira des mains du célèbre facteur qu'une fois mis au diapason moderne, doté de nouveaux tuyaux, d'une mécanique à balanciers, d'une machine Barker, d'un système pneumatique pour le tirage des registres et de pleins jeux, jusqu'alors absents.

Sur l'orgue « parisien » d'origine, destiné au répertoire classique, on avait donc tenté de superposer un instrument romantique à vocation symphonique. Mais la nature s'est vengée : le matériel paraît aujourd'hui trop faible dans Franck et Widor, hybride dans le répertoire français, pas assez noble dans Bach.

Après Jean Isoir (qui avait composé l'autre soir un amusant florilège « à la française »), Jean Boyer montera cependant à la tribune pour y exécuter *l'Art de la fugue* (1) à titre expérimental. Réalisé sur le même instrument, son enregistrement des pièces de Boëly (2) donne d'ailleurs raison aux optimistes : bien mis en valeur par une prise de son astucieuse, l'orgue sonne haut et clair et se caractérise par la variété de ses anches, par la précision de son toucher et par une bonne localisation des plans sonores. Suffirait-il alors de ramener les tuyaux vers l'avant et de rendre le buffet étanche pour effacer sur l'orgue de Saint-Nicolas-des-Champs les outrages du temps ?

ANNE REY.

(1) Avec le Festival Strings de Lucerne.

(2) *Un orgue Clicquot à Paris et un musicien versaillais* · Stil 1405 S. 73.

Festivals

A SPOLÈTE, LA MORT A L'ITALIENNE

Au nord de Rome, entre Assise et Terni, il y a Spolète, une cité dont les ruelles, les escaliers, les façades, les porches, les places sont ainsi disposés que rien ne s'y passe réellement. Comme sur une scène, où les assassins ne sont jamais des assassins, où la mort est applaudie. Dans les théâtres de la ville, on joue en ce moment deux affaires de meurtre. Dehors, la fiction est la même. Entre l'art roman et la Renaissance à la lumière des Abruzzes, on vit en rêvant.

Surtout pendant ce mois de juin où se tient le Festival des Deux-Mondes. Piazza Dovio, en plein midi, on entend, par hasard, d'une fenêtre ouverte sur un salon aux vieilles tentures un trio de Brahms. Par un soupirail de la via del Duomo, une partita de Bach, et au dernier étage du palais de l'archevêque des vocalises de soprano. Les cris des corneilles résonnent en cercles; les vendeurs de journaux psalmodient. Dans Spolète il n'y a plus que des chanteurs, des musiciens, des comédiens, des peintres. Et des dames touristes en mousseline, des messieurs en négligé Carlton, qui devisent aux terrasses, des silhouettes en soutane et chapeau à large bord. On voudrait applaudir.

Au petit matin, Spolète est éclairé, sans acteurs, par un soleil que personne ne règle. Et c'est ici qu'ont été bâtis les plus beaux théâtres du monde. Coïncidence naturelle. Ils ouvrent au crépuscule. Les deux affaires de meurtre, ce sont *A letter for the Queen Victoria*, de Bob Wilson et *Lulu*, d'Alban Berg.

Le spectacle de Wilson semble être une peinture de mort, regard fixe sur la destruction organisée du monde ou quelques signes captés entre les champignons de fumées atomiques et les hommes défigurés. Obsessions, peurs, attentes, apparaissent en relief sur des murs, les mêmes sans doute où se sont imprimés il y a trente ans les corps des premières victimes.

D'une pièce à l'autre, Wilson emporte ses symboles, ses arbres séchés montrant leurs racines, ses danseurs, ses lampes à huile. Le discours, abondant, est frappé des mêmes silences. Les mots sonores sont liés par une petite musique pour quatuor à cordes et flûte qui médite gravement sur Schubert ou Beethoven. Sous le lustre du teatro Caio Melisso on reste anormalement serein. Spolète est une ville où l'on ne meurt pas, du moins à la manière de Wilson.

Celle de Wedekind et de Berg appartient en revanche aux vérités de théâtre. La femme qu'ils ont inventée, Lulu, est assassinée au Teatro Nuovo. Le cinéaste Roman Polanski a réglé le meurtre, il s'est emparé de son histoire comme peu de metteurs en scène savent ou osent le faire. L'opéra — même allemand et chanté en italien, hélas ! — doit mieux convenir à la grande scène de Spolète.

Polansk. joue de l'humour noir et de l'horreur, en accompagnement à la dégradation continue et irréversible des êtres au contact du désir. Lulu est le désir, celui du ventre où Jack plante son couteau. Les uns après les autres, les hommes s'agenouillent pour baiser le bout de ses doigts. Mais elle n'est pas la fatalité. Elle rôde elle-même autour d'un amour qu'elle ne monnayerait pas. Fascination traduite par des images, rarement vues sur une scène lyrique, qui suivent les variations du troisième acte comme des extraits d'un « thriller ».

Les détails du jeu sont soignés. Ils créent des personnages : Slavka Taskova Paoletti, femme, bourgeoise capricieuse, putain, enfant, une Lulu sortie de la boîte de Pandore et qui chante avec une sûreté étonnante : ses familiers, la comtesse Geschwitz ou le mal selon Wedekind (Elaine Bonazzi), le dérisoire docteur Schön (Richard Cross), le peintre (Ernesto Palacio), Alwa (Mallory Walker). L'orchestre, dirigé par Christopher Keene, manque souvent à leur égard d'élégance et leur dévore quelques phrases. Il alterne les instants d'illumination et de lassitude. On regarde plus attentivement qu'on écoute. La baraque de foire construite par le décorateur Paul Sylbert fait lever la tête. Les acteurs y sont enfermés, pour que s'accomplisse la parole du prologue, hurlée par un dompteur, scandée par les coups de grosse caisse d'un Auguste « *Entrez, entrez !.. Venez voir la véritable bête créée pour tuer sans laisser une trace* »

LOUIS DANDREL.

« Victoria était dans la vie de Staline »

Robert Wilson découvre le sens des mots

Entre Spolete et La Rochelle — où il présente du 3 au 5 juillet « la Lettre à la reine Victoria » — Robert Wilson s'est arrêté à Paris, les cheveux un peu longs, sans barbe, rajeuni. Il n'aime pas expliquer, raconter. D'une voix douce, il répond aux questions : « Je ne sais pas... Les choses se passent dans la tête. » A la fois absorbé et attentif, il semble plongé dans une méditation. Cependant, aucun geste, aucun changement d'expression ne lui échappe. Il les remarques, les intègre dans son climat, dans la mise en scène qui s'organise autour de lui. Avec de longs silences, pendant lesquels les gestes décrivent les mots, il donne la raison pour laquelle, après ses spectacles sans paroles (« le Regard du sourd », « Prologue », « Ouverture »), il attribue à la parole un rôle essentiel :

« Les hommes savaient danser avant de savoir parler, c'est ce que disent les anthropologues, nous suivons l'évolution normale... La « Lettre pour la reine Victoria est véritablement un opéra avec de la musique classique, travaillé par Alan Lloyd. Le titre et le thème me sont venus du spectacle que j'ai montré cette année à l'Académie de Brooklyn, « The Life and Time of Joseph Stalin » (la Vie et la Dimension temporelle de Joseph Staline). On y trouvait déjà Victoria, et cette lettre qui lui a réellement été adressée, que je trouve très belle, qui sert de point de départ à l'opéra.

» Le livret n'est pas biographique, il est fait d'un collage de textes auquel j'ai travaillé avec un jeune garçon de quinze ans, et ce n'est pas une construction littéraire. Les mots trouvent leur sens par la manière dont ils sont modulés. On doit pouvoir se les représenter physiquement : ils deviennent image et musique. Le spectateur entend ce qu'il veut entendre, il choisit son chemin.

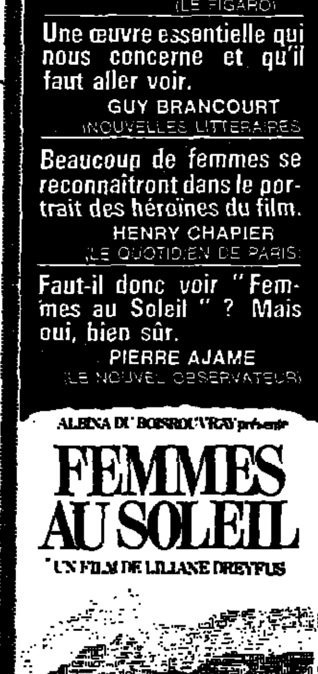
» « The Life and Time of Joseph Stalin » se fonde sur un personnage vu dans son rapport avec le temps, vu comme une force qui dépasse les limites physiques du temps. De la même manière, « la Lettre à la reine Victoria » se construit en fonction du temps.

» Il y a quatre actes, divisés en plusieurs parties. Chacune repose sur une relation au nombre : deux et deux; deux et trois; deux et quatre, etc. Par exemple, au premier acte, on voit une fille noire vêtue de blanc et une fille blanche vêtue de noir; l'une est grande et mince, l'autre petite et ronde; l'une à la voix haute, l'autre la voix basse. A partir de ces deux éléments j'ai commencé à travailler sur des diagrammes, et une image en a amené une autre... »

Après « la Lettre à la reine Victoria », Robert Wilson ne montera pas de spectacle, il écrira un livre dont il ne connaît pas encore le thème. Il écrira : aboutissement logique à cette évolution qui l'a mené du mouvement à la parole ?

« Je ne sais pas, dit-il, c'est un défi. »

GAUMONT CHAMPS-ÉLYSÉES
ST-LAZARE PASQUIER
QUINTETTE
CLUB MAISONS-ALFORT



JULIETTE MAYNIEL
GENEVIÈVE FONTANEL NATHALIE CHANTREL

AVIATIC Le Bourget
GAMMA Argenteuil
CLUB 123 Maisons-Alfort

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra : Cosi fan tutte (sam., 19 h. 30)
Comédie-Française : le Bourgeois gentilhomme (sam., 20 h. 30) ; les Caprices de Marianne ; On ne saurait penser à tout (dim., 14 h. 30] ; les Fourberies de Scapin ; l'Ile des Esclaves (dim., 20 h. 30).
Théâtre de Chaillot, salle Gémier : Phèdre (sam., 20 h. 30) ; Grand Théâtre : Troïlus et Cressida (sam., 20 h. 30) ; à la Gaîté-Lyrique : les marionnettes japonaises du Bunraku (sam., 16 h. et 20 h. 45 ; dim., 16 h.), deuxième programme.

Les autres salles

Antoine : le Mari, la Femme et la Mort (sam., 20 h. 30 et dim., 15 h.).
Atelier : le Médecin malgré lui (sam. et dim., 20 h. 30).
Athénée : le Sexe faible (sam., 21 h.; dim., 15 h.).
Capucines : Seul le poisson rouge est au courant (sam., 20 h. 45).
Carré Thorigny : Mon œil (sam., 14 h. 30 et 20 h.).
Centre culturel suédois : les Affaires mirobolantes du roi des allumettes (sam. et dim., 21 h.).
Charles-de-Rochefort : Jamais deux... sans toi (sam., 20 h 45, et dim., 15 h.).
Daunou : Les portes claquent (sam., 21 h., et dim., 15 h.).
Ecole normale supérieure : la Mort du Dr Faust (sam., 20 h. 30).
Gaîté-Montparnasse : Loretta Strong (sam., 21 h.).
Gymnase : le Cheval évanoui (sam., 21 h.).
Hébertot : Candida (sam., 21 h.).
Huchette : la Cantatrice chauve, la Leçon (sam., 20 h. 45).
Lucernaire (sam. et dim.) : James Joyce (20 h. 30) ; les Horsains (22 h.) ; Prison-corps (24 h.).
Madeleine : le Tournant (sam., 20 h. 30, dim., 15 h. et 18 h. 30).
Michodière : l'Arnacœur (sam., 20 h. 30 et dim., 15 h.).
Montparnasse : Quest-ce qui frappe ici si tôt ? (sam., 21 h.).
Mouffetard : Michaux-Artaud (sam., 20 h. 30 ; Hommage à Pablo Neruda (sam., 22 h.).
Nouveautés : Pauvre France (sam., 20 h 45, dim., 15 h. et 20 h. 45).
Palais-Royal : la Cage aux folles (sam., 20 h. 30, dim., 15 h. et 20 h. 30).
Plaisance : En attendant Godot (sam., 20 h. 15).
Poche-Montparnasse : le Premier (sam., 20 h. 45 et 22 h. 30).
Porte Saint-Martin : le Tartuffe (sam., 15 h. et 20 h. 30).
Saint-André-des-Arts, M.J.O. VIe : Madonna (sam., 22 h.).
Studio 14 : le Pain des autres (sam., 21 h.).
Théâtre de la Cité internationale. — La Resserre : Cycle Samuel Beckett (sam., 21 h.).
Théâtre de la Cour des miracles : J'ai confiance en la justice de mon pays (sam., 20 h. 30 et 22 h. 30)
Théâtre Essaïon : Comment harponner le requin (sam., 20 h. 30) ; Phèdre (sam., 22 h. 30) ; salle II : Haut-parleurs et cargos lents (sam., 20 h. 15) ; Pia Colombo (sam., 23 h.).
Théâtre de la Fortune : A l'ombre des terrils en fleurs (sam., 21 h.).
Théâtre Fou : C'est du bois qui pourrit (sam., 15 h. 30 et 21 h. ; dim., 15 h. 30).
Théâtre Mécanique : le Jour de la dominante (sam., 20 h. 30)
Théâtre Nuit-Le Poteau : Pour les enfants et pour les raffinés (sam., 18 h. 30 et 21 h.).
Théâtre d'Orsay : le Grand Magic Circus (sam., 17 h. 30 et 20 h 30) ; A or J. et Cie (sam., 23 h.).
Théâtre Présent : Sa Négresse Jésus (sam., 21 h.); la Voix T. P. 74 (sam., 22 h. 30).

Les théâtres de banlieue

Chartres, musée : The School of Orpheus (sam., 21 h.) ; Irvine Master Chorale (dim., 18 h. 45).
Etampes, tour de Quinette : les Choéphores (sam., 21 h.).
Montreuil, salle Berthelot : Pour un délit mineur (sam., 20 h. 30, et dim., 16 h.) ; Poésie et chansons (dim., 19 h.) : Musique de l'Inde (dim., 21 h.).
Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano : Bumba-Meu-Boi, spectacle brésilien (sam., 21 h.).

Lyrique

Variétés : Opéra non stop (sam., 20 h. 30, et dim., 17 h.).

Les opérettes

Bobino : Il était une fois l'opérette (sam., 20 h. 30 ; dim., 14 h 30 et 18 h 30)
Châtelet : les Trois Mousquetaires (sam., 20 h. 30 ; dim., 14 h. 30).

Samedi 29 et dimanche 30 juin

« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles :

704-70-20 (lignes groupées) et 727-42-34

(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés.)

La danse

Henri-Varna-Mogador : Danses nationales d'Espagne (sam. 20 h. 45 ; dim., 15 h. et 20 h. 45)
Centre américain : les Compagnons d'Akati, Côte-d'Ivoire (sam., 21 h.).
Théâtre des Champs-Elysées : les Grands Ballet canadiens (sam., 17 h. et 20 h. 30).

Le music-hall

Casino de Paris : Zizi, je t'aime (sam., 20 h. 45 ; dim., 14 h. 30 et 20 h. 45).
Comédie des Champs-Elysées : les Frères Jacques (sam., 20 h. 45 et dim., 17 h.).
Elysée-Montmartre, 21 h. : Oh ! Calcutta ! (sam., 17 h. et 21 h.).
Folies-Bergère : J'aime à la folie (sam. et dim., 20 h. 30).
Théâtre des Deux-Portes : Jean Sommer (sam. et dim., 21 h.).

Le jazz

La Vieille Grille : Alan Silva (sam. et dim., 20 h. 30).
Carré Thorigny : Jho Archer (sam., 21 h. 30).

Le cirque

Carré Thorigny (hôtel Salé) : Cirque (sam., 15 h. 30 et 20 h. ; dim., 15 h. 30).

Les festivals

FESTIVAL DU MARAIS

THEATRE. — Hôtel de Rohan : Othello (sam., 20 h. 45) ; les Contes des mille et un livres, pour enfants (sam., 15 h.). — Auberge de l'Aigle-d'Or : Comment harponner le requin (sam., 20 h 30). — Hôtel de Beauvais : le Madrigal de Paris (sam., 20 h. 30) ; Arnaud et Gaël (sam., 22 h.). — Hôtel de Marie : les Affaires mirobolantes du roi des allumettes (sam. et dim., 21 h.). — Square Langlois : Ph. Duval (sam., 19 h.) ; Jazz (sam., 20 h. 45). — Rue de l'Hôtel-Saint-Paul : Animation de rues (sam., 18 h. 30 à 22 h.).
MUSIQUE. — Eglise Saint-Nicolas-des-Champs, sam., 21 h. 15 : Los Los Angeles Chamber Orchestra, dir. N. Marriner (Haydn, Stravinski, Rossini, Vivaldi, Mozart).

FESTIVAL DE SCEAUX

Orangerie du château, sam., 17 h. 30 : Orchestre de chambre Paul Kuentz (Bach, Haydn, Albinoni) ; dim., 17 h. 30 : Trio à cordes français (Beethoven, Français, Mozart).

Les concerts

Musée de Cluny, sam., 18 h. : Quatuor Bernède (Mozart, Beethoven, Bartok).
Gaîté-Montparnasse, sam., 18 h. 30 : P. Rogé, piano, et P. Amoyal, violon.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, sam., 15 h. : la Grande Parade, de K. Vidor ; 18 h. 30 : le Cuirassé Potemkine, de S. M. Eisenstein ; 20 h. 30 : Un homme pour l'éternité, de F. Zinnemann ; 22 h 30 : Tant qu'il y aura des hommes, de F. Zinnemann ; 0 h. 30 : Jonathan, de H. W. Geissendorfer. — Dim., 15 h. : Au risque de se perdre, de F. Zinnemann ; 18 h. 30 : les Horizons sans frontières, de F. Zinnemann ; 20 h. 30 : Frenzy, d'A. Hitchcock ; 22 h. 30 : The Emperor of North Pole, de R. Aldrich ; 0 h. 30 : l'Enfer des tortures.
Rue d'Ulm, sam., 19 h. 30 : Morire Gratis, de S. Franchina ; 21 h. : la Novice, d'A. Lattuada. — Dim. 19 h. 30 : Charly, de R. Nelson ; 21 h. : Billy Budd.

Les exclusivités

APPASSIONATA (It., v.o.) (**) : George-V, 8e (225-41-46) ; v. f. : Capri, 2e (508-11-69), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Galaxie, 13e (580-76-86), Paramount-Gaîté, 14e (326-99-34), Grand-Pavois, 15e (531-44-58), Paramount-Maillot, 17e (747-24-24).
AMARCORD (It., v.o.) (*) : Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52)
L'ARNAQUE (A., v.o.) : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-38), v.f. : Napoléon, 17e (380-41-46), Miramar, 14e (326-41-02), Mistral, 14e (734-20-70), Omnia, 2e (231-39-36), Helder, 9e (770-11-24) Bretagne, 6e (222-57-97), Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41)
AU PAYS DE L'EXORCISME (It., v.f.) : Marotte, 2e (231-41-39), Méry, 18e (522-59-54) Scala, 10e (770-40-00)
AXEL (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
LA BONZESSE (Fr.) (**) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54), Les Grands Augustins, 6e (633-22-13).
COMMENT REUSSIR DANS LA VIE QUAND ON EST C... ET PLEURNICHARD (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33), Wepler, 18e (387-50-70), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Bosquet, 7e (551-44-11), Ambassade, 8e (359-19-08), Victor-Hugo, 16e (727-49-75).
LA CONVERSATION SECRETE (A., v.o.) : Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Madeleine, 8e (073-56-03), Concorde, 8e (359-92-84), Saint-Michel, 5e (326-79-17), Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59).
LE COURAGE DU PEUPLE (Bol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83), 14-Juillet, 11e (700-51-13).
LA COURSE EN TETE (Fr.) : Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
LE CUISINIER DE LUDWIG (All., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
LA DERNIÈRE CORVÉE (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38)
LA FEMME DE JEAN (Fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19), Ternes, 17e (380-10-41).
FEMMES AU SOLEIL (Fr.) : Gaumont-Elysées S.F 2, 8e (359-04-67), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16), Quintette, 5e (033-35-40)

Les films nouveaux

MAGOO ET CIE, dessins animés américains. — v.o. : Le Seine (5e) (325-95-99).
LES TRAFIQUANTS D'HOMMES, film américain de John Guillermin, avec Richard Roundtree et Vonetta Mac Gee. — v.o. : Ermitage (8e) (225-15-99), La Clef (5e) (337-90-90) ; v.f. : Murat (16e) (288-99-75), Liberté (12e) (343-01-59), Clichy-Palace (17e) (387-77-29), Hollywood Boulevard (9e) (770-10-41), Magic-Convention (15e) (828-20-32), Bienvenue-Montparnasse (14e) (544-25-02).
SOLEIL VERT, film américain de Richard Fleischer, avec C. Heston, L. Taylor, C. Conors et J. Cotton. — v.o. : Publicis-Matignon (8e) (359-31-97), Elysées-Lincoln (8e) (359-36-14), Dragon (6e) (548-54-74) ; v.f. : Maxeville (9e) (770-72-87), Clichy-Pathé (18e) (522-37-41), Gaumond-Sud (14e) (331-51-16), Cambronne (15e) (734-42-96), Mayfair (16e) (525-27-06) Montparnasse-Pathé (14e) (326-65-13), Clichy-Palace (5e) (033-07-76).
LES ORDRES SONT LES ORDRES, film italien de F. Giraldi, avec Monica Vitti, L. Proietti, C. Auger et O. Orlanco — v.o. : Quintette (5e) (033-35-40), Balzac (8e) (359-52-70) ; v.f : Gramont (2e) (742-95-82), Gaumont-Sud (14e) (331-51-16), Gamma (Argenteuil), Aviatic (Le Bourget), Gaumont-Gambetta (20e) (797-02-74)
UNE TOSCA PAS COMME LES AUTRES, film italien de L. Magni, avec M. Vitti, L. Proietti, U. Orsini et V. Gazman. — v.o. : St-Germain-Huchette (5e) (633-87-59).
SUPER TEMOIN, film italien de F. Giraldi, avec M. Vitti et U. Tognazzi. — v.o. : Studio des Ursulines (5e) (033-39-19), Marbeuf (8e) (225-47-19) ; v.f. : Vendôme (2e) (770-88-81).
EMMANUELLE, film français de Just Jaeckin, avec S. Kristel, M. Green, D. Sarky, A. Cuny et J. Colletin (**) — Publicis-St-Germain (6e) (222-72-80), Paramount-Montparnasse (14e) (326-22-17), Boul'Mich (5e) (033-48-29), Marivaux (2e) (742-83-90), Paramount-Maillot (17e) (747-24-24), Paramount-Orléans (14e) (580-03-75), Paramount-Montmartre (18e) (606-34-24), Lux-Bastille (12e) (343-79-17), Triomphe (8e) (225-45-76).

FRANCE S. A. (Fr.) (**) : Cluny Ecoles 5e (033-20-12) ; U.G.C Marbeuf, 8e (225-47-19)
GENERAL IDI AMIN DADA (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19).
HOSPITAL (A., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
JIMI HENDRIX (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78)
1789 (Fr.) : 14-Juillet, 11e (700-51-13); Quintette, 5e (033-35-40).
MONOLOGUE (Sov., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90) : Bilboquet, 6e (222-87-23).
LES OISEAUX, LES ORPHELINS ET LES FOUS (Fr.-Tch., v.o.) : Pagode, 7e (551-12-15).
OPERATION HONG-KONG (A. v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22) ; Ermitage, 8e (225-15-99), (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93), Telstar, 14e (331-06-19); Rotonde, 6e (633-08-22)
LE PROTECTEUR (Fr.) : Mercury, 8e (225-75-90) ; A.B.C., 2e (236-55-54) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74), Fauvette, 13e (331-56-86)
LE RETOUR DE L'ABOMINABLE DOCTEUR PHIBES (A., v.o.) (**) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
SWEET MOVIE (Fr.-Can., v.o.) (**) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; (v.f.) : Clichy-Pathé, 18e (522-37-14) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16) : Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48).
STAVISKY (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46) : Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) : Quintette, 5e (033-35-40) : Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Caravelle, 18e (387-50-70) : Diderot, 12e (343-19-29).
TERRE BRULEE (Ang., v.o.) (**) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93)
THE SUGARLAND EXPRESS (A., v.o.) : France-Elysées, 8e (225-19-73) ; Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72) ; (v.o.) Lumière, 9e (770-84-64) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) : Gaumont-Sud, 14e (331-51-16)
TOUS LES AUTRES S'APPELLENT ALI (All., v.o.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25)
TOUTE UNE VIE (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (770-20-89) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08)
TOUTE NUDITE SERA CHATIEE (Brésil, v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47).
LE TRIO INFERNAL (Fr.) (**) : La Clef, 5e (337-90-90) ; U.G.C.-Odéon, 5e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (359-42-33) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Bienvenue-Montparnasse, 14e (544-25-02) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41)
UN HOMME QUI DORT (Fr.) : Le Seine, 5e (325-92-46).
LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Paramount-Odéon, 5e (325-59-83) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; PLM-Saint-Jacques, 14e (326-22-17)
LA VIREE SUPERBE (Fr.) : Studio Galande, 5e (033-72-71)
LES VIOLONS DU BAL (Fr.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29) ; Maxéville, 9e (770-72-87)
WOODY ET LES ROBOTS (A., v.o.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) : v.f. : Maxeville, 9e (770-72-87)
Y'A UN OS DANS LA MOULINETTE (Fr.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Maine-Rive Gauche, 14e (567-06-96) ; Grand-Pavois, 15e (531-44-58) ; Moulin-Rouge, 18e (606-63-26) ; Capri, 2e (508-11-69)

Les festivals

WOODY ALLEN (v.o.). — Studio Logos, 5e (033-26-42). J. pairs Tombe les filles et tais-toi ; j. impairs : Prends l'oseille et tire-toi.
BERGMAN (v.o.). — Racine, 6e (633-43-71), sam : Jeux d'été ; dim. : la Nuit des forains.
Artistic-Voltaire, 11e (700-19-15), sam. : les Communiants ; dim. : la Source.
PAUL NEWMAN, acteur et réalisateur (v.o.) — Studio Parnasse, 6e (326-58-00) 14 h. : De l'influence des rayons gamma sur le comportement des marguerites ; 16 h. : l'Arnaque ; 18 h. : la Brune brûlante, 20 h. : Butch Cassidy et le Kid ; 22 h. : Rachel, Rachel.
LA NOUVELLE GENERATION DE COMEDIENS AMERICAINS (v.o.) — Action-Lafayette, 9e (878-80-50), sam. : Un été 42 ; dim. : French Connection.
JOHN FORD (v.o.). — Lafayette II, 9e (878-80-50), sam. : Toute la ville en parle ; dim. : les Raisins de la colère
SUSPENSE, SUSPENSE (v.f.). — André-Bazin, 13e (337-74-39), sam. : le Tigre du Bengale ; dim. : le Tombeau hindou.
LUIS BUNUEL (v.o.). — La Boîte à films, 17e (754-51-50) 14 h. : la Mort en ce jardin ; 16 h. : Los Olvidados ; 18 h. : la Jeune Fille ; 20 h. : Nazarin ; 22 h. : le Charme discret de la bourgeoisie
RAOUL WALSH (v.o.) — La Boîte à films, 17e (754-51-50), 14 h. : Barbe-Noire le pirate ; 16 h. : Il était une fois un hors-la-loi ; 18 h. : la Charge de la 8e brigade ; 20 h. : l'Esclave libre ; 22 h. : les Implacables.
SCIENCE-FICTION (v.o.). — Jean-Cocteau, 5e (033-47-62), sam. : les Damnés ; dim. : le Voyage fantastique.
DES SONS (v.o.). — Kinopanorama, 15e (306-50-50), sam. : The Great Elvis Show ; dim. : Woodstock
SCIENCE-FICTION (v.o.). — Passy, 16e (288-62-34), sam. : Le jour où la Terre s'arrêtera ; dim. : le Dernier Rivage.
MARX BROTHERS (v.o.). — Noctambules, 5e (033-42-34), sam. : les Explorateurs en folie ; dim. : Noix de Coco.
POP VARIATIONS (v.o.). — Acacias, 17e (754-97-83), 14 h. : Concert pour le Bangladesh ; 16 h. : Pink Floyd à Pompéi ; 17 h 30 : Help ; 19 h : Let it be, 20 h. 30 : Gimme Shelter ; 22 h. : Easy Rider

Les grandes reprises

2001 ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Studio Contrescarpe, 5e (325-78-37)
ELVIS ON TOUR (A., v.o.) : Action-République, 11e (805-51-33).
LOST WEEK-END (le Poison) (v.o.) : Studio République, 11e (805-51-97).
M LE MAUDIT (All., v.o.) : Panthéon, 5e (033-15-04)
Mr AND Mrs SMITH (A., v.o.) : Dominique, 7e (551-04-55).
LES TROIS AGES (A.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91) ; Studio Marigny, 8e (225-20-74).
WOMEN (A., v.o.) : Olympic, 14e (783-67-42).

Les séances spéciales

AU NOM DU PERE (It., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), à 10 h., 12 h et 24 h
CABARET (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (231-02-66) à 20 h. 10 et 22 h 15
CRIS ET CHUCHOTEMENTS (Suéd., v.o.) : Ranelagh, 16e (224-14-08), à 20 h. et 22 h. ; S., D. (v.o.), à 18 h., 20 h. et 22 h. : (v.f.), à 14 h. et 16 h.
LES HOMMES CONTRE (It., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), à 10 h., 12 h. et 24 h.
FAHRENHEIT 451 (Ang.-Fr.), Studio Bertrand, 7e (783-64-66)
MUSIC LOVERS (Ang., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (231-02-66) à 11 h 45 et 0 h. 5.
KES (Ang., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h et 24 h.
QUI A TUE TANTE ROO ? (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.
SATYRICON (It., v.o.) (**) : Châtelet-Victoria, 1er (231-02-66), à 13 h. 45, 15 h. 50 et 18 h
UN CHEF DE RAYON EXPLOSIF (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h et 24 h.

ÉLYSÉES LINCOLN - QUARTIER LATIN - QUINTETTE
GAUMONT OPÉRA - MONTPARNASSE PATHÉ
CLICHY PATHÉ - CONVENTION - ST-LAZARE PASQUIER

SWEET MOVIE
est le film le plus pornographique de l'histoire du cinéma... c'est aussi un chef-d'œuvre d'humour et d'amour. R.T.L. REMO FORLANI
le film le plus explosif de l'année. PARIS-MATCH
le cinéma a besoin de ces chocs violents et de créateurs comme DUSAN MAKEVEJEV. L'EXPRESS J. DONIOL VALCROZE
SWEET MOVIE
UN FILM DE DUŠAN MAKAVEJEV
interdit aux moins de 18 ans

CARNET

Fiançailles

— M. Christian de Rouville et Mme, née Jacqueline Leenhardt,
M. Claude Monnier et Mme, née Doris Oberkampf de Dabrun,
ont la joie d'annoncer les fiançailles de leurs enfants.
Isabelle et Sylvestre.

Nécrologie

— M. et Mme Dominique Bardinet, Marion, Gilles, Etienne, Sophie, Thomas, Guillemette,
M. et Mme Gildas Bardinet,
M. Gabriel Durif,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de
Mathias,
le 24 juin 1974.
La cérémonie religieuse a été célébrée le 28 juin en l'église Saint-Martin de Pessac.
58, chemin de Noès, Pessac (Gironde).

— Mme Kurt Binovic,
Danielle et Claude Binovic,
Mme veuve Wisental,
M. et Mme Victor Pachta et leurs enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
M. Kurt BINOVIC,
leur époux, père, gendre, frère, beau-frère, oncle et parent, décédé le 28 juin 1974 en son domicile, 60, rue de la Tourelle, 92-Boulogne.
Les obsèques auront lieu le lundi 1er juillet. On se réunira à la porte principale du cimetière parisien de Pantin, à 10 h. 30.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Georges Hugnet, Nicolas Hugnet, ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
M. Georges HUGNET,
leur époux et père, décédé le 26 juin 1974 dans sa soixante-huitième année.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité familiale à Saint-Martin-de-Ré. Une messe en son souvenir sera célébrée ultérieurement en l'église Saint-Roch.
L'Herbière, 17 410 Saint-Martin-de-Ré.
[La biographie de M. Hugnet a paru dans « le Monde » du 28 juin.]

— Mme Raymond Lagarde, son épouse,
M. et Mme J. Lagarde, ses enfants,
Bénédicte, Laurent, François, Anne, ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Raymond LAGARDE,
ingénieur civil des Mines,
survenu dans sa soixante et onzième année.
Les obsèques ont eu lieu le vendredi 28 juin à Chamberet (Corrèze).

— Mme Madeleine Milhaud,
M. Daniel Milhaud et ses enfants,
Mlle Nadine Poulain,
M. et Mme Etienne Milhaud,
M. et Mme Georges Milhaud et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
Darius MILHAUD,
membre de l'Institut,
survenu à Genève le samedi 22 juin.
Les obsèques religieuses ont été célébrées dans la plus stricte intimité, selon les vœux du défunt, au cimetière israélite d'Aix-en-Provence, le 25 juin, après une cérémonie à l'oratoire israélite de Veyrier (Genève).
Grand officier
de la Légion d'honneur,
grand-croix de l'ordre du Mérite,
commandeur des Arts et Lettres,
commandeur
des Palmes académiques,
commandeur du Nicham Iftikar,
officier de la Croix du Sud,
grand-croix
de l'ordre du Libertador.
Membre des :
Akademie der Kunst de Berlin,
Académie des Beaux-Arts
de Bavière,
Akademie der Music
and Darstellung der Kunst
de Gratz.
Académie royale des sciences,
des Lettres et des Beaux-Arts
de Belgique.
Academia Santa Cecilia de Rome.
Kunst Musicalisky Akademien
de Stockholm,
National Institute of Arts
and Letters de New-York,
Academy of Arts and Sciences
de Boston,
académie des Belles Lettres
d'Aix-en-Provence.

— Mme Jean Morice,
M. Jean-François Morice,
Les docteurs Hélène et Marcel Delahaye et leurs enfants,
M. Yves Morice,
Mlle Yvonne Morice,
Et les familles Coppuro, Kerné, Sourgen, Maugendre et Baudoin,
font part du décès de
M. Jean MORICE,
directeur du laboratoire
de l'Institut scientifique
et technique des pêches maritimes
de Saint-Pierre-et-Miquelon,
dont les obsèques ont eu lieu dans l'intimité le 22 juin 1974 à Plélan-le-Grand (Ille-et-Vilaine).

— L'ingénieur général et Mme P. Naslin,
M. et Mme Ph. Hamard, M. et Mme J. Puech, M. F. Naslin, M. J. Naslin, ont la douleur de faire part du décès de
l'ingénieur général Pierre NICOLAU,
commandeur de la Légion d'honneur,
et des Palmes académiques,
croix de guerre.
La levée du corps aura lieu le mercredi 3 juillet, à 9 h. 30, au dépositoire du Val-de-Grâce, 74 ter, boulevard de Port-Royal, Paris-5e.
La cérémonie religieuse aura lieu à Belin (Gironde), dans la plus stricte intimité.

— On nous prie d'annoncer le décès de
M. Robert PERNOT,
inspecteur divisionnaire honoraire
de la S.N.C.F.,
membre de la Société des amis
de Saint-Jacques de Compostelle,
survenu le 23 juin dans sa soixante-troisième année.
La levée de corps aura lieu le lundi 1er juillet, à 7 h. 45, à l'amphithéâtre de l'hôpital Henri-Mondor.

— Nous avons appris le décès de
M. Jean PETITHORY,
survenu à Neuilly le 26 juin à l'âge de quarante-trois ans.
[Jean Petithory, libraire, éditeur, marchand de tableaux, avait ouvert, il y a une dizaine d'années, 2, rue du Père-Corentin, une librairie-galerie à l'enseigne des « Mains libres » en hommage à l'ouvrage d'Eluard et de Man Ray. Expert du musée Paul-Eluard, à Saint-Denis, il avait su faire de sa galerie, qu'animait avec lui sa jeune femme, Chantal, un port d'attache pour beaucoup d'artistes.
Editeur de Miro et de Man Ray, d'Arman et de Guillevic, il soutenait plusieurs revues d'avant-garde, « Phases », « l'Humidité », « Exil »...]

— On annonce le décès du
peintre Agathe VAITO,
qui s'est donné la mort à l'âge de quarante-six ans.
[Venue de Hongrie, elle s'était fixée à Paris en 1949 à l'âge de vingt et un ans. Elle devait épouser Pierre Loeb, son premier mari, qui encouragea son art, parti de formes abstraites, toujours sensibles et évoluant vers la réalité. Marines, natures mortes, intérieurs : toute sa peinture était commandée par la recherche de la lumière. Elle avait exposé chez Pierre, Galerie Kriegel, chez Marcelle Berr de Turigni.]

— Mme Francis Vals,
M. et Mme Bernard Genzling,
François et Marianne,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Francis VALS,
leur époux, père et grand-père.
Obsèques civiles samedi 29 juin 1974, à 11 heures, à Leucate (Aude).

Communications diverses

— L'association France-Roumanie, dont le nouveau président est M. Pierre Paraf, a célébré, en présence de l'ambassadeur de Roumanie, M. Constantin Flitan, le trentième anniversaire de la libération de Bucarest au cours d'un dîner donné le 27 juin au Cercle républicain. Une association Roumanie-France vient d'être créée à Bucarest.

Visites et conférences

LUNDI 1er JUILLET

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques, 15 h., grille d'honneur du Conseil d'Etat, place du Palais-Royal, Mme Bouquet des Chaux : « Les galeries du Palais-Royal ». — 15 h., entrée, Mme Oswald : « Le Panthéon ». — 15 h., entrée, Mme Legregeois : « La basilique Saint-Denis et les tombeaux des rois de France ». — 15 h., métro Cité, Mme Pennec : « Le Paris antique : l'île de la Cité ». — 21 h. 15, devant l'église Saint-Paul, Mme Zujovic : « Le Marais illuminé ».

SCHWEPPES
n'existe qu'en petite bouteille.
jamais à la pression

A L'HOTEL DROUOT

Lundi

EXPOSITION

S. 10. - Estampes, affiches, tableaux modernes. Melle Callac. S.C.P. Laurin, Guilloux, Buffetaud.

VENTES

S. 1 - Tabix modernes. Me Robert.
S. 3 - Success. M. H et à divers amateurs. Bons meubles. S.C.P. Laurin, Guilloux, Buffetaud.
S. 7 - Autogr dessins anc., livres, timbres. Me Pescheteau.
S. 14 - Tabix, mobilier. Me Le Blanc.
(51, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, Créteil, Val-de-Marne).
Selon les dernières volontés du défunt, un service religieux sera célébré le mardi 2 juillet, à 14 h. 30, en l'église Saint-Martin, à Langres (Haute-Marne), suivi de l'inhumation dans le caveau de famille.
Cet avis tient lieu de faire-part.
63, rue Victor-Hugo, 94-Alfortville.

ÉCHECS

DERNIÈRES RONDES AUX JEUX DE NICE

A Nice, dans la quatorzième ronde des Jeux olympiques d'échecs, quelques spectateurs ont applaudi, avant la partie, Torre (Philippines) contre Kortchnoy (U.R.S.S.). C'est que le jeune Philippin, vingt-deux ans, vient de conquérir, virtuellement, le titre de grand maître, grâce à ses excellents résultats depuis le début des épreuves où il a battu entre autres : Portisch, Hort et Schmid. Le Soviétique lui a concédé la nullité, seul demi-point obtenu, car les autres Soviétiques furent impitoyables contre les Philippins. La Yougoslavie s'est inclinée de justesse devant les Etats-Unis (1 1/2 à 2 1/2), puis a fait nul contre la Roumanie, mais semble assurée de rester seconde. Le sort fait que les prétendants aux médailles de bronze jouent entre eux, et tout peut encore arriver pour la troisième place.

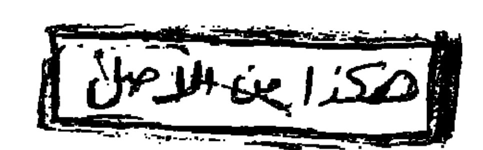
Dans la finale B, la France a fait match nul contre le Danemark (Maciès ayant gagné au premier échiquier), mais va probablement perdre contre la Suisse, malgré le succès de Todorcevic. Israël est mieux placé que l'Autriche pour la journée décisive. La victoire de l'Australie est pratiquement assurée dans la finale C : comme celle du Pakistan dans la finale D, malgré sa première défaite contre le Liban.

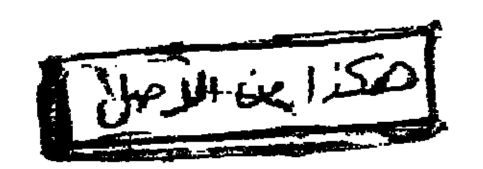
Classements après la treizième ronde

FINALE A : 1. U.R.S.S., 40 ; 2. Yougoslavie, 34 ; 3. Bulgarie, 32 ; 4. et 5. Pays-Bas et Etats-Unis, 31 1/2 ; 6. Hongrie, 30 1/2 ; 7. Allemagne, 27 1/2, etc.
FINALE B : 1. et 2. Autriche et Israël, 34 ; 3. Italie, 32 ; 4. Pologne, 28 1/2 ; 5. à 8. Colombie, Islande, Norvège et Cuba, 27 1/2. La France est 13e avec 23 points.

Fischer renoncerait à son titre

Le congrès de la Fédération internationale des échecs vient de mettre au point le règlement du championnat du monde 1975 : il a décidé qu'il se jouerait en dix parties gagnées, selon le souhait de Fischer, mais a ajouté que le nombre total des parties serait, en tout cas, limité à trente-six. Fischer n'a pas admis cette limitation et a réagi immédiatement par télégramme, en signifiant qu'il renonçait à son titre.





Le Monde aujourd'hui

CADRES

Il manque un bougnat...

ENTRE 1 heure et 2 heures, nous tournons. Nous tournons autour de nos tours, lentement. Nous sommes descendus de nos étages dans nos ascenseurs d'acier. Nous les cadres des entreprises, dynamiques et pleins d'avenir, qui travaillons à la Défense, quartier futuriste des affaires. L'hiver nous restons au chaud dans les étages, il y a trop de courants d'air en bas. Avec les beaux jours nous voici au soleil comme des convalescents.

Nous ne nous connaissons pas mais d'un coup d'œil nous nous reconnaissons. Nous avons les mêmes costumes légers, la veste hautement fendue dans le dos, les mêmes attaché-cases de cuir noir au bout des bras, le même visage décontracté qui camoufle, c'est bien connu, notre ambition et notre amour de l'efficacité.

Nous avons pris notre repas là-haut, tout près du ciel, dans notre restaurant d'entreprise (on ne dit plus « cantine », c'est comme les facteurs qui sont devenus des préposés) et maintenant, les mains bien enfoncées dans nos poches, nous déambulons sur le petit trottoir par deux, par trois, par quatre, et nous croisons nos secrétaires dans leurs ensembles-pantalons par deux, par trois, par quatre. A l'ombre des tours, il y a des petits bouleaux bien alignés qui essaient gentiment de grandir.

Passant devant un drugstore ou un drugwest ou un drug tout bêtement, nous entrons machinalement. Là, debout au coude à coude le long du bar, dans la musique d'ambiance, nous commandons d'une seule voix aux garçons en tee-shirts orange nos cafés serrés ou nos « déca ». Nous parlons des clients qui deviennent pénibles, des objectifs de vente qui sont durs à atteindre, des plans de carrière qui ne sont pas sérieux. Et surtout nous utilisons le mot « problème » : y a pas de problème, quel est le problème, il voit pas clair dans son problème, c'est un mec qui a toujours eu des problèmes, etc.

Le café bu, nous nous dirigeons vers le coin journaux, comme disent les magazines d'aujourd'hui. Une affichette en gros caractères nous avertit : « Il est formellement interdit de feuilleter les revues. » C'est pourquoi sans doute que nous sommes si nombreux chaque jour à feuilleter galement. Il y a ceux d'entre nous qui lisent les revues techniques ou scientifiques. il y a ceux, solitaires, qui tournent les pages des revues érotiques et qui s'absorbent tellement quelquefois qu'ils se font surprendre par des collègues de bureau narquois :

« Tiens, mais c'est Durandeau qui s'intéresse aux femmes à poil. Un père de famille, bravo ! »

Et Durandeau affecte de rire.

« Regardez-moi cette petite blonde sur canapé. Le Bon Dieu a vraiment bien fait les choses. »

Il nous reste ensuite à défiler devant le présentoir à chaussettes, devant le présentoir à cravates que l'on effleure d'un doigt sans y penser, devant les pipes, les briquets multicolores, les disques (variétés ou classiques), les cassettes et, enfin, près de la sortie, les bas et les collants pour dames. L'itinéraire est bouclé, nous revoilà dehors, nous rentrons dans la ronde lente qui tourne sous les tours.

De temps en temps, nous entendons derrière nous des phrases en turc, en arabe ou en portugais. Il y a belle lurette que nous n'y faisons plus attention. Nous savons que ce sont les immigrés qui rentrent du boulot, le sac de sport accroché à l'épaule. Ils traversent notre zone d'influence avant d'aller se fondre, là-bas, dans les petites rues de Puteaux ou de Courbevoie. Nos deux populations se côtoient quotidiennement, parfaitement habituées l'une à l'autre, et pourtant ne communiquent jamais, sauf lorsque l'un ou l'autre nous aborde, un bout de papier à la main, pour savoir comment on va à l'adresse du camarade qui est marquée là.

Cependant, l'après-midi s'annonce, et le petit trottoir se dépeuple au profit des ascenseurs. Les cadres et les secrétaires remontent au ciel par paquets de trente. Les immigrés s'éloignent à grands pas et se perdent on ne sait où. Il reste les bagnoles en stationnement, les palissades, les grues. Au pied des tours, le paysage humain est désolé. Il y a des manques. Il manque un enfant, une grand-mère, il manque un clochard, une bonne sœur, un concierge. Il manque un bougnat...

OLIVIER RENAUDIN.

ANTILLES

BLANCS SUR FOND NOIR

VOILA des gens qui disent : « *N'allez surtout pas au soleil !* » Pourquoi ? Parce que le soleil brunit la peau, c'est-à-dire la noircit... Or le blanc aux Antilles — comment dire ? — reste l'étiquette primordiale, la « meilleure » façon d'étalonner la respectabilité, la fortune, la puissance. La vie, quoi ! Les békés pourraient ajouter : « *Si vous étiez trop bronzé, on risquerait de confondre.* » Mais à Fort-de-France, cela va sans dire. Simplement et candidement. En 1974 !

Les békés, eux, sont blancs et même blanchâtres. A vrai dire, on les croirait parfois lavés, poncés, quasiment décolorés par une pratique attentive de l'ombrelle et de l'endogamie. Dans cette société ultra-mélangée des Antilles qui offre la plus vigoureuse gamme de métissages, ils symbolisent donc une forme d'absolu, de transcendance : être « tout blanc ». Un rêve qu'une seule goutte noire suffirait à dissiper; les choses se savent vite, si elles ne se voient pas...

Ici, la couleur de peau demeure le plus fascinant des sujets de conversation : d'abord, parce qu'il commande à tout le reste ; ensuite, parce qu'il est rigoureusement interdit par les convenances. Deux bonnes raisons pour en parler. Promenez-vous dans Fort-de-France, de la préfecture à la « Savane ». Le racisme ? « *Inconnu aux DOM, inexistant, scandaleux...* » A la surface des choses et des administrations, il n'y a ni blancs, ni noirs, ni mulâtres, rien que des Antillais français, comme-vous-et-moi. Bon. Grattez tout de même un peu les apparences. Oh ! un tout petit peu, car, ici, le vernis des conventions est assez mince pour s'écailler vite. Alors, vous découvrez que l'épaisse réalité antillaise — la « *fascinante société créole* », — c'est d'abord une très minutieuse (et rigoureuse) hiérarchie « naturelle ». Une hiérarchie dont l'unité de compte, c'est d'abord la « goutte de sang noir » ; cela bien avant la fortune ou la situation sociale. Encore que les deux se confondent ou se corrigent parfois. Exemple : certes, selon les statistiques, on est plus souvent riche lorsqu'on est blanc. Comme à Philadelphie ou Pretoria. Il reste qu'en Martinique il vaut « mieux » être pauvre et blanc que riche *mais* noir. Même un peu.

Une sorte de racisme ingénu

Le parfum le plus « provoquant » et le plus désuet que l'on respire aux Antilles, c'est d'abord cela : une sorte de racisme ingénu qui infléchit encore obligatoirement toute réussite familiale suivant la même pente, celle qui va du plus noir au plus clair. Ici, les lois du succès ce sont d'abord celles de Grégor Mendel, botaniste autrichien (1822-1884) célèbre dans toutes les classes terminales pour ses travaux sur l'hérédité des pois lisses ou ridés. C'est dérisoire mais c'est comme ça. Ne croyez surtout pas que cette révérence soumise aux loteries chromosomiques soit le fait exclusif d'une « idéologie raciale et bourgeoise ». Dans les milieux les plus pauvres de Volga-Plage — « aliénés » ? — on surveille encore de près la pigmentation des nouveau-nés. D'un enfant plus clair que les autres (chanceux !) on dira qu'il est « *bien sorti* ». Ce sera un chouchou. Ses frères, un peu noirs, resteront les « *pauv' petits nèg !* », objets d'apitoiement et de dédain. Devant sa fille mulâtre qui voulait épouser un mulâtre un-peu-plus-noir, telle dame créole se lamentait en levant les bras. « *Quand on commence à sortir de la nuit, ce n'est pas pour y retourner !* »

Pour simplifier un peu, disons qu'aux Antilles, il y a les Noirs — on dit les « nègres ». — les mulâtres et les békés. Tous trois étant séparés par des conventions sociales très pointilleuses et assez emberlificotées pour un profane. Un béké pourra avoir comme meilleur ami un mulâtre : il ne l'invitera jamais chez lui à déjeuner. Un intellectuel mulâtre pourra discourir généreusement sur la négritude cependant que tout, dans ses réactions quotidiennes, trahira un mépris discret pour le « nègre » plus sombre que lui. Quant au « *pauv' neg* » des plantations, son souci principal n'est-il pas de pouvoir « blanchir » un jour ses petits-enfants grâce à un heureux mariage ? Dans ce contexte, la première qualité d'un bon mari reste paradoxalement sa pâleur.

C'est déjà un labyrinthe sociologique. Il se complique encore par l'intervention furtive d'un échafaudage de pudeurs, de préjugés, de sous-entendus et de susceptibilités bien propre à dérouter le « métro » de passage. Du genre : « *On ne dit jamais que, mais on pense toujours à...* » Un bon test : vous passez un après-midi avec des amis mulâtres qui plaisantent à gorge déployée et sans complexe sur les « nègres » et les Blancs, les ribauderies des uns et des autres. Soit ! Ne vous avisez surtout pas de surenchérir. Eux peuvent « rigoler » sur la couleur des gens. Pas vous. Et c'est bien ainsi. N'empêche que les conversations antillaises sont semées de chausse-trapes.

Isolons l'une des composantes de cette chimie épidermique : les *békés*. C'est d'eux, de leur classe minuscule, que tout procède aux Antilles. Oui, tout : l'argent et le pouvoir, « l'idéologie dominante » et surtout le blanchissement progressif (par voie d'unions illégitimes) de la société créole. Qui sont-ils ? Les descendants des premiers immigrants bretons ou normands arrivés aux Antilles au dix-septième siècle. Combien sont-ils aujourd'hui ? deux mille trois cent trente-neuf individus des deux sexes, d'après l'auteur d'une des rares thèses universitaires qui leur soient consacrées (1). Sociologiquement, ils possèdent la terre et sont donc tout à la fois les « capitalistes » locaux, les principaux employeurs et, partant, les premiers exploiteurs du petit peuple antillais. Aujourd'hui seulement, devant l'effondrement de l'industrie sucrière, ils se reconvertissent dans l'import-export, les grandes surfaces ou la spéculation immobilière. Il n'en reste pas moins que la mythologie béké reste fortement attachée à la possession du sol. Du sol riche s'entend. Aux Antilles, la coutume commandant jadis au béké adultère de doter ses bâtards mulâtres a produit une étonnante géographie des propriétés foncières. En bas, dans la plaine, les bonnes « terres blanches » appartiennent aux grandes familles békés. Lorsque l'on grimpe vers la montagne, les terres s'appauvrissent et « noircissent » à mesure.

Mais s'il est minuscule, le groupe béké — exceptionnel anachronisme historique — n'est pas pour autant monolithique. A l'intérieur de la « valeur peau blanche », existent des subdivisions commandées, elles, par la fortune ou la situation sociale. Ainsi, autour des « grands békés » — c'est-à-dire la quinzaine de familles héritières des plus vieilles propriétés et momifiées aujourd'hui dans le plus crispé des conservatismes — gravitent les « békés moyens » (administrateurs ou cadres d'entreprise) et enfin les « petits Blancs ». Ceux-là (commerçants, contremaîtres ou « géreurs ») ont des surnoms pittoresques et vaguement méprisants : ce sont les « békés goyaves », les « békés en bas feuille » ou « Bitacos ». Petite plèbe renfrognée, qui n'a plus qu'une seule « supériorité » sur la riche bourgeoisie mulâtre : la couleur de sa peau. Elle s'y cramponne.

Paternalisme et soumission

Comme tous les békés d'ailleurs. Car dans le fabuleux brassage antillais, aucun n'aurait pu préserver durant trois siècles sa « blancheur » sans s'imposer une philosophie rigoriste (et intraitable) du mariage. En même temps que la peau, il s'agissait de protéger la bonne terre. Deux raisons pour proscrire les alliances mixtes. Bien sûr, dans un groupe aussi réduit, les problèmes de consanguinité sont embarrassants (et parfois visibles à l'œil nu). La quête d'un conjoint « convenable » a toujours occupé une grande place dans l'activité des békés. D'une façon parfois pittoresque. Les hommes, par la force des choses, se sont mis à chercher des épouses en métropole, et depuis longtemps, les beaux midships de la « Jeanne » en escale traditionnelle à Fort-de-France, sont l'objet — dans les réceptions organisées en leur honneur — des œillades appuyées des demoiselles békés les moins facilement « casables ».

Mais si le mariage mixte devant notaire et curé reste un péché mortel pour le catéchisme béké, cela ne veut pas dire que l'union libre soit frappée du même interdit. Bien au contraire. La société antillaise se serait-elle faite sans cela ? « *Tous les békés ont fait des enfants mulâtres*, nous disait un intellectuel antillais. *Très souvent même, un béké a deux familles : l'une, légitime et blanche, l'autre naturelle et métisse. Il n'est pas rare qu'ils viennent régulièrement « se reposer » dans la seconde.* »

Tout cela participe d'ailleurs d'un étrange consensus social, fait de paternalisme, de soumission et de « solidarité antillaise » qui, encore maintenant, gomme les aspects qui seraient les plus odieux de ce racisme absolu. Comme si, au désespoir des intellectuels antillais, une sorte de « complicité » moyenâgeuse survivait qui réunit le Noir et le Blanc, le maître et l'esclave, dans une même société insulaire longtemps oubliée par l'histoire. On voyait hier des « pauv' nèg » assister, chapeau à la main, à l'enterrement du « *bon béké* » qui les avait paternellement exploités pendant quarante ans.

JEAN-CLAUDE GUILLEBAUD.

(Lire la suite page 15.)

(1) Mariage et cohésion sociale chez les Blancs créoles de la Martinique. Université de Montréal, 1964. Partiellement reproduite dans « l'Archipel inachevé » publié sous la direction de Jean Benoist par les Presse de l'université de Montréal (mars 1972).

Au fil de la semaine

QUELLE CONDITION ?

Par PIERRE VIANSSON-PONTÉ

S'IL est un sujet tabou, du moins pour les hommes, c'est bien la condition féminine. Pour avoir voulu y toucher, M. Giscard d'Estaing s'est brûlé les doigts. Depuis, il médite en silence et nul ne sait — peut-être l'ignore-t-il lui-même — s'il persiste à envisager la création d'un secrétariat d'Etat ou si, comme il l'a dit déjà pour les réformes, il se contentera de confier tout simplement un jour : « Le ministre des femmes, c'est moi. »

De toute façon, en peu de temps, en quelques heures à peine, le président de la République a beaucoup appris dans ce domaine, et nous avec lui. Car il a joué les apprentis sorciers. Que son projet soit finalement abandonné ou réalisé, il a d'ores et déjà provoqué des remous qui ne sont pas près de s'apaiser, déchaîné des forces avec lesquelles il faudra désormais compter. L'idée a eu un effet de choc sur nombre de femmes qui se souciaient assez peu, jusqu'à présent, d'analyser la condition de leurs semblables, voire leur propre condition, ou alors qui en avaient pris leur parti. L'intérêt et l'ironie mêlés qu'avait éveillés la candidature présidentielle d'Arlette Laguiller ont fait place chez les plus réservées, avec la brève apparition de Françoise Giroud, à un mouvement d'ébahissement d'abord, à une détermination nouvelle ensuite, qui se traduit maintenant dans la vie quotidienne et dans les conversations les plus ordinaires.

Ainsi, après les pétitions de principe de la gauche, les réquisitoires de l'extrême gauche, voici que la droite elle-même reconnaissait qu'à côté, à l'égal des cas des immigrés ou des détenus, il existait bel et bien un problème des femmes ! Alors plus d'hésitations, foin de précautions, au diable les faux-fuyants. En un clin d'œil on a pu voir et entendre dans les milieux les plus divers des réactions, des formules, des thèses qui eussent paru à beaucoup de celles qui s'en parent aujourd'hui stupéfiantes et même grotesques il y a dix ans, au moins incongrues il y a cinq ans et qui, il y a quelques mois à peine, demeuraient encore l'apanage de quelques militantes de pointe. Et ce n'est sans doute pas fini.

***

Et les hommes dans tout cela ? Eh bien ! ils se montrent égaux à eux-mêmes, du moins tels qu'elles les décrivent parfois : au mieux affreusement gaffeurs, au pis parfaitement inconscients.

Heureusement de moins en moins nombreux, les plus maladroits affectent de prendre l'affaire sur un ton badin. Ce sont ces mâles-là qui font précéder les énormités qu'ils profèrent d'une formule du genre : « Moi, les femmes, vous savez, je les adore, mais... » Ils sont vite catalogués : champions du repos du guerrier. Ils en rajoutent : ils feignent de s'interroger sur la vie privée des dames du M.L.F., ils ironisent sur la façon bien connue dont l'esprit vient aux filles, ils ne manquent pas une occasion de mettre en doute — oh ! gentiment : « Elles sont charmantes, n'est-ce pas ? » — les talents (de conductrice ou de cuisinière, de chef d'entreprise ou de sportive, peu importe) de certaines féministes engagées ou enragées. Bref, ils tombent du graveleux dans l'odieux et de la gauloiserie, hélas ! bien française, dans le racisme pur et simple ; mais oui, le racisme.

Pour d'autres, plus prudents et mesurés, il convient d'aborder avec précaution et compréhension un problème sérieux et réel. Qu'ont-ils osé dire ? En trois mots, ces hypocrites ont laissé passer le bout de l'oreille : voilà le vieux paternalisme qui reparaît ; la femme-enfant, la femme-objet, ne sont plus loin.

Dans cinq minutes, il sera question des difficultés spécifiques de la femme dans le travail, de l'absentéisme, des insuffisances de sa formation professionnelle, des obstacles qui s'opposent à sa promotion : tout cela, bien sûr, ce n'est pas sa faute, mais c'est ainsi, il faut bien le constater. On fera négligemment remarquer au passage qu'il n'y a pas — tiens, c'est curieux — de Rembrandt ni de Michel-Ange féminins, ni de grands compositeurs, ni de grands architectes parmi elles, alors qu'elles sont précisément tout d'instinct, de sensibilité et que, dans le domaine des arts au moins, leur épanouissement a plus souvent été encouragé qu'empêché. Et il ne faudra pas dix minutes pour qu'on en arrive aux considérations traditionnelles sur le rôle de l'épouse, de l'amante et de la mère, sur la nécessité d'un partage des responsabilités dans la famille — « Regardez donc ce qui se passe dans la nature »..., — sur le besoin qu'éprouve l'enfant d'un cadre affectif, l'homme d'une douce compagne... De là à évoquer la fameuse « petite différence », il n'y a qu'un pas, il sera vite franchi, soyez-en assuré, et l'on retombera, bouclant la boucle, dans le problème précédent.

A la recherche d'une issue, d'un dialogue puisque le mot est à la mode, les plus malins, ou qui se croient tels, se bornent alors à énoncer des données techniques, des chiffres, des constats d'une froideur clinique. Egalité nécessaire, toujours promise, jamais réalisée — et nulle part dans le monde — des salaires masculins et féminins. Egalité encore illusoire des chances au départ et donc des possibilités tout au long de la vie. Statistiques : moins de femmes qui travaillent aujourd'hui en France qu'en 1900, contrairement à une idée reçue. Politique : les femmes ne votent pas ou guère pour les candidates et ce sont en majorité des électeurs qui donnent leurs suffrages aux femmes ; le vote des femmes est globalement plus conservateur que celui des hommes, même si cette tendance s'atténue. Education : il faut extirper de nos mœurs, de nos habitudes, de nos têtes, ces sentiments d'infériorité, de dépendance, d'irresponsabilité imposés dès la petite enfance aux filles et enseignés aux garçons. Et ainsi de suite. Bref, c'est la société qu'il faut réformer, la vie qu'il faut changer, non les femmes qu'il faut transformer et convaincre. N'est-ce pas de bon sens ?

Cette fois encore, cette fois plus que jamais, la réponse est non. C'est une attitude pire que le mépris pour la femme-esclave, enfant ou objet, pire que la grossièreté des sexistes, pire que l'inconscience des racistes. Et on vous le prouve. Sous prétexte d'égalitarisme, vous niez les différences. En invoquant les statistiques, vous cherchez la femme-alibi, celle qui a réussi et qui, comme les otages noirs de la société américaine, permettra d'oublier les autres. En parlant politique, vous n'allez pas tarder à invoquer les femmes chefs de guerre, de Catherine II à Mme Nehru, et bien d'autres dont les noms vous brûlent la langue. Quant à l'éducation, n'est-ce pas précisément la base du système d'oppression conçu, dirigé, appliqué par les hommes ?

***

Alors que dire, que faire ? Parler, c'est impossible : nous aurons, nous avons toujours tort. Et n'essayons pas d'objecter qu'on pouvait avoir une opinion sur la guerre d'Algérie ou du Vietnam sans y être né, sans y être allé ; ou encore que l'historien peut porter un jugement sur un personnage ou une époque dont plusieurs siècles le séparent. Seules les femmes, c'est une affaire entendue, peuvent parler des problèmes des femmes et au surplus les résoudre. Se taire serait criminel : quel aveu de complicité tacite, quelle preuve de participation à l'immense complot masculin, au complot millénaire ! Ne restera-t-il donc qu'à mourir ? Même là, nous n'aurons pas le dernier mot puisque l'espérance de vie à la naissance dans notre pays est actuellement, selon les démographes, de soixante-seize ans pour les femmes contre soixante-huit ans pour les hommes.

L'idée a déjà été émise, elle n'est donc pas nouvelle, mais elle est bonne : il faut, et d'urgence, créer un secrétariat d'Etat à la condition masculine.

ÉTRANGER

Reflets du monde entier



Le scandale des immigrantes au Canada

L'hebdomadaire de Hambourg *STERN* révèle qu'une enquête sur les pratiques des fonctionnaires chargés de l'immigration vient de conduire au Canada à de curieuses constatations. Le programme de radio *The Way it Happens* a en effet fait témoigner plusieurs jeunes immigrantes, généralement jolies et le plus souvent de couleur, « *qui n'ont eu droit de s'établir dans le pays qu'après avoir couché avec les fonctionnaires d'immigration. C'est ainsi qu'une jeune Jamaïcaine de vingt-sept ans raconte : « Peu après mon arrivée, un fonctionnaire m'a fait » savoir que j'aurais mon autorisation de séjour si je couchais » avec lui. Je l'ai fait deux fois. Alors j'ai eu mon autorisation.* » Hélas ! note *STERN*, cette immigrante eut aussi un bébé qu'elle dut faire adopter. « *Un officier d'immigration révéla devant la commission d'enquête douze cas et se défendit ainsi : « Tout » le monde faisait cela, que les filles soient noires ou blanches, » mariées ou non, et lorsqu'il y avait urgence nous descendions » avec elles à la cave. Sinon nous les invitions chez nous.* » Pour se donner bonne conscience, les fonctionnaires citaient volontiers une phrase du premier ministre Pierre Elliott Trudeau qui, en 1968, avait assuré : « *L'Etat n'a pas à se soucier de ce qui se passe dans les chambres à coucher.* » « *L'une des filles appelées à témoigner raconte à ce propos : « La phrase était » affichée chez le fonctionnaire d'immigration à qui j'ai dû » céder et il m'a même dit : — Tu vois, ce que nous faisons » est tout à fait officiel !* »



Le jour où les Communes s'esclaffèrent

Le duc de Gloucester, oncle de la reine Elizabeth, qui vient de mourir, n'avait pas la réputation d'un joyeux drille, raconte l'hebdomadaire de gauche britannique, *NEW STATESMAN*. « *Il est pourtant à l'origine du plus bel éclat de rire qui ait jamais retenti aux Communes.*

» *En juillet 1942, la guerre allait mal en Afrique du Nord et une motion de défiance à l'égard de la direction générale des opérations militaires avait été déposée par tous les partis sur le bureau de la Chambre basse. Cette motion constituait une menace sérieuse contre le gouvernement de coalition de Winston Churchill. Dans cette inquiétante conjoncture, un gigantesque éclat de rire secoua soudain l'Assemblée lorsque le député conservateur Sir John Wardlaw-Milne suggéra que la seule façon de gagner la guerre était désormais de désigner un chef suprême de toutes les forces armées. A la stupéfaction générale et sans en avoir touché le moindre mot au malheureux, il nomma d'une voix pleine de componction : « Son Altesse Royale le duc de Gloucester ».*

» *La cause était entendue. Churchill se redressa sur son banc et jeta à ses adversaires le coup d'œil discrètement émerveillé du chat surpris de se voir offrir le grand bol de crème qu'il n'attendait pas.* »



Les instables du bâtiment

Le quotidien du comité central du P.C. polonais *TRYBUNA LUDU* s'inquiète de la mobilité excessive de la main-d'œuvre qualifiée et des cadres. L'année dernière, près du quart des salariés du bâtiment ont ainsi changé d'employeurs. « *Il en résulte que les personnels des entreprises socialisées se renouvellent à peu près entièrement tous les quatre ans ; tous les deux ans dans le bâtiment.* »

« *Le changement de lieu de travail, constate TRYBUNA LUDU, est dans de nombreux cas justifié tant par des raisons économiques (par exemple lors de l'engagement de travailleurs dans un établissement nouveau) que par des raisons personnelles. Mais il existe des cas de fluctuations absolument injustifiées qu'il est possible d'éviter. Ces cas sont, d'ailleurs, nuisibles à l'ouvrier lui-même (retards dans la formation, perte des droits résultant du stage de travail, méfiance envers les instables, etc.), sans parler de l'économie nationale pour laquelle la stabilité de l'emploi joue un rôle important.* »

L'organe du comité central du parti recommande cependant de ne pas combattre la « *fluctuation injustifiée* » par les seuls moyens administratifs, « *mais de créer également un climat qui favorise la stabilité du personnel : les conditions de vie, les rapports humains, l'organisation des tâches, les conditions de logement, le repos, les communications, revêtent une importance primordiale. L'équité dans la distribution des tâches, la publicité de l'attribution des primes et des récompenses constituent également des facteurs de stabilité du personnel* ».

cambio16

El divorcio no pasara !

« *El divorcio no pasara !* » proclame l'hebdomadaire de Madrid *CAMBIO 16*, qui persifle allègrement : « *Pour une fois les choses commencent à prendre bonne tournure pour les Espagnols dans le domaine international. La disgrâce qui a frappé tous les pays européens nous a laissés l'ultime bastion solitaire contre la dépravation du divorce ! Presque, car il y a aussi l'Irlande... Mais enfin, bientôt l'Espagne sera le seul pays d'Europe où le divorce n'a pas pénétré et où la bête immorale et libidineuse a été vaincue, sur ce sol où sa défaite était inscrite dès le commencement des temps...* »

L'éditorialiste mordant de *CAMBIO 16* évoque ensuite une « *vieille tradition espagnole* » de « *mariage exemplaire* », qui trouve son compte dans le maintien de l'interdiction de divorcer : « *C'est le ménage exemplaire flanqué d'une maîtresse. A première vue, cette situation pourrait renforcer les rangs des partisans du divorce, mais il n'en est rien. L'avantage qu'il y a à être uni en mariage avec une sainte épouse ne doit pas être mis en danger par la sotte idée de faciliter une union pécheresse avec une femme sans principes. L'absence de divorce évite cette tentation et l'homme peut ainsi continuer à jouir des satisfactions d'un foyer chrétien d'un côté, et des joies de l'aventure avec une maîtresse de l'autre.* » Et le chroniqueur, sarcastique, conclut : « *Le divorce ne passera pas et les partis politiques pas davantage. Vous pouvez dormir tranquilles !* »

Lettre d'Antsirabé

LE « VICHY MALGACHE » ET LES SOUVENIRS D'EXIL DE MOHAMMED V



ON comprend que Gallieni ait un moment caressé le projet de transférer la capitale malgache de Tananarive à Antsirabé. La douceur du climat et la beauté du site du « Vichy malgache », ainsi dénommé à cause de la richesse de ses eaux thermales, sont, en effet, séduisantes. A deux heures de route de Tananarive, Antsirabé est, en effet, littéralement sertie dans un écrin de verdure, et son cadre est si étrangement bucolique qu'il paraît irréel.

Partout à la ronde, ce ne sont que vergers et rizières, envahis dès les premières lueurs de l'aube par une multitude d'hommes, de femmes et d'enfants. Les uns piétinent la lourde boue de champs de riz généreux qui donnent deux belles récoltes annuelles. Les autres parcourent les innombrables digues dont l'entretien nécessite des soins attentifs, tandis que de jeunes garnements poussent devant de paisibles troupeaux d'oies ou de pintades aux piaillements entêtants. De pittoresques et monumentaux fours à briques couronnés de gracieuses volutes de fumées, des charrettes rustiques tirées par de nonchalants zébus, des cohortes de paysans sans âge frileusement drapés dans le lamba, pièce d'étoffe encore souvent tissée à la main, complètent ce décor, en partie inchangé depuis des siècles.

Pourtant, Antsirabé n'est point née sous des auspices favorables. La ville a, en effet, pris la suite de Soamalaza, village qui, à l'époque où les souverains Merinas régnaient sur la plus grande partie de Madagascar, avait plutôt mauvaise réputation. Le roi Andrianampoinimerina, considéré comme l'unificateur et le pacificateur de l'île, avait établi là une des six capitales administratives du royaume Merina, et très rapidement un pénitencier y avait été installé. Les fers au pied, les condamnés de droit commun y préparaient la chaux pour l'Etat, comme purent le constater plusieurs voyageurs européens qui séjournèrent ici durant le règne de la reine Ranavalona Ire.

LE premier étranger que ces lieux séduisirent fut un missionnaire protestant norvégien dénommé Rosaas. Ce prosélyte était doublé d'un esthète. Il construisit de ses propres mains une des premières maisons de brique d'Antsirabé, bâtiment qui abrite aujourd'hui encore la « station norvégienne », et aménagea un arboretum, dont les essences cèdent malheureusement lentement la place à des champs de maïs. C'est Rosaas qui, en 1878, découvrit la Grande-Source, dont les propriétés médicinales ont contribué au renom du « Vichy malgache ». Il traça aussi la principale artère de la cité, qui devint plus tard l'avenue Gallieni, et fit édifier la Maison du bain de la reine, encourageant l'utilisation systématique des eaux chaudes.

En 1896, la ville, qui ne comptait encore qu'une douzaine d'Européens, subit une attaque rebelle, lors de l'insurrection dite des Fahavalo. Puis, la population s'accroissant, lentement mais continuellement, passant de mille huit cent quarante et un habitants en 1904 à trente mille en 1974, la cité coula une existence fort calme, marquée cependant par trois visites du résident général Gallieni, dont l'une en 1903 pour l'inauguration de l'hôpital.

L' « événement historique » dont Antsirabé fut le cadre reste la captivité du sultan Mohammed V. Déposé en août 1953 par le résident général Guillaume, qui plaça sur le trône chérifien Moulay Ben Arafa, Sidi Mohammed Ben Youssef, après un bref séjour en Corse, arriva à Madagascar à bord d'un DC-4 qui avait eu quelques ennuis à Brazzaville. Vingt-deux pièces avaient été aménagées à l'hôtel Terminus pour recevoir le souverain et ses épouses et loger le personnel comorien choisi à leur intention par le haut-commissaire Bargues. Très discret, le souverain déchu coula ici des jours paisibles, allant, dit-on, acheter lui-même son thé et son sucre chez les commerçants locaux, jusqu'en octobre 1955, date de la fin de son exil.

Nombreux sont les habitants d'Antsirabé qui ont gardé un souvenir très précis des princes Hassan et Abdallah et de leur cousin Moulay Ali, sans oublier les princesses, dont la distraction favorite consistait à semer les inspecteurs de police chargés de « veiller » sur leurs personnes. Deux ou trois familles françaises recevaient volontiers les princes et les courtisans appartenant à leur suite. Des parties de chasse étaient parfois organisées, au grand émoi des services de sécurité. Les fils du sultan fréquentaient aussi, occasionnellement, le club sportif où le futur roi Hassan II découvrit les joies de la voile. « *J'ai fait faire à Hassan ses débuts en ski nautique, et le sultan, qui était un grand monsieur, appréciait les conseils que je prodiguais alors à son fils* », nous dit un Européen qui réside encore à Antsirabé et vécut à l'époque dans l'intimité des princes. Et, après nous avoir brossé un tableau très complet de ce que fut la vie quotidienne des exilés royaux, ce disert cicerone évoque longuement pour nous « *le pèlerinage effectué par le sultan, en compagnie de deux de ses fils et de ses aides de camp, dont Oufkir* », plusieurs mois avant son décès, survenu en février 1961.

Après le départ des exilés marocains, une page de l'histoire d'Antsirabé, partiellement écrite par le sultan et sa famille, fut définitivement tournée. La ville avait pratiquement terminé sa courte carrière de station thermale. Cette dernière avait débuté en 1913 avec l'arrivée de Perrier de la Bathie, qui crée le lac artificiel destiné, dans son esprit, à être le plus bel ornement de la ville. La construction de la voie ferrée reliant Antsirabé à Tananarive, celle du grand ensemble qui porta le nom d'Hôtel terminus et celui d'Hôtel des thermes, l'ouverture, à la veille de la première guerre mondiale de l'établissement thermal proprement dit, marquèrent le début d'un essor qui dura moins d'une trentaine d'années.

ENTRE les deux guerres, on amenait ici les enfants pour les changer d'air, et les fonctionnaires, qu'anémiaient le climat des côtes malgaches, alors réputées insalubres, venaient se reposer ici pour « couper » un séjour colonial, qui s'étendait alors couramment de trois à quatre années. « *En 1940, il fallait retenir sa chambre trois mois à l'avance*, nous dit un « estivant » de cette époque, qui ajoute avec nostalgie : « *Le développement des transports aériens a été fatal à Antsirabé et il n'y a plus de Vichy malgache depuis que les Européens de Madagascar peuvent se rendre à Contrexéville en vingt-quatre heures...* »

L'ancienne ville de curistes n'est point morte pour autant. L'hippodrome, le golf, les hôtels et pensions de famille, les alignements de villas aux façades délicatement désuètes, rappellent une ère qui paraît définitivement révolue. En effet, le touriste moderne, friand de rivages bleus ourlés de cocotiers, préfère les charmes de Nossi-Bé, ceux des Comores ou de l'île Maurice, aux espaces verts et aux équipements hôteliers en partie démodés d'Antsirabé.

Mais la cité a également fait peau neuve, sans rien perdre de son charme. Les eaux étant abondantes et saines, la main-d'œuvre locale étant réputée facile et d'agréable rapport, les liaisons ferroviaires et routières étant excellentes, Antsirabé est devenue une petite ville industrielle. On n'y prépare plus la chaux et le soufre. On y brasse de la bière, y embouteille des eaux minérales et des boissons gazeuses, y fabrique des cigarettes, y glace du riz, y confectionne des briques et des tuiles, y file des cotonnades.

« *C'EST ici que l'on trouve le rapport le plus élevé entre le nombre de salariés et celui de la population* », nous affirme fièrement un jeune industriel, qui, après quelques années passées à l'Institut des hautes études commerciales de Paris, est revenu au pays natal. « Patron » d'une affaire familiale qui compte vingt-deux ans d'existence — la Cotonnière d'Antsirabé, — il emploie deux mille cinq cents ouvriers qui produisent chaque année 50 millions de mètres de tissus, confectionnés à partir du coton malgache.

Le matériel de la Cotona est très sophistiqué. Les conditions de travail sont bonnes et les responsables de l'entreprise se félicitent de n'avoir jamais eu encore à faire face à une grève. Apparemment, on a devancé ici les revendications, d'abord en « malgachisant » le personnel d'encadrement, d'autre part en augmentant les salaires chaque fois qu'une nouvelle expansion de la production le permettait. Apparemment, la Cotona, dont l'aspect évoque moins le vieil univers industriel français que les usines suisses, symbolise l'avenir.

Cependant, le passé se refuse à mourir. Des équipes de jardiniers entretiennent minutieusement les pelouses de l'ancien hôtel Terminus. Quant au bâtiment lui-même, où survivent les souvenirs de l'exil de Mohammed V, il a été aménagé, et le général Gabriel Ramanantsoa, chef de l'Etat malgache, y dispose d'un vaste appartement où il vient parfois oublier les servitudes du pouvoir et l'agitation de Tananarive. En effet, tandis que la capitale malgache multiplie de plus en plus les concessions au modernisme, Antsirabé, au rythme lent des pousse-pousse, reste fidèle à une certaine qualité de la vie.

PHILIPPE DECRAENE.

EGYPTE : les mille et une nuits chez les pauvres

ONZE heures du soir bien sonnées. Nous roulons entre Le Caire et son aéroport. A mi-chemin, non loin des « Tombeaux des califes », un gamin se jette en travers de la chaussée pour nous arrêter. Que veut-il ?

Mais qui sont ces gens qui veulent se faire photographier en pleine nuit ? De nouveaux mariés, nous apprend-on. Et comme nous hésitons, un second gamin lance en s'esclaffant : « Le marié n'a plus le sou pour prendre un taxi... » Vrai ou faux — les taxis sont bon marché en Egypte — nous acceptons.

De l'obscurité sort alors, comme une apparition, un jeune couple en tenue de noces. Elle, avançant avec des précautions d'automate, dans une longue robe blanche au tissu scintillant, visage figé par le maquillage et surmonté d'une sorte de tiare argentée, digne des Folies-Bergère, d'où tombe un long voile de tulle. Lui, calamistré, bombant le torse dans un complet noir manifestement taillé pour un autre. Un de leurs cousins, un militaire avantageux, « qui a fait le Sinaï » mais qui ce soir a pris plus de haschisch qu'il n'est convenable, leur sert de garçon d'honneur.

Ses clients assis en face de lui, raides comme des piquets, le photographe opère en deux temps trois mouvements. N'était le fond de toile peinte fatigué, on pourrait croire qu'il fait des clichés anthropométriques. En remontant en voiture, les mariés ont droit à un encouragement salace lancé à mi-voix par un petit marchand de cigarettes. Les paupières pailletées de la mariée battent un peu plus vite l'espace d'un instant.

De retour, on nous invite à la noce. Entre deux murs gris, en plein air, on a jeté une guirlande de lampes multicolores. Une centaine de personnes sont assises là, sur des chaises ou des bancs en bois. Les femmes d'un côté, leur melaya noir tombé sur les épaules, les hommes, de l'autre, buvant du thé ou fumant un narguilé, dont le culot est une vieille boîte d'insecticide, les enfants allant d'un groupe à l'autre en se disputant quelques galettes. Deux estrades sont dressées. Sur la plus haute joue un modeste orchestre de trois musiciens, tandis qu'une danseuse ventrue, cachant ses quarante-cinq ans sous des couches de rouge, se tortille mollement dans une robe fuchsia barrée d'une large ceinture vert pomme. Ne sachant pas que Fellini l'aimerait, elle ne cabotine pas outre mesure devant les garçonnets qui la dévorent des yeux. Sur l'estrade plus basse, recouverte d'un tapis turc encore beau, on a hissé deux énormes trônes dorés, tendus de velours amande, comme on peut en louer partout au Caire pour toutes cérémonies ; les mariés s'y étalent, radieux comme un roi et une reine au jour de leur sacre, afin que chacun puisse contempler à loisir le spectacle de leur bonheur. Les musiciens font le plus de bruit possible. La danseuse se secoue avec le maximum d'énergie. A part les fumeurs de haschisch, toute l'assistance bat des mains en cadence. On passe un plateau de gâteaux roses. Quelqu'un réclame une gargoulette d'eau fraîche.

Un moment de distraction et, comme dans un conte de fées, les mariés ont disparu. Mais où sont-ils partis ? On est ici dans un cimetière ! Ils y sont pourtant restés. Comme des dizaines de milliers d'autres Cairotes confrontés à la crise du logement ou au renchérissement des loyers, ils habitent là, derrière le mur gris, en pleine cité des morts. Gardiens des tombes, ou squatters, ils vivent dans un de ces petits pavillons de brique et de bois, certains d'une architecture élégante, que les familles aisées font construire dans les nécropoles égyptiennes depuis l'implantation de l'Islam, pour venir de temps en temps passer la journée au-dessus de leurs défunts. A quelque chose, la mort est bonne.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

LES PORTORICAINS DU SILENCE

A la suite de la publication d'un article de Dominique Torrès intitulé « les Portoricains du silence » (*le Monde* des 23-24 juin), M. Claude Fohlen, professeur à l'université de Paris I, nous fait remarquer que ce n'est pas en 1917, mais en 1898, que « les Américains prirent Porto-Rico aux Espagnols » ; 1917 est la date du « Jones Act », qui fait de Porto-Rico un territoire « organisé mais non incorporé » et confère la citoyenneté américaine à ses habitants. La « solution du type Commonwealth » évoquée d'autre part ne date pas de 1968 : c'est dès 1952 que fut votée une nouvelle Constitution associant les Etats-Unis et Porto-Rico.

M. Fohlen nous indique enfin, sur le fond, que les Etats-Unis s'ils sont bien une puissance impérialiste, « *n'ont jamais eu de colonies au sens où nous l'entendons et que les habitants des pays occupés ou conquis ou soumis devenaient citoyens américains* ».

États-Unis

LA SOLITUDE COUTE 384 000 FRANCS

L'INTIMITÉ, cette chose si rare et si recherchée, peut maintenant s'acheter. Elle peut même être conçue selon votre désir, mais ce n'est pas bon marché.

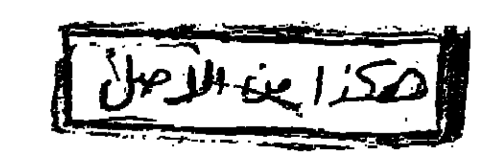
Pour 384 000 francs, premier prix, une société d'Atlanta (Georgie) dessinera votre « monde privé » personnel où il vous sera loisible de jouir d'une retraite totale et où personne ne pourra vous joindre. Vous pourrez savourer un silence complet que ne troubleront que les bruits que vous désirerez, dans un paysage que vous aurez choisi.

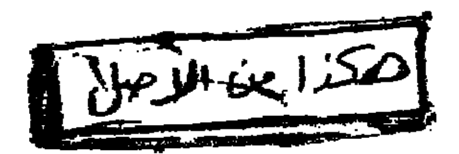
Ce « monde privé » est constitué d'une capsule de forme ovoïde, complètement indépendante. A l'intérieur, vous vous étendez sur un divan et faites des projets, travaillez, rêvez, inventez ou savourez l'obscurité et l'intimité, à votre guise. C'est votre espace vital personnel et propre.

Cette capsule peut être installée dans les locaux d'une société commerciale, dans un appartement, une propriété, un jardin, et même sur le haut d'une falaise. Elle est généralement constituée d'une pièce d'environ 2,50 m sur 1,50 m, isolée, impénétrable, entièrement coupée de la vie extérieure. Ce qui se passe à l'intérieur dépend exclusivement de la personne qui s'y trouve. L'acheteur a le choix en ce qui concerne la structure du canapé : allongé, droit, avec un matelas rempli d'eau, des coussins, ou comme pour les astronautes, avec des contours correspondant aux siens. On peut s'y renverser en arrière, appuyer sur un bouton et un panneau glisse, relevant le ciel. En appuyant sur un autre bouton, c'est une vue marine qui s'offre à vous, si c'est cela qui peut contribuer à votre détente.

« Nous agençons un environnement qui convienne à l'acheteur », explique M. William Pulgram, président de l'Associated Space Design Inc., spécialiste en décoration. Et il explique :

« Avant de dessiner la capsule qui constituera votre environnement, la société organisera plusieurs entrevues afin d'établir ce qui vous convient le mieux. Le cas échéant, elle fera appel à la collaboration de psychologues qui s'entretiendront avec vous afin d'aboutir à des résultats plus précis encore. Nous misons sur le cerveau et les sens, ainsi que sur le confort, ajoute M. Pulgram, ce n'est pas un jouet, ni un gadget. Il existe deux sortes de capsules d'intimité. L'une est plus organisée, mieux programmée, et vous vous y rendez lorsque vous avez à résoudre un problème ; la seconde est celle que vous utilisez si vous êtes à court d'idées, si vous avez besoin d'inspiration. » — KATHRYN JOHNSON (A.P.).





RADIO-TELEVISION

Vu (à Guernesey)

Une chaîne commerciale... et régionale

UNE chaîne commerciale au fond, qu'est-ce que cela donne ? Comment est-ce que ça fonctionne ? C'était le moment d'y aller voir. Où cela ? En Europe, on n'a pas l'embarras du choix. Il n'y a pas trente-six pays à avoir cédé tout ou partie du monopole aux intérêts privés. Il y en a trois ou quatre, dont la Finlande, Monte-Carlo et l'Angleterre.

L'exemple anglais offrait, outre sa proximité, l'avantage de sa particularité. I.T.V., la troisième chaîne britannique, la chaîne dite indépendante (indépendante de quoi ? de qui ?), a en effet une vocation commerciale et régionale.

N'est-ce pas précisément ce que l'on souhaiterait, dit-on, pour notre troisième chaîne ?

Quinzième station régie par I.T.V., la plus petite et la plus typique, celle du Channel, dessert les îles de Jersey, Guernesey et Sark et les principales agglomérations de la côte française proche, à condition d'avoir eu l'heureuse idée de se procurer un récepteur anglais. Echange de bons procédés : on compte à Jersey environ quatre cents récepteurs français capables de recevoir selon qu'on est plus ou moins bricoleur, nos trois chaînes en noir et en couleurs. Très important, la couleur : les deux chaînes anglaises que l'on capte ici, B.B.C. 1 et I.T.V., n'arrivent qu'en noir et blanc. Changement prévu en 1976.

En attendant, ceux qui en ont les moyens offrent ici à leurs amis des matches de football bariolés façon Secam ; à leurs enfants, des leçons de français sans larmes, et à leurs ouvriers agricoles d'origine normande ou bretonne, des soirées destinées à dissiper le mal du pays.

Appréciation générale : un grand bravo à notre troisième chaîne justement. Elle est avantageusement comparée par ceux qui la connaissent à B.B.C. 2. 18 sur 20 (20 sur 20 à la B.B.C. 1) pour tout ce qui relève de la dramatique en costumes ; 16 sur 20 pour les grands documentaires ; 0 pointé pour la série contemporaine, ce que l'on appelle outre-Manche et outre-Atlantique le « soap opera » (1). Celui-ci, en revanche, vient en tête des indices de satisfaction d'I.T.V. J'ai vu quelques-unes de ces émissions d'un bonheur inégal. La meilleure, et de très loin, c'est la plus ancienne, c'est « Coronation Street », la vie de quartier dans une ville de province. Un régal pour les nostalgiques de l'écran miroir de la réalité d'aujourd'hui.

A part cela, le tout-venant, des films, des sports, des policiers américains, et ce qu'on range ici sous l'étiquette de « love and crime » (2).

Sur le plan de l'information, les journaux d'I.T.V. (ils passent à 22 h.) marquent leur indépendance en mettant sur la sellette les membres du cabinet travailliste. L'autre soir, c'est Denis Healey, chancelier de l'Echiquier, qui se voyait reprocher de verte manière une certaine nervosité des cours de Bourse, à la suite de la rumeur concernant la mise en œuvre probable de nationalisations.

Soixante employés en tout

Jusqu'en décembre dernier, I.T.V. « Channel » produisait de sept à huit heures d'émissions régionales par semaine. Depuis la crise du pétrole les annonceurs rechignent, l'argent manque et force a été d'en rabattre de moitié, de limiter ses interventions à des bulletins régionaux très appréciés (ils passent à 18 h. et marquent le sommet de la courbe des indices). Il y a même des informations en français, suivies d'un petit documentaire sur la Dordogne ou la Haute-Provence, offert gracieusement par notre ministère des affaires étrangères et présenté par deux de nos compatriotes installés dans l'île, dont l'un, Jacques, ancien coiffeur et ancien résistant, a le ton et la distinction d'un André Luguet. Il y a aussi des nouvelles du commissariat de police de l'île, commentées par le divisionnaire de service, et, enfin, des « tables rondes » ou des débats contradictoires.

Je suis allée en suivre un, très animé, entre un pasteur pro-israélien et un marchand de canons pro-arabe, dans les modestes studios de la station. Une salle de contrôle, une salle de montage, une autre de doublage (on ne fait ici que du film, pas de vidéo enregistrée), une salle de projection... Le tout est fonctionnel et sympathique dans sa simplicité. Soixante employés à la rédaction, à la régie, à la production, aux services commerciaux et administratifs. A leur tête, on trouve M. Killip, cheveux blancs, teint rose, regard bleu, homme délicieux, d'une lucidité pleine d'humour.

Mais l'argent manque

Oui, l'argent manque, au point même qu'on espère obtenir du Parlement local le vote d'une redevance à l'intention de la station commerciale ! Le temps n'est plus où lord Thompson, partie prenante dans l'affaire, pouvait triomphalement comparer l'octroi de la chaîne privée par le gouvernement de Sa Majesté à l'autorisation d'imprimer des billets de banque. Et pourtant, le prix des petites annonces, 4 livres pour faire savoir à la population — diapositives à l'appui — que vous avez perdu votre perroquet ou votre chat, n'a rien de prohibitif. Ces flashes passent avant, après ou pendant chaque émission, à raison de six minutes sur soixante. Cela peut surprendre qui n'en a pas l'habitude : mais on s'y fait.

Les grandes firmes nationales (lessives, friandises) constituent les trois quarts de la clientèle. Le reste relève de l'entreprise locale, super-marchés, hôtels, voitures à louer, avec ou sans chauffeur, et ce que l'on désigne sous l'étiquette de « french goods » (marchandises destinées aux Français) : lainages, lainages et encore lainages, puisque, aussi bien, l'alcool et les cigarettes, autres produits hors taxes, sont interdits d'antenne. Ces Français que l'on voit s'agglutiner aux vitrines surchargées de ce Hongkong du Nord, ces Français en short et sandalettes que déversent chaque week-end (ici, les boutiques ferment le jeudi) des théories d'hydroglisseurs, on espère bien les solliciter en envoyant chez eux des messages de plus en plus fréquents et nombreux, malgré l'impossibilité de recevoir en couleurs sur le même écran — sauf fabrication spéciale — les procédés PAL et SECAM. Il n'y a pas de petits profits pour une chaîne basée justement sur le profit, qui voit ses bénéfices baisser de mois en mois.

Il ne faut pas oublier qu'I.T.V. a l'exclusivité de la publicité — on n'y pense pas assez souvent en France, quand on rêve de « privatiser » une de nos chaînes, sans renoncer au bénéfice des annonces commerciales pour le service public, et sans se demander si, en cette période troublée, les annonceurs suffiront à la demande, et de la télévision et de la presse écrite. Les Allemands n'y croient pas, qui en font un des arguments décisifs en faveur du maintien du monopole.

Si l'on songe de surcroît à tous les espoirs placés par I.T.V. Channel dans la possibilité d'une taxe régionale, on mesure tout ce qui sépare les rêves des partisans de la commercialisation en France de la réalité des artisans de cette commercialisation en Angleterre.

CLAUDE SARRAUTE.

(2) Amour et meurtres.

(1) « Opéra-savon » quon pourrait mieux traduire par « opéra-soupe ».

Un entretien avec Pierre Vozlinsky

(Suite de la première page.)

— L'Etat, selon vous, doit avoir une attitude dirigiste ?

— J'estime qu'il y a des responsabilités dans le domaine culturel que les hommes politiques doivent assumer. Avez-vous remarqué comme on compte de moins en moins d'artistes dans la vie publique ? Il y a très longtemps qu'un premier ministre n'a pas écrit un livre sur Beethoven... Le dernier était Edouard Herriot. Je ne sais pas si quelqu'un oserait le faire aujourd'hui. C'est une parenthèse.

» Il est bien certain que je ne parle pas pour l'Etat. Je parle en tant qu'homme de radio et de télévision ayant une certaine expérience d'abord de fabrication, ensuite de production générale et de supervision des programmes musicaux. Je parle pour l'Office, mais il se trouve que, pour le moment — et c'est bien ainsi, — l'Office se confond avec l'Etat. A cette nuance près qu'il est attaqué par le public, par la presse et critiqué par l'Etat. Cette situation ne peut durer éternellement, car l'Office est l'instrument par lequel l'Etat peut s'exprimer, culturellement parlant.

— Etes-vous autonome dans l'élaboration de vos programmes ?

— Le problème fondamental des entreprises culturelles de l'Etat — et de toute entreprise dès qu'elle atteint le format « industriel » — est de savoir qui détient en fait les décisions de programmes, qui fait les choix. Ceux qui ont apparemment le pouvoir de les faire, responsables artistiques, directeurs de programmes ? Ou les administratifs, cadres techniqus, financiers? Personne n'a de compétence universelle. La vanité peut nous incliner à le croire, mais le bons sens nous l'interdit. Les administratifs s'appuient sur l' « impartialité administrative ». C'est une fausse raison qu'il faut combattre.

» Les valeurs musicales que je défends ne peuvent être mises à l'étiage des activités du show business entre autres. Or, maintenir la balance entre ces pôles opposés équivaut à un choix implicite en faveur de la facilité. C'est renoncer aux virtualités de perfectionnement intellectuel et d'accroissement de la sensibilité qu'apporte un art tel que la musique. La formation, la culture, les aspirations des élites administratives ne peuvent être absentes de leurs options, faute de quoi le terrain culturel qui les a formées et qui les porte s'effondrera sous elles. Voilà pourquoi je m'étonne qu'on s'oppose et je réprouve qu'on s'abstienne.

— L'O.R.T.F. dans le domaine musical est une entreprise intégrée qui produit et diffuse. Est-il souhaitable que les organes de production et de diffusion soient séparés ?

— Vous abordez là les problèmes d' « intégration » qui sont l'un des principaux soucis de l'Office. On a conçu des intégrations par outil ; par exemple à la télévision, il y a l'outil vidéo mobile, l'outil film... On pourrait concevoir un autre type d'intégrations qui serait fondé sur la finalité, c'est-à-dire sur l'objet sonore ou visuel qui arrive au public. Dans le domaine qui m'intéresse, cela signifie que la musique aurait les moyens techniques qui correspondent à son action. Les difficultés qu'on connaît pour organiser des programmes musicaux qui aient une véritable cohérence et qui permettent des prévisions à long terme proviennent d'une dispersion des forces.

» L'exemple de France-Musique est particulièrement significatif. C'est une chaîne consacrée à la musique. Mais elle est pratiquement séparée des secteurs vivants, c'est-à-dire des orchestres, et même des services de production de musique de la radio. A la télévision, il est impossible, dans un système de décisions « éclatées », de fixer une politique, un plan de production à moyen et long terme.

» La Radio-Télévision américaine nous propose des solutions, mais avec une finalité complètement différente puisqu'elle est strictement commerciale. Les grandes stations américaines se servent à la fois d'une chaîne de télévision et d'une chaîne de radio pour vendre les mêmes produits et promouvoir les mêmes modèles de comportement. On pourrait peut-être en France envisager d'utiliser la radio et la télévision conjointement, au lieu de séparer les équipes et de disperser les forces.

» Je considère que doivent être développées, ou plutôt créées, des interactions entre la télévision et France-Musique. Un certain nombre d'émissions que nous achetons sont réalisées en stéréo. Nous avons commencé à Strasbourg à en réaliser nous-même. Pourquoi ne pas les diffuser simultanément ou à quelques heures d'intervalle à l'antenne et sur l'écran ?

— Vous pensez que le public suivrait ces opérations ?

— Bien sûr, une partie seulement des téléspectateurs seraient touchés. Mais je n'ai pas à résoudre des problèmes de quantité. Je signale cependant que 1 % du public de la télévision représente les trois quarts des spectateurs de l'Opéra en un an. Certains concerts télévisés ont entre 10 et 12 % d'audience. Comptez le nombre de salles qu'il remplissent...

— Dans le domaine de la création musicale, la télévision reste timide...

— Là, il faut trouver le moyen de faire avancer les choses. Le système dans lequel sont enfermés les directeurs de chaîne — concurrence sur l'audience — les incite à consacrer le maximum de ressources à produire des émissions qui sont... bon, ce que nous savons. On en arrive à des résultats curieux. La France est le seul pays d'Europe qui ne participe pas au Prix de la meilleure production lyrique télévisée, organisé à Salzbourg. Et pour cause. Elle ne produit rien, aucune création spécifique. Même chose pour le ballet. Quelle image un téléspectateur français a-t-il de la danse ? Je vais vous le dire : c'est *Top à...* deux douzaines de garçons et de filles qui se trémoussent comme ils peuvent. Depuis *la Sylphide*, en 1969, il n'y a eu aucun ballet original intégral créé à la télévision.

— C'est inquiétant.

— Disons que c'est étrange.

— Vos moyens de production, ce sont vos orchestres. Ces ensembles présentent-ils des particularités ?

— Les orchestres de l'O.R.T.F. se distinguent par au moins trois problèmes que les formations traditionnelles ignorent : le répertoire, les déplacements et la rentabilité. Le Philharmonique de Berlin ou l'Orchestre de Paris peuvent jouer une dizaine de fois le même programme. Un orchestre de l'Office, une fois qu'il a enregistré un programme pour la radio ou la télévision, n'a plus aucune raison, en principe, de le répéter. Et, s'il le fait, sur quelles bases financières devra-t-on asseoir l'opération ? On peut trouver des « clients », on peut jouer un soir au Théâtre des Champs-Elysées et enregistrer le lendemain en studio. Mais il y a là un vrai problème.

» De plus, les orchestres de l'O.R.T.F., en ce qui concerne les tournées, sont désavantagés. L'Office ne peut faire payer au public qui acquitte la redevance les frais de déplacement d'une formation. Entendre l'Orchestre philharmonique de Berlin à Paris est une chose facile. Mais y faire venir l'Orchestre de la radio-télévision de Strasbourg est presque impossible... La preuve, c'est qu'il n'est jamais venu ! En revanche, l'orchestre créé « en face » par le ministère des affaires culturelles vient faire ses débuts à Paris. Pour compenser ce déséquilibre, nous essayons d'être très présents — et nous le sommes — dans tous les festivals d'été.

» Mais quand on parle des orchestres de l'O.R.T.F. il ne faut pas perdre de vue qu'ils sont tous des ensembles polyvalents et que c'est précisément cela qui les rend indispensables. Ils peuvent faire de la radio, de la télévision, des concerts... Ce n'est pas le cas des autres formations.

— Mais on les dit non rentables...

— La « rentabilité » est fondée sur des notions qu'on n'ose même pas dire statistiques. Lorsqu'un orchestre peut « produire » deux heures par semaine, je me demande s'il doit produire de la musique, ou seulement une mauvaise impression ! A vrai dire, l'objectif à atteindre pour un orchestre est d'avoir une conscience collective. C'est très long. C'est d'acquérir des disciplines de jeu. C'est aussi très long. Il y a très peu de vrais chefs, j'entends des chefs qui soient capables de travailler pour l'orchestre avant de travailler pour eux... Il faut les rechercher, les attirer, les fixer et, pour cela, améliorer sans cesse les « outils » musicaux.

« Je ne peux pas me payer un Delacroix »

— Où en sont vos relations avec les musiciens, et plus précisément avec leurs syndicats ?

— On s'accroche, on s'affronte, mais finalement les choses se font. On a fait passer cette année des auditions pour un orchestre de la maison. Ça a soulevé une tempête. Mais individuellement les musiciens se déclarent souvent prêts à auditionner. Il est certain qu'il y a des mesures fondamentales à prendre pour la profession, et c'est un autre aspect de ma lutte. Il faut comprendre les données particulières de certains métiers. On ne peut pas considérer l'horaire de travail d'un cor comme celui d'une employée de bureau. Je suis très exigeant pour les musiciens des orchestres, mais il arrive un moment où cela devient difficile.

— Et vos relations avec les institutions musicales, je pense à l'Opéra de Paris, par exemple ?

— Le problème de l'Opéra a été posé par l'O.R.T.F. avant même que le théâtre ne soit fermé. Il a été étudié pour notre compte, et nos conclusions ont été transmises avant qu'il ne soit rouvert. Mais, malgré nos avertissements réitérés, rien n'a été prévu, alors que tout était négociable. Aujourd'hui, il est assez singulier de dire que « la balle est dans le camp de l'O.R.T.F. », ou bien encore qu' « il n'y a pas de motivations réelles de la part des dirigeants de l'Office ». Que mon ami Rolf Liebermann me croie : je suis fortement motivé pour acheter un tableau de Delacroix, mais je ne peux pas le payer, c'est tout. J'ai produit le premier enregistrement jamais réalisé à l'Opéra par quelque télévision que ce soit. C'était *Falstaff*. L'Office a investi pour préparer l'avenir.

» Je crois qu'il faut avoir le courage d'aller loin, en amont, pour découvrir l'origine réelle du problème. On a bâti le « nouvel opéra » sans avoir conscience de l'importance de l'audio-visuel. Et c'est grave

» Il n'est pas normal, il n'est pas logique qu'un théâtre national qui reçoit 80 millions de subventions reste en dehors des moyens de transmission de masse. Si le sens de l'intérêt national avait prévalu, il aurait existé à la base de la réouverture de l'Opéra l'obligation contractuelle de réserver la maison pendant un certain nombre de jours par an à la réalisation de retransmissions. Dieu sait que je souhaite que les directeurs de régies de télévision consacrent plus d'argent aux émissions musicales. Mais que peuvent-ils faire quand on leur propose une retransmission dont les frais directs s'élèvent à 500 000 F, ce qui, avec la technique, porterait le coût à plus d'un million de F. Acheter un film tel qu'*Othello*, réalisé en studio dans les meilleurs conditions artistiques possibles, revient à 250 000 F. Imposer à l'Office des conditions commerciales relève d'un état d'esprit qui ne peut être celui d'un théâtre national traitant avec un service public.

— D'un point de vue général, que peut être, ou que doit être, la musique à la radio et à la télévision ?

— Je sais ce à quoi elle ne doit pas ressembler. La musique n'est pas un pansement pour les soirs de misère, encore moins un décor auriculaire pour salles de séjour et ascenseurs. Elle est. »

Propos recueillis par
LOUIS DANDREL.

NOMINATIONS A EUROPE 1

A Europe 1, M. Jean Gorini vient d'être nommé directeur général adjoint de la station, tandis que M. Georges Leroy est nommé directeur de la rédaction.

D'autre part, M. René Cleitman, ancien directeur de la publicité à Régie n° 1, est nommé directeur des programmes d'Europe n° 1. M. Jacques Ourevitch devient directeur artistique adjoint au directeur des programmes.

Une enquête en Bretagne

« On ne peut pas filmer des mots »

LA presse, la radio, ont essayé de décrire, d'analyser, de comprendre, à l'aide de reportages, la situation de la Bretagne privée de télévision. L'O.R.T.F. s'est également emparé du sujet : M. Marceau Long, président-directeur général de l'Office, a demandé au service de la recherche — quelque temps après l'explosion de l'émetteur de Roc-Tredudon — de mener à son tour une enquête. Le service de la recherche, qui dispose de sociologues, de psychologues, de chercheurs, mais qui n'a pas d'enquêteurs, a fait appel au service des études d'opinion, service rattaché à la direction générale, et à ses chargés d'étude. Ce travail, qui devait être réalisé en collaboration par la recherche et le service des études d'opinion, était destiné à servir de support à une émission. Le projet a été proposé, peut-être hâtivement, puis accepté par la troisième chaîne à la condition que seules seraient traitées les conséquences de la « privation », l'étude du « manque » et la place occupée par la télévision dans les familles : c'est-à-dire qu'on en exclurait l'aspect politique de l'attentat. La troisième chaîne — exigeant une date de programmation très rapide — a bouleversé en partie le projet initial : tenter de transposer une analyse sociologique en « spectacle », en images.

Un tableau intimiste ?

« La Bretagne sans télévision », l'émission ainsi conçue a été réalisée par Jean Archimbaud. Il a choisi d'être lui-même enquêteur, réalisateur et auteur. Ce qui ne manque pas d'ambition.

Il a tout d'abord cherché à recréer l'atmosphère d'un dimanche sans télévision à Gourin, petit village situé à 40 kilomètres de Quimper. Les images d'un poste qui ne marche pas, les images d'un « vieux » qui feuillette *Télé sept jours* avec nostalgie, les images des habitants sortant de l'église en tenant des branches de rameaux se succèdent. Et petit à petit, après avoir demandé à un boulanger, à un couple de retraités, à un cheminot, si la télévision leur manquait, il s'est vite aperçu que ces personnes ne diraient rien. Et elles ne disent rien.

Prendre le temps

On apprend qu'untel a été plus souvent au cinéma ; que la télévision est une « compagne » ; et on attend qu'il se passe quelque chose ; on attend de voir vivre ces personnages. Entre l'interview d'une jeune fille de Douarnanez qui parle peu, et les paysages poétiques — la mer, les rochers, — on écoute le monologue — parfois en voix « off » — d'un professeur : discours sur le comportement des téléspectateurs, sur leur rôle passif, sur l'aspect fallacieux de l'image qui n'est pas la réalité. L'idée originale de transposer à l'écran l'analyse d'une situation n'a pas été respectée. *« Je ne peux pas filmer des mots*, dit Jean Archimbaud. *J'ai voulu faire un tableau intimiste de l'attitude des Bretons devant ce fait. J'ai orienté les entretiens et j'ai voulu que mon film repose sur la sensibilité et non sur le discours. »* Malgré le malaise des personnes interrogées, gênées par les questions posées, malgré le malaise du réalisateur qui ne domine pas la complexité des réactions, Jean Archimbaud laisse entendre que les programmes proposés ne correspondent pas aux besoins des téléspectateurs et que l'indifférence frappante devant la privation de télévision peut s'expliquer ainsi. C'est une idée.

La courte durée du tournage — du 9 au 15 avril — explique sans doute l'absence de collaboration entre le réalisateur, le service de la recherche et le service des études d'opinion. Et cette absence de collaboration explique, sans doute, la relative confusion de l'émission. Car chacun a travaillé seul. Un des responsables de l'étude pense qu'une concertation plus directe aurait pu être établie entre les enquêteurs et le réalisateur, et qu'un schéma directeur de l'émission aurait pu être discuté. Le service des études d'opinion — qui a préparé les guides d'entretien — a le sentiment d'avoir donné de nombreux éléments, mais qu'on s'est servi de lui, pour l'oublier plus ou moins volontairement au moment de la réalisation. Le service de la recherche n'est pas complètement satisfait du résultat, lui non plus, mais il considère qu'il était impossible de réussir dans les conditions de travail accordées par la troisième chaîne : un budget de 11 millions d'anciens francs et six jours de tournage effectif. De toute façon l'enquête sera dépouillée. Les chargés d'étude feront un rapport. Le service de la recherche, qui a pris en charge la partie concernant les enfants et les adolescents, y apportera son concours. Mais pour qui et dans quel but ? Serait-il vraiment inconcevable de créer des émissions qui soient en relation avec les sujets d'étude et d'utiliser les recherches faites par ces services sans que le réalisateur se sente « dépossédé ». En prenant le temps nécessaire, pour établir des liens plus efficaces entre la production et les enquêteurs, on devrait pouvoir apporter aux téléspectateurs des émissions distrayantes et les informations qu'ils attendent.

MARIE-FRANÇOISE LÉVY.

★ « La Bretagne sans télévision », samedi 29 juin, troisième chaîne, 19 h. 40.

RADIO-TELEVISION

Samedi 29 juin

● CHAINE I

20 h. 15 Tour de France.
20 h. 30 (★) Dramatique : « Un matin de juin 1940 », de J. Robert. Réal. Cl.-J. Bonnardot. Avec R. Jérôme, B. Pradal, A. Doutey, J.-P. Castaldi.
22 h. 10 Evocation : Alan Watts ou le bouddhiste chrétien. Réal. E. Antébi et M. Davaud.

● CHAINE II (couleur)

20 h. 35 Variétés : Top à Dalida.
21 h. 35 Série : Kung Fu. Le troisième homme.
22 h. 25 Variétés : Samedi soir, par Ph. Bouvard.

● CHAINE III (couleur)

19 h. 40 (★) Reportage : La Bretagne sans télévision. Réal. J. Archimbaud.

Comment un petit village de Bretagne a vécu privé de télévision pendant quelques mois.

20 h. 40 Théâtre ouvert en Avignon. Réal. J. Dasque.

Avec des extraits de Monoquinte, *des* Oublieux, *de « M = M », de* Qu'est-ce qui frappe ici si tôt, *de* Fils Carlos décédé, *d'*En r'venant d'l'Expo, *de* Château dans les champs, *du* Cavalier seul, *de* Don Quichotte, *de* la Grotte d'Ali.

● FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Allegro ;

20 h., « la Maison de poupée », d'Ibsen (réal. B. Horowicz) ; 22 h., Sciences humaines : Aspect du sacré dans le monde moderne (la littérature) ; 22 h. 30, Répétition : « Pandaemonium », de G. Aperghis ; 23 h. 15, Poètes d'aujourd'hui sur les ondes : Poésie finlandaise.

● FRANCE-MUSIQUE

19 h. 5, Jazz, s'il vous plaît ;

20 h. (S.), Le tour du monde des auditeurs : Sur les traces de « Peer Gynt » (Grieg, Berlioz, H. Rabaud, Verdi) ; 21 h. (S.), En direct de l'hôtel Maynier d'Oppède à Aix-en-Provence. Concert par D. Merlet, piano, et le trio à cordes de Paris (Ch. Frey, violon, J. Verdier, alto, J. Grout, violoncelle) : « Prélude et fugue en sol » (Mozart-Bach), « Quatuors avec piano K 493 et K 478 » (Mozart) ; 23 h., Musique légère ; 24 h. (S.), La musique française au vingtième siècle : « Catalogue d'oiseaux », extraits (Messiaen), « Paradis perdu » (M. Constant), « la Fauvette des jardins » (Messiaen) ; 1 h. 30 (S.), Sérénades.

● FRANCE-INTER

20 h. 15, La tribune de l'histoire : « le Sphinx. Alexandre de Russie », par A. Decaux (réal. A. Barroux).

Inter-Variétés : 19 h. 20, Le petit conservatoire de la chanson ; 20 h. 10, Inter troisième âge ; 20 h. 25, L'opérette ; 21 h. 20, Le grenier de Montmartre ; 21 h. 45, Petit théâtre de nuit : « la Foire aux vanités » ; 22 h. 30, Alain Romans et son piano.

Dimanche 30 juin

● CHAINE I

9 h. Tous en forme.
12 h. La séquence du spectateur.
12 h. 30 Jeu : Réponse à tout.
13 h. 20 Variétés : L'inconnu du dimanche.
13 h. 45 Jeu : Le dernier des cinq.
14 h. 30 Sports et variétés : Le sport en fête.
18 h. 5 Magazine : La France défigurée, de M. Péricard et L. Bériot.
18 h. 40 Entracte, de P.-L. Mignon.
19 h. 10 Les musiciens du soir, de S. Kaufman.
20 h. 45 Film : « Un meurtre est un meurtre », d'E. Périer (1972), avec St. Audran, J.-C. Brialy et R. Hossein.

Après la mort accidentelle de sa femme invalide, un homme est tourmenté par un maître-chanteur, tandis qu'un commissaire de police le soupçonne de meurtre.

● CHAINE II (couleur)

12 h. 30 Magazine : Inf. 2 dimanche.
13 h. Hommage à Darius Milhaud.
Yves Prin dirige le Carnaval d'Aix.
13 h. 30 Reportage : « Demandez le programme », de M. Anthonioz, I. Barrère, E. de La Taille et J. Kébadian.
Publicité et programmes de la télévision américaine
14 h. 25 Film : « les Ranchers du Wyoming », de T. Garnett (1962), avec R. Taylor et R. Middleton.

En 1883, un conflit s'élève entre les fermiers du Wyoming propriétaires de terres clôturées et des éleveurs de bétail qui réclament le droit de passage et de pacage.

15 h. 55 Serie : Banc d'essai. « Madame Musique, je presume », de M. Chion et R. Cahen. Réal. J. Kébadian.
La musique à travers les mass-media.
16 h. 45 A propos, de M. Droit.
17 h. 15 Jeu : Familion.
18 h. 5 Télésports. Coupe du monde : Pologne-Yougoslavie ; Argentine-Brésil.

VISITEZ LE MONDE DES ANIMAUX SAUVAGES AU PARC DE ST-VRAIN
à 38 km de Paris (Autoroute du Sud, sortie Evry).
Et découvrez sa savane africaine, son parc botanique, son safari bateau.
ouvert tous les jours TEL : 492-10-61

19 h. 30 Documentaire : Les animaux du monde, de F. de La Grange. Le « Guide des parcs et réserves de France ».
20 h. 35 Coupe du monde de football (quarts de finale). Allemagne-Suède.
22 h. 20 Archives du vingtième siècle. Entretien avec Cl. Lévi-Strauss, par J.-J. Marchand.
23 h. 30 Ciné-Club, cycle Erich von Stroheim : « la Veuve joyeuse » (1925), avec J. Gilbert et M. Murray (film muet en noir et blanc).

Délaissée par le prince Danilo qui n'a pu l'épouser pour raison d'Etat, Sally, danseuse américaine, devient la femme d'un vieil homme très riche qui la laisse tout de suite veuve avec une immense fortune.

L'opérette de Franz Lehar, revue par Stroheim dans un style naturaliste à la Mirbeau.

● CHAINE III (couleur)

19 h. 35 Magazines artistiques régionaux.
20 h. Essai : Mains et merveilles. Réalisation D. Sanders.
20 h. 30 Tour de France.
21 h. Hommage à Darius Milhaud.

● FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Musique service ; 7 h. 45, Emissions philosophiques et religieuses ; 11 h., Regards sur la musique, par H. Barraud : « Idoménée, roi de Crète » (Mozart) ; 12 h., Ma non troppo ; 12 h. 45, Orchestre symphonique de l'O.R.T.F. Nice-Côte d'Azur, direct. P. Mule, avec W. Chodack, piano : « Introduction et Allegro Appassionato, opus 92, pour piano et orchestre » (Schumann), « Songe d'une nuit d'été », nocturne-scherzo (Mendelssohn) ; « Premier concerto pour piano et orchestre » (Beethoven) ;

13 h. 15, Le monde insolite : la Foire aux célibataires, par E. Laurent ; 14 h. 15, « la Soirée d'adieu », de L. Kobrynski, avec M. Robinson, F. Périer, H. Max (réal. G. Godebert) ; 16 h. 15, Entretien avec André Malraux, par G. Suarès ; 16 h. 40, Mes livres préférés : Michel de Saint-Pierre ; 17 h. 25, Théâtre des Champs-Elysées. Orchestre de l'Association des concerts Colonne direct. M. Tabachnick, avec G. Pludermacher, piano, A. Bancquart, alto : « Prélude à l'après-midi d'un faune » (Debussy), « Concerto pour piano » (Schumann), « Concerto pour alto » (A. Bancquart), « Mort et Transfiguration » (R. Strauss) ; 19 h. 10, Le point du septième jour ;

20 h., « Il n'y a plus de pélicans », opéra bouffe policier, texte, R. Thomas, musique, P. Devevey, avec M. Dax, D. Benoît, A. Malabrera, G. Chapuis, J. Tharande, orchestre et solistes, direct. P. Devevey ; 21 h., « Usage du temps » ou « Chants terrestres pour Jean Follain », par J.-P. Foucher (réal. B. Horowicz) ; 22 h., Escale de l'esprit : « Pelléas et Mélisande » ; 22 h. 30, Libre parcours variétés, par E. Grilliquez, au Théâtre des Amandiers ; 23 h. 15, Tels qu'en eux-mêmes : Dostoïevsky.

> **EMISSIONS RELIGIEUSES ET PHILOSOPHIQUES**
>
> **DIMANCHE 30 JUIN**
>
> **FRANCE-CULTURE**
>
> 7 h. 45, Horizon, magazine d'E. Milcent ; 8 h., Orthodoxie et christianisme oriental ; Symbole de l'eau dans la religion ; 8 h. 30, Service religieux protestant ; 9 h. 10, Ecoute Israël ; 9 h. 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : la Fédération française de droit humain ; 10 h., Messe.
>
> **TELEVISION**
>
> 9 h. 15, A Bible ouverte : le Prophète des gentils ; 9 h. 20, Orthodoxie : cinquantenaire de l'Action chrétienne des étudiants russes ; 10 h., présence protestante ; 10 h. 30, Le jour du Seigneur : magazine Vacances ; 11 h., Messe célébrée sur le port de Sanary, à l'occasion de la fête des pêcheurs ; prédication du Père Joulin.

● FRANCE-MUSIQUE

7 h., Nos disques sont les vôtres ; 9 h. (S.), Actualité du microsillon ; 11 h. (S.), France-Musique dans la rue. En direct de l'hôtel Maynier d'Oppède à Aix-en-Provence. Dimanche musical : Ensemble vocal de Provence, direct. H. Guy (Brahms, Poulenc, Debussy, Ravel) ; 12 h. 35 (S.), Du Danube à la Seine ;

13 h. (S.), Orchestre symphonique de l'O.R.T.F. Alsace, direct. R. Albin, avec P. Doukan, violoniste : « la Création du monde » (Milhaud), « Concerto pour violon et orchestre n° 2 » (Prokofiev), « Gigue » (Debussy), « Symphonie harmonie du monde » (Hindemith) ; 14 h. 30 (S.), La tribune des critiques de disques : « Cantate de Pentecôte » (Bach) ; 16 h. 15 (S.), Voyage autour d'un concert (M. Marais, Couperin, Tartini, Forqueray, Ravel) ; 17 h. 30 (S.), En direct d'Aix : Ensemble instrumental Pierre Merle-Portalès : « Suite » (Couperin), « Cinq Danses » (Marin-Marais), « Nocturne de shylock » (Fauré), « Concertstück pour alto » (Enesco), « Epigraphes antiques » (Debussy), « Sinfonietta » (Roussel) ; 19 h. 35 (S.), La monde des jazz. En direct de Montreux : Blues et Gospel songs ;

20 h. 30 (S.), Grandes rééditions classiques : « Concerto en ré mineur n° 100 pour deux violons, cordes et basse continue » (Vivaldi), par I. Stern et D. Oïstrakh, « l'Amour des trois oranges » (Prokofiev) ; 21 h. (S.), Aix. En direct de l'hôtel Maynier d'Oppède. Récital Franz Liszt, par F. Cildat, piano : « Etudes transcendantes nos 8, 3, 12 », « Rapsodie hongroise n° 12 », « Ballade no 12 », « Méphisto valse », « Nuages gris », « Funérailles » ; 23 h., Novateurs d'hier et d'aujourd'hui : Musique pour violes ; 24 h., La semaine musicale ; 1 h. 30 (S.), Sérénades.

● FRANCE-INTER

22 h. 10 Jazz sur scène. En direct de Montreux.

Inter-Variétés : 20 h. 20, Un air, des souvenirs ; 20 h. 50, Programme interrégional. Station de Nancy : « Claudio fecit ou Claude Lorrain », de F. Vazemmes (réal. M. Hornus) ; 21 h. 50, Ballade pour deux pianos ; 22 h., Les dames de poésie ; 22 h. 30, Musique du monde.

INFORMATIONS PRATIQUES

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le samedi 29 juin à 0 heure et le dimanche 30 juin à 24 heures.

La perturbation située samedi matin sur la France s'éloignera vers l'Europe centrale et méridionale. Elle sera suivie d'une amélioration très passagère, puis une nouvelle perturbation venant des Açores et se déplaçant vers l'Europe occidentale touchera, dimanche, la moitié nord-ouest du pays.

Dimanche 30 juin, le temps sera encore le plus souvent nuageux en France. Il pleuvra le matin du littoral atlantique à la Bretagne. Ces pluies gagneront assez vite la Normandie, la région parisienne, le Nord et le Nord-Est, mais des éclaircies passagères apparaîtront l'après-midi et le soir dans l'Ouest et le Sud-Ouest. Sur le reste de la France, après des ondées orageuses des Alpes à la Corse et quelques brumes matinales, le temps sera assez ensoleillé avec des nuages passagers, plus développés en montagne. Les vents, faibles dans l'intérieur, seront modérés près des côtes : ils viendront de l'ouest puis du nord-ouest dans le Midi méditerranéen, d'ouest à sud-ouest ailleurs. Les températures varieront peu d'un jour à l'autre.

Samedi 29 juin, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris-Le Bourget, de 1 003,1 millibars, soit 752,4 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 28 juin, le second le minimum de la nuit du 28 au 29 juin) : Biarritz, 22 et 16 degrés ; Bordeaux, 22 et 14 ; Brest, 18 et 12 ; Caen, 21 et 13 ; Cherbourg, 18 et 12 ; Clermont-Ferrand, 21 et 13 ; Dijon, 20 et 15 ; Grenoble, 22 et 15 ; Lille, 20 et 11 ; Lyon, 23 et 16 ; Marseille, 25 et 19 ; Nancy, 19 et 14 ; Nantes, 20 et 14 ; Nice, 23 et 19 ; Paris-Le Bourget, 21 et 14 ; Pau, 23 et 16 ; Perpignan, 26 et 18 ; Pointe-à-Pitre, min 24 ; Rennes, 20 et 13 ; Strasbourg, 19 et 15 ; Tours, 20 et 13 ; Toulouse, 23 et 16 ; Ajaccio, 25 et 20.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 19 et 11 degrés ; Athènes, 32 et 24 ; Bonn, 19 et 11 ; Bruxelles, 19 et 12 ; Le Caire, min 25 ; îles Canaries, 25 et 20 ; Copenhague, 18 et 11 ; Genève, 18 et 13 ; Lisbonne, 19 et 17 ; Londres, 18 et 13 ; Madrid, 25 et 18 ; Moscou, 26 et 19 ; New-York, 16 et 17 ; Palma-de-Majorque, 23 et 21 ; Rome, 26 et 21 ; Stockholm, 21 et 12 ; Téhéran, 35 et 28.

SITUATION LE 29-6-74 A 0 h G.M.T.

PRÉVISIONS POUR LE 30 Juin DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard ~ Verglas dans la région

Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige ▽ averses orages ➔ Sens de la marche des fronts
Front chaud Front froid Front occlus

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 29 juin 1974 :

DES DECRETS

● fixant le taux de l'intérêt à servir par la caisse nationale d'épargne à ses déposants à compter du 1er juillet 1974 ;

● fixant le taux de l'intérêt à servir par les caisses d'épargne ordinaires à leurs déposants pour la période comprise entre le 1er juillet et le 31 décembre 1974 ;

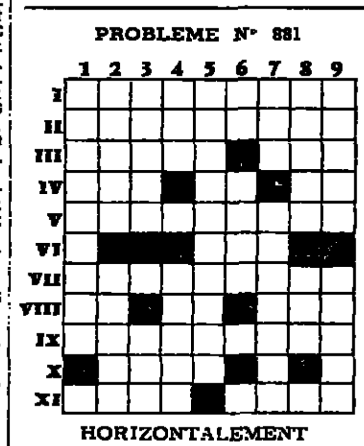
● portant relèvement du salaire minimum de croissance au 1er juillet 1974

UNE LISTE

● d'admissibilité à l'école des officiers d'administration de la marine en 1974.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 881



HORIZONTALEMENT

I. Papier bleu qui fait voir tout en noir. — II. Flamme qui s'éteint bien vite ! — III. Pas tellement éloigné de Perpignan ; Permet d'étendre. — IV. Mot latin ; Canton de France ; Préfixe. — V. Sent plus ou moins le foin. — VI. Sur d'anciennes armoiries. — VII. Ce que la morale réprouve (en théorie !). — VIII. Symbole chimique ; Question d'orientation ; Façon de parler. — IX. Son ramage est aussi laid que son plumage. — X. Certains y cassent leur pipe avec un malin plaisir (pluriel). — XI. Faisaient de pures merveilles ; Vallée de France.

VERTICALEMENT

1. Un ministère en lequel l'ordre est indispensable. — 2. Vieux caractère ; Travail champêtre. — 3. Peintre français ; On l'aime encore mieux morte que vivante. — 4. Prison ; Leur débit varie selon les régimes. — 5. Des personnes dont les pièces sont appelées à faire grand bruit. — 6. Sur une table d'architecte ; S'affaisse en prenant de l'âge. — 7. S'entend à la fin d'un sacrifice ; Pas fabriquées à la main. — 8. Dissipais ; Servi à des ladies. — 9. Familier à d'anciens musiciens ; Moyen d'en savoir toujours plus.

Solution du problème n° 880

HORIZONTALEMENT

I. Chalumeau ; Oral. — II. Sein ; Rire ; Asa. — III. Siégèrent ; Tès. — IV. Loterie ; Eiders. — V. Orin ; Sa ; Ros. — VI. Amiens ; Evran. — VII. Bars ; Aveu ; Camp. — VIII. Ere ; Nérée ; LIR. — IX. Timoré ; Chéri ! — X. Phare ; Misères. — XI. Ie ; Fat ; Sirène. — XII. Mu ; Vollée ; Ver. — XIII. Ermin ; Ça ; Bé ! — XIV. AA ; Escrimeur. — XV. Telle ; Serinette.

VERTICALEMENT

1. Syllabe ; Piment. — 2. Ce ; Marcheur. — 3. Histoire ; Mal. — 4. Anières ; Trivial. — 5. Erin ; Pie ; On. — 6. Gins ; Fi ! — 7. EE ; anomalies. — 8. ERR ; Sévérité ; Se. — 9. Aïe ! ; Avérés ; Cr. — 10. Urne ; Rue ; Es ; Cri. — 11. Etira ; Ecrivain. — 12. Donc ; Hère ; Me. — 13. Ratés ; Aléser ; Et. — 14. Aser ; Emir ; But. — 15. Lassé ; Primevère.

GUY BROUTY.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75 427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4 207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M. ex-COMMUNAUTE (sauf Algérie)	69 F	122 F	177 F	230 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	107 F	198 F	289 F	380 F
ETRANGER par messageries — I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG	77 F	138 F	199 F	260 F
II. — PAYS-BAS (moins rap. que par voie norm.)	77 F	138 F	199 F	260 F
III. — SUISSE	94 F	173 F	252 F	330 F
IV. — TUNISIE	99 F	183 F	267 F	350 F

Par voie aérienne tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en caractères d'imprimerie.

ÉCOUTER, VOIR

● DRAME : « UN MATIN DE JUIN 40 ». — Samedi 29 juin, première chaîne, 20 h. 35.

La Résistance héroïque des élèves de l'Ecole de cavalerie de Saumur, les célèbres « cadets », qui, le 18 juin 1940, tinrent à un contre cent face à l'avancée allemande. D'après un récit de Jacques Robert (« les Cadets de Saumur »).

Le réalisateur, Claude-Jean Bonnardot, a tourné son film, il y a cinq ans, assisté d'un conseiller militaire, un survivant de ce combat désespéré qui dura deux jours. Images sépia, alternance des combats et des mouvements des hommes, une histoire vraie, avec des personnages de fiction.

Le procédé était-il trop audacieux ? L'Office dut renoncer à diffuser cette émission, il y a quatre ans, à la demande de l'Amicale des cadets de Saumur, de l'Association nationale des officiers de réserve de l'armée blindée et de la cavalerie, et de M. Hubert Michon, fils de l'ancien commandant de l'Ecole, qui trouvaient que les personnages du film ressemblaient davantage à des contestataires de mai 1968 qu'à des aspirants du Cadre noir. Il y eut un procès et un jugement : le film ne fut pas détruit, contre l'avis des requérants, mais une scène (où un officier crachait sur un élève) fut coupée, et la diffusion du film sera suivie d'une déclaration des plaignants... Ceux-ci, mécontents, espèrent cependant, jusqu'au dernier moment, empêcher la diffusion de ce télé-film.

● ESSAI RADIOPHONIQUE : « LE REPOS DU SEPTIÈME JOUR ». — Mardi 2 juillet, France-Culture, 20 h. 30.

A Jérusalem, le septième jour, c'est le sabbat. Jérusalem, terre sainte, sillon nourricier, creusé par les civilisations judéo-chrétiennes. A la veille de Pâques, René Jentet est parti pour Israël et il y a rencontré les différentes communautés, chrétienne, judaïque et islamique. Une méditation sur le sacré, et sur la vie ensemble.

● DRAME : « CHITA JE T'AIME ». — Mardi 2 juillet, troisième chaîne, 20 h. 30.

Il n'y a pas beaucoup de spectateurs sous le chapiteau du cirque ambulant, dans cette petite ville de province, où tout le monde se sent un peu étranger. A vrai dire, il n'y en a qu'un. C'est Toni, un drôle de type qui est venu tous les soirs, et qui, le jour de la dernière, arrive en retard, perturbe le spectacle, et déclare son amour à la guenon Chita, avant de partir avec elle et ses nouveaux amis, les saltimbanques, sur un faisceau de lumière, vers Saturne la paisible. Une émission aussi curieuse que son scénario. Le chapiteau est un univers clos, irréel, où les acteurs — parmi lesquels Gilles Ségal, auteur du texte, incarne le personnage de Toni — font des numéros qui tiennent davantage du café-théâtre que du cirque. Gilles Katz, le réalisateur, s'est mis au diapason de cette harmonie fragile, aigrelette comme la musique d'un vio...n de clown.

● FILM : « LA STRATÉGIE DE L'ARAIGNÉE ». — Vendredi 5 juillet, troisième chaîne, 20 h. 30.

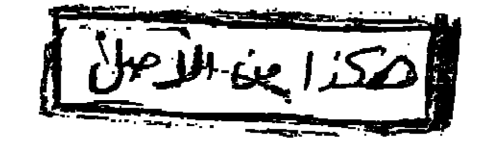
Le fils d'un antifasciste assassiné naguère par les chemises noires revient dans la ville où son père fait figure de héros. A la recherche de son père, il rencontre ceux qui l'ont connu naguère. Et les silences de ces « témoins » l'intriguent. Dans un décor où l'opéra, le trouble et la sensualité tissent la toile de fond de l'ambiguïté de l'histoire, Bernardo Bertolucci a réalisé — sur une commande de la télévision italienne — un petit chef-d'œuvre du cinéma politique et intimiste. Le vrai Bertolucci, celui de Prima della Rivoluzione.

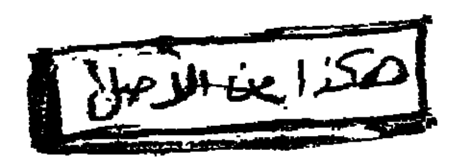
● DRAME : « UN JEUNE HOMME SEUL ». — Samedi 6 juillet, première chaîne, 20 h. 35.

La prise de conscience politique d'un ingénieur, qui, à quarante ans, poursuit une existence protégée, au cœur de la guerre, et qu'une enquête de la police de Vichy plonge à son insu dans les combats de la résistance-fer. Inspiré d'un roman peu connu de Roger Vailland (1951).

Ce « jeune homme seul » est la première dramatique de Jean Mailland, un jeune réalisateur, qui a découvert le spectacle à travers le travail de Roger Planchon, dont il a fait en 1969 un remarquable portrait pour la série Théâtre d'aujourd'hui.

Le Lyonnais et le Bugey sont le cadre de ce récit exemplaire, où la reconstitution historique se veut le prétexte d'une réflexion sur le combat collectif, aujourd'hui. Les comédiens, pour la plupart, viennent de chez Planchon. Il y a aussi Anna Prucnal, l'héroïne « libertaire » de « Sweet movie ».





RADIO-TELEVISION

Lundi 1er juillet

● CHAINE I

12 h. 30 Variétés : Miditrente.
14 h. 20 Film : « Tintin et le mystère de la Toison d'or », de J.-J. Vierne (1961), avec J.-P. Talbot et G. Wilson.

Le capitaine Haddock part avec Tintin pour la Turquie où l'attend un rafiot légué par un vieux marin. Ce rafiot est l'objet d'étranges convoitises.

D'après les personnages de bandes dessinées créés par Hergé.

16 h. Tour de France.
16 h. 25 Championnats du monde des cavalières.
18 h. 20 Magazine : Au-delà des faits.
18 h. 40 Pour les petits : Le manège enchanté.
18 h. 50 Pour les jeunes : Sur mon cahier.
20 h. 15 Tour de France.
20 h. 30 Feuilleton : Deux ans de vacances, de J. Verne. Réal. G. Grangier.
21 h. 30 Emission littéraire : « Ouvrez les guillemets », de B. Pivot.

HORAIRE DES INFORMATIONS A LA RADIO

FRANCE-INTER : à chaque heure juste ; Bulletin complet : 5 h., 5 h. 30, 6 h., 6 h. 30, 7 h., 7 h. 30, 8 h., 8 h. 30, 9 h. ; 13 h. ; 19 h. ; 20 h. ; Inter-titre tous les quarts d'heure de 5 h. 15 à 7 h. 45 et 21 h. ; Inter-emploi à 6 h. 45 ; Inter-soir à 22 h. et Inter-dernière à 23 h.

FRANCE-CULTURE, FRANCE-MUSIQUE : 7 h. (cult.) ; 7 h. 30 (cult.-mus.) ; 8 h. 30 (cult.-mus.) ; 9 h. (cult.) ; 12 h. 30 (cult.) ; 17 h. 25 (cult.) ; 19 h. (mus.) : 19 h. 30 (cult.) ; 23 h. 55 (cult.-mus.). Le dimanche, 19 h. 10, Magazine (cult.).

EUROPE 1 : toutes les demi-heures de 5 h. à 9 h. ; 6 h. 45, « Bonjour, monsieur le maire » ; bulletin complet à 13 h. Session d'information de 19 h. à 20 h. 30 ; « Flashes » toutes les heures jusqu'à 3 heures ; Europe-Panorama à 22 h. 30.

LUXEMBOURG : 5 h. 30, 6 h., 6 h. 30, 7 h., 7 h. 30, 8 h., 8 h. 30, 9 h., ensuite à chaque heure juste ; bulletin complet : 12 h. 45 et 19 h. ; R.T.L.-Panorama à 22 heures.

● CHAINE II (couleur)

19 h. Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 45 Feuilleton : Valérie.
20 h. 35 Actuel 2. Un premier mois : quels changements ?

M. Jacques Chirac, premier ministre, répond aux questions de MM. Philippe Tesson (« Quotidien de Paris »), Laurent Salini (« l'Humanité »), Philippe Grumbach (« l'Express ») et de notre directeur Jacques Fauvet.

21h. 35 Alain Decaux raconte : « l'Armoire de fer de Louis XVI ».

● CHAINE III (couleur)

19 h. 40 Tour de France.
20 h. 10 Pour les jeunes : La courte échelle.
20 h. 40 Film : « la Chamade », d'A. Cavalier (1968), avec C. Deneuve, M. Piccoli et R. Van Hool.

Le petit monde de Françoise Sagan dans une élégante adaptation cinématographique.

● FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Musique service ; 7 h. 50, Echec au hasard ; 8 h., Les chemins de la connaissance. Regards sur la science, par M. Rouzé : La communication entre l'homme et l'animal, avec J.-J. Barloy. Les hormones du cerveau, avec le docteur Elmaleh ; 9 h. 7, La matinée de l'histoire, par P. Sipriot. Le roman de Balzac et le « Roman de la Rose » ; 11 h. 30, Un quart d'heure avec... ; 11 h. 45, Entretien avec l'abbé Morel, par J.-F. Noël (1) ;

Entre 1930 et 1960 l'abbé Morel a joué un rôle important dans la diffusion de l'art sacré en France. Il a surtout eu à cœur de démontrer la spiritualité des formes plastiques de notre époque.

12 h., Evénement-musique (magazine) ;
13 h. 30, Les après-midi de France-Culture ; 13 h. 32, Bonnes nouvelles, grands comédiens, de P. Galbeau ; 14 h. 10, Sujet ; 14 h. 25, « Un volontaire pour la septième étoile », d'E. Maccario, avec M. Galabru, O. Hussenot, J. Duby, H. Virlojeux (réal. G. Godebert) (rediff.) ; 15 h. 30, Radio-service culturel ; 15 h. 40, Activités musicales d'éveil à l'école (fin) ; 16 h. 10, Musique ailleurs, par M. Cadieu ; 17 h. 10, Reportage : Les immigrés algériens à la recherche de leur culture ; 17 h. 45, Un livre, des voix : 17 h. 30, Actualité (Georges Aperghis) « Correspondance Durrell-Miller » (réal. A. Dave) ; 18 h. 30, Réflexion faite ;

20 h., « Pandemonium », opéra de G. Aperghis, d'après J. Verne, avec I. Jarsky, B. Val, M. Viard, N. Oxombre, sopranos, L. Masson, J. Boulay, B. Mazo, P. Guigue, barytons, R. François, flûte, J. Di Donato et J. Nouredine, clarinette, A. Meunier, violoncelle, C. Lavoix, orgue, piano et clavecin ; J.-F. Jenny-Clarie, contrebasse, B. Balet et V. Baver, percussion, et E. Scob, C. Moget, M.-Th. Cahn, M. Bozonnet. Direct. musicale : D. Chabrun ;

Dans cette œuvre d'une grande richesse musicale, Georges Aperghis a doublé chacun des personnages principaux de son contraire. Le procédé permet de juxtaposer des styles, des langages, des effets scéniques et fait éclater la forme traditionnelle de l'opéra en de multiples jeux de miroirs.

21 h. 30, Indicatif futur, par C. Dupont : Le choix d'un métier ; 22 h., Black and blues : Présentation des festivals d'été ; 22 h. 45, La littérature c'est la vie, par G. Belmont : James Joyce ; 23 h. 15, Libre parcours récital : 23 h. 40, Depuis toujours, les poètes ont quatre idées en tête, par F. Ponev.

● FRANCE-MUSIQUE

7 h., Petites pages musicales ; 7 h. 40 (S.), Actualité du disque ; 8 h. 35 (S.), Au programme cette semaine (Rimsky-Korsakov, Schubert, Stravinski) ; Que savons-nous de Massenet ? par G. Condé ; 11 h. 30, Interprètes d'hier et d'aujourd'hui : Le chef d'orchestre Eugène Bigot ; 12 h., Folk songs : Le Festival de Newport ; 12 h. 37, Nos disques sont les vôtres ;

13 h. 30, Les intégrales ; 14 h. 30, Sonorités d'autrefois (Ruggieri, Vitali, A. Lotti, C. Riciotti) ; 15 h. 30 (S.), Musique de chambre (Schubert) ; 16 h. 30, Musique à découvrir : « Trio en sol mineur » (Weber), « Fantaisie pour orchestre » (Husa) ; 17 h 30 (S.), Les secrets de l'orchestre ; 18 h. (S.), En direct d'Aix : Ensemble de musique ancienne de Lyon : Chansons et danses françaises et flamandes, chansons et pièces instrumentales espagnoles, et « Cinq concerti à trois » (Jarzebski) ; 19 h. 5 (S.), En direct d'Aix-en-Provence : Invitation au concert ; 19 h. 30 (S.), Le club des jazz ;

20 h. (S.), Diner-concert : « Coriolan », ouverture (Beethoven), « la Flûte enchantée » (Mozart), « le Songe d'une nuit d'été » (Mendelssohn) ; 20 h. 30 (S.), Musique ancienne. Radio de Brême : Le livre de chansons de Wolkenstein. La musique à Nuremberg (XIVe siècle), par le Studio de musique ancienne de Munich. En direct d'Aix-en-Provence : Ensemble « Pupitre 14 », direct. E. Rosenfeld : « Sonate opus 35 pour flûte et guitare » (Giuliani), « Danses pour harpe et cordes » (Debussy), « Quintette en mi bémol » (Beethoven), « Contrastes » (Bartok), « Trois caractères » (Tisné) ; 23 h. (S.), Reprises symphoniques : « Variations pour cordes » (H. Martelli), « Symphonie n° 4 » (Ch. Brown), « Quatre mouvements pour orchestre » (Tansman).

● FRANCE-INTER

Voir émissions régulières.

Inter-Variétés : 19 h. 20, Musique légère ; 20 h. 15, Théâtre de l'étrange : « le Malade imaginaire », de V.-P. Ferguson (réal. A. Dave) ; 21 h. 15, Tous mélomanes (Offenbach) ; 22 h., Moisson d'exil ; 22 h. 30, Jazz panorama.

Mardi 2 juillet

● CHAINE I

12 h. 30 Variétés : Miditrente.
13 h. 35 Magazine : Je voudrais savoir. Les voyages à l'étranger.
16 h. Tour de France.
18 h. 20 Magazine : Au-delà des faits.
18 h. 40 Pour les petits : Le manège enchanté.
18 h. 50 Pour les jeunes : Espoir et champion.
20 h. 15 Tour de France.
20 h. 30 Emission historique : La France et les Français (1940-1944), de G. Elgey, R. Rémond et D. Lander. La prise de conscience.

La seconde partie de la remarquable évocation documentaire diffusée le 25 juin.

21 h. 35 Magazine : Pourquoi pas ? L'exploit, de J. Goddet et E. Bollard.

Le voilier du baron Bich ; Chris Evert, championne de tennis ; voltige aérienne.

● CHAINE II (couleur)

14 h. 30 Magazine : Aujourd'hui, madame. L'histoire des vacances, par A. Castelot.
15 h. 15 Film : « les Fêtes galantes », de R. Clair (1966), avec J.-P. Cassel, Ph. Avron, G. Casile.

Au dix-huitième siècle, les aventures comiques du soldat Joli-Cœur et du paysan Thomas pris dans les intrigues militaires et amoureuses de « la guerre en dentelles ».

19 h. Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 45 Feuilleton : Valérie.
20 h. 35 Les dossiers de l'écran, d'A. Jammot. Film : « Bruno, l'enfant du dimanche », de L. Grospierre. Avec R. Hanin, F. Berge, P. Robert.

Les difficultés affectives d'un enfant de divorcés.

Débat : « Arme et enjeu : l'Enfant du dimanche ». Avec la participation de M. Droulez, président de la Défense des intérêts des divorcés hommes et de leurs enfants mineurs ; de Mme Delais de Freminville, auteur du « Dossier des enfants du divorce ».

● CHAINE III (couleur)

19 h. 55 Tour de France.
20 h. 10 Pour les jeunes : La courte échelle.
20 h. 30 (★) Dramatique : « Chita je t'aime », de G. Ségal. Réal. G. Katz. Avec G. Ségal, M. Robin, B. Rousselet.

Dans une ville de province, un clown, son fils, qui est jongleur, et Chita, la guenon, donnent leur dernière représentation. Depuis huit jours, il n'ont eu qu'un seul spectateur. Toujours le même.

21 h. 20 Initiation artistique : L'œil apprivoisé. Arbres de Provence. Réal. L. Barby.

Une nouvelle série qui entend favoriser la création artistique en organisant un concours.

● FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Musique service ; 7 h. 50, L'anniversaire musical : Naissance de Gluck (1714) ; 8 h., Les chemins de la connaissance : Un roi sans pouvoir, par E. Noël et H. Richez ; 8 h. 32, Les Vikings et leurs dieux, par C. Mettra, avec R. Boyer ; 8 h. 50, Université radiophonique. La cité du Vatican, par F. Bea ; 9 h. 7, Matinée de la musique, par C. Samuel : En direct de La Rochelle ; 11 h., Orchestre symphonique de l'O.R.T.F. Alsace, direct. F. Quattrocchi : Quatre extraits des « Impressions d'Italie » (G. Charpentier) ; 11 h. 30, Le texte et la marge ; 11 h. 45, Entretien avec l'abbé Morel ; 12 h., Musique de chambre (Lutoslawsky, Weber, B. Jolas) ; 12 h. 45, Panorama culturel ;

13 h. 30, Les après-midi de France-Culture ; 13 h. 35, Bonnes nouvelles, grands comédiens ; 14 h. 5, Magazine ; 14 h. 20, Rencontre avec Pierre-Jean Rémy (la création littéraire) ; 15 h. 25, Le théâtre lyrique aujourd'hui ; 15 h. 55, Radio service culturel ; 16 h. 25, Dossier ; 17 h. 30, Actualité ; 17 h. 45, Un livre, des voix : « Emily et une nuit », de Raphaël Pidival (réal. J.-P. Colas) ; 18 h. 30, Réflexion faite ; 19 h. 50, « Concerto en fa majeur pour hautbois et cordes » (Corelli), avec P. Pierlot ;

20 h. (★), Le repos du septième jour », par R. Jentet ; 23 h. 20, Atelier de création radiophonique, suivi de Courant alternatif.

● FRANCE-MUSIQUE

7 h., Petites pages musicales ; 7 h. 40 (S.), Actualité du disque ; 8 h. 35 (S.), Au programme cette semaine (Corette, Giordano, M. Dupré) ; 10 h., Que savons-nous de... Massenet : « Manon » ou la résurrection de l'opéra-comique ; 11 h. 30 (S.), Interprètes d'hier et d'aujourd'hui : Le chef d'orchestre Eugène Bigot ; 12 h. (S.), Musique légère ; 12 h. 37, Nos disques sont les vôtres ;

13 h. 30, Les intégrales ; 14 h. 30 (S.), Musique savante, musique populaire : « la Dame de pique », extrait (Tchaïkovski), « les Noces » (Stravinski) ; 15 h. 30, Aux sources des musiques : Java ; 16 h. (S.), Musique d'un jour ; 17 h. (S.), Retour au concert classique : « Symphonie concertante pour hautbois, clarinette, cor, basson et orchestre en si bémol » (Mozart), « Symphonie espagnole » (Lalo), « les Joyeuses équipées de Till l'espiègle » (R. Strauss) ; 19 h. 5 (S.), Invitation au concert ; 19 h. 30, Le club des jazz ;

20 h. (S.), Diner-concert : George Gershwin ; 20 h. 30 (S.), Concours international de guitare ; 21 h. (S.), France-Musique dans la rue. En direct de la place d'Albertas à Aix-en-Provence. Ensemble instrumental de Grenoble, direct. S. Gardon, avec S. Gazeau, violoniste : « Symphonie n° 3 en ut » (C.-Ph.-E. Bach), « Concerto en mi » (Vivaldi), « Concerto pour violon » (Haydn), « Symphonie n° 9 pour cordes » (Mendelssohn) ; 23 h., Double audition : « Quatuor à cordes » (B. Jolas) ; 24 h. (S.), La musique et ses classiques ; 1 h. 30 (S.), Nocturnales.

● FRANCE-INTER

Voir émissions régulières.

Inter-Variétés : 19 h. 20, Musique pittoresque ; 20 h. 15, Mystère, mystère : « le Goût de l'imprévu », de Ch. Maistre ; 21 h 15, Tous mélomanes ; 22 h., Le club des poètes ; 22 h. 30, Rhythm and blues.

● *M. Marcel Bleustein-Blanchet* — président-directeur général de Publicis — et les anciens de « Radio-Cité » qui, en 1934, présentaient pour la première fois leur journal parlé, se sont retrouvés, jeudi 27 juin, soit quarante ans plus tard, à l'occasion de la réalisation d'un film sur la station.

Créée sous l'impulsion de M. Bleustein-Blanchet, en collaboration avec les journalistes de *l'Intransigeant*, « Radio-Cité » n'a vécu que six ans : en 1940, toutes les stations privées disparaissaient.

Mercredi 3 juillet

● CHAINE I

12 h. 30 Variétés : Miditrente.
14 h. 10 Tour de France.
15 h. 50 Coupe du monde de football. R.F.A.-Pologne.
16 h. 20 Emissions pour les jeunes :

Kiri le Clown, les aventures de Colargol ; Aglaé et Sidonie ; Je cherche un maître ; la Pince à linge n° 13 ; Bunny et ses amis ; Au pays de l'arc-en-ciel ; A nous l'antenne.

18 h. 20 Magazine : Au-delà des faits.
18 h. 40 Pour les petits : Le manège enchanté.
18 h. 50 Pour les jeunes : Enigmes.
19 h. 20 Coupe du monde de football (première mi-temps). Hollande-Brésil.
20 h. 30 Coupe du monde de football (deuxième mi-temps). Hollande-Brésil.
21 h. 20 Tour de France.
21 h. 30 Magazine. — Des Français aux quatre coins du monde.
22 h. 30 Variétés : A bout portant, de J. Wetzell, J. et F. Gall. Robert Charlebois.

● CHAINE II (couleur)

14 h. 15 Magazine : Aujourd'hui, madame. La pudeur est-elle d'actualité.
15 h. Tennis. Championnats de Wimbledon (demi-finale simple dames).
19 h. Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 45 Feuilleton : Valérie.
20 h. 35 Au théâtre ce soir : « Edmée », de P.-A. Bréal. Mise en scène M. Roux. Avec : R. Varte, Sim, G. Darrieu.

Une jeune femme, Edmée, se marie par intérêt et cherche à assassiner un des membres de la famille de son mari pour hériter d'une fortune importante.

22 h. 10 Coupe du monde de football. (Quart de finale).

● CHAINE III (couleur)

19 h. 40 Tour de France.
20 h. 10 Pour les jeunes : La courte échelle.
20 h. 30 Les métamorphoses du regard : André Malraux. Réal. Cl. Prévost.
21 h. 20 Championnats du monde des cavalières.

HORAIRE DES INFORMATIONS A LA TÉLÉVISION

PREMIERE CHAINE : éditions complètes à 13 h., 19 h. 45 et en fin de soirée (vers 23 h.).

TROISIEME CHAINE : flasches à 19 h. 15 et 20 h. et en fin de soirée (vers 23 h.).

TROISIEME CHAINE : flashes à 18 h. 30 et bulletins en fin de soirée (vers 22 h.).

ACTUALITES REGIONALES : 19 h. 20 (sur les trois chaînes).

● FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Musique service ; 7 h. 50, Echec au hasard ; 8 h., Les chemins de la connaissance : Un roi sans pouvoir ; 8 h. 32, Les Vikings et leurs dieux : Les sources divines du droit ; 8 h. 50, Université radiophonique : Projets spatiaux, par M. J. de Vogüé ; 9 h. 7, Sciences et techniques, par G. Charbonnier ; 11 h., Renaissance des orgues de France, par J. Merlet ; 11 h. 30, Le livre, ouverture sur la vie : « la Fleur », de M. Camus ; 11 h. 45, Entretien avec l'abbé Morel ; 12 h., Les tournois du royaume de la musique ; 12 h. 45, Panorama culturel ;

13 h. 30, Les après-midi de France-Culture ; 13 h. 37, Bonnes nouvelles, grands comédiens ; 14 h. 10, Sujet ; 14 h. 25, Problèmes d'hier et d'aujourd'hui : Le rôle des femmes dans l'Eglise (réal. O. d'Horrer) ; 15 h. 40, Musiques et sciences humaines, par J.-M. Damian ; 16 h. 10, Musique ailleurs ; 16 h. 25, Radio-service culturel ; 16 h. 30, Coloration jeunesse ; 17 h. 30, Actualité ; 17 h. 45, Un livre, des voix : « les Hommes protégés », de Robert Merle (réal. G. Peyrou) ;

Une parabole pleine d'humour sur le rôle des femmes et l'importance du sexe dans la société.

18 h. 30, Réflexion faite ; 19 h. 50, « Suite d'après Purcell » (A. Coates) ;
20 h., Perspectives du vingtième siècle : Concert au Studio 104 : F. Etphege, violon, G. Joy, J. Robin et J. Martin, piano, E. Cholnacka, clavecin, J.-C. Veilhan, flûte. « Trois préludes pour piano » (H. Dutilleux), création ; « Trois figures de résonance pour deux pianos » (H. Dutilleux) ; « Ai-Van I, pour clavecin » (Ton That Tiet) ; « Ai-Van II, pour flûte à bec et clavecin » (Ton That Tiet) ; « Sonate pour violon et piano » (Liszt) ; 21 h., Dits et écrits sur la musique : Entretien avec le professeur Jacques Monod ; 21 h. 20, La science en marche, par F. Le Lionnais : Les serpents, ces méconnus ; 21 h. 50, Musiques de notre temps, par G. Léon ; 23 h., Et puis voici des livres ; 23 h. 15, Nouvelle musique, chorales nouvelles ; 23 h. 40, Depuis toujours les poètes ont quatre idées en tête.

● FRANCE-MUSIQUE

7 h. (S.), Petites pages musicales ; 7 h. 40 (S.), Actualité du disque ; 8 h. 35 (S.), Au programme cette semaine : Mihalovici, Schubert, J.-M. Leclair ; 10 h., Que savons-nous de... Massenet : Avant et après « Werther » ; 11 h. 30, Interprètes d'hier et d'aujourd'hui : le chef d'orchestre Eugène Bigot ; 12 h. (S.), Déjeuner-concert : H. Hagen, H. Seiter, A. Kosanek, C. Chaplin, W. Berg ; 12 h. 37, Nos disques sont les vôtres ;

13 h. 30, Les intégrales ; 14 h. 30, Airs oubliés ; 15 h. (S.), Capitales de l'art : « le Bestiaire » (Poulenc) ; « Masques et Bergamasques » (Fauré) ; « Fantaisie pour piano et orchestre » (Fauré) ; 16 h. 30 (S.), Les jeunes Français sont musiciens, par F. Serrette. Animation en l'église Saint-Maximin de Thionville, avec le concours de Labarre, organiste : Corrette, Pachelbel, J. Alain ; 18 h. (S.), En direct d'Aix-en-Provence. Parvis de Saint-Jean de Malte. : Ensemble de cuivres de Monte-Carlo, direct. R. Croesi : « Fanfares de la Péri » (Dukas) ; « Six bransles » (Gervaise) ; « Choral et Fugue » (Jean Meyer) ; « Motet et Fanfare » (Josquin des Prés) ; « Suite en trois mouvements » (Emile Pasani) ; « Sonate pour cuivres » (Anonyme) ; « Suite » (J.-S. Bach) ; « Trumpet voluntary » (Purcell) ; 19 h. 5 (S.), Invitation au concert ; 19 h. 30, Le club des jazz ;

20 h. (S.), Diner-concert : Debussy, Lily Laskine ; 21 h. (S.), En différé de l'Ecole des arts et métiers, à Aix-en-Provence. Récital E. Krivine, violoniste, L. Salter, claveciniste : « Sonates pour violon et clavecin n°s 1, 5 et 3 » (Bach) ; 23 h. (S.), Groupe de recherches musicales de l'O.R.T.F. ; 24 h., Musique et poésie, par A. Almuro : Lewis Carroll (Couperin, Daquin, Scarlatti, Rameau, Ravel, Mahler, Takemitsu) ; 1 h. 30, Nocturnales.

● FRANCE-INTER

Voir émissions régulières.

Inter-Variétés : 19 h. 20, Folklore de France : En pays guerandais, avec Fernand Gueriff ; 20 h. 15, Les grandes voix humaines ; 20 h. 50, Les bruits de la ville ; 21 h. 15, Tous mélomanes : Offenbach ; 22 h., Votre jardin secret ; 22 h. 30, Rêves sans frontières.

Jeudi 4 juillet

● CHAINE I

12 h. 30 Variétés : Miditrente.
16 h. Tour de France.
18 h. 20 Magazine : Au-delà des faits.
18 h. 40 Pour les petits : Le manège enchanté.
18 h. 50 Pour les jeunes : La vie est là.
20 h. 15 Tour de France.
20 h. 30 Au cinéma ce soir, d'A. Panigel. Actualités des années 1930. Entretien avec MM. René Lefèvre et René Clair. Film : « le Chemin du paradis », de W. Thiele (1930), version française sous la direction de Max de Vaucorbeil. Avec L. Harvey et H. Garat.

Trois copains montent ensemble une station-service pour gagner leur vie. Ils s'éprennent tous les trois d'une jeune fille qui vient leur acheter de l'essence.

La comédie musicale européenne des débuts du parlant qui lança chez nous le « couple idéal » : Lilian Harvey - Henri Garat.

● CHAINE II (couleur)

14 h. 15 Magazine : Aujourd'hui madame. Le Pr. Debré.
15 h. Tennis : Championnats de Wimbledon. (demi-finales simple messieurs).
19 h. Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 45 Feuilleton : Valérie.
20 h. 30 Les dossiers secrets des trésors. « Le faux trésor du prince Windisgraetz », de P. Botok et J.-J. Sirkis.

En 1925, circulent, en Hongrie et en Hollande, des faux billets français. La police française entreprend une enquête difficile.

21 h. 30 Reportage et débat : Le feu de la Terre. Haroun Tazieff (1). L'Etna, éruption 1971.

● CHAINE III (couleur)

19 h. 40 Tour de France.
20 h. 10 Pour les jeunes : La courte échelle.
20 h. 30 Magazine 52, de S. Walsh, E. Mannoni, J.-F. Chauvel.

Irlande : l'Eponge ; Guinée-Bissau : la guérilla au grand jour ; Egypte : Américains et Anglais sont revenus

21 h. 20 Magazine : Vivre à loisir, de Cl. Dupont.

● FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Musique service ; 7 h. 50, L'anniversaire musicale : Naissance du compositeur tchèque Janacek (1854) ; 9 h., Les chemins de la connaissance : Un roi sans pouvoir ; 8 h. 32, Les Vikings et leurs dieux : Les rites et sacrifices ; 8 h. 50, Université radiophonique : La vie secrète des plantes ; 9 h. 7, La matinée de la littérature, par R. Vrigny ; 11 h., Musique de chambre : « le Masque de la mort rouge » (Caplet) ; « Soir de neige » (Poulenc) ; 11 h. 30, L'école des parents. Problèmes de la jeunesse : Les évasions de l'adolescence ; 11 h. 45, Entretien avec l'abbé Morel ;

13 h. 30, Les après-midi de France-Culture, billet ; 13 h. 35, Bonnes nouvelles grands comédiens ; 14 h. 5, Deux cents minutes. Paris ; 17 h. 30, Actualité ; 17 h. 45, Un livre, des voix : « Théâtre roman » d'Aragon (1), présentation de J. Ristat avec l'auteur (réal. J.-A. Blondeau) ; 18 h. 30, Réflexion faite ; 19 h. 50, « Sonate à quatre en si mineur » (J.-B Loeillet) ;

20 h., Carte blanche, par L. Siou : « Rosa », de M. Pons, adaptation M. Viderman (réal. H. Soubeyran) ;

La disparition mystérieuse de plusieurs soldats dans une petite ville allemande.

21 h. 20, Biologie et médecine, par les professeurs R. Debré et M. Lamy ; 21 h. 50, Livre d'or de M. Bernard ; 22 h. 30, Groupe de recherches musicales de l'O.R.T.F. ; 23 h., Format de poche ; 23 h. 40, Depuis toujours les poètes ont quatre idées en tête.

● FRANCE-MUSIQUE

7 h. (S.), Petites pages musicales ; 8 h. 35 (S.), Au programme cette semaine : H. Sauguet, Boito, du Caurroy ; 10 h., Que savons-nous de... Massenet : « le Jongleur de Notre-Dame » ; 11 h. 30, Interprètes d'hier et d'aujourd'hui. Le chef d'orchestre Eugène Bigot ; 12 h. (S.), Musique légère ; 12 h. 37, Nos disques sont les vôtres ;

13 h. 30, Les intégrales ; 14 h. 30 (S.), Chronologie de l'Opéra : « Il Tabarro » et « Gianni Schicchi » (Puccini) ; 16 h. 20 (S.), « Première suite de danses » (Respighi) ; 16 h. 30, Beethoven et le ballet : « les Créatures de Prométhée » ; 17 h. (S.), Calendrier musical du passé : « Suite Scyte » (Prokofiev) ; « Nuit dans les jardins d'Espagne » (de Falla) ; « l'Histoire du soldat » (Stravinski) ; 18 h. (S.), En direct d'Aix. Ensemble pupitre 14, direct. E. Rostand : Création des œuvres primées au concours de composition musicale ; 19 h. 5 (S.), Invitation au concert ; 19 h. 30 (S.), Le club des jazz ;

20 h. (S.), Diner-concert : Folk ; 21 h. (S.), Aix. En direct de l'hôtel Maynier d'Oppède. Quatuor Oxford (Canada) : « Quatuor en ré K 421 » (Mozart) ; « Quatuor en la, opus 13 » (Mendelssohn) ; 22 h. 45, Clarté dans la nuit ; 23 h., Le monde des jazz : l'Art ensemble, de Chicago ; 24 h. (S.), La musique et ses classiques ; 1 h. 30, Pop music.

● FRANCE-INTER

Voir émissions régulières.

Inter-Variétés : 20 h. 15, Inter-sciences, par A. Jérôme. 21 h. 15, Tous mélomanes ; 22 h., Fil rouge ; 22 h. 30, Fleurs et racines du folklore.

LES ÉMISSIONS RÉGULIÈRES DE RADIO

Du lundi au vendredi

FRANCE-INTER : 6 h., Philippe Gildas ; 9 h. 10, Le magazine de Pierre Bouteiller ; 10 h., Rien ne sert de courir ; 11 h. 30, Inter-femmes ; 12 h., Et dire que pendant ce temps-là... ; 12 h. 45, Le jeu des 1.000 francs ; 14 h., Omnibus ; 16 h., Le bon côté ; 17 h., Radioscopie ; 18 h. 30, Fantomas ; 20 h. 10, Pas de panique (Cl. Villers, O. Nanteau, M. Desbarbat) ; 22 h. 10, Boggie (Pierre Lattes) ; 0 h. 5, Inter-danse ; 1 h., L'homme de la nuit ; 3 h., Canal 3-6.

EUROPE 1 : 5 h., Musique variée ; 10 h., Mélodie-parade ; 11 h. 30, Déjeuner-show ; 12 h. 30, Il y a sûrement quelque chose à faire ; 14 h. 30, Forum ; 15 h., Ça va, ça va ; 16 h., Tour de France ; 17 h., Mozik ; 18 h. 30, Show 5, 6, 7 ; 20 h., Radio.

R.T.L. : 5 h., Maurice Favières ; 9 h 20, Anne-Marie Peysson ; 11 h 30, Case trésor ; 14 h., La responsabilité sexuelle, par Ménie Grégoire ; 14 h. 30, Disques d'or ; 15 h., Ménie Grégoire ; 15 h 30, R.T.L. non-stop ; 17 h 30, Super-Club ; 19 h 30, Hit-Parade ; 21 h., Poste restante ; 22 h., R.T.L. digest ; 22 h. 30, Les routiers sont sympa.

RADIO MONTE-CARLO : 6 h., J. Sacré ; 9 h 30, Vive la chanson ; 10 h 30, Programme à la lettre ; 12 h., La clé d'or ; 15 h., En mai fais ce qu'il te plaît ; 16 h., La Musica ; 17 h 5, Cherchez le disque ; 18 h 15, A part ça, mon collègue ? ; 20 h., Hit-Parade ; 21 h., Le livre du jour ; 22 h., Les routiers sont sympa.

SUD-RADIO : 9 h., Disques dédiés ; 13 h. 30, Musicalement vôtre ; 16 h., Portes ouvertes ; 18 h., Rond-Point ; 20 h., Rhapsodie ; 22 h., Carrefour de nuit.

Du samedi 6 juillet

FRANCE-INTER : 6 h., Quartier libre (J.-L. Foulquier) ; 9 h 10, Le magazine de Pierre Bouteiller ; 10 h., Samedi de vous le dire ; 14 h. 5, L'oreille en coin, de P. Codou et J. Garetto ; 18 h 5, Top inter ; 20 h 15, La tribune de l'histoire ; 21 h 15, La musique est à vous ; 22 h. 10, Music-hall de l'impossible ; 23 h 5, Au rythme du monde.

EUROPE 1 : 8 h 30, Gault et Millau ; 11 h 30, Jeux ; 13 h. 30, François Chalais ; 15 h., Tour d'horizon musical ; 19 h 30, Club en fête ; 20 h., Radio 2.

R. T. L. : 5 h. 30, Jean-Pierre Imbach ; 9 h. 20, Stop ou encore ; 14 h., Et pourquoi ne le dirait-on pas ? ; 15 h., Bernard Schu ; 18 h., Hit-magazine ; 19 h. 30, Hit-parade ; 21 h., Poste restante ; 22 h. 30, Bernard Schu.

RADIO MONTE-CARLO : 6 h., J. Sacré ; 9 h., Danielle Askain ; 10 h., J.-P Foucault ; 13 h., Liliane Rose ; 15 h., La Musica ; 18 h., Guy Vial ; 22 h., J.-C. Laval.

SUD-RADIO : 6 h., Chansons en vrac ; 15 h., Disco-box-office ; 12 h., Musique à la carte ; 15 h., Week-end pour tous ; 18 h., Ecouté pour vous ; 22 h. 5, Week-end classique ; Bluesy-club.

Du dimanche 7 juillet

FRANCE-INTER : 6 h., Quartier libre ; 8 h., Dimanche matin ; 9 h 30 et 12 h., 14 h 5 à 19 h., L'oreille en coin ; 20 h 15, Le masque et la plume ; 21 h 15, La musique est à vous ; 22 h 10, Jazz sur scène ; 23 h. 5, Si on rentrait.

EUROPE 1 : 6 h. 30, Musique ; 9 h. 30, Les Bonshommes ; 13 h. 15, La grande balade ; 16 h., Hit-parade ; 20 h. 5, Musicorama ; 21 h., Dimanche-retour ; 23 h. 30, Séquence-jazz.

R.T.L. : 9 h., Stop ou encore ; 13 h. 15, Bernard Schu ; 17 h., Variétés ; 20 h. 30, Classique ; 21 h., Grand orchestre (Debussy-Stravinsky).

RADIO-MONTE-CARLO : 6 h., Danielle Askain ; 10 h., Julien Lepers ; 14 h., Tour de chant ; 15 h., Monte-Carlo sports ; 20 h. 10, Orchestre.

SUD-RADIO : 6 h., Bon dimanche ; 9 h., La bande à Philippe ; 12 h., Top 50 ; 15 h., Au rythme des stations ; 19 h., Radio S ; 20 h., Ecouté pour vous ; 22 h., Bluesy-club ; 24 h., Sud-Radio mène la danse

RADIO-TELEVISION

Vendredi 5 juillet

● CHAINE I

12 h. 30 Variétés : Miditrente.
16 h. 50 Tour de France.
18 h. 20 Magazine : Au-delà des faits.
18 h. 40 Pour les petits : Le manège enchanté.
18 h. 50 Pour les jeunes : Au fil de l'art.

LONGUEURS D'ONDES

FRANCE-INTER : 1 829 mètres (g.o.) ; Nice, 193 m. et Strasbourg, 259 m. (ondes moyennes).

INTER-VARIETES : Paris, 280 m. ; Lille, 218 m. ; Lyon, 498 m. ; Marseille, 445 m. ; Toulouse, 318 m. ; Bordeaux, 249 m. ; Limoges, 319 m. ; Rennes, 423 m. (ondes moyennes). Les émissions d'Inter-Variétés sont en partie retransmises en modulation de fréquence.

FIP (région parisienne) : 514 m. (o.m.).

FRANCE-CULTURE : Paris, 348 m. ; Strasbourg, 235 m. ; Brest, Lille, Lyon, Marseille, Nancy, Nice, Rennes, 242 m. ; Bordeaux, Grenoble, Limoges, Nantes, Toulouse, 227 m. ; Bayonne, 557 m. ; Saint-Brieuc, 201 m. ; Besançon, 201 m. (ondes moyennes). Les émissions de France-Culture sont également retransmises en modulation de fréquence.

FRANCE-CULTURE : programme diffusé en modulation de fréquence sur l'ensemble du réseau.

EUROPE I : 1 647 m. (g.o).

SUD-RADIO : 367 m. (o.m.).

RADIO-MONTE-CARLO : 1 400 m. (g.o.) ; 205 m.

20 h. 15 Tour de France.
20 h. 35 Série : Mission impossible. « Kidnapping ».
21 h. 20 Magazine : Les Français savent-ils recevoir.

● CHAINE II (couleur)

14 h. 15 Magazine : Aujourd'hui, madame. Pourquoi les Français ne lisent-ils pas ?
15 h. Tennis : Championnats de Wimbledon. *(Finales simple dames, double messieurs).*
19 h. Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 45 Feuilleton : Valérie.
20 h. 35 Fiction : Messieurs les jurés, d'A. Franck. « L'affaire Savigné-Montory ». Réal. P. Nivollet.

Un hold-up préparé par deux adolescents les conduit en cour d'assises.

22 h. 30 Emission littéraire : Italiques, de M. Gilbert.

● CHAINE III (couleur)

19 h. 40 Tour de France.
20 h. 10 Pour les jeunes : La courte échelle.
20 h. 30 (★) Film : « la Stratégie de l'araignée », de B. Bertolucci (1969), avec G. Brogi et A. Valli.

Athos Magnani, fils d'un antifasciste assassiné en 1936 par les « chemises noires » de Mussolini, revient dans sa ville natale et mène une enquête sur la mort de son père. Les ambiguïtés du passé et des mythes historiques. L'utilisation politique de l'histoire.

● FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Musique service ; 7 h. 50, Echec au hasard ; 8 h., Les chemins de la connaissance : Un roi sans pouvoir ; 8 h. 32, Les Vikings et leurs dieux ; 8 h. 50, Université radiophonique : Les permanences de la littérature russe et soviétique, par J. Nantet ; 9 h. 7, Les arts du spectacle, par C. Jordan ; 11 h., Musique instrumentale : « Danse hongroise » (L. Weiner), « Mélodies » (D. Roger), « Pièce pour hautbois et piano » (Hetu) ; 11 h. 30, Le texte et la marge ; 11 h. 45, Entretien avec l'abbé Morel ; 12 h., Orch. symphonique de l'O.R.T.F. Nord-Picardie, direct. M. Suzan : « Symphonie nº 34 » (Mozart) ;

13 h. 30, Les après-midi de France-Culture ; 13 h. 35, Bonnes nouvelles, grands comédiens ; 14 h., Radio-service culturel ; 14 h. 25, L'anse du bizarre ; 15 h. 25, Radio-service culturel ; 15 h. 40, La musique une et divisible ; 16 h. 10, Ensemble polyphonique de l'O.R.T.F., direct. Ch. Ravier ; 16 h. 30, Portraits ; 17 h. 30, Actualité ; 17 h. 45, Un livre, des voix : « Théâtre roman » (2), d'Aragon ; 18 h. 30, Réflexion faite ; 19 h. 50, « Passacaille en sol mineur » (Muffat), « Toccata en ré mineur » (Froberger) ;

20 h., Madeleine Renaud et Jean-Louis Barrault reçoivent ; 21 h., Deuxième festival d'arts contemporains de La Rochelle. En direct de la salle des sports. Orchestre philharmonique de l'O.R.T.F., direct. G. Amy, avec le concours de l'ensemble vocal de Pau, chef des chœurs, G. Maneveau ; S. Palm, violoncelle : « Catastrophe ultraviolette pour chœurs d'hommes, orchestre et trois bandes magnétiques » (J. Antunes) « Ausa » (D. Anzaghi), en création mondiale ; « Concerto pour violoncelle et orchestre » (Lutoslawski), création française ; « Cinq pièces opus 16, petite version » (Schoenberg) ; A l'entracte, entretien avec P. Barbizet ; 23 h., Littéraire ; 23 h. 15, Le concert du bibliophile. A propos du livre de Marcel Carrières sur la musique occitane ; 23 h. 40, Depuis toujours les poètes ont quatre idées en tête.

● FRANCE-MUSIQUE

7 h., Petites pages musicales : Mélodies d'Amérique ; 7 h. 40 (S.), Actualité du disque ; 8 h. 30, Incognito (jeu repris à 14 h. 30, 23 h.) ; 8 h. 40 (S.), Au programme cette semaine (Sarkozy, Weiss, Williams) ; 10 h., Que savons-nous de... Massenet : « Don Quichotte » ; 11 h. 30, Interprètes d'hier et d'aujourd'hui : Le chef d'orchestre Eugène Bigot ; 12 h. (S.), Actualité de la musique légère ; 12 h. 37 (S.), Nos disques sont les vôtres ; 13 h. 30, Les intégrales ;

14 h. 35 (S.), Des notes sur la guitare ; 15 h., Evénements du monde ; 16 h. (S.), L'âge d'or du concerto ; 17 h., Lyrique : « les Bavards » (Offenbach), avec H. Boulangeot, L. Dachery, A. Doniat, R. Terrasson, J.-Ch. Benoit, J. Peyron ; 18 h. (S.), Aix. En direct de la rue des Chapeliers. Quatuor Oxford : « Quatuor en ré nº 5 » (Haydn), « Quatuor en ut nº 3 » (Beethoven) ; 19 h. 5 (S.), Invitation au concert ; 19 h. 30 (S.), Rhythm and blues ;

20 h. (S.), Dîner-concert (J.-F. Fasch, Ch. Graupner) ; 21 h. (S.), Aix. En direct du parvis Saint-Sauveur. Ensemble instrumental de Grenoble, direct. S. Cardon, avec le concours d'E. Krivine, violoniste : « Sylla et Glaucus » (Leclair), « Concerto en ré » (Tartini), « Concerto en mi » (Bach), « Cinq pièces pour cordes » (Hindemith), « Lumina » (I. Malec) ;

Dans cette œuvre pour cordes et bande magnétique, Malec étudie les rapports entre la musique instrumentale et la musique de la machine. La bande sonore crée une atmosphère de nuit qui contraste avec le rayonnement du jour exprimé par les cordes.

24 h. (S.), La musique et ses classiques (Bach, Mozart, Beethoven, F. Schmitt) ; 1 h. 30, Nocturnales.

● FRANCE-INTER

Voir émissions régulières.

Inter-Variétés : 19 h. 20, Aux quatre vents ; 20 h. 15, La vie sur le vif ; 20 h. 40, Les espions de l'histoire : « Noor Inayat Kahn », lumière de toutes les femmes ; 21 h. 15, Tous mélomanes ; 22 h., Poésie étrangère : L'Inde ; 22 h. 30, Musique aux Champs-Elysées.

Samedi 6 juillet

● CHAINE I

12 h. 30 Variétés : Miditrente.
13 h. 30 Magazines régionaux.
14 h. Les clés de la musique.
14 h. 30 La Une est à vous, de G. Lux.
18 h. 50 Pour les petits : Le manège enchanté.
19 h. Le monde de l'accordéon.
20 h. 15 Tour de France.
20 h. 30 (★) Dramatique : « Un jeune homme seul », de Roger Vailland. Adapt. et réal. J. Mailland. Avec R. Rimbaud, A. Prucnal, P. Meyrand.

Comment, pendant la guerre, un homme de quarante ans est sorti de sa torpeur et de son isolement pour sauver et soutenir sa femme qui appartient à un réseau de résistance.

22 h. Portrait : Hannah Arendt, de R. Errera. Réal. J.-Cl. Lubtchansky.

Née en Allemagne, Hannah Arendt est professeur de philosophie politique à New-York. Une discussion sur l'évolution politique des sociétés contemporaines.

● CHAINE II (couleur)

14 h. 30 Magazine : Aujourd'hui, madame. L'histoire de la Joconde.
15 h. Tennis. Championnats de Wimbledon. *(Finales simples messieurs, double dames).*
19 h. 45 Feuilleton : Valérie.
20 h. 35 Variétés : Top à Maxime Le Forestier.
21 h. 35 Série : Kung Fu. « Le Vieux guerrier ».
22 h. 25 Samedi soir, par Ph. Bouvard.

● CHAINE III (couleur)

19 h. 40 Tour de France.
20 h. 10 Pour les jeunes : La courte échelle.
20 h. 30 Journées hippiques de La Baule : Grand Prix des Nations.
21 h. 05 Dramatique : « Comédie pour un homme qui dort », de B. Mazeas. Mise en scène J. Le Lamer. Avec J. Le Lamer, G. Mingeaud, R. Martin.

La transposition de la passion ; une pièce écrite en trois parties : « l'Homme de San-Juan », « la Marche sur Springville », « les Grilles du désert ».

● FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Musique service ; 7 h. 50, L'anniversaire musical : *Mort du compositeur Victor Massé* ; 8 h., Les chemins de la connaissance. Un roi sans pouvoir ; 8 h. 32, La jeune fille, par C. Mettra ; 9 h. 7, Le monde contemporain, de J. de Beer et F. Crémieux ; 11 h., La musique prend la parole ; 12 h., Les cadres responsables de notre temps ; 12 h. 45, Panorama culturel :

13 h. 30, L'âge d'or de Saint-Germain-des-Prés, par J. Duchâteau et M. Sonnier ; 16 h. 25, Orchestre symphonique de l'O.R.T.F. - Alsace, direct. J. Doussart : « l'Italienne à Alger » (Rossini) ; « Danses hongroises » (M. Kelkel) ; « Suite de danses françaises » (Wal-Berg) ; « la Rivière » (R. Challan) ; 17 h. 10, En soliste : Edith Stockhausen et Jean Wiener interprètent Desnos ; 17 h. 30, Présence des arts ; 18 h. 30 Allegro de J. Chouquet ;

20 h., Nouveau répertoire dramatique, par L. Attoun « Première déclinaison », d'A. Gatti (réal. J.-P. Colas) ; 22 h., Sciences humaines. Aspects du sacré dans le monde moderne ; 22 h. 30, « L'autre chant de la danse », de Béjart, par M. Cadieu ; 23 h. 15, Bureau de poésie ; 23 h. 35, Poème en liberté, de Maurice Regnault à Andrée Chedid.

● FRANCE-MUSIQUE

7 h., Petites pages musicales ; 7 h. 40 (S.), Actualités d'hier : Balakirev, Borodine ; 8 h. 35, Musique à la une (jeu) ; 10 h. (S.), Pour l'amateur de stéréophonie : « le Carnaval romain », ouverture (Berlioz) ; « Concerto pour hautbois et orchestre » (Milhaud) ; « Symphonie nº 5 en si bémol majeur » (Prokofiev) ; 11 h. 30 (S.), Musique de chambre : « Quatuor à cordes » (J. Ibert) ; « Divertimento pour flûte, clarinette, trompette et basson » (I. Krejci), solistes de l'Harmonie de chambre de Prague ; 12 h. (S.), Variétés actualités ; 12 h. 37, Sortilèges du flamenco ;

13 h. (S.), Studio 107, par R. Stricker ; 14 h. 30 (S.), Aux quatre vents stéréo ; 15 h. (S.), Récital d'orgue, par Gaston Litaize ; 15 h. 35 (S.), Orchestre de l'O.R.T.F. - Nice-Côte d'Azur, direct. P. Mule ; 16 h. 35 (S.), Bouquet musical français : « Branle de Bourgogne » (P. Phalese) ; « la Pone garce » (Attaignant) ; « Gaillarde d'Ecosse » (P. Phalese), par Les Menestriers ; Pièce pour clavecin, « la de Juigne » (J. Duphly), par F. Petit ; « la Damnation de Faust », extraits (Berlioz) ; « Deux danses pour harpe et orchestre » (Debussy), par S. Mildonian ; « le Tombeau de Couperin » (Ravel) ; « l'Apprenti sorcier » (P. Dukas) ; « Patchink » (Jolivet) ; « Double jeu » (G. Auric), Geneviève Joy, Jacqueline Robin, pianos ; « Poème pour mi, premier livre » (Messiaen), par F. Palmer, soprano ; 18 h. (S.), En direct de l'hôtel Maynier d'Oppède d'Aix. Magazine musical, avec M. Oberdœffer, pianiste (Schoenberg, Schumann) ; 19 h. 5, Jazz, s'il vous plaît ;

20 h., Le tour du monde des auditeurs : Troyes (Purcell, Berlioz) ; 20 h. 30 (S.), France-Musique dans la rue. Ensemble pupitre 14, direct. E. Rosenfeld : « Trio pour cor, violon et piano » (Brahms) ; « Brachiana » et « Brasileira nº 6, pour flûte et basson » (Villa-Lobos) ; « States of silence » (Vieru) ; « Introduction de la fantaisie, opus 7 » (Sor) ; « Sérénade » (Roussel) ; 23 h., Musique légère ; 24 h., La musique française au vingtième siècle. En compagnie d'Olivier Messiaen : Messiaen, Ch. Chaynes, J. Alain, H. Tomasi, Poulenc ; 1 h. 30 (S.), Sérénades.

● FRANCE-INTER

20 h. 15, La tribune de l'histoire : « Louis XV », par J.-F. Chiappe (réal. A. Barroux).

Inter-Variétés : 19 h. 20, Le petit conservatoire de la chanson ; 20 h. 10, Inter-troisième âge ; 20 h. 25, L'opérette ; 21 h. 20, Le grenier de Montmartre ; 21 h. 45, Théâtre de nuit : « la Foire aux vanités » ; 22 h. 30, Alain Romans et son piano ; 22 h. 45, Fermé jusqu'à lundi.

Dimanche 7 juillet

● CHAINE I

9 h. 15 Tous en forme.
12 h. La séquence du spectateur.
12 h. 30 Jeu : Réponse à tout.
13 h. 20 Variétés : L'inconnu du dimanche.
13 h. 45 Jeu : Le dernier des cinq.
14 h. 30 Sport et variétés : Le sport en fête.

Tour de France ; Coupe du monde de football (finale).

18 h. 35 Le royaume de la musique : Orch. lyr. de l'O.R.T.F., dir. P. Mule.

Concerto pour saxophone et orch. (Pierre-Max Dubois) ; Concerto pour trompette et orch. (J.-N. Hummel) ; Concerto pour piano et orch. en ré bémol (Khatchaturian).

19 h. 10 Discorama, de D. Glaser : Léo Ferré.
20 h. 45 Film : « Qui a peur de Virginia Wolf ? », de M. Nichols (1966), avec E. Taylor et R. Burton.

Un homme et une femme mariés depuis vingt ans et qui transforment complaisamment leur foyer en enfer se livrent avec une totale impudeur à leurs règlements de comptes devant un jeune couple invité. Deux grands acteurs dans une version de la pièce d'Edward Albee.

● CHAINE II (couleur)

11 h. 50 Grand Prix de France automobile.
12 h. 30 Magazine : Inf. 2 dimanche.
13 h. Intermezzo.

Sonate pour violon et clavier (Mozart).

13 h. 30 Grand Prix de France.
14 h. Reportage : L'envers du décor, de M. Anthonioz, I. Barrère et J. Kébadian.

Une réflexion sur l'information à propos d'un film produit par C.B.S., une des trois chaînes qui couvrent l'ensemble des Etats-Unis.

14 h. 55 Forum des arts.
15 h. 55 Film : « Au mépris des lois », de G. Sherman (1952), avec J. Lund et J. Chandler.

En 1863, un aventurier qui veut s'approprier des gisements de cuivre provoque de graves dissensions entre la cavalerie américaine et les Indiens dans les territoires apaches de l'Ouest.

17 h. 10 On en parle, de J. Chabannes.
17 h. 40 Jeu : Familion.
18 h. 20 Télésports.
19 h. 30 Documentaire : Les animaux du monde, de F. de La Grange.
20 h. 35 Coupe du monde de football (finale retransmise en différé).
22 h. 20 Ciné-club : « Lolita », de St. Kubrick (1962), avec J. Mason et S. Lyon (N.).

L'obsession sexuelle d'un écrivain quinquagénaire à l'égard d'une adolescente le mène à la déchéance. D'après le roman à succès de Vladimir Nabokov.

● CHAINE III (couleur)

19 h. 40 Tour de France.
20 h. 10 Reportage : Un sommet pour 1 million. Réal. J. Ertaud.

A la conquête du mont Taboche, situé dans le massif de l'Everest.

20 h. 40 Nouvelles, de Somerset Maughan. « Au fond de l'au-delà ».

L'histoire de deux couples inséparables.

21 h. 35 Essai. — Mains et merveilles, de D. Sanders.

● FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Musique-service ; 7 h. 45, Emissions philosophiques et religieuses ; 11 h., Regards sur la musique, par H. Barraud : « Idoménée, roi de Crète » (Mozart) ; 12 h., Ma non troppo ; 12 h. 45, Orchestre symphonique O.R.T.F. Nord-Picardie ;

13 h. 45, Le monde insolite ; 14 h. 15, « Meurtre dans la cathédrale », de T.S. Elliot, interprété par les comédiens - français, adapt. H. Fleuchère (réal. J. Reynier) ; 16 h. 15, Entretiens avec André Malraux ; 16 h. 45, Les grandes heures de la sorcellerie : L'œil du sorcier ; 17 h. 30, Perspectives du XXe siècle. Orchestre philharmonique O.R.T.F., direct. E. Cosma : « Prométhée » (Liszt), « Ngu Hanh II » (Ton That Tiet), création, « Deuxième symphonie le double » (Dutilleux) ; 19 h. 10, Le point du septième jour ;

20 h., « La Somnambule », opéra en deux actes de Bellini ; 22 h. 30, Libre parcours variétés, par E. Grilliquez ; 23 h. 15, Tels qu'en eux-mêmes : Dostoïevski.

EMISSIONS RELIGIEUSES ET PHILOSOPHIQUES
DIMANCHE 7 JUILLET
FRANCE-CULTURE

7 h. 45, Horizon, magazine de J. Bourdarias ; 8 h., Orthodoxie et christianisme oriental ; 8 h. 30, Emission du comité protestant des amitiés françaises à l'étranger ; 9 h. 10, Ecoute Israël ; 9 h. 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : le Grand-Orient de France ; 10 h., Messe.

TELEVISION

9 h. 30, La Source de vie ; 10 h., Présence protestante ; 10 h. 30, Le Jour du Seigneur : « la Bible et les bibles » ; « Des femmes prêtres » ? ; 11 h., Messe célébrée à la chapelle des Annonciades de Thiais (Val-de-Marne) ; Prédication du Père Peifrène.

● FRANCE-MUSIQUE

7 h., Nos disques sont les vôtres ; 9 h. (S.), Actualité du microsillon ; 11 h. (S.), En direct d'Aix-en-Provence. Quatuor de Provence : « Quartettsag » (Schubert), « Adagio et fugue en ut » (Mozart), « Douzième quatuor » (Milhaud) ; 12 h. 35 (S.), Du Danube à la Seine ;

13 h. (S.), Orchestre symphonique O.R.T.F.-Alsace, direct. H. Finser, avec Ch. Henkel, violoncelliste : « Concerto pour violoncelle et orchestre opus 104 » (Dvorak), « Symphonie no 5 » (Tchaïkovski) ; 14 h. 30 (S.), La tribune des critiques de disques ; 16 h. 15 (S.), Voyage autour d'un concert : « Harold en Italie » (Berlioz), « le Sacre du printemps » (Stravinski), « Cydalise et le Chevrepied » (Pierné) ; Vers 17 h. (S.), Orchestre philharmonique de Berlin, avec D. Barenboïm, direct. et piano, G. Cappone, alto, solo : « Musique funèbre pour alto et orchestre à cordes » (Hindemith), « Concerto no 1 en ut majeur pour piano et orchestre » (Beethoven), « Symphonie no 1 en si bémol majeur, Le Printemps » (Schumann) ; 19 h. 35 (S.), Le monde des jazz ;

20 h. 30 (S.), Grandes rééditions classiques ;

21 (S.), En direct de la place d'Albertas à Aix-en-Provence. Orchestre de chambre de Rouen, direct. J.-C. Bernède : « Concertino à quatre » (Pergolèse), « Divertimento à quatre » (Pergolèse), (Sweelinck), « Persephassa », extrait (Xenakis), « Concerto pour piano et d'aujourd'hui · « Ricercare en la » (Sweelinck), « Perséphassa », extrait (Xénakis), « Concerto pour piano et orchestre no 1 en mi bémol majeur » (Liszt), par S. Richter ; 24 h., La semaine musicale à l'O.R.T.F. ; 1 h. 30 (S.), Sérénades.

● FRANCE-INTER

20 h. 15, Le masque et la plume.

Inter-Variétés : 20 h. 20, Un air, des souvenirs ; 20 h. 50, Programme interrégional, station de Limoges : « Objection votre honneur », d'A. Riva (réal. A. Lemaître) ; 21 h. 50, Ballade pour deux pianos ; 22 h., L'homme qui pensait mal ; 22 h. 30, Musique du monde.

Lundi 8 juillet

● CHAINE I

12 h. 30 Variétés : Miditrente.
14 h. 50 Film : « A pied, à cheval et en voiture », de M. Delbez (1957), avec Noël-Noël.

Léon Martin, Français moyen, résolument hostile à l'automobile, est obligé d'apprendre à conduire et d'acheter une voiture lorsque sa fille tombe amoureuse du fils d'un châtelain de Sologne.

18 h. 45 Magazine : Au-delà des faits.
19 h. 10 Pour les petits : Bozo.
20 h. 15 Tour de France.
20 h. 30 Feuilleton : Deux ans de vacances, de J. Verne. Réal. G. Grangier.

Les trois jeunes garçons apprennent à vivre sur l'île et s'organisent.

21 h. 30 Emission littéraire : « Ouvrez les guillemets », de B. Pivot.

● CHAINE II (couleur)

19 h. Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 45 Feuilleton : Valérie.
20 h. 35 Actuel 2.

Sujet choisi en fonction de l'actualité.

21 h. 35 Le cabaret de l'histoire, de G. Breton.

● CHAINE III (couleur)

19 h. 40 Pour les jeunes : La courte échelle.
19 h. 55 Magazine : Les pieds sur terre.
20 h. 35 Film : « Cyclone à la Jamaïque », d'A. Mackendrick (1965), avec A. Quinn et J. Coburn.

En 1870, les enfants d'un planteur de la Jamaïque, regagnant l'Angleterre sur un navire marchand, tombent entre les mains d'une bande de pirates, et partagent leur existence, alors qu'on les croit morts.

● FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Musique service ; 7 h. 50, Echec au hasard ; 8 h., Les chemins de la connaissance. Regard sur la science, par M. Rouzé : Les mécanismes sensoriels, avec le professeur Galifret. Les hormones du cerveau, avec le docteur Elmaleh ; 9 h., Les lundis de l'histoire, par J. Le Goff ; 11 h., Instruments rares ; 11 h. 30, Un quart d'heure avec... ; 11 h. 45, Entretien avec Christine Arnothy ; 12 h., Evénement musique ; 12 h. 40, Panorama culturel ;

13 h. 30, Les après-midi de France-Culture ; 13 h. 32, Chronique de Jean-Louis Curtis ; 14 h. 5, Radio - service culturel ; 14 h. 25, Carte blanche : « les Parques », de M. Hubay (réal. J.-W. Garrett) ; 15 h. 25, Radio-service culturel ; 15 h. 30, La mémoire des notes, par Ch. Latigrat ; 16 h. 10, Radio-service culturel ; 16 h. 30, Reportage ; 17 h. 30, Actualité ; 17 h. 45, Un livre, des voix, de P. Sipriot : « Quand le miroir s'étonne », de Robert Mallet (réal. C. Roland - Manuel) ; 18 h. 30, Réflexion faite ; 19 h. 50, Disques : « Valse oubliée » ;

20 h., Prestige de la musique. Orch. national O.R.T.F., direct. M. Janowski, G. Jones, soliste : « Métamorphoses pour vingt-trois instruments à cordes » (R. Strauss), « Salomé », opéra en un acte, opus 54 », scène finale (R. Strauss) ; « Siegfried Idyll » (R. Wagner), « le Crépuscule des dieux » : Voyage sur le Rhin Marche funèbre · Scène finale (R. Wagner) ; 21 h. 30, Indicatif futur, de C. Dupont ; 22 h., Black and blue : Présentation des festivals d'été ; 22 h. 45, Soliste. A. Lauteman : « Sonatina prodigio per arpa » (V. Mortari), « Chant de Biwa, estampe pour harpe » (A. Weber) ; 23 h. 15, Libre parcours récital ; 23 h. 40, Depuis toujours les poètes ont quatre idées en tête.

● FRANCE-MUSIQUE

7 h. (S.), Petites pages musicales ; 7 h. 40 (S.), Actualité du disque ; 8 h. 35 (S.), Au programme cette semaine ; 10 h., Que savons-nous de... la musique catalane, par J. Merlet ; 11 h. 30 (S.), Interprètes d'hier et d'aujourd'hui ; 12 h., Folk songs : Chants de marin et de travail ; 12 h. 37, Nos disques sont les vôtres ; 13 h. 30, Les intégrales ;

14 h. 30, Sonorités d'autrefois (Purcell, Monteverdi) ; 15 h. 30 (S.), Musique de chambre : « Douze variations en sol majeur pour violoncelle et piano sur un air de Judas et Macchabée de Haendel » (Beethoven), « Quinze variations et fugue en mi bémol majeur Eroïca » (Beethoven), « Trio pour flûte, harpe et violoncelle » (J.-M. Damase) ; 16 h. 30, Musique à découvrir (Rimsky-Korsakov, A. Tisne) ; 17 h. 30 (S.), Les secrets de l'orchestre : « Concerto no 3 en mi bémol majeur pour cor et orchestre » (Mozart), « Symphonie no 4 en mi majeur » (Brahms) ; 18 h. (S.), En direct de l'hôtel Maynier d'Oppède à Aix. Concert avec le concours de R. Jacobs, haute-contre, contre-ténor, B. Kuijken, flûte traversière, S. Kuijken, violon, basse de viole, W. Kuijken, violon, basse de viole, R. Kohnen, clavecin : « Suite en ré » (W. Lawes), « Fantasia en sol » (J. Jenkins), « Fantasia pour flûte seule » (Telemann), « Mi palpita il cor » (Haendel) ; 19 h. 5 (S.), Invitation au concert ; 19 h. 30 (S.), Le club des jazz ;

20 h. (S.), Dîner-concert : « Bourrée fantasque » (Chabrier), « Impromptu » (Pierné), « Prélude à l'après-midi d'un faune » (Debussy) ;

20 h. 30 (S.), Musique ancienne. Radio-Brême présente un « Carmina Burana » (anonyme), par le Studio de musique ancienne de Munich ; 21 h. (S.), Aix-en-Provence. Duo de pianos Billard-Azaïs : « Sonate en sol » (J.-Ch. Bach), « Variations thème de Paganini » (Lutoslawski), « Lindaraja » (Debussy), « Trois danses slaves » (Dvorak), « Sonate en fa opus 34 » (Brahms) ; 23 h. (S.), Reprises symphoniques : « Suite pour orchestre à cordes » (A. Casanova), « Symphonie du tiers-monde » (H. Tomasi) ; 24 h. (S.), Molto cantabile ; 1 h. 30 (S.), Molto cantabile.

● FRANCE-INTER

Voir émissions régulières.

Inter-Variétés · 20 h. 15, « Jack », d'A. Daudet (1), adapt. R. Brest (réal. J. Rollin-Weisz) ; 21 h. 15, Tous mélomanes ; 22 h., Moisson d'exil ; 22 h. 30, Jazz en liberté.

LES TÉLÉVISIONS PÉRIPHÉRIQUES

Lundi 1er juillet

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Mandrin ; 21 h. : *la Bataille de France*, film de D. Costelle.

TELE - MONTE - CARLO : 20 h., Voyage au fond des mers ; 21 h., Les cinq lettres ; 21 h. 10, *Un si doux visage*, film d'O. Preminger.

TELEVISION BELGE : 20 h. 15, *Train de nuit*, dramatique ; 21 h. 55, Le bon temps.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 15, Tour de France ; 20 h. 30, Jean Rostand ; 21 h., Chapeau melon et bottes de cuir ; 21 h. 50, Les conteurs.

Mardi 2 juillet

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Les primitifs ; 21 h., *Barcim*, film de J. Stelli.

TELE - MONTE - CARLO : 20 h., Daktari ; 21 h., Les cinq lettres ; 21 h. 10, *Sur le banc*, film de R. Vernay.

TELEVISION BELGE : 20 h. 15, Les secrets de la mer ; 21 h. 5, *Dernier atout*, film de J. Becker.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 15, Tour de France ; 20 h. 30, Deux ans de vacances ; 21 h. 25, Plateau libre.

Mercredi 3 juillet

TELE-LUXEMBOURG : 19 h. 20, Football ; 21 h. 20, *Frontière dangereuse*, film de K. Annakin.

TELE - MONTE - CARLO : 20 h., L'homme à la valise ; 21 h., Les cinq lettres ; 21 h. 10, Aventure en Irlande, film d'A. Pierson.

TELEVISION BELGE : 19 h. 20, Football ; 21 h. 20, Jason King ; 22 h. 15, Football.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 19 h. 20, Football ; 21 h. 15, *L'homme et la cité* ; 22 h. 5, Tour de France ; 22 h. 15, Football.

Jeudi 4 juillet

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., La brigade des maléfices ; 21 h., *Deux ou trois choses que je sais d'elle*, film de J.-L. Godard.

TELE - MONTE - CARLO : 20 h., Les incorruptibles ; 21 h., Les cinq lettres ; 21 h. 10, *les Lumières du soir*, film de R. Vernay.

TELEVISION BELGE : 20 h. 20, *le Trésor de la Sierra Madre*, film de J. Huston ; 22 h. 15, Le carrousel aux images.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 15, Tour de France ; 20 h. 30, Destins ; 21 h. 50, La révolte des Haïdouks.

Vendredi 5 juillet

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Evasions célèbres ; 21 h., *la Conjuration des Borgia*, film d'A. Racciopi.

TELE - MONTE - CARLO : 20 h., Le Saint ; 21 h., Les cinq lettres ; 21 h. 10, *la Patrouille perdue*, film de J. Ford.

TELEVISION BELGE : 20 h. 15, Destins ; 21 h. 30, Vivre en Wallonie.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 15, Tour de France ; 20 h. 30, Marcel Pagnol ; 21 h. 25, Simple police ; 21 h. 50, Reflets ; 22 h. 15, Plaisirs du cinéma.

Samedi 6 juillet

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Les incorruptibles ; 21 h., *Hold-up à Londres*, film de B. Dearden.

TELE - MONTE - CARLO : 20 h., Le grand Chapparral ; 21 h., Les cinq lettres ; 21 h. 10, *Oh, que mambo !*, film de J. Berry.

TELEVISION BELGE : 20 h. 20, *Bruno, l'enfant du dimanche*, film de L. Grospierre ; 21 h. 35, Chansons à la carte ; 22 h. 30, Football.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 20, Tour de France ; 20 h. 35, Les secrets de la mer ; 21 h. 25, Entretiens ; 22 h. 15, Tennis.

Dimanche 7 juillet

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Les Monroe ; 21 h., *les Héritiers*, film de J. Laviron.

TELE - MONTE - CARLO : 20 h., Ma sorcière bien-aimée ; 20 h. 25, Jeux ; 21 h. 10, *Paris coquin*, film de P. Gaspard-Huit.

TELEVISION BELGE : 20 h. 20, Marcel Pagnol ; 21 h. 5, Les sentiers du monde ; 22 h. 10, Football.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 19 h. 55, *Pilote du diable*, film de S. Heisler ; 21 h. 35, Football.

Lundi 8 juillet

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Mandrin ; 21 h., *la Bataille d'Angleterre*, film de D. Costelle.

TELE - MONTE - CARLO : 20 h., Voyage au fond des mers ; 21 h., Jeu ; 21 h. 10, *Du silence et des ombres*, film de R. Mulligan.

TELEVISION BELGE : 20 h. 15, *le Mari de ma femme*, théâtre.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 20, Jean Rostand ; 20 h. 45, Chapeau melon et bottes de cuir ; 21 h. 35, Les conteurs.

IDEES

LA PHILOSOPHIE *par Jean Lacroix*

LE SENS DE LA TRANSCENDANCE

L'ŒUVRE de Levinas, l'une des plus importantes et des plus originales de ce temps, se poursuit en se précisant et en s'approfondissant : elle suffit à prouver que la philosophie peut se renouveler sans cesser d'être philosophie. Interprète de Husserl et de Heidegger, il a passé par eux et, s'il les contredit aujourd'hui, il n'en revendique pas moins « l'esprit de la philosophie husserlienne ». Sa pensée est à la fois métaphysique et anti-ontologique : elle est une quête — on pourrait presque dire une expérience — non pas de l'étant ni même de l'être au sens heideggérien — qu'il appelle essence — mais de la transcendance, entendue en un sens particulier, comme au-delà de l'étant et de l'être. En 1962, sa thèse *Totalité et Infini* montrait comment cette transcendance est éprouvée dans la relation à autrui, c'est-à-dire dans l'expérience morale, qui est expérience de l'autre en tant qu'autre. Cette relation n'unit pas des termes qui se complètent, mais qui se suffisent et cependant s'appellent — qui s'appellent comme autres. L'infini de l'être dépasse la totalité de l'être, ainsi que le montre la subjectivité, ce fait étonnant de contenir plus qu'il n'est possible de contenir. Elle est l'inenglobable, la transcendance même. Le nouveau volume, *Autrement qu'être ou au-delà de l'essence*, a précisément pour but de dégager le sens précis de cette transcendance, qui s'enlise dès qu'on la réduit à l'être.

Ce qui éclaire sans doute le mieux la pensée de Levinas, c'est la distinction, voire l'opposition qu'il établit entre le besoin, qui peut être pleinement satisfait, au moins momentanément, et le désir, que « le désirable ne comble pas, mais creuse au contraire, le nourrissant en quelque sorte de nouvelles faims ». Le Désir est essentiellement Désir de l'Autre, il trouve sa perfection dans le Désir du Tout Autre. Il est toujours risque : dans tout amour, à moins de ne pas aimer d'amour, il faut se résigner à ne pas être aimé. L'ingratitude même n'est pas proprement une non-réponse : elle signifie plutôt l'altérité de l'Autre, qui m'attire sans jamais m'assouvir. L'Autre se révèle comme ce qui ne se révèle pas, commente Derrida, et cette non-révélation, cette transcendance, est ce qui accroît sans cesse ma faim de révélation. Il n'y a pas de fin, pas de terme : le Désir de l'Autre ne viendra jamais, comme un besoin, s'éteindre dans un bonheur. On ne peut donc d'aucune manière l'englober dans un système, quel qu'il soit. La quête de la transcendance ne peut être qu'une quête de son sens, puisqu'elle ne consiste pas dans un *être autrement*, mais dans un *autrement qu'être* : le sens ne se mesure pas à l'être, c'est l'être qui se détermine à partir du sens.

* * *

Ainsi la transcendance ne peut être découverte que sous les espèces de la subjectivité, en tant qu'elle n'est pas objet d'une intentionnalité mais surgissement dans le sentir. L'analyse de la sensibilité est doublement importante, et parce qu'elle commande tout le livre et parce qu'elle en constitue la partie la plus neuve et la plus originale. Même sous sa forme la plus élémentaire, la sensibilité n'est jamais seulement intentionnalité, visée de quelque chose. La vision la plus simple ne s'épuise pas dans une ouverture, dans une connaissance. Des expressions comme « jouir d'un spectacle » ou « manger des yeux » ne sont pas purement métaphoriques. La jouissance est un moment inéluctable de la sensibilité, et c'est par là qu'elle est à l'origine de l'art. Il n'y a pas équivalence entre le psychique et l'intentionnel. L'immédiateté du sensible est celle de sa jouissance et de sa frustration. Ce qui explique qu'il soit vulnérable. Cette vulnérabilité, saisie dans sa source même, est celle de la proximité de l'Autre. La relation à l'autre n'est pas le résultat d'un engagement : elle est pré-originelle. La proximité dérange le temps remémorable : elle est cette diachronie réfractaire à toute synchronisation, un instant déphasé par rapport à l'écoulement originel, une coupure, une « diachronie transcendante ». Ce n'est pas un repos mais une inquiétude, le lieu du non-lieu, si l'on peut dire. Le sujet étranger, extérieur, autre approche. C'est la naissance même de la signification au-delà de l'être. Le paradoxe doit s'exprimer dans sa réalité provocante : c'est en tant qu'*alienus* — étranger et autre — que l'homme « n'est pas » aliéné. La conscience du prochain est seconde, ce qui est premier c'est son obsession. La subjectivité n'est pas préalable à la proximité, c'est la proximité même. Dans cette proximité, le prochain apparaît comme visage. Antérieurement à toute parole, à tout Dit, il est apparition, exposition : il ne fait pas signe, il s'expose. La façon dont il apparaît est une comparution. Si le Dit signifie le Dire, le Dire a encore une signification antérieure au Dit et que celui-ci n'exprime pas. Aucun Dit, aucune parole, n'égale la sincérité première, intemporelle du Dire, n'est adéquate à la véracité d'avant le vrai, à la véracité de l'approche. La Sincérité absolue, transcendante, c'est le Dire, avant tout Dit, l'approche antérieure à la parole et à la conscience même.

Que signifie donc le Dire indicible ? Il est cette apparition qui est comparution, cette communication avant la communication et qui est condition préalable de toute communication, la responsabilité pour autrui. La proximité, en tant que suppression de la distance, supprime la distance de la parole, du Logos, de la « conscience de » : c'est la naissance de la signification au-delà de l'être. Le sujet s'affecte sans que la source de l'affection se fasse thème de représentation. C'est dans une responsabilité qui ne se justifie par aucun engagement préalable que se dessine la structure méta-ontologique et méta-logique de la proximité, de cette relation à autrui où la conscience est atteinte sans savoir ce qui l'atteint. La subjectivité se révèle dans cette expérience éthique qu'est l'obsession d'autrui. La responsabilité dans l'obsession est une responsabilité du moi pour ce que le moi n'avait pas voulu, c'est-à-dire pour les autres. C'est proprement la *substitution* du moi aux autres. Aussi la principale étude de ce livre, après *Sensibilité et Proximité*, s'intitule-t-elle *la Substitution*. Le « Je » signifie : « me voici » répondant de tout et de tous. Telle est la donnée première : la fraternité humaine antérieure à la liberté même. Le moi n'est pas un étant « capable » d'expier pour les autres : il est cette expiation originelle. Le soi-même c'est la bonté : il est comme revêtu de cette bonté qui le lie au Bien caché. Malgré les différences évidentes, on ne peut s'empêcher de penser à Rousseau, car c'est peut-être aussi la signification ultime et profonde de sa pensée. La situation éthique de l'homme surgit avant la distinction du Bien et du Mal. Ce que Rousseau ne nierait sans doute pas, puisqu'elle est liée pour lui à cette Bonté qui précède le libre choix de la vertu et de la méchanceté, et qui subsiste fondamentalement, quelle que soit l'option. Mais avec Levinas il faut aller jusqu'à la bonté du Bien avant l'être.

* * *

On comprend par là que le problème de la transcendance de Dieu et celui de la subjectivité irréductible à l'essence, à l'être, vont de pair. Toute la quête de Levinas est celle d'un Dieu transcendant, c'est-à-dire non contaminé par l'être. Ce Dieu ne saurait être prouvé. Toute preuve, le ramenant à la pensée, à l'intentionnalité de la conscience, en fait un *être autrement*, non un *autrement qu'être*, et donc nie sa transcendance. Il n'y a pas de Dit de Dieu. On peut seulement rencontrer sa transcendance en rencontrant cette transcendance d'autrui que nous révèle son visage : l'ordre personnel auquel nous oblige le visage est au-delà de l'être. C'est en ce sens que vont de pair la trancendance de l'Autre et la transcendance du Tout Autre. Ce qui ne signifie pas que le visage humain soit la révélation du Dieu sans visage ni même qu'il en soit le signe. Il vaut mieux parler de *trace*. Ce qui commande dans le visage de l'Autre, c'est la trace d'un infini qui ne saurait être visé : l'Infini laisse la trace de son impossible incarnation et de sa démesure dans ma proximité avec le prochain. On peut certes parler de la Gloire de l'Infini, mais elle n'existe que par la subjectivité, par l'aventure humaine de l'approche, par la substitution à l'autre, par l'expiation pour l'autre. L'au-delà de l'être — le nom de Dieu — ne se laisse pas emmurer dans les conditions d'une énonciation, d'un Dit. Il ne se révèle que dans l'énigme de l'extrême proximité du prochain, de notre responsabilité originelle pour lui. C'est dans la seule transcendance de l'autre que l'on peut découvrir — ou contester — la trace de la transcendance du Tout Autre.

Tout l'effort de Levinas consiste à signifier, à évoquer dans un Dit un Dire indicible. Il s'agit toujours de remonter à cet en-deçà à partir de la trace qu'en garde le Dit, où tout se montre. Si tout ce qui est dit porte sur l'être, ce n'est cependant pas l'ontologie qui suscite le sujet parlant. La signification du Dire va au-delà du Dit. C'est cette signification propre du Dire, en deçà de la thématisation du Dit, qu'a voulu montrer Levinas. Il n'est donc pas étonnant que son langage soit comme obligé de se tordre sur lui-même pour exprimer ce qui est au-delà de lui. Le langage de ce livre, c'est proprement le langage de la trace. Il est aussi difficile qu'évocateur. Le plus bel hommage qu'on puisse lui rendre est de reconnaître que, dans cette thématisation qu'est la philosophie, c'est bien toujours le sens et la trace de la transcendance qui se révèlent sans jamais s'épuiser.

★ *Autrement qu'être ou au-delà de l'essence*, par Emmanuel Levinas, un volume de 233 pages, édit. Nijhoff, 1974. Sur *Totalité et Infini*, cf *le Monde* du 19 janvier 1963.

Généalogie

UN ÉLÉMENT SOUHAITABLE DU DOSSIER MÉDICAL

IL y a quelques mois, le 24 mars exactement, au cours de l'émission « C'est (toujours) pas sérieux », la première chaîne de télévision a présenté une charge comique sur un médecin paperassier. Un patient a-t-il mal à la tête ? Avant de le soigner, le praticien veut absolument connaître les vaccinations de la grand-mère alors âgée de quatre-vingt-douze ans, retrouver la cause du décès du grand-père mort au Brésil... Et tous les téléspectateurs de rire, à juste titre d'ailleurs.

Chacun de nous croit à la possible transmission de caractères physiques ou moraux des parents à leurs enfants. Assez peu, néanmoins, admettent que le diagnostic d'une maladie actuelle ou potentielle puisse être utilement guidé ou conforté par des antécédents héréditaires. On n'accepte cette idée que pour des cas très particuliers et très limités.

Le diabète et l'hérédité

Les assurances sur la vie, cependant, et depuis leur création, demandent au proposant à un contrat de nombreux renseignements médicaux sur ses père, mère, frères, sœurs, enfants, et sur toutes les autres personnes de sa famille « *atteintes de tuberculose, de cancer, de maladies de cœur, de maladies mentales, d'épilepsie, ou qui se seraient suicidées* ». Les assureurs ne sont pas des rêveurs : s'ils ont demandé cela il y a plusieurs dizaines d'années et s'ils continuent à le faire, c'est parce qu'ils y croient.

Qu'en est-il des médecins ? Depuis cent cinquante ans environ, les maladies acquises sont étudiées et classées avec minutie : ce n'est cependant que depuis une trentaine d'années, semble-t-il, que l'étude des maladies constitutionnelles commence à être abordée de façon systématique. Pour cela, il faut s'appuyer en premier ressort sur l'examen généalogique de la famille du malade.

Actuellement, pour la plupart des médecins, l'examen d'un patient n'est pas confronté à l'étude systématique de toute sa famille (le temps manque...). Le diagnostic correct d'une maladie n'est donné que quand les symptômes sont suffisamment apparents. Cela peut laisser des séquelles qui n'auraient pas existé si le traitement avait été plus rapide, or, dans certains cas, la recherche du diagnostic est facilitée par la connaissance des maladies familiales.

Le diabète, par exemple, est une des maladies métaboliques où l'étude de l'hérédité est particulièrement intéressante. Avant l'apparition des symptômes, le trouble métabolique exerce, en effet, un dommage sur le système vasculaire (rétinite diabétique en particulier). Ainsi, en février dernier, le docteur J., spécialiste parisien des maladies de la nutrition, reçoit un malade — appelons-le V. Celui-ci lui est envoyé par un dermatologue, le docteur S., que le patient venait de consulter après bien d'autres pour une staphylococcie cutanée. Depuis 1965, alternaient chez lui accidents dermatologiques, rémissions et rechutes. La recherche du sucre était négative. Le précédent médecin avait donc éliminé le diabète. Le docteur S., lui, apprenant par l'interrogatoire de V. que le grand-père de celui-ci était diabétique, l'avait cependant adressé au docteur J. pour suspicion de diabète. Des tests biologiques plus poussés (hyperglycémie provoquée) ont alors montré l'existence indiscutable d'un diabète dont le traitement a permis la guérison des troubles cutanés. Malheureusement, l'examen du fond de l'œil a révélé des lésions déjà évoluées.

Informer les parents

La myopathie est également héréditaire. Sans doute n'a-t-elle pas actuellement de traitement efficace, tout au plus peut-on en retarder l'évolution (repos fréquent, bains chauds afin de dilater les vaisseaux sanguins). Enfin, objectera-t-on, les symptômes sont si nets dès l'apparition de la maladie qu'il n'y a pas d'ambiguïté possible du diagnostic... Peut-être, mais la maladie est pourtant déjà là et est décelable dès les origines à l'aide d'un examen très poussé lorsque rien ne s'est encore manifesté visiblement. Peut-être la médecine saura-t-elle la soigner dans quelque dix ou vingt ans... et les soins sont toujours plus efficaces s'ils sont donnés au tout début d'une affection.

Mais l'incitation donnée au praticien d'approfondir ses examens dans une direction particulière indiquée par les maladies de la famille ne peut guère se justifier que sur les deux ou trois dernières générations, m'a-t-on répliqué. La médecine n'était pas encore assez développée, il n'y a guère, pour qu'elle permette de connaître réellement les maladies des aïeux, quand bien même on en a retrouvé la trace.

Cela est assez vrai actuellement. N'est-il pas souhaitable cependant que soient notées dès maintenant par de nombreux généalogistes amateurs toutes les données familiales qui pourront être utilisées par les médecins de nos enfants et petits-enfants ? De plus, certains renseignements sont déjà parfaitement valables : les origines géographiques, les indications de consanguinité, la simple constatation d'une série de décès prématurés... C'est ainsi, en prévision des générations à venir, que, voici une décennie, la Fondation nationale des Etats-Unis a décidé de faire porter tous ses efforts sur la lutte contre les maladies malformatives, qu'au C.H.U. de Lyon, en juin 1964, fut créé un « service central de génétique », que des « conseils génétiques » spécialisés sont établis en différents endroits, en particulier à l'hôpital des Enfants malades de Paris, depuis plus de vingt-cinq ans...

Ces services s'efforcent d'informer les parents sur les risques réels ou peu probables que courrait un éventuel enfant à venir, lorsqu'il y en a eu un premier malvenu, ou lorsque l'un des conjoints souffre lui-même d'une affection qu'il craint héréditaire, ou encore lorsque l'on a appris l'existence de tares dans une des familles. Ils étudient les données de consanguinité révélées avec inquiétude par les parents de futurs époux... Ils abordent également les cas de stérilités et d'avortements précoces.

Leur méthode consiste tout d'abord à vérifier si les maladies qui ont pu être indiquées sont bien héréditaires. Ils étudient alors la santé des père et mère des consultants, de leur fratrie, de leurs autres enfants (s'il y en a), de leurs oncles et tantes et des enfants de ceux-ci. Ils notent leurs ascendants aussi loin qu'il est possible... (plus de trois mille dossiers généalogiques ont été ainsi établis et répertoriés par le Service central de génétique de Lyon). La réponse aux problèmes des consultants se trouve alors infiniment facilitée.

Ces enquêtes familiales ne se limitent pas là. Elles conduisent à la démogénétique et sont aidées par celle-ci. Mon ami, le pédiatre ébroïcien V., par exemple, m'a dit tout récemment qu'il demande toujours aux parents d'un jeune enfant s'ils ont une ascendance bretonne, spécialement de Pont-l'Abbé, et que, s'il en est ainsi, il fait faire une radiographie des hanches de l'enfant. Le pays « bigouden » est, en effet, la « pépinière » de la luxation héréditaire du toit du cotyle.

Il est évident qu'aucun médecin ne peut se fier aux données médicales recueillies par un amateur, sans en vérifier tous les éléments. Cependant, les recherches sur les lieux et dates de la filiation elle-même sont laborieuses : naissances de tous les membres d'une même fratrie (morts-nés et morts en bas âge compris), mariages et remariages, décès (éventuellement accidentels et parfois en un lieu éloigné d'où la transcription n'a pas été effectuée).

Un grand-père daltonien

D'autre part, l'hérédité véritable est masquée en partie par la transmission des situations économiques, culturelles..., les renseignements sur le niveau de vie, sur l'intelligence qui se révèle à travers les réalisations, sur le dynamisme que supposent les activités civiles ou militaires et, en général, toutes les données qu'un bon généalogiste amateur recueille sur sa propre famille sont également l'objet d'une recherche longue et coûteuse. Cependant, le chercheur amateur est profondément motivé. Sa sincérité est prouvée par la longueur de ses recherches, par les points où il n'a pu, jusqu'à présent, aboutir. Il ne mettrait pas des années et n'aurait pas des références de tout côté s'il voulait écrire un roman. Enfin, il ne lui manquerait aucun renseignement...

Bien sûr, il peut se tromper, mais le spécialiste vérifie ses travaux avec facilité et rapidité et, même tels quels, ceux-ci peuvent inviter le médecin traitant à un examen médical précis sur un point particulier qu'il n'aurait pas forcément envisagé aussitôt (phénylcétonurie, par exemple).

Il semble donc que la recherche généalogique effectuée par des amateurs de plus en plus nombreux ne puisse qu'être accueillie avec faveur par tous les praticiens. En tout cas, Louis M... n'aurait pas orienté toute ses études secondaires vers l'Ecole navale (il fut refusé à l'examen médical pour daltonisme) s'il avait su que l'un de ses grands-pères était daltonien. Il est vrai que ce dernier avait un caractère difficile et que ses erreurs dans l'appréciation des couleurs avaient été mises au crédit de son goût du paradoxe...

PIERRE CALLERY.

BLANCS SUR FOND NOIR

(Suite de la page 9.)

Et aujourd'hui même, si par hasard une manifestation violente — et fatalement raciale — agite les trottoirs de Fort-de-France, un « béképays » qui y serait fortuitement plongé a, dit-on, plus de chances de (bien) s'en tirer par une boutade en créole qu'un « béké-métro » — c'est-à-dire vous et moi.

Et pourtant ! L'idéologie que l'on entend susurrer dans les salons békés ferait sourire comme une curiosité paléolithique s'il ne s'agissait d'injustice. Quelque chose comme du Scarlet O'Hara mélangé à du Gobineau et mis en scène par Labiche. Réflexion d'une dame : « *Vous allez en Guyane ? Mais comment allez-vous faire, là-bas il n'y a pas de « société » (c'est-à-dire de békés).* Réflexion d'un homme : « *Je n'ai jamais été gaulliste. De Gaulle était communiste.* »

Bon ! Les békés ne sont plus qu'une classe fantôme, un colloque de « zombis » de l'histoire, condamné à l'effacement progressif et très provisoirement détenteur des attributs du pouvoir. Aux Antilles, c'est une évidence, les forces vives, la jeunesse, l'énergie, la culture même sont désormais noires ou mulâtres. Il reste tout de même une question ambiguë concernant l'avenir martiniquais : qu'adviendra-t-il des békés ? Ils sont, malgré tout, les « premiers occupants » de la Martinique, arrivés avant les Noirs. Et ce ne sont pas les derniers à revendiquer leur « *antillanité* » face à des fonctionnaires métropolitains qu'ils dédaignent tout autant que les Noirs. « *Nous ne voulons pas chasser les békés*, disent volontiers les militants antillais, *car ils sont ici chez eux. Nous voulons les remettre à leur place.* »

Mais des élus un peu plus radicaux, comme M. Marie-Jeanne, le jeune et bouillant maire de Rivière-Pilote, partisan de l'indépendance, secoue la tête : « *Les békés ne sont pas vraiment antillais. C'est une bourgeoisie cosmopolite qui, aujourd'hui, investit sa fortune à l'étranger. Jamais en Martinique. Ils partiront d'eux-mêmes.* »

Ce n'est pas sûr. N'empêche qu'en 1974, pessimistes ou pas, patriotes ou pas, les békés achètent beaucoup. Ailleurs... Le blanc est déjà en solde à Fort-de-France.

JEAN-CLAUDE GUILLEBAUD.

CORRESPONDANCE

L'encyclopédie Hachette et l'éducation sexuelle

Après la publication dans le Monde *daté du 16-17 juin d'un article intitulé* « Education sexuelle . *Suaviter in modo* », *M. Philippe Schuwer, directeur adjoint du département Jeunesse-albums de la Librairie Hachette, nous apporte les précisions suivantes :*

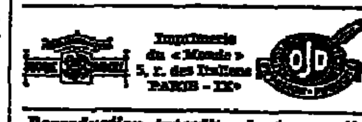
Les cinq volumes publiés sous le titre « Encyclopédie de la vie sexuelle » n'ont jamais été présentés, de façon directe ou indirecte, comme des cours. Nous les avons toujours destinés aux adultes, aux parents afin qu'ils puissent répondre aux questions des enfants et adolescents.

Vous avez dû remarquer également que nous avions, dans les volumes des 7-9 ans et 10-13 ans, placé une fiche d'avertissement qui rappelle que « *le dialogue entre les parents et l'enfant demeure une nécessité impérieuse* ». Ces intentions, du moins nous l'espérons, sont clairement exprimées.

Ce qui nous permet de réaffirmer, de façon catégorique, que nos ouvrages n'ont jamais été des manuels scolaires ou des cours, mais bien des livres d'éducation sexuelle destinés aux adultes et utilisés par eux. Il est bien évident que votre citation de M. André Jozan : « Il veut bien qu'on parle de la masturbation et de l'homosexualité dans le livre du maître, mais pas dans celui de l'élève », sans aucun commentaire critique, prête à une regrettable confusion.

Vous pouvez également noter que les livres sont parus au département Jeunesse-Albums et non au département des Classiques de la Librairie Hachette, seul responsable des publications scolaires.

Edité par la S.A.R.L. le Monde
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration.

SOCIETE

TÉMOIGNAGE — Une journée au bureau d'aide sociale d'un arrondissement de Paris

DÈS que vous passez la double porte grise, les lieux vous glacent. Ancien commissariat de police de l'arrondissement, cette aile de la mairie a recueilli dans ses locaux désaffectés le BAS, « Bureau d'aide sociale, nième section de Paris ». C'est un lieu dénué de la moindre poésie, tout de guingois. C'est un abîme, un trou sans fin de la misère, un trou sans fond qui mène à l'abattoir. Le bureau d'aide sociale, c'est le dernier recours avant le néant.

On vous convoquera...

Un jeune garçon est arrivé ce matin, l'air décidé. Chemise à fleurs, blouson de cuir, cheveux mi-longs bien coupés, des yeux clairs, des mains immobiles. Il a tendu à l'huissier l'intérieur de sa veste. Puis, d'un geste un peu gauche, il a demandé qu'on prenne ses papiers dans sa poche.

« *J'ai perdu ma carte d'invalidité*, a-t-il dit. *On me l'a délivrée ici, il y a quatorze ans. J'ai déposé une déclaration de perte au commissariat. Et j'ai besoin de cette carte pour un travail que l'on va me faire faire.* »

La voix est nette, bien timbrée, c'est la voix de quelqu'un qui sait où il va.

« *J'ai rendez-vous au ministère. Pouvez-vous me donner un papier attestant que j'ai bien eu cette carte ?* »

C'est un problème unique. Jamais cela n'était arrivé. La jeune Noire du guichet de l'aide légale a baissé la tête ; la demoiselle à la perruque grise de l'aide médicale à domicile et la Berrichonne de la caisse ont regardé ailleurs. La secrétaire du patron n'était pas là et le vendredi n'est pas le jour de réception de M. le directeur.

Donc : « On vous convoquera », a répondu l'huissier, faute de mieux. Protestation du jeune homme :

« *Je suis infirme à 100 %. Je ne demande rien d'autre qu'un papier prouvant que ma carte a bien été délivrée ici.*

— Revenez. Nous, vous savez... »

Un peu plus tard, le jeune homme est revenu. On l'avait oublié.

« *C'est simple*, a-t-il dit. *Il doit y avoir une trace de ce dossier. C'est cet après-midi que j'en ai besoin.*

— Pour ça, fait l'huissier, des archives, il y en a ! Il y en a même plein le bureau du directeur.

— *Je veux voir M. le directeur.*

— Il ne reçoit pas. Ce n'est pas son jour.

— *Je reviens de la mairie et l'on m'a dit de le faire demander.*

Ses mains sont claires et immobiles, bien que ses bras s'agitent, et l'on devine que ses jambes également possèdent quelque bizarre particularité.

« Eh bien, remplissez ce formulaire, je vais voir si... »

L'huissier prend la feuille et s'en va vers le bureau directorial.

« Non, il est occupé. Revenez ! Revenez un matin.

— *C'est tout de même étonnant*, fait le jeune homme, *qu'un directeur d'un bureau d'aide sociale ne reçoive que deux fois par semaine, une heure.* »

En effet, un petit écriteau à la porte précise que M. le directeur ne reçoit que le mercredi et le jeudi de 10 à 11 heures.

Le jeune homme est revenu à l'heure dite. Il est resté debout, une heure, deux heures. Puis il est revenu derechef l'après-midi. Il voudrait savoir ce qu'il doit faire. On a tout de même téléphoné pour contrôler ses dires. La direction générale, la D.G.A.S., possède en effet le numéro de la carte. Mais rien de plus. Cette carte a bien existé.

« *Je reviendrai* », dit le jeune infirme pour la troisième fois.

De ses mains, qui sont de très fines prothèses, il écrit alors une lettre à M. le directeur. Il écrit sur le rebord du guichet, pour protester. M. le directeur est passé, et il s'est levé pour lui parler, pour lui demander.

« Non, je n'ai pas le temps. Non. Je ne peux pas vous recevoir. On vous convoquera... »

Dix jours, un mois, deux peut-être, on ne sait pas...

La carte gratuite

Dans ce « petit » arrondissement, on compte quelque trois cents à quatre cents âmes en difficulté. Quatre cents pauvres et infirmes, quatre cents vieux, quatre cents ouailles à secourir.

La R.A.T.P. fait courir ces temps-ci beaucoup de ces vieillards. Un voyage, ça coûte cher. Et les douze tickets qu'on leur alloue par trimestre, en fin de compte, c'est peu.

La R.A.T.P. a envoyé à chaque personne âgée une belle et longue lettre lui promettant la gratuité. Alors, on est accouru au BAS, vaille que vaille. Même les handicapés. Il y en a qui n'ont jamais pris le métro de leur vie et qui ont demandé à leur assistante sociale de leur obtenir cette carte.

Déception : seuls les ressortissants du Fonds national de solidarité ont droit à la carte. Pour les autres, la décision vient seulement d'être prise, vendredi 28 juin, par le Conseil de Paris. La carte gratuite se décompose en trois parties. Puzzle magnétique, magique, pour certains. Il y a la carte proprement dite, avec photo. La photo, encore une histoire ! La plupart des femmes donnent des photos où le visage ne ressemble en rien à celui qui tremble devant le guichet. L'huissier plaisante : « *C'est la photo de votre première communion, celle-là ? Vous n'y pensez pas ! Allez vite vous en faire faire une autre.* »

Cela vaut bien la dépense, pour pouvoir prendre le métro autant de fois que l'on voudra. Mais, pour des mains malhabiles, il faudra apprendre à mettre le bon côté de la carte dans la machine correspondante : sans cela c'est la catastrophe. Si ces personnes se trompent, la machine est impitoyable : le ticket de plastique, perforé, devient inutilisable. Alors, elles reviennent, tristes et décontenancées. Et l'on renvoie tout le monde à la R.A.T.P.

« C'est bien fait. *Ils* n'ont qu'à faire attention ! » dit la préposée.

On les reconvoquera. Cela prendra du temps.

La mère célibataire

Elle est mère célibataire sans jamais avoir été l'enfant de personne. C'est une plaquée de naissance. Elle a continué. Elle est là, toute douleur rentrée. Nerfs et peau sèche tendus à craquer. Elle est arrivée au BAS comme tous les jeunes, à bout de ressources.

Elle s'assied, entre une vieille femme et un infirme. Elle fait sauter son enfant sur ses genoux. Elle le cajole, lisse la robe de velours noir garnie de dentelle de la fillette. Elle est venue au BAS hier, elle est venue avant-hier, elle reviendra dans trois jours. Elle n'a plus d'argent. Demain, l'hôtelier chez qui elle loge la mettra dehors. Elle doit aligner les 25 francs de l'hôtel, chaque jour.

« *Vous n'avez pas reçu votre convocation ?*

Elle aura son « secours exceptionnel », mais quand ? Demain, après-demain ? Elle veut savoir.

— *Vous ne pouvez donc pas travailler ?*

— Non, je ne peux pas.

Elle pleure des larmes de rage.

— *Elle a pourtant la force de venir jusqu'ici !* », marmonne la vieille demoiselle au guichet.

Elle ne peut pas travailler. Elle ne peut rien faire d'autre que de pomponner sa fillette. Elle est dans une mauvaise passe, c'est tout.

Des enfants, elle en a deux autres, « à la campagne ». Ils sont loin d'elle. Ils sont bien portants : deux ans, trois ans. La dernière, la fillette qu'elle berce, poids lourd qui l'emporte. Débile ? Non, mais quelque chose ne fonctionne pas bien quelque part. Mettre son enfant à la crèche, s'en séparer ? Jamais !

L'enquêteur ne veut rien savoir. L'enquête n'ira pas plus loin. Son secours, elle l'aura bien sûr, mais elle n'en aura qu'un. Il n'y a pas de raison. « *Elle n'a qu'à travailler.* »

On n'est pas des psychiatres au BAS, ni même des psychologues, et l'unique assistante sociale fait tout ce qu'elle peut. Elle a trois cents dossiers sur les bras, trois cents visages, trois cents corps. Elle et ses aides ménagères.

Les aides ménagères sont six en tout. Elles se partagent les étages, les courses, le ménage, les lits, les vieillards, les infirmes à retourner, les grabataires, les grognons, les déprimés, les sans-eau, les sans-rien. Et ça recommence. Huit heures, parfois plus, par jour. Les kilomètres à pied, car on ne leur alloue pas le moindre ticket de métro. Mais quoi ? Elles sont jeunes. Elles font également les lettres, les suppliques à M. le maire de ceux qui ne peuvent même plus signer. Elles se retrouvent parfois avec un gâteau confectionné d'une main maladroite et reconnaissante, un vrai pudding de Noël roulé dans du sucre et fait avec des restes de pain.

Ce sont, pour la plupart, des Martiniquaises. Elles sont douces, dociles, souriantes, gaies. Elles ne se plaignent jamais. Ce sont les dernières servantes des pauvres.

Un cas urgent

Urgent. C'est l'Hôtel-Dieu qui téléphone. L'assistante sociale de la mairie a confirmé elle aussi : « Urgent. »

L'homme s'est déjà présenté la semaine dernière. Il était resté un bon moment assis, épuisé, sans rien dire. Il avait attendu que M. l'enquêteur revienne de son enquête.

Puis il est reparti à la mairie. Il lui manquait sa feuille d'état civil. D'où un nouveau coup de téléphone exaspéré de la secrétaire de M. le maire, qui est furieuse.

— *Comment ! Vous le faites revenir encore ! Il est très malade. Il a demandé un secours il y a dix jours. Cela fait déjà trois fois qu'il revient ! Il doit se faire faire une radio à l'hôpital.*

— Mais, il n'est pas en règle avec la Sécurité sociale !

— *Il a fait une nouvelle demande; donc, il est en règle.*

Pour la mairie, il est en règle. Pour la Sécurité sociale, il l'est aussi. Pour la police également. Sur sa fiche d'état civil, on constate qu'il est de nationalité algérienne.

C'est un Algérien, avec une carte de résident français, valable encore dix ans, délivrée par la préfecture de police.

Il est en « invalidité deuxième catégorie ». Sa pension vient de lui être supprimée. Motif : ne s'est pas présenté aux contrôles. Il était parti en Algérie voir sa femme et sa fille. Puis il est revenu parce que, là-bas, on n'avait que 300 francs par mois pour vivre. Et il n'a pas retrouvé sa place. Et il est tombé malade. Il ne peut plus subvenir à ses besoins. Son plus jeune fils payait son loyer, mais il est maintenant dans un sanatorium.

Il sollicite donc l'aide sociale, conseillé par la mairie, un secours exceptionnel pour payer son loyer et une feuille de soins pour se faire radiographier. L'assistante sociale de la mairie lui a réexaminé ses droits à la pension. Alors, il est là et il attend.

Au guichet de l'aide médicale à domicile, la préposée a rempli un beau dossier jaune. Toute sa vie gît là comme une planche d'anatomie sur le rebord du guichet. La demoiselle à la perruque éprouve alors un malaise. Elle tient le certificat médical à la main.

— *Il ne faut rien lui délivrer. Surtout ne lui donnez pas de carnet d'aide médicale. Il n'est pas en règle.*

— Mais c'est une urgence, et la mairie insiste !

Elle fait le geste de se frapper le front.

— *Il faut demander au directeur !*

Monsieur le directeur est absent. Mme la secrétaire n'a pas le temps.

— Faites toujours le dossier.

L'homme attend là, debout depuis une heure, guettant la décision. Il lui faut ce feuillet blanc. Mais, pour le BAS, pour la demoiselle à la perruque, il en va tout autrement. Elle sait, en examinant son certificat médical, qu'il doit être remboursé à 100 % par la Sécurité sociale. On ne peut pas s'en occuper ici.

— Alors quoi faire ? Il a demandé un secours.

— *Bah ! Le secours, cela ne regarde pas l'aide médicale.*

Monsieur l'enquêteur a très bien fait son travail. Le dossier de secours est très bien écrit, classé maintenant dans son petit cercueil de bois, derrière M. l'huissier, avec ces mots : « A surseoir en attendant la décision de la S.S. »

« *Que voulez-vous ?* dit la femme qui porte les dossiers tous les matins à la délégation. *Ils sont tous pareils, ces gens-là. Ils perdent leurs droits en retournant chez eux. Quand on est malade, on ne part pas en vacances. On n'a pas le droit de quitter son arrondissement. Ils sont tous pareils, il y en a plein les hôpitaux. A quelque 30 000 francs par jour de moyenne, comptez donc ce que ça fait. Et qui paye, hein ? Ils viennent en France pour se faire soigner !*

— Mais il est résident français. Et c'est une urgence. On ne peut rien faire pour lui ? Il attend !

— *Dites-lui, dites-lui... qu'on le convoquera.*

— Lui dire qu'on le convoquera dans cinq ou six mois !

— *Vous n'en savez rien, le temps que ça mettra. Vous n'avez pas le droit de donner une date. Car, il y a une « obligation alimentaire », une enquête dans son douar, écrire au ministère des affaires étrangères. Pour savoir si tout ce qu'il a déclaré sur sa famille est exact.* »

L'homme est reparti un peu plus épuisé, les mains vides sans même un peu d'espoir. Il n'a même pas demandé quand il devra revenir. Le dossier est resté sous le guichet. A surseoir en attendant la décision de la S.S.

ANNE-MARIE VRY.

(Publicité)

MANIFESTE DES ANNULATIONS

Tout objet de série, quelle que soit son époque, peut être annulé en noir Peyron anachrome

Tout objet de série, quelle que soit son époque, peut être annulé en noir Peyron anachrome.

Par objet de série j'entends toute chose qui se présente à la vue ou affecte les sens manufacturée à l'unité ou reproduite mécaniquement selon des normes de convention.

Comme objet de série il faut entendre également les objets de relation, instincts, phantasmes, mémoire, opinion, morale, comportement.

Le noir Peyron anachrome est une sensation incolore créée par Claudius Peyron.

Cette sensation incolore est caractérisée par l'absorption totale de tout rayonnement quantique et par la transformation intégrale de l'énergie correspondante en chaleur.

La non-couleur est une chaleur, elle existe dans un espace Peyron que notre mémorisation visuelle est encore habituée à voir en noir animal, noir de fumée, noir de platine, noir de palladium, et non à percevoir comme une sensation incolore Peyron calorifère.

Les annulations ne sont pas restrictives, toute personne peut obtenir une annulation.

Il suffit qu'elle le propose.

Il est possible d'annuler la monotonie quantitative de l'histoire comme il est possible d'annuler une pièce de un centime.

Le seul critère arbitraire dépend de Claudius Peyron.

Si l'objet est ancien, l'acquéreur d'une annulation possible doit fournir à Claudius Peyron un certificat d'authenticité de l'objet et une évaluation récente de sa valeur par un expert agréé.

Trois vues photographiques en couleur de l'objet avant annulation seront fournies également.

Ces preuves seront annexées au certificat d'annulation délivré par Claudius Peyron.

Afin d'annuler la valeur économique et artificielle de l'objet et par compensation de l'erreur commise, l'acquéreur versera à Claudius Peyron le prix de l'évaluation de l'objet.

Si l'objet est actuel, il doit être neuf, l'acquéreur de son annulation possible doit en fournir la facture dont il versera la compensation à Claudius Peyron.

Les photographies trois vues couleur d'un objet actuel ne sont pas nécessaires, l'objet étant suffisamment référencé par sa diffusion quantitative. Sa couleur d'origine peut même être un noir mat industriel classique.

Dans le cas particulier d'objets de relation, l'acquéreur d'une annulation possible remettra à Claudius Peyron un compte rendu dactylographié ou une narration manuscrite.

Les photocopies de ces objets seront versées au dossier annexe. Si une référence de valeur existe pour ces objets de relation l'acquéreur en versera la compensation sinon elle ne sera pas exigée.

Tout acquéreur d'une annulation, une fois l'objet annulé par Claudius Peyron, en noir Peyron anachrome recevra un certificat d'annulation spécifique daté et signé délivré par Claudius Peyron.

A ce certificat d'authenticité seront annexées les preuves antécédentes de l'objet avant annulation.

Certains objets seront sociés sur indications de Claudius Peyron.

Toute prétendue annulation qui ne posséderait pas un dossier annexe dont la référence microfilmée sera conservée en un lieu indiqué sera considérée comme un faux.

Les annulations seront limitées au 31-12 an 1 de l'ère Peyron 31-12-1975.

Passée cette date, les acquéreurs pourront négocier librement leurs annulations qui seront devenues des créations.

ANNULATIONS POSSIBLES	ANNULATIONS IMPOSSIBLES
Un biface acheuléen	— La Vénus de Lespugne
Un cylindre akkadien de caractères cunéiformes	— La déesse d'El Obeid époque d'Uruk
Un pyramidion période ptolémaïque	— La palette de Narmer 1re dynastie
Un Horus en bronze période saïte	— Le Scribe accroupi 5e dynastie
Un Apollon artisanal école de Pergame	— L'Apollon de Ténéa période archaïque
Une vase monochrome époque Song	— La Licorne de Wou-Wei époque des Hans post.
Un buste de Caracalla officiel et répétitif	— Le sarcophage de Cerveteri 6e siècle avant J.-C.
Une Madone en stuc botega de Luca della Robbia	— Un Bozetto en argile par Jacopo della Quercia
Un tableau 17e siècle hollandais scène de genre	— Un portrait par Rembrandt
Une commode en marqueterie par Oeben	— Une table à mécanique inventée par Canabas
Un palais classique par Gabriel	— Un cénotaphe par Ledoux
La 2e guerre mondiale	— Le mariage d'Alexandre et de Roxane
Une analyse douteuse sur un modèle freudien	— Une analyse imaginative par Lacan
Une rivière de diamants de chez Cartier	— Le regard d'Elizabeth Taylor
Un lingot en or numéroté	— Un Bijou en zinc par Giacometti
Un pulseur d'air conditionné split system roi	— Une respiration d'Olivia Hussey
Un appareil magnétoscope National NV 30 40 E	— Le regard d'un chat abyssin
Un ordinateur IBM 370 modèle 195	— Une idée de Claudius Peyron
Un billet de 500 F neuf	— Une médaille en cire par Pisanello
Une arme automatique Colt match 45 MK IV	— Le regard de l'aspic qui tua Cléopâtre
Un appareil photo Nikkormat EL	— La chambre à soufflet de Nicéphore Niepce
Une paire de chaussures de confection de Lobb	— Une paire de chaussures d'Ettore Bugatti
Une automobile Mercedes 450 SLC	— Une Ferrari 312 b monoposto
Une motocyclette Honda 750 four	— Prototype Honda 750 four
Une pendule électronique à quartz Simplex 945-4	— L'horloge à hydrogène de Harvard University
Un engin Matra AS-37	— Une fusée Apollo XI
Un magnétophone Revox A 700	— La voix de Sylvana Mangano

Claudius Peyron, 63, rue du Montparnasse, 75014.

EMPLOI : PAS DE PLACE POUR VOUS...

Reprendre une vie normale

« *Je suis*, dit cette lettre de lecteur, *à la recherche d'un emploi. J'ai écrit à de nombreux employeurs éventuels. Hélas ! Toutes les réponses sont négatives. J'aimerais travailler à l'étranger, dans les Pays-Bas ou en Afrique noire, et j'ai pensé que vous pourriez peut-être m'aider. Je suis passablement découragé, croyez-moi.* »

Un *curriculum vitae* est joint, qui n'explique pas les raisons de ces refus réitérés. Né en 1935, l'homme est licencié en droit, comptable diplômé, parle anglais et espagnol. Il a fait son service militaire au Maroc, au Sénégal et en Algérie, et il en est sorti lieutenant. Il a travaillé onze ans comme rédacteur-comptable dans une grande société mutuelle, quatre années dans d'autres entreprises, toujours dans les services comptables, juridiques ou administratifs. D'ailleurs, il indique : « *Je connais particulièrement la gestion, la comptabilité, le budget des entreprises, le secrétariat et le droit des sociétés.* » Excellente présentation, excellente santé. Pourquoi ne trouve-t-il pas d'emploi ? Où est la faille ?

Reprenons sa lettre. Ah ! voici la clef : « *Je suis en maison d'arrêt pour abus de confiance et chèques, et je pense sortir prochainement. Je désire reprendre une vie normale... Dans mes lettres aux employeurs, je n'ai rien voulu cacher de mon état. Personne ne veut me faire confiance.* »

Que faire, en effet ? Mentir, au moins par omission — et on verra bien. Ou dire la vérité, et se voir partout rejeté...

Pas de recherche hors de l'université

Nous avons reçu la lettre suivante :

On écrit beaucoup sur l'écologie, sur l'environnement, le mot est à la mode. Dans les locaux de la marine de guerre (curieux symbole), le ministère de la qualité de la vie de M. Jarrot succède au ministère de l'environnement de M. Poujade.

Or je possède un diplôme d'études approfondies en écologie. Je vais passer incessamment (1er juillet) une thèse de doctorat d'Etat en écologie, et je suis sans travail.

Le mot « Sahel » a pris un retentissement tragique dans les pages de nos journaux et sur l'écran de nos télévisions. Le monde occidental a découvert la vie des pasteurs bovidiens des marges sahariennes.

Or j'ai effectué, au sein d'une équipe pluridisciplinaire, un programme de recherches sur six ans, de 1968 à 1974, dans la région sahélienne (au Sénégal). L'objet de l'étude de notre équipe était précisément le milieu sahélien, ses ressources alimentaires et leur rapport avec le climat. Et je suis sans emploi.

Paradoxe ? Situation particulière ? Sans doute. Mais mon seul tort fut de quitter les sentiers battus, de tenter l'aventure, à vingt-deux ans, lorsque j'étais frais émoulu des bancs de la faculté. Il faut dire que notre enseignement et notre recherche français ne favorisent guère les initiatives et l'esprit d'invention. Plutôt que de tenter une expérience enrichissante mais hasardeuse, il faut s'accrocher à un endroit, comme l'huître à son rocher.

Dans les pays anglo-saxons, une telle situation ne se produirait pas (du moins avant les périodes de pénuries que nous connaissons). Un chercheur qui a rempli le contrat qui lui a été confié — et je pense avoir rempli le mien — peut assurément trouver d'autres postes. Mais en France, le fonctionnariat de la recherche fige les hommes dans les postes, inamovibles. Le marginal est exclu, ce qui me paraît grave, lorsqu'il est admis que le tempérament de chercheur suppose une certaine dose de liberté d'action et d'esprit, donc d'indépendance.

Je me permets de vous écrire et de vous exposer mon cas, car il me semble exemplaire malgré sa particularité. Il est l'exemple de la situation de la recherche en France : hors de l'Université, hors du C.N.R.S., il n'y a pas de salut. Il n'existe aucun débouché dans l'industrie, dans les postes proches des ministères (protection de la nature, environnement) si on n'est pas diplômé d'une grande école. Une thèse d'Etat n'est, dans ces conditions, qu'une suprême peau d'âne.

MICHEL LEPAGE

EDUCATION

Le syndicat C.G.T. des collèges techniques demande un « plan d'urgence » pour la rentrée

« Des dangers réels menacent l'enseignement technique public » : c'est ainsi que M. Gérard Montant, secrétaire général du Syndicat national des enseignements techniques et professionnels (SNETP - C.G.T.), qui réunit des professeurs de collèges techniques, a exprimé au cours d'une conférence de presse les inquiétudes de son organisation sur la rentrée 1974 et la politique gouvernementale de formation professionnelle.

Le SNETP redoute une « *disparition progressive* » des sections préparant aux certificats d'aptitude professionnelle (C.A.P.), par tarissement des effectifs. « *A la rentrée 1974, il y aura plusieurs milliers de places libres dans les C.E.T.* », a affirmé M. Montant. « *Presque partout, le nombre de candidatures est en baisse* » : dans l'académie de Poitiers, par exemple, il aurait diminué d'un tiers cette année.

Cette diminution, qui se poursuit depuis plusieurs années, est, selon le syndicat, le résultat de causes anciennes : coût des études, retards scolaires (qui font que les jeunes ont hâte de quitter le système scolaire), absence de valorisation de l'enseignement technique (« *La promotion du technique est retournée dans les cartons du ministère* », estime M. Montant). Mais elle est due aussi, pour le SNETP, à « *la politique scolaire du pouvoir* », dont les éléments sont en particulier la création de centres privés de formation d'apprentis (C.F.A.), la loi Royer et la réforme du cycle pratique. Le développement des centres de formation d'apprentis, déjà perceptible dans certains secteurs comme le bâtiment, et de nouvelles formules, comme les contrats « *emploi - formation* », vont, affirme-t-il, détourner de nombreux jeunes de l'enseignement technique. Dans les « *classes préprofessionnelles de niveau* » (C.P.P.N.), loin d'être préparés à une formation professionnelle dans un C.E.T., les jeunes « *attendent leur seizième année pour entrer dans la vie active* », comme dans les anciennes classes pratiques, constate M. Montant. Quant aux « *classes préparatoires à l'apprentissage* », elles ne font, selon lui, que reproduire les « *sections d'éducation professionnelle unanimement condamnées* », et ne sont qu'une « *escroquerie* ».

Dans les collèges techniques publics, selon la S.N.E.T.P., les échecs et les départs en cours d'études (30 à 50 % des effectifs en deuxième et troisième années) sont dus aussi, en partie, aux « conditions de travail » (manque de matériaux, formation insuffisante de nombreux enseignants). Le syndicat s'inquiète en particulier de la diminution du nombre d'élèves-professeurs recrutés dans les écoles normales nationales d'apprentissage (un millier cette année contre quinze cents l'an dernier). Dans toutes ces mesures, il voit l'intention de « *transférer au patronat une partie de la formation professionnelle* ».

Pour enrayer l'« hémorragie » des collèges techniques, le syndicat demande un « plan d'urgence » pour la rentrée scolaire : transformation de toutes les C.P.P.N. et les C.P.A. en classes préparatoires à l'enseignement technique, permettant une mise à niveau scolaire et une orientation professionnelle ; gratuité des fournitures et des cantines dans les collèges ; augmentation de la prime de premier équipement (500 F par an au lieu de 200 F seulement la première année).

Ces mesures devraient être suivies, en 1975, par l'abrogation des articles de la loi Royer instituant le « préapprentissage » ; la construction de plusieurs centaines de collèges techniques et la mise en place de formations nouvelles ; l'amélioration des conditions de travail dans les CET et l'étude d'un système d'allocation scolaire pour tous les élèves.

M. FRANÇOIS TOMAS ÉLU PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE SAINT-ÉTIENNE

Saint-Etienne. — M. François Tomas, maître-assistant de géographie à l'U.E.R. de lettres, vient d'être élu président de l'université de Saint-Etienne. Il succède à M. Pierre-René Gaussin, professeur de lettres. Celui-ci a remplacé à l'Assemblée nationale M. Michel Durafour, ministre du travail, dont il était le suppléant, et il a démissionné de la présidence de l'université estimant cette fonction incompatible avec un mandat de député. Ce n'est qu'au septième tour de scrutin que M. Tomas a pu réunir les deux tiers des suffrages nécessaires à son élection. Il a obtenu 52 voix sur 67 votants. Il est âgé de trente-cinq ans.

[Né à Manresa (Espagne), M. Tomas a fait ses études à Saint-Etienne, où ses parents s'étaient réfugiés, puis à l'université de Lyon. Reçu premier à l'agrégation de géographie, il a été nommé en 1966 assistant au collège littéraire universitaire de Saint-Etienne. Auteur d'une thèse de troisième cycle sur « les Reliefs et les Sols en Forez », M. Tomas doit soutenir le 4 juillet, à l'université Paris-VIII, une thèse de doctorat d'Etat sur « Organisation de l'espace et développement économique dans la région d'Annaba » (Algérie).]

● *A l'université de Paris-VII.* — Les inscriptions pour l'année préparatoire à l'examen spécial d'entrée des non-bacheliers à l'université Paris-VII sont ouvertes jusqu'au vendredi 12 juillet, au centre Jussieu, tour 45-46, deuxième étage : le mercredi et le jeudi de 14 h. 30 à 17 heures; le mardi et le vendredi de 16 h. à 20 heures. Les candidats doivent être nés avant le 1er octobre 1951, ou entre le 1er octobre 1951 et le 30 septembre 1955 s'ils peuvent justifier de vingt-quatre mois de travail salarié à temps plein.

DOUZE, TREIZE ET QUATORZE ANS DE RÉCLUSION POUR CHRISTIAN JUBIN ET SES COMPLICES

Quatorze ans de réclusion criminelle à Georges Segard pour avoir pris des otages, treize ans à Christian Jubin, plus un an d'emprisonnement à chacun d'eux pour évasion avec violence, douze ans de réclusion criminelle à Evelyne Segard, la cour d'assises de Paris a ainsi rendu son arrêt, vendredi 28 juin, dans l'affaire dite du « gang des otages ».

Les jurés ont-ils tenu compte de l'enfance de Christian Jubin ? « *S'il n'avait pas connu cette vie atroce*, dira Me Jean-Louis Pelletier, *si sa mère ne l'avait pas abandonné comme un chien, s'il n'avait pas dû quitter le domicile de sa bonne grand-mère, s'il n'avait pas été ballotté de nourrice en nourrice, d'institutions dites charitables en centres médico-pédagogiques...* »

Ont-ils réfléchi avec cet avocat à ce qu'est la prison ?

Ont-ils pris en considération la « passion » qui a fait agir Evelyne Segard, ou ont-ils refusé à une ancienne prostituée le droit d'avoir des sentiments ?

Pourquoi un jury condamne-t-il à quatorze ans de réclusion plutôt qu'à dix ou vingt ?

A la lecture de l'arrêt, il n'est resté que la violente fureur de Georges Ségard contre ces « ordures » (a-t-il dit) qui venaient de condamner sa femme. Fureur de courte durée. Bien vite, Georges Ségard était « maîtrisé » très vigoureusement par cinq gendarmes, et le président André Braunschweig levait bien vite l'audience. Le jury préférait fermer les yeux et les oreilles devant sa tâche.

B. D.

JUSTICE

Poursuivi pour corruption

L'ancien commissaire Charles Javilliey est relaxé en appel

De notre correspondant

Dijon.— Condamné à dix-huit mois de prison avec sursis par le tribunal de grande instance de Dijon, le 17 décembre 1973, pour faits de corruption et de trafic d'influence dans l'affaire du Fetich's Club, l'ancien commissaire divisionnaire, M. Charles Javilliey, a été relaxé par la cour d'appel de Dijon, le vendredi 28 juin. L'arrêt de la cour précise que « *si Javilliey a incontestablement commis des fautes professionnelles et morales graves, il n'en a cependant pas moins agi conformément aux ordres reçus* ». La cour indique aussi que « *Javilliey a utilisé dans la lutte contre le grand banditisme des méthodes côtoyant la légalité* »

Seul inculpé présent à la lecture de l'arrêt, M. Javilliey a déclaré : « *Je suis personnellement très content de la décision de la cour d'appel mais aussi pour l'ensemble de la police française et plus spécialement pour la police judiciaire où j'ai travaillé pendant trente ans et qui s'est trouvée du jour au lendemain, à la suite de cette affaire, complètement neutralisée dans son efficacité, aucun policier ne voulant plus prendre le risque de manipuler des informateurs ou de traiter des affaires dites* « d'initiatives » *eu égard aux ennuis que cela risquait de lui occasionner.* » « *J'espère que la relaxe dont je viens de bénéficier va redonner à ceux qui avaient baissé les bras le goût de repartir* », a ajouté l'ancien commissaire

La cour d'appel a confirmé la plupart des peines que le tribunal de grande instance avait prononcées contre les autres inculpés de l'affaire du Fetich's Club

L'AFFAIRE MARKOVITCH

Le défenseur de François Marcantoni demande que le juge d'instruction soit dessaisi

Me Jacques Isorni, avocat de M. François Marcantoni, inculpé dans l'affaire Markovitch, a publié le vendredi 28 juin le communiqué suivant :

« A la suite des déclarations totalement inexactes de la partie civile et d'informations tendancieuses répandues au préjudice de M. Marcantoni, qui depuis six mois proteste de son innocence, je tiens à apporter les précisions suivantes : il est faux que l'instruction soit terminée. M. Marcantoni avait certes renoncé à demander un certain nombre de mesures d'instruction capitales, un procès-verbal en fait foi, notamment l'audition de l'inspecteur de police Bétrémieux, mais sur la promesse formelle de M. Ferré, juge d'instruction qu'il rendrait une ordonnance de non-lieu au mois de décembre 1973.

» Cette promesse, ajoute Me Isorni, n'était d'ailleurs que la confirmation de promesses identiques prodiguées régulièrement depuis trois ans aux conseils de M. Marcantoni. Il est regrettable que M. le juge d'instruction accepte sans démentir que la presse rapporte qu'il se propose de transmettre la procédure à la chambre d'accusation en vue du renvoi de M. Marcantoni devant la cour d'assises. Il est regrettable d'avoir à affirmer qu'aucun fait nouveau dans la procédure ne justifie son changement d'attitude et le retrait de sa parole en dehors d'un fait étranger à cette procédure : la mort du président Pompidou.

» Toute une partie de la procédure démontre d'une manière absolue que des magistrats et des policiers ont tenté, pendant des mois, à la suggestion de plus hautes personnalités, de déshonorer le président Pompidou et son épouse en recourant à tous les moyens. Ni mon client, ni moi ne souhaitons être contraints à remuer cette boue. Mais les mesures d'instruction auxquelles nous avions renoncé hier deviennent aujourd'hui indispensables. Elles devraient être prises, cependant, dans l'atmosphère de sérénité et d'impartialité qu'exige une saine administration de la justice. Seule une nouvelle juridiction d'instruction sera capable d'y parvenir.

» C'est pourquoi, *conclut Me Isorni*, M. Marcantoni se propose de saisir M. le procureur général près la Cour de cassation d'une requête en suspicion légitime par application de l'article 662 du code de procédure pénale afin que la juridiction d'instruction de Versailles soit dessaisie. »

LE NOUVEAU CONSEIL DE L'ORDRE DES AVOCATS DE PARIS

Au quatrième tour de scrutin, ont été élus, le 28 juin, au conseil de l'ordre des avocats de Paris, pour 1 033 suffrages exprimés : Mes Jacques Dreyfuss, avec 574 voix, Jacques Epinat (550), Robert Akaoui (531), Pierre-André Renaud (507), Jacques Segrestan, ancien avoué (387), et Robert-Jean Nectoux, ancien avoué (386).

Le nouveau conseil, qui entrera en fonction le 1er janvier 1975, sera ainsi composé, à côté du bâtonnier Bernard Lasserre (en exercice jusqu'à fin décembre 1975), de Mes André Toulouse, Paul Arrighi, René Bondoux, Albert Brunois, Claude Lussan, Jean Lemaire et Bernard Baudelot, anciens bâtonniers ; Francis Mollet-Viéville, bâtonnier désigné cette année pour entrer en exercice le 1er janvier 1976 (ou « dauphin ») ; Jules Arrous, Michel Libersa, Jean Couturon, Jacques Segrestan (ancien avoué), Jean Nicolas (ancien avoué), Philippe de Belot, Simon Gueullette, Jean-Claude Woog, Max Daujat, Marcel Brazier, Eric Charpentier, Geneviève Augendre, Bernard Boussageon, Jacques Dreyfuss, Robert Akaoui, Jean-Claude Caïn, Pierre Cousi, Jacques Epinat, Hervé Cren, Bernard Lyonnet (ancien agréé), Bernard Touny, Robert Pignot, Pierre-André Renaud, Robert-Jean Nectoux (ancien avoué) et Serge Brillatz (ancien avoué).

RELIGION

A Poitiers

L'ÉVÊQUE DÉPLORE LA PUBLICITÉ FAITE AUTOUR DU MARIAGE D'UN PRÊTRE

(De notre correspondant.)

Poitiers. — L'évêque de Poitiers, Mgr Henri Vion et son coadjuteur, Mgr Joseph Rozier, ont pris position publiquement, vendredi 28 juin, dans une affaire qui défraie la chronique de leur diocèse depuis plusieurs semaines : le mariage d'un prêtre. Celui-ci, l'abbé Michel Foussier, curé de Beuxes, une commune rurale près de Loudun, a annoncé son mariage en chaire, un dimanche de mai, le jour de la communion solennelle dans sa paroisse. Les commentaires suscités par cette nouvelle n'auraient pas dépassé les limites de la région si une habitante de Beuxes n'avait prévenu une station de radio périphérique qui offre une prime à ses informateurs bénévoles.

« *Un prêtre qui rompt avec les engagements sur lesquels il avait établi sa vie c'est un événement qui affecte douloureusement une Eglise, qui la rend plus pauvre. C'est un événement qu'elle porte dans la tristesse et le silence*, déclarent notamment les évêques. *Une vague de publicité vient de se déployer avec un retentissement délibéré autour de l'annonce qu'un prêtre a faite publiquement de son mariage. Ce n'est à l'honneur ni de ceux qui ont voulu vivre avec ostentation cette démarche ni de ceux qui l'ont exploité avec un empressement malsain. On est libre d'entrer ou non dans la vie sacerdotale. Une fois que l'on s'y est engagé, on n'est pas libre de faire du sacerdoce ce que l'on veut.* »

On précise d'autre part à l'évêché de Poitiers que l'abbé Michel Foussier n'a pas encore demandé sa réduction à l'état laïc auprès de la hiérarchie ecclésiastique.

● *Paul VI* a nommé l'abbé Guy Herbulot, actuellement vicaire général de Reims, évêque auxiliaire de Mgr Jacques Ménager, archevêque de cette ville.

[Né à Saint-Menges (Ardennes), le 7 mars 1925, l'abbé Herbulot a fait ses études au grand séminaire de Reims. Ordonné prêtre le 29 juin 1950, il a d'abord été vicaire à Torcy, dans les faubourgs de Sedan, puis professeur au petit séminaire de Reims et aumônier de la J.O.C. dans l'enseignement technique. En 1960, il devient aumônier fédéral de la Jeunesse ouvrière et étudiante chrétienne, et aumônier des enseignants chrétiens ; puis, en 1962, aumônier de l'Action catholique des milieux indépendant et ouvrier. En 1964, il est directeur des œuvres de Reims ; de 1962 à 1972, il est vicaire épiscopal chargé de l'apostolat des laïcs, et en 1972 vicaire général, coordonnateur de la pastorale de la ville de Reims.]

SPORTS

SKI

Me Charles Garot est élu président de la Fédération française

De notre envoyée spéciale

Divonne-les-Bains. — Me Charles Garot a été élu président de la Fédération française de ski (F.F.S.) par l'assemblée générale extraordinaire, réunie le vendredi 28 à Divonne-les-Bains (Ain). Après le vote de défiance prononcé par plusieurs comités régionaux contre l'ancien comité directeur de la F.F.S. et son président, M. Maurice Martel, le 11 mai 1974, à Paris, l'élection du nouveau président apparaissait comme très discutée. C'est finalement un homme de « réconciliation fédérale » qui a été élu.

La réunion des congressistes des quarante-quatrièmes assises nationales du ski français avait débuté dans une curieuse ambiance de passion et de passivité mêlées. Passion, parce que de nombreux orateurs ont pris la parole avec véhémence sur des faits de procédure ou pour vider des querelles personnelles, épiphénomène des dissensions qui existent entre différentes tendances « politiques », entre les clubs de plaine et de montagne, ou entre différents comités régionaux (comme les comités des Pyrénées-Ouest et des Pyrénées-Est, frères ennemis, dont les interventions, toujours diamétralement opposées, provoquant les rires). Passivité, parce que les véritables questions concernant la politique sportive et financière de la F.F.S. n'ont pas été posées publiquement.

A ces dissensions internes s'ajoutaient la versatilité ou les contradictions de certains membres de la F.F.S., qui, notamment, ont réélu au nouveau comité directeur quatorze des seize membres de l'ancienne équipe (contre laquelle ils avaient en mai voté la motion de défiance), après avoir d'ailleurs approuvé les rapports moraux, sportifs et financiers de ce même ancien comité au cours de l'assemblée générale ordinaire qui avait précédé l'élection du nouveau président...

Élu au deuxième tour

Cette « contradiction » peut être expliquée par le fait que, pour beaucoup de représentants de la F.F.S., la page était déjà tournée, et que seule l'élection du nouveau président constituait l'élément nouveau de la nature des réformes que tous souhaitent.

C'est au deuxième tour de scrutin, après que M. Henri Souvet, le premier candidat présenté par le nouveau comité directeur au vote de l'assemblée générale a été évincé par celle-ci, que Me Charles Garot a été élu à une large majorité de 64 % des voix. Son nom n'était apparu comme celui d'un possible président que relativement tard, d'autres candidats semblant avoir de meilleures chances que lui (MM. Henri Souvet et Robert Faure notamment)

Mais le fait qu'il n'ait pas été « *marqué par une appartenance à un clan* » a permis de réunir sur son nom les voix de ceux qui avaient conjointement provoqué la démission de l'ancien comité, mais qui ne pouvaient se réunir sur une politique trop précise, faute d'une véritable identité de vues.

Cependant, les responsabilités prises dans le passé par Me Charles Garot peuvent laisser entrevoir les tendances de la prochaine direction. Me Garot, qui a, depuis de nombreuses années, assumé différentes fonctions au sein de la F.F.S. (membre du comité directeur en 1961, président du comité saut depuis 1963) est l'auteur du contrat skieurs qui régit depuis deux ans la situation financière des jeunes skieurs de l'équipe de France, et n'est membre que depuis 1971 du comité de qualification de la Fédération internationale de ski (F.I.S.) qui, depuis 1972, étudie avec le comité international olympique l'harmonisation des règlements de qualification des athlètes.

Réforme des statuts

De plus il s'est engagé, privilégié en ce domaine par sa qualité d'avocat, ancien bâtonnier à Belfort, et de membre du comité juridique de la F.I.S., à préparer pour 1975 les réformes de statuts de la F.F.S. que l'assemblée souhaitait. Ces réformes permettraient notamment de sép[illegible] sur le plan budgétaire et exécutif les deux commissions du ski de compétition et du ski de loisir

Mais le nouveau président de la F.F.S. devra d'abord prendre position sur deux problèmes d'actualité. L'Association des anciens coureurs de ski, par l'intermédiaire de son porte-parole, James Couttet, qu'accompagnait Guy Périllat, a en effet communiqué à l'assemblée de la F.F.S. un mémorandum demandant la réhabilitation des skieurs exclus de l'équipe de France. Et, dès samedi 29 juin, le nouveau représentant du pool des fabricants devait prendre contact avec le président Charles Garot.

Tennis

PAS DE SURPRISES A WIMBLEDON

SIMPLE MESSIEURS. — Deuxième tour : ASHE (E.U.), n° 8, b. Kakoulia (U.R.S.S.), 6-1, 6-4, 6-3; OKKER (Holl.), n° 7, b. Baranyi (Hong.), 6-2, 6-2, 6-4; CONNORS (E.U.), n° 3, b. Dent (Austr.), 5-7, 6-3, 3-6, 6-3, 10-8; ORANTES (Esp.), n° 12, b. Koch (Brés.), 6-2, 6-4, 4-6, 6-2 ; CREALY (Austr.) b. Hewitt (N.-Z.), 2-6, 0-6, 6-4, 6-4, 6-4.

SIMPLES DAMES. — Deuxième tour : R. CASALS (E.U.), n° 4, b. P. Teeguarden (E.U.), 6-2, 9-8 ; E. GOOLAGONG (Austr.), n° 3, b. I. Kloss (Afr. Sud), 6-2, 6-4.

NATATION

L'Américaine Heather Greenwood bat le record du monde du 400 mètres nage libre

L'Américaine Heather Greenwood, seize ans, a battu le 28 juin, à Santa-Clara, en Californie, le record du monde du 400 mètres nage libre en 4 min. 17 sec. 3/10e. L'ancien record (4 min. 18 sec. 1) était détenu depuis le 22 août 1973 par une autre Américaine, Keena Rothammer, aujourd'hui retirée de la compétition. Heather Greenwood, qui s'est aussi classée deuxième du 100 mètres nage libre, devancée seulement de 4/100e de seconde par Shirley Babashof (59 sec.), est bien connue depuis les championnats du monde disputés à Belgrade en septembre 1973. Elle y avait remporté le titre de championne du 400 mètres en 4 min. 20 sec 3/10e.

C'est le premier record du monde amélioré au cours des réunions internationales de Santa-Clara qui marquent traditionnellement le début de la grande saison d'été aux Etats-Unis. Plus de mille nageurs, ressortissants de quatorze pays, prennent part à ces compétitions qui durent trois jours et au cours desquelles, d'habitude, tombent un grand nombre de records du monde.

On peut déjà remarquer que quelques finales n'ont pas donné lieu à de grandes performances, notamment le 100 mètres nage libre messieurs, enlevé par Joe Bottom en 53 sec. 2/10 devant Andy Coan en 53 sec. 6/10. Le champion du monde du 100 mètres (51 sec. 7/10), Jim Montgomery, est absent des épreuves californiennes, comme d'ailleurs les autres nageurs de l'université d'Indiana, qui ont porté leur choix sur les compétitions de Cincinnati (Ohio).

Parmi les autres résultats, peu en rapport avec l'idée que l'on se fait en général de la valeur de la natation américaine, ressortent ceux du 400 mètres nage libre (Brunner, 4 min. 3 sec. 8/10), du 200 mètres brasse (Hencken, 2 min. 24 sec. 6/10) et du 200 mètres brasse dame (Morey, 2 min. 42 sec. 3/10) (1).

Quelques nageurs français, en stage aux Etats-Unis, participent aux réunions de Santa-Clara. Sur 100 mètres nage libre, Claude Mandonnaud a réalisé 1 min. 1 sec. 7/10, et sur 400 mètres nage libre, Marc Lazzaro, récent détenteur du record national (4 min. 7 sec. 6/10), n'a pu mieux faire que 4 min. 15 sec. 8/10. Il est vrai qu'ils sont en période d'entraînement foncier à Ventura (Californie) sous la direction de Peter Daland et, en conséquence, peu préparés pour l'instant aux performances.

(1) Les records du monde de ces trois épreuves sont respectivement de 3 min. 58 sec. 2/10, 2 min. 19 sec. 3/10 et 2 min. 38 sec. 5/10.

CYCLISME

LE TOUR DE FRANCE A PRIS PIED EN GRANDE-BRETAGNE

Dans le souvenir de Baker d'Isy

De notre envoyé spécial

Plymouth. — Pour la première fois dans l'histoire, le Tour de France a pris le ferry-boat. Il est passé de Bretagne en Grande-Bretagne dans l'intermède d'un buffet campagnard en haute mer qui eût enchanté Albert Baker d'Isy. Journaliste sportif et marin de vocation, Baker rêvait d'un Tour de France faisant escale dans chaque port, de Brest à Boulogne, et de bateaux aménagés en salles de presse. Il n'a pas connu cette extravagante adaptation quelque peu utopique de la compétition cycliste. Celui qui fut notre maître en matière de reportage sportif est mort au mois de mai 1968 à une époque où l'essence était plus rare que le beaujolais authentique.

Baker d'Isy, dont on évoque si souvent la mémoire dans la caravane, aurait également apprécié la course que nous avons suivie vendredi 28 juin, à travers la Cornouaille et le pays de Léon. Une course débridée poussée par le vent du large et marquée en définitive par la réussite d'un « gregario » de talent nommé Joseph Bruyère. Au terme d'une échappée réunissant Gualazzini et Van Springel, qu'il avait seulement pour mission de contrôler, le Belge détrôna par inadvertance Eddy Merckx, son chef de file, de la première place du classement général.

Ce genre d'intermède, toujours possible dans un sport qui emprunte énormément à l'esprit d'équipe mais qui reste avant tout une discipline individuelle, n'est pas nouveau. En 1970, déjà, Eddy Merckx, qui envisageait de porter le maillot jaune de bout en bout, fut momentanément dépouillé par Zilioli, son propre allié. C'est donc la deuxième fois qu'il connaît une telle mésaventure, et elle paraît d'autant plus inopportune aujourd'hui que le champion bruxellois entendait débarquer sur le sol britannique en leader.

JACQUES AUGENDRE.

CLASSEMENT DE LA PREMIÈRE ÉTAPE

1. Gualazzini (Ital.), 3 h. 26 min. 30 sec. (3 h. 25 min. 10 sec. avec bon.) ; 2. Bruyère (Bel.), à 6 sec. ; 3. Van Springel (Bel.), à 14 sec. ; 4. Karstens (P.-B.), à 37 sec. ; 5. Van Looy (Bel.), à 42 sec. ; 6. Merckx (Bel.) ; 7. Sercu (Bel.) ; 8. Van Katwyk (P.-B.) ; 9. Hoban (G.-B.) ; 10. Priem (P.-B.), même temps.

Classement général

1. Bruyère, 3 h. 34 min. 18 sec. ; 2. Merckx, à 16 sec. ; 3. Van Springel, à 26 sec. ; 4. Manzanèque, à 34 sec. ; 5. Gualazzini, à 38 sec. ; 6. Agostinho, à 41 sec. ; 7. Karstens, à 42 sec. ; 8. Baerts, à 45 sec. ; 9. Danguillaume, à 48 sec. ; 10. Thévenet, à 51 sec.

SCIENCES

A Marseille

Deux hommes à la profondeur fictive de 610 m pendant 48 heures

Le 27 juin à 15 heures, MM. Alain Jourde et Claude Bourdier, un ancien pompier de Paris, ont atteint la profondeur fictive de 610 mètres (2 000 pieds), soit la pression de 62 bars, dans les trois nouveaux caissons sphériques installés à la COMEX (Compagnie maritime d'expertises) de Marseille. Cette nouvelle expérience, baptisée Sagittaire IV, a commencé le 16 juin à 18 heures. Si tout se passe bien, la même pression de 62 bars sera maintenue jusqu'à ce samedi 29 juin à 15 heures. Ensuite les deux hommes seront ramenés en une dizaine de jours à la pression normale.

Le syndrome nerveux des hautes pressions

Sagittaire IV ne cherche pas à battre le record de la profondeur atteinte en caisson. Le 24 mai 1972, en effet, pendant l'expérience Physalie VI, MM. Patrice Chemin et Robert Gauret avaient été les premiers à atteindre cette profondeur de 610 mètres et y étaient restés une heure et vingt minutes. On savait donc que l'organisme humain pouvait supporter de telles pressions. Cette fois, il s'agit de voir comment l'homme réagit à un long séjour aux profondeurs qui sont généralement considérées comme des limites pour lui. En 1971, lors de Sagittaire II, MM. F. Hutteau et J. Thollas avaient passé cent heures à — 500 mètres. Si l'horaire prévu pour Sagittaire IV est respecté, MM. Jourde et Bourdier auront donc passé cent soixante-huit heures à des profondeurs égales ou supérieures à — 500 mètres.

Pour Physalie-IV, la mise en pression avait duré cent soixante et onze heures et vingt minutes. Avec Sagittaire-IV on a pris encore plus de précautions, car on sait que le « *syndrome nerveux des hautes pressions* » (des troubles qui se manifestent par des tremblements et des anomalies des tracés électro-encéphalographiques et qui apparaissent vers — 300 mètres ou — 400 mètres) est retardé et atténué par une compression lente, entrecoupée de longs paliers pendant lesquels la pression est maintenue à une valeur fixe. Cette fois-ci, la mise en pression a duré deux cent soixante et une heures. Elle a été interrompue pendant dix-sept heures à — 200 mètres et pendant quarante-huit heures à — 400 mètres, — 550 et — 580 mètres. En outre, la « descente » de — 400 à — 550 mètres s'est faite au rythme de trois mètres à l'heure et les deux derniers « sauts » de trente mètres ont demandé trois heures chacun.

Malgré la progressivité de la compression, le syndrome s'est manifesté. Cependant, malgré les tremblements très violents dont ils ont été agités, les deux hommes ont été capables, à — 580 mètres, de placer, en une minute, une trentaine de chevilles dans des trous et de pratiquer, l'un sur l'autre, des prises de sang. Leur tracé électro-encéphalographique comporte un nombre excessif d'ondes lentes et ils se rapprochent de tracés de sommeil dès que les deux hommes ferment les yeux. Cependant, MM. Jourde et Bourdier ne souffrent ni de nausées, ni de vertiges, ni de maux de tête. Ils n'ont qu'un sommeil léger, mais ne se plaignent ni d'insomnie ni d'étouffements nocturnes comme leur prédécesseurs de *Physalie VI*. Les deux hommes ont perdu une bonne partie de leur appétit, mais ils se sentent « en forme » et ont pu, à — 580 mètres, « produire » 100 watts pendant dix minutes en pédalant sur la bicyclette installé dans l'un des caissons.

Une déperdition calorique

L'hygrométrie et la température intérieures des caissons, souvent responsables d'un grand inconfort, sont rigoureusement contrôlées. La première est maintenue à 55 % et la seconde est passée de 29° C à 34° C au fur et à mesure qu'augmente la teneur en hélium du gaz respiratoire : une atmosphère à l'hélium entraîne, en effet, une très grande déperdition calorique.

Comme les précédentes expériences de la COMEX, Sagittaire IV entre dans le cadre d'un contrat de physiologie de la plongée profonde que la société marseillaise a passé avec le Centre national pour l'exploitation des océans. Elle bénéficie également de l'aide financière de la D.R.M.E. (Direction des recherches et moyens d'essais des armées). Elle est dirigée, du point de vue physiologique et médical, par le docteur Xavier Fructus assisté de deux neuro-physiologistes, le docteur Robert Naquet et le professeur Maurice Hugon, et, du point de vue logistique et technique, par M. Vincent Bianco.

YVONNE REBEYROL.

POLICE

LES INCIDENTS DU COMMISSARIAT DE L'OPÉRA SONT ÉVOQUÉS DEVANT LE CONSEIL DE PARIS

M. Georges Sarre, conseiller de Paris (P.S.), a posé le 28 juin au préfet de police une question au sujet des incidents qui se sont produits le 22 mai dans le commissariat de l'Opéra. Cinquante personnes avaient occupé ce jour-là un immeuble rue Scribe, pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur le sort des travailleurs immigrés. M. Sarre a dénoncé les brutalités qui auraient été exercées contre un certain nombre de manifestants. Il a accusé les policiers du commissariat de l'Opéra, où plusieurs personnes avaient été conduites, de les avoir intoxiquées en faisant brûler de la ouate thermogène. « Il faut mettre un terme, a-t-il dit, à des agissements contraires à la Déclaration des droits de l'homme. »

M. Jean Paolini, préfet de police, a répondu devant le Conseil qu'il n'y avait eu violences, ni pendant le transport des interpellés ni au commissariat. Il a reconnu toutefois qu'une odeur âcre avait été constatée, mais que les intéressés étaient repartis par leurs propres moyens.

M. Paolini s'en est tenu à cet énoncé de faits : « Il appartiendra, a-t-il déclaré, au juge de poursuivre son enquête », et il a conclu : « Les immigrés ont des droits mais ils ont aussi des devoirs qu'ils doivent respecter, mais en aucun cas, je vous en donne l'assurance, ils ne seront maltraités par la police parisienne ».

FAITS DIVERS

En Pologne

TRENTE-DEUX MINEURS SONT TUÉS PAR UNE EXPLOSION DE GAZ MÉTHANE

Varsovie (*A.F.P., A.P.*). — Trente-deux ouvriers ont été tués, le vendredi 28 juin, dans un accident qui s'est produit à la mine Silesia, à Czechowice-Dziedzice, en Haute-Silésie. Soixante et un ouvriers se trouvaient dans la galerie au moment où s'est produite une explosion de gaz méthane. Les rescapés, dont certains souffrent de brûlures, ont été hospitalisés. Leur vie ne serait pas en danger.

M. Edward Gierek, premier secrétaire du parti ouvrier, et M. Jan Mitrega, vice-premier ministre et ministre des mines, se sont aussitôt rendus sur les lieux. L'annonce de l'accident a été connue par une communication spéciale du bureau politique du parti ouvrier unifié (P.O.).

Cet accident de mine est l'un des plus graves qui se soient produits depuis trente ans. La ville de Czechowice avait déjà été le théâtre d'une tragédie, il y a trois ans, lorsqu'un incendie dans une raffinerie de pétrole avait provoqué la mort de trente-six personnes.

A Clermont-Ferrand

LE CAISSIER D'UNE BANQUE EST MORTELLEMENT BLESSÉ AU COURS D'UN HOLD-UP

(De notre correspondant.)

Cermont-Ferrand. — Deux inconnus ont attaqué, le 28 juin, peu après 13 h. 30, la succursale du Crédit lyonnais de la rue Jules-Verne à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) et se sont emparés de 5 000 francs après avoir mortellement blessé le caissier de l'établissement, M. Bernard Mittelette, trente-deux ans.

M. Mittelette était seul avec une cliente au moment où les deux malfaiteurs sont entrés dans l'agence. Aussitôt, l'un d'eux ouvrit le feu et atteignit en pleine tête le caissier, qui devait mourir deux heures plus tard. Son complice s'emparait dans le même temps des 5 000 francs que contenait la caisse, négligeant le coffre-fort qui renfermait plusieurs dizaines de milliers de francs et dont les clés se trouvaient sur la serrure.

Les deux hommes s'enfuirent aussitôt dans une R-16, au volant de laquelle les attendait un troisième personnage. Ils n'ont pas été retrouvés. C'est le cinquième hold-up commis en deux mois dans l'agglomération de Clermont-Ferrand.

● *Plus de cent morts*, tel serait le bilan d'un effondrement de terrain qui s'est produit vendredi 28 juin, à 20 kilomètres à l'est de Bogota, sur la route de Villacencio. — *(A.F.P.)*

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,52
REPRESENTAT. : Demandes	13,00	14,91
Offres	27,00	31,52
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" (2 col.) minimum 15 lignes de hauteur	35,00	40,86

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER Achat — Vente — Location	21,00	24,51
AUTOS — BATEAUX	21,00	24,51
PROPOSITIONS COMMERC. CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	21,00	24,51



emplois régionaux

Entreprise de distribution

AUCHAN - HYPERMARCHÉS

recherche

pour son expansion France et étranger

CONTROLEURS DE GESTION-CHEFS COMPTABLES

(ou FUTURS...)

RESPONSABLES COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

- Le 1er POSTE, après formation appropriée, suppose la responsabilité d'une équipe comptable de 8 à 10 employés mais déborde largement le cadre comptable traditionnel pour être orienté vers le conseil et l'assistance à la gestion de l'équipe de direction des magasins ainsi que la liaison avec les services informatiques.
- IL CONVIENDRAIT particulièrement à de jeunes diplômés E.S.C., H.E.C., licence sciences économiques, D.E.C.S., possédant ou non quelques années de pratique comptable mais ayant :
  — le goût du travail en équipe ;
  — le désir et la capacité d'assumer des responsabilités étendues ;
  — une personnalité suffisamment forte pour conseiller utilement, participer efficacement et animer des réunions ;
  — la possibilité de changer de domicile.
- IL EST OFFERT :
  1) Une rémunération en rapport avec les responsabilités du poste, complétée par prime d'intéressement ainsi que participation aux bénéfices.
  2) Un travail passionnant dans des équipes jeunes et dynamiques.
  3) De réelles possibilités de promotion pour les candidats réussissant pleinement à ces postes-clés.

Envoyer curriculum vitae, lettre manuscrite et photo à : JMD - Direction financière AUCHAN, 18, résidence Flandre. — 59170 CROIX.

Important Groupe Imprimeries (320 personnes - 3 usines) recherche :

CHEF COMPTABLE

avec très solide expérience industrielle en :
— comptabilité générale et analytique ;
— établiss. des budgets et contrôle budgétaire ;
— relations avec les banques ;
— connaissances des lois sociales.

Il est offert de faire partie d'une équipe de Direction dynamique avec une rémunération correspondant au niveau professionnel atteint.
Résidence : POITIERS
Env. curriculum vitae manuscrit avec prétentions à Ph. AUBIN - G.I.E UNILIVRE - 86140 LIGUGE.

Important Organisme bancaire situé dans l'EST cherche

CADRE

pour son SERVICE ORGANISATION

La préférence sera donnée aux candidats ayant une bonne formation théorique en matière d'organisation (d'un niveau supérieur) et une expérience bancaire.

Faire offre manuscrite avec curric. vitae et photo à nº 8.734, « le Monde » publicité, 5, rue des Italiens. — 75427 PARIS, qui transm.

DIRECTEUR important QUOTIDIEN DE PROVINCE recherche

PROCHE COLLABORATEUR

28 ans minimum. Bon bagage bon contact social et début pratique affaires. Adresser candidature manuscrite, curriculum vitae et photo à nº 57.945.

CONTESSE PUBLICITÉ, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

Impte Sté de construction mécanique de Bordeaux rech. pour son service ETUDES et RECHERCHES

ASSISTANTE

au Directeur de service
— Formation assistante ;
— Anglais courant ;
— Dactylo secrétariat ;

JEUNE INGENIEUR

MECANICIEN HYDRAULICIEN
CODIFICATEUR
DESSINATEUR d'exécution

Ecr. D 6316 Havas BORDEAUX

offres d'emploi

La Centrale des 7.000 magasins



est prête à intégrer dans ses services alimentaires

FUTUR RESPONSABLE COMMERCIAL

Si vous êtes :
— Jeune (25 ans minimum) ;
— Apte au travail en équipe ;
— E.S.C. ou équivalent.

Si vous avez :
— Une expérience commerciale ou une connaissance des techniques modernes de vente ;
— Le désir de vous perfectionner.

Envoyer C.V. manuscrit, photo, prétentions à S.G.C.C. Secrétariat Général, 61, rue Boissière, 75016 PARIS.

Laboratoire orléanais recherche INGENIEUR électronicien pour réalisat. équipem. fusées scientifiques techniques assurées. Adresser C.V. ss nº 89478 B Edit. BLEU Pub., 17, rue Lebel 94300 Vincennes, qui transm.

Ch. jeune cadre dyn., dipl. gdes écoles gestions s. parl. anglais, allemand, conn. espag. pr pl. direction moyenne entr. Prom. Imm. Costa del Sol Marbella. Cond. int. Adr. C.V. 12, r. des Epinettes, Paris-17e. Tél. 229-26-48 M. Elkesslassy.

PROF. DE FRANÇAIS

(Culture générale). Homme pr fin septembre, 17e arrondis. Mardi et jeudi, de 8 à 12 h., élèves préparant examens niv. baccalauréat. Ecrire Régie Presse nº 489.651, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

POUR DIRECTION Agence immob. impte Sté eng. H. ou F., ayant sens commerc., organisat., format. ass., salaires tr. impts Env. C.V et réf. à : REGIE PRESSE, nº 489.334, 85 bis, rue Réaumur-2e, qui tr.

École secondaire sous contrat simple Paris ch., pour rentrée, PROFESSEURS de mathém. et de physique, ayant expérience second cycle temps complet. Ecr. nº T 58.248, Régie Presse, 85 bis rue Réaumur, Paris-2e.

emplois féminins

Ville de Bobigny 93000 recrute pour l'ouverture en sept. de sa Crèche traditionnelle. Une jardinière d'enfants pour 18 mois à 3 ans. Des auxiliaires de puériculture. Candidature à adresser à M. le Maire.

propositions diverses

J'invite un garçon français de 14-16 ans dans les montagnes de Tatra pour y passer deux semaines de vacances dans la deuxième moitié de juillet avec mon fils dans une famille polonaise (médecins) au prix de la réciprocité pour l'année prochaine. Varsovie VI. Barthomieja, 10/49 Stawiarczyk.

enseignem.

L.T.C. SCHOOL OF ENGLISH

(situé en pl. centre de Londres)

COURS D'ANGLAIS (permanents et de vacances) à tous les niveaux. Date d'entrée en cours au choix de l'étudiant (sous réserve de place libre).

Laboratoire de langues. Préparation aux examens agréés (facultative). Service d'aide au logement FOYER RESIDENTIEL (pour jeunes filles).

COURS COMBINES DE LANGUE ANGLAISE ET DE SECRETARIAT (durée de trois trimestres).

Prospectus sur demande. Ecrire à The Principal (L.M.) L.T.C. SCHOOL OF ENGLISH 26-32 OXFORD STREET LONDON W1A 4DY.

autos-vente

Particulier vend 4 CV 1960 Parfait état de marche Embrayage neuf - Prix 950 F Tél. : NOR. 18-10

L'immobilier

exclusivités

appartem. vente

Paris

CŒUR MARAIS - ODE. 95-10 Im. caract., LUX. rénové, ASC. 100 m2+poss. 40 m2. Hts plafds. JARDIN ANGLAIS

Pr. Pl. des Vosges. ODE. 95-10 275 m2 DUPLEX. Décor EXTRAORD. GENRE H.P.

Mº DAUMESNIL, 2 p. caract. Tt cft. Etat nf. Imm. rénové. Très urgent. 120.000. - 628-79-40.

H.-MARTIN 3.750 F/M2 Gd stdg. 5 P., c., w.-c., bs. + serv. 196 m². Pos. PROFES. LIBER. 285-46-46.

INVESTISSEZ DANS PARIS STUDIOS 25.000 à 47.000 A RENOVER 331-77-79.

Région parisienne

FRESNES Mairie, 3e ét. s/jard. av. 30.000 4 pces tt. cft., 90 m², balc., tél. Sam., dim. 14-18 h. T. 233-62-46. 23, ALLEE DU MALI.

viagers

Etude LODEL, 35, bd Voltaire. 355-61-58, rech. pr sa clientèle viagers import. Gde discrétion.

villégiatures

VOS VACANCES LES PIEDS DANS L'EAU Reste encore quelq. chambres juill. et août, résid. hôtelière « LE CAPITOLE », plage priv. Tennis. Pension complète 95 F. 83600 FREJUS-PLAGE SAINT-RAPHAEL Tél. : (94) 95-39-30 ou tél. Paris : 766-51-61

propriétés

Loue à l'année propriété BERRY. Bail. Tél. après 20 h. : 566-71-75 ou 433-16-18.

CHAMP-DE-MARS STUDIO gd luxe. - Tél. après 20 hres : 566-71-75 ou 433-16-18.

COYE-LA-FORÊT 22' PARIS NORD SNCF prox. CHANTILLY. Maison bon état comprenant : entrée, séjour, 3 chbres, confort. Terr. 1.200 m². Prix 200.000 F, facilités. DEVIQ 75, Grande-Rue Tél. 457-63-64. (60) COYE-LA-FORET.

pavillons

COURTRY Pr. CHELLES Prop. vd récent, sél. + 5 ch. tt. cft., gar., jdin 550 m², sa., di., lundi 17, av. de la FORET. 11 à 19 h.

terrains

COTEAUX LONGCHENE 3 KM Rochefort-en-Yvelines, parcel. boisées et viabilis. à partir de 2.650 m². Crédit 962-97-83.

maisons de campagne

VALLEE DU CELE (LOT) Près CAJARC Part. à part. vend maison rurale 130 m2, remise à neuf, cft, 2 niveaux, 5 pièces, w.-c., s. bns, cave, grenier, 2 jard. 291 m2. Indépend. 110 m rives CELE. Prix : 150.000 F compt. Ecr. nº 655 « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

pavillons

STE-GENEVIEVE-DES-BOIS 7' gare. Part. vd beau pavill., 4 p., cft, ss-sol, gar., terrain 434 m². Px à déb. s/place les apr.-midis. 98, av. P.-Semart.

terrains

60' Sud Paris. Cadre forestier, spl. terr. A BAT. 1.000 m², ttes viab., permis constr., tr. bx arb. Px 50.000 F. Tél. 772-07-40

fermettes

60' Paris sud, site féerique. Vds direct. T B. CHALET AMENAGE (const. dur et bois) cft, s/1.000 m² terrain boisé. ttes commod. prox. Px 85.000, poss. locat-vente. T. 278-09-51.

propriétés

A v. 80 km PARIS OUEST PROPRIETE LUX., architect. originale. Vaste récept., 4 ch., gd conft. Maison ann. Parc 7 ha. C.D. HOUDIARD, B.P. 83, LAVAL. - Tél. : 53-25-21.

ST-MALO. Gde ferme à amén. 58.000 m². Proxim. mer. Libre de suite. Tél. 56-29-61.

forêts

BON PLACEMENT 90 ha. terrain boisé, 150 km. Paris Autoroute Sud. TUR. 43-40.

châteaux

Sud Sarthe, près Le Lude. BEAU CHATEAU, 15 p., cft, sup. parc 30 ha., douve, piscine chauffé, tennis. C.D. Houdiard, B. P 83, LAVAL. T. 53-25-21.

domaines

200 hectares, libre à la vente, départ. Vienne Céréales, maïs Bons bâtiments. Px 2.400.000 F. PRUES. 43, r. Marne, Poitiers. Tél. : 40-54-25

villégiatures

Demandez catalogues locations meublées. VAL D'ISERE AGENCE. Tél. 06-03-21 à Val-d'Isère 73150 (Savoie).

Cannes. Bord mer. Locations meublées. Ecr. Dulieu, 90, bd E.-Gazagnaire, CANNES.

fonds de commerce

200 mètres de la mer Vds. urgt. bar, dancing, 400 m2 (dans les règles de sécurité). Bar avec possibilité restaurant, appt 2 p., 85.000 F. Gde possib. paiement av. crédit personnel « LA BONBONNIERE » 35, rue Estienne-d'Orves, 62 - BERCK-PLAGE. Tél. à particulier : 986-40-78.

appartem. vente

Paris

Mº PLAISANCE bon imm. s/jdin 2 P. ent., kitch., s. de b., w.-c. 121, rue Raymond-Losserand. Ref. nf. Sam., dim., ldi, 15-18 h.

Mº CONVENTION bon imm. calme 2 Pces ent., cuis., w.-c., débarras. 8, rue MARMONTEL. Samedi, dim., lundi, 15-18 h.

Mº LA MOTTE-PICQUET Liv. + 2 ch., ent., cuis., s. de b., balc. 31, rue Letellier. Imm. neuf tt. cft. Sam., dim., ldi, 15-18 h.

16e TROCADERO Ds bel imm. P. de T. ravalé GRAND 3 PCES (Living + 2 chbres) ent., cuis., bns., wc., téléphone. AFFAIRE RARE PRIX 354.000 F. S/pl. samedi, lundi, 14-19 h. 35, RUE VINEUSE.

16e AUTEUIL Ds bel imm. pierre de taille, 3e étage, asc., tapis escalier. 4 PIECES (living + 2 chbres) entrée, cuis., avec V-O. Bns. chauf. cent., imm. Téléphone. ENTIEREM. REFAIT NEUF. PRIX 320.000 F. S/pl. samedi, lundi, 14-19 h. 4, BLD EXELMANS.

JARDIN DES PLANTES EXCEPTIONNEL Dans imm. ravalé, appts grand standg. 3-4 p., 85 m², avec vue imprenable SUR JARDIN DES PLANTES. Direct. propriétaire. S/PL. samedi, 14-19 h. et dim. 10-13 heures, 1, rue Linné.

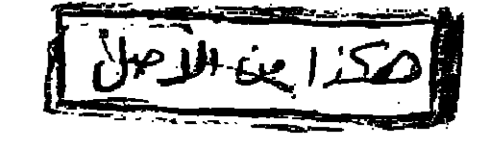
ESPLANADE DES INVALIDES Prestigieuse rénovation, sur jardin Reste 4 studios, 3 duplex S. place dimanche 13 h. 30-19 h. 40 bis, rue Fabert, (7e)

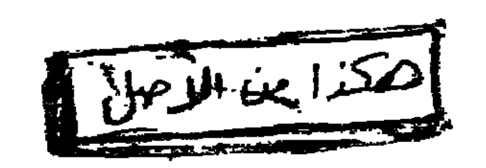
St-Dominique. Idéal pr placem. ASSURANT GESTION, 2 P., c., bains, 135.000 F. 555-73-54.

Région parisienne

Rueil - Centre ville Dern. ét. 64 m² + terr. 30 m². Charmant. 245.000 F. 967-82-47.

Nous prions les lecteurs répondant aux "ANNONCES DOMICILIEES" de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du "Monde Publicité" ou d'une agence.





LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

FISCALITÉ

LE COLLECTIF BUDGÉTAIRE POUR 1974

L'art d'augmenter le poids des impôts sans en relever les taux

Le plan d'assainissement de l'économie, mis au point par M. Fourcade, ne comporte pas que des mesures conjoncturelles. Certaines dispositions sont beaucoup plus fondamentales et durables, comme celles qui concernent la chasse à la fraude fiscale que nous avons annoncée dans nos dernières éditions d'hier. Après la tentative maladroite en 1954-1955 de resserrement des contrôles fiscaux, qui avait provoqué le « poujadisme » — phénomène de rejet de l'autorité de l'Etat en matière fiscale, — l'administration avait dû réduire au minimum son action dans ce domaine. Ce fut un grand laisser-aller qui dura quinze ans. Ce n'est qu'en 1970 que les contrôles reprirent efficacement avec la réorganisation profonde des services fiscaux par M. de La Martinière, directeur des impôts. Les vérifications ont doublé en quatre ans : vingt-trois mille en 1969, quarante-six mille en 1973. De même, les plaintes déposées contre des contribuables par l'administration devant les tribunaux correctionnels sont passées de soixante-quatre en 1969 à cinq cent cinquante et un en 1973.

La décision prise par M. Fourcade — et inscrite dans la loi de finances rectificative pour 1974 — de multiplier les signes extérieurs de richesse à partir desquels le fisc peut imposer autoritairement des contribuables dissimulant une partie de leur revenu et d'aggraver le barème, est donc dans la droite ligne de la politique menée depuis quatre ans. L'Etat a besoin de recettes fiscales croissantes pour financer ses dépenses : équipements collectifs, paiement des fonctionnaires, subventions... Comme il doit en plus abaisser les taux de la T.V.A. pour harmoniser cet impôt avec ceux des autres pays du Marché commun, la nécessité d'alourdir la fiscalité directe (impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés) se fait de plus en plus pressante. C'est une donnée fondamentale pour l'économie française. Dès lors, le choix se pose d'un alourdissement des taux de l'impôt sur le revenu ou d'un élargissement de son assiette. C'est la seconde solution qu'ont choisie les pouvoirs publics qui espèrent, en multipliant le nombre des contribuables, notamment en débusquant les fraudeurs, pouvoir faire l'économie d'une majoration des taux. En 1969, les contrôles fiscaux ont rapporté 1,2 milliard de francs à l'Etat. En 1973, 3 milliards de francs, soit plus que le coût de l'ensemble des mesures sociales annoncées par M. Chirac le 19 juin... — Al. V.

De nouveaux signes extérieurs de richesse : les grosses motos les sociétés de chasse, les clubs de golf

Certains contribuables déclarent au fisc des revenus souvent très inférieurs à leurs ressources réelles. Comme dans la plupart des cas l'administration aurait beaucoup de difficultés à prouver la fraude, la loi donne au fisc la possibilité d'évaluer forfaitairement les revenus. Cette évaluation forfaitaire est obtenue en appliquant à certains signes extérieurs de richesse un barème fixé par la loi (article 168 du code général des impôts).

Voici comment s'établit ce barème dans le projet gouvernemental qui vient d'être adopté en conseil des ministres, mais que le Parlement peut encore modifier avant de le voter au début de juillet. Seules les grosses motos, les droits de chasse, les participations ou abonnements à un club de golf constituent des signes nouveaux de richesse. Les bateaux à voile étaient déjà pris en compte quand ils jaugeaient 5 tonneaux et plus. Cette limite est ramenée à 3 tonneaux.

Pour les contribuables dont le train de vie est particulièrement important, les majorations de barème sont aggravées. Ce sera le cas dès qu'un particulier « aura » plus de trois signes extérieurs de richesse, résidence principale non comprise (quatre signes actuellement). Pour trois signes, la majoration sera de 20 %, de 40 % pour quatre signes, de 60 % pour cinq signes, de 80 % pour six signes, et de 100 % pour plus de six signes.

ELEMENTS DU TRAIN DE VIE	Bases d'imposition (en francs)	
	ancienne	nouvelle
— Domestiques, précepteurs, préceptrices, gouvernantes :		
● pour la première personne âgée de moins de 60 ans (1)	6 000	20 000
● pour chacune des autres personnes	9 000	25 000
— Voitures automobiles destinées au transport des personnes......	Les 3/4 de la valeur de la voiture neuve avec abattement de 20 % après un an d'usage et de 10 % supplémentaire par année pendant les quatre années suivantes.	La valeur de la voiture neuve avec abattement de 50% après 3 ans d'usage
— Motocyclettes de plus de 450 cm3.	néant	La valeur de la motocyclette neuve avec abattement de de 50 % après trois ans d'usage
— Yachts ou bateaux de plaisance à voiles avec ou sans moteur auxiliaire (2) (3)		
● pour les trois premiers tonneaux	2 500 (4)	5 000
● pour chaque tonneau supplémentaire :		
— de 4 à 6 tonneaux	néant (4)	1 500
— de 6 à 10 tonneaux	750	1 500
— de 10 à 25 tonneaux	1 000	2 000
— au-dessus de 25 tonneaux	2 000	4 000
— Bateaux de plaisance à moteur fixe d'au moins 20 CV (3) :		
● pour les 20 premiers CV	2 000	4 000
● par CV supplémentaire	150	300
— Avions de tourisme :		
● par CV de puissance réelle	150	300
— Chevaux de course :		
● par cheval âgé d'au moins deux ans	6 000	20 000
— Location de droits de chasse et participation dans des sociétés de chasse (5)	Montant des deux loyers payés	Deux fois le montant des loyers ou des participations versées
— Participation dans des clubs de golf et abonnements payés en vue de disposer de leurs installations	néant	Deux fois le montant des sommes versées
— Résidences principales et secondaires	sans changement	sans changement

(1) Il n'est plus fait de distinction entre personne du sexe masculin ou du sexe féminin.

Par ailleurs, il ne serait plus fait abstraction du premier et du second domestique se trouvant au service de personnes qui ont à leur domicile des enfants âgés de moins de seize ans. Les exemptions actuelles seraient en revanche maintenues en ce qui concerne les domestiques au service de personnes âgées de plus de soixante-cinq ans et d'infirmes.

(2) Seraient désormais retenus les bateaux jaugeant au moins 3 tonneaux de jauge internationale (au moins 5 tonneaux auparavant).

(3) Ce barème serait doublé pour les bateaux de plaisance battant pavillon d'un pays ou territoire qui n'a pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale.

(4) La taxe actuelle est de 2 500 F pour les cinq premiers tonneaux.

(5) Les participations dans des sociétés de chasse constitueraient un nouvel élément.

● ACCORD DANS LES TRANSPORTS ROUTIERS. — Les syndicats C.F.T.C., C.G.T. et C.G.T.-F.O., et, du côté patronal, l'Union des fédérations de transports, ont signé, le mercredi 26 juin, un accord sur les salaires qui préconise un relèvement des traitements de 9,5 % pour les personnels des entreprises de transport de voyageurs, et de 8,5 % pour les transports de marchandises.

INDUSTRIE

La production et les exportations de Renault ont augmenté en 1973

Mais son bénéfice a diminué de 23,8 %

La régie Renault vient de publier les comptes de son exercice 1973. Le chiffre d'affaires hors taxes a atteint 13,9 milliards de francs (+ 13 %) tandis que le bénéfice net, qui était de 74,7 millions en 1972, tombait à 56,9 millions en 1973. Les ressources internes (autofinancement et provisions) n'ont progressé que de 8,1 %, pour un montant de 1 034,5 millions, permettant de couvrir intégralement les investissements, eux-mêmes en régression sur 1972 (815,3 millions contre 964 millions). La poursuite des efforts de gestion a permis de réduire l'endettement financier à long et moyen terme de 564 millions.

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe a, pour la première fois, dépassé le cap des 20 milliards de francs hors taxe atteignant 20,65 milliards de francs, et marquant ainsi une augmentation de 15 % sur 1972.

Renault a produit en 1973 1 414 568 véhicules, soit 7,3 % de plus qu'en 1972. Ses exportations se sont élevées à 809 255 véhicules, soit 13,8 % de plus qu'en 1972, tandis que ses ventes sur le marché français ne progressaient que de 3 % (600 372 véhicules particuliers et petits véhicules utilitaires).

Pendant le premier semestre 1974 la Régie a augmenté en France le volume de ses ventes, faisant passer son pourcentage de pénétration de 30,3 à 36,2 % pour les voitures particulières. En Europe, elle a également accru à peu près partout sa pénétration, mais en y vendant moins de véhicules qu'en 1973.

Cependant le conseil d'administration de la Régie tient la situation de l'industrie automobile pour fort préoccupante : *« Sur le plan financier, il est certain que l'accroissement de ses coûts de production, la stabilisation de son volume de ventes, le glissement de la demande dans la gamme posent à la régie Renault des problèmes dont les mesures prises par le gouvernement pour lutter contre l'inflation aggraveront très vraisemblablement l'ampleur au cours des mois à venir. »*

AFFAIRES

M. JEAN MÉO EST NOMMÉ PRÉSIDENT DE L'AGENCE HAVAS

M. Jean Méo a été nommé, vendredi 28 juin, président-directeur général de l'agence Havas, en remplacement de M. Christian Lobut, atteint par la limite d'âge.

[Né le 26 avril 1927 à Vosne-Romanée (Côte-d'Or), M. Jean Méo, ancien élève de l'Ecole polytechnique, avait été chargé de mission au cabinet du général de Gaulle de 1958 à 1960, avant d'occuper des postes importants dans l'industrie du pétrole. En mai 1972, il était devenu directeur général délégué de la FEP, société qui édite, outre « France-Soir », « France-Dimanche », le « Journal du dimanche » et « Elle », poste dont il avait démissionné en janvier 1974. Il avait été nommé deux mois plus tard directeur général délégué auprès du président de l'agence Havas.]

● *M. Bergeron*, qui vient de demander audience au président de la République, a déclaré, le 26 juin, devant des militants parisiens :

« Il est incompréhensible et intolérable que le gouvernement se contente de constater et de déplorer la flambée des prix. » Il a ajouté : *« Je ne crois pas du tout à l'efficacité des appels à la raison et au civisme. Depuis longtemps, et plus particulièrement ces derniers mois, on est pris dans un véritable vent de folie. Face à une telle situation, il est vain de demander aux syndicats de limiter leurs revendications. Le gouvernement doit prendre, et il le peut s'il le veut, des mesures de blocage temporaire, peut-être même de baisse dans certains cas, afin de neutraliser les abus de ces derniers mois. »*

CONFLITS ET REVENDICATIONS

LES OUVRIERS D'USINOR-DUNKERQUE ONT VOTÉ LA REPRISE DU TRAVAIL

Les ouvriers fondeurs d'Usinor-Dunkerque ont décidé, lors d'un second vote à bulletin secret, vendredi 28 juin, de reprendre le travail, par 95 voix contre 60.

Les deux cent quarante métallurgistes de cet atelier (l'usine emploie dix mille personnes) s'étaient mis en grève après l'accident mortel dont fut victime, le 2 juin dernier, l'un des leurs, Jean-Claude Delalleau, vingt-sept ans, père de deux enfants.

La direction s'engage à acheter une machine à changer automatiquement les tuyères si elle existait, ou à poursuivre des études pour en construire une si elle n'existait pas. La direction accepte également d'appliquer les mesures arrêtées par la commission d'hygiène et de sécurité de l'usine et complétées par la mission ministérielle.

Les journées de travail perdues seront payées 60 F par jour (soit 50 à 80 % du salaire réel, dit la direction), les deux tiers de cette somme ne seront considérés que comme une avance récupérable si, pendant quatre mois sur les huit suivant le mois d'août, le programme de production n'est pas respecté. Les ouvriers des hauts fourneaux recevront une augmentation mensuelle de 70 F et une prime de reprise uniforme de 100 F.

La C.G.T. et Force ouvrière ont estimé acceptable le compromis obtenu, alors que la C.F.D.T. se prononçait pour la poursuite de la grève.

AUTOGESTION : les équivoques du cas yougoslave

(Suite de la première page.)

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle *la plupart des partisans français de l'autogestion refusent de considérer la coopérative comme une véritable forme d'autogestion*, on verra plus loin pourquoi. S'agissant de la France, il n'est d'ailleurs sans doute pas exagéré de dire que l'intervention de l'Etat dans la coopération y est plus marquée qu'en Yougoslavie, où elle est par contre plus pesante.

2) *L'autogestion socialiste d'économie planifiée* : inventée par la Yougoslavie au début de la décennie 1950, elle est en réalité une combinaison entre des structures démocratiques d'entreprise (très proches, malgré la socialisation de la propriété, de celles de l'autogestion coopérative) et une planification économique. Le plan national yougoslave est décentralisé au niveau des républiques et, plus bas, à celui des communes. De taille bien plus importante que nos communes occidentales, les communes yougoslaves exercent une autorité de planification sur leur territoire et une tutelle sur les entreprises. Quant à la liaison entre la démocratie d'entreprise et cette autorité de planification, elle est, à l'époque, concrétisée, en Yougoslavie, par l'élection des directeurs des entreprises par une commission mixte comprenant à la fois des membres du conseil ouvrier de l'entreprise concernée et des représentants des organes de la commune.

Cette autogestion est en réalité une cogestion dans laquelle l'Etat tend à être le maître des règles du jeu, car c'est lui qui, en définitive, fixe les clefs de répartition des profits de fin d'année (que, tout naturellement, les ouvriers souhaitent se partager...) ; il limite donc certains pouvoirs de la démocratie d'entreprise ; l'Etat est également le maître de la fiscalité, du contrôle des prix et du crédit. La démocratie d'entreprise se trouve donc sérieusement limitée, bien que, théoriquement, l'élaboration du plan doive résulter du jeu des propositions et contre-propositions des différents instances et niveaux concernés.

En fait, durant toute la décennie 1950, ce système a abouti en Yougoslavie à privilégier la croissance des investissements et à limiter la consommation. Bien que les sentiments de fraternité et l'égalitarisme de l'après-guerre aient facilité cette limitation, il a parfois fallu donner aux entreprises quelque « argent de poche » (le mot est de Tito lui-même) pour que les ouvriers aient une répartition à décider dans leurs assemblées de fin d'année.

3) *L'autogestion d'économie socialiste de marché.* — Dès le début des années 1960, notamment après les réformes de 1965, les contrôles étatiques diminuent en Yougoslavie et la régulation par le plan est remplacée par celle du système bancaire. Nous n'envisageons pas ici les causes de ces transformations, dont les plus importantes sont, à mon sens, la progressive intégration de la Yougoslavie dans l'économie occidentale et l'affaiblissement de l'emprise idéologique (la foi, car c'est de cela qu'il s'agit, dans la construction d'une société socialiste), et donc l'émergence de tendances centrifuges par rapport au projet de société nouvelle à bâtir.

Dans cette phase, les structures de démocratie d'entreprise sont renforcées puisque les directeurs sont actuellement nommés par les seuls conseils ouvriers. Bien que près de la moitié des produits (surtout alimentaires) voient encore leurs prix fixés administrativement, la concurrence joue entre les entreprises. Bien que les investissements publics n'aient pas cessé, le crédit est de plus en plus le fait des banques et les considérations de rentabilité l'emportent. Les communes subsistent mais ont de moins en moins d'emprise sur le développement économique. En fait, les Yougoslaves parlent de plus en plus souvent de leur plan comme d'un plan *« à la française »*, et nous savons par expérience combien un tel plan peut ne pas être contraignant pour les entreprises...

En apparence, la démocratie d'autogestion sort renforcée de l'affaiblissement de la planification. Mais cela n'est vrai que sur le plan des structures ; sur celui du fonctionnement, on s'aperçoit que, comme partout ailleurs, le banquier, comme n'importe quel autre investisseur (et en Yougoslavie il peut être le partenaire étranger d'une *joint venture*, voire, il en est question, un épargnant privé de nationalité yougoslave) désire limiter le risque de son apport en contrôlant son utilisation, donc en intervenant plus ou moins directement dans le choix des dirigeants de l'entreprise. A l'heure actuelle, on est frappé de la ressemblance qui existe entre cette autogestion yougoslave et la formule coopérative appliquée en France, et cela malgré le fait que la propriété demeure nationale dans le premier cas (1).

Les entreprises yougoslaves sont devenues en fait des coopératives essayant de triompher de leurs concurrentes, soumises au contrôle de leurs banquiers, essayant de faire vivre des structures démocratiques qui, en face des banques, du fisc, des réglementations de toutes sortes, n'ont guère d'emprise sur la gestion. Par rapport aux économies occidentales, où les secteurs coopératifs sont très faibles, l'économie yougoslave de marché se distingue toujours par la taille du secteur autogéré, malgré un secteur privé en croissance constante (2) et, surtout, des aspirations de consommation et de promotion individuelle de plus en plus vives.

Plan ou marché ?

Les trois structures de gestion industrielle distinguées ici peuvent donc finalement se ramener à deux, celle de l'économie planifiée et celle de l'économie de marché. Il convient cependant encore de montrer que le choix de l'une ou de l'autre n'est pas libre.

Si l'invention de la première autogestion yougoslave avait aussi eu pour but de faire éclater la centralisation et la bureaucratisation de l'appareil central de planification, il n'en restait pas moins que l'Etat entendait rester le maître de l'économie. Décentralisé et concerté avec les entreprises, le plan se rapprochait du peuple, mais il continuait à être considéré, et cela dans la meilleure tradition soviétique, comme le symbole du rôle directeur de l'Etat dans l'économie. La vue en était institutionnelle, un peu de la même façon que, dans notre pays, certains considèrent encore les nationalisations comme le signe tangible d'une avancée vers le socialisme.

Tout au contraire, l'autogestion de l'économie de marché n'a plus en face d'elle un plan, mais une multitude d'organismes, de partenaires et de centres de décisions qui orientent ses comportements dans le sens de politiques économiques plus ou moins clairement définies. Et ces politiques interviennent précisément au moment où le plan apparaît comme un instrument trop grossier pour diriger la croissance d'une économie *toujours* plus complexe. En d'autres termes, la première autogestion est une cogestion entre la démocratie d'entreprise et un Etat prétendant diriger l'économie, la seconde une cogestion avec un système de politiques économiques. C'est, en définitive, le degré de développement de l'économie qui dicte le choix des structures d'autogestion.

Une telle remarque est moins banale qu'il n'apparaît, si nous songeons à la multiplicité des centres de décision dans une économie moderne, qui déborde largement les frontières nationales, où les anciennes distinctions entre l'économique, le social, le politique sont bien moins nettes et où les systèmes d'interdépendances entre acteurs sont aussi complexes que fragiles. A l'exception de circonstances exceptionnelles (guerre, cataclysme), qui obligeraient brusquement une telle société à se transformer dans ses fondements — et si nous écartons l'hypothèse d'une révolution que les systèmes mêmes d'interdépendances et d'intégration rendent peu probable, — les changements ne semblent pouvoir résulter que d'ajustements, de réparations, de corrections de détail.

La vue même de l'ensemble n'est plus possible, et c'est aussi pourquoi les plans nationaux qui prétendent embrasser la totalité du devenir national restent sans effet. D'où le recours à des politiques partielles ou sectorielles, plus ou moins contradictoires, purement pragmatiques, élaborées au coup par coup en réponse aux circonstances, et dont seule une technocratie jeune et encore dans sa phase de conquête des appareils n'a pas encore la modestie de reconnaître qu'elles sont bien souvent tâtonnements, hésitations, paris ou parades.

Si l'on tient compte de ce contexte, et en dépit de l'enthousiasme et des ambitions généreuses de ses protagonistes, il faut bien se rendre compte que la recherche de structures d'autogestion limitées à la manière yougoslave est acculée au réformisme : il s'agit alors essentiellement de trouver des moyens de démocratiser l'élaboration et le contrôle des politiques économiques et sociales (à condition, bien sûr, que l'on ait localisé et identifié — ce qui n'est pas toujours facile — les lieux et organismes responsables), et de renforcer et d'aménager des structures de participation dans les entreprises. Il faut d'ailleurs faire vivre ces structures, ce qui, dans le long terme, apparaît comme le problème fondamental.

ALBERT MEISTER.

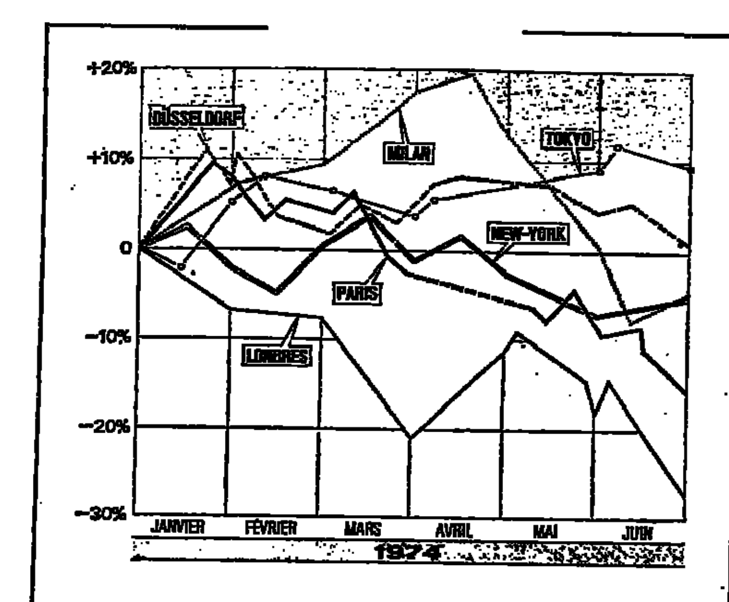
(1) Les enquêtes ont d'ailleurs montré que la nature de la propriété, collective ou sociale, n'influence pas directement la participation des travailleurs, ni le climat de travail. Ainsi, dans les coopératives ouvrières françaises, le fait pour les ouvriers de détenir des parts de propriété (souvent ils ne savent pas, d'ailleurs, combien ils en ont), apparaît sans incidence sur la gestion et ne supprime pas les difficultés de fonctionnement qui seront évoquées dans le prochain article.

(2) Dont les pensions pour touristes ne sont finalement que l'aspect mineur sinon le plus apparent, et qui distraient l'attention du rôle bien plus important des intermédiaires, représentants, courtiers privés, avocats d'affaires, professionnels libres, toutes catégories dont la multiplication est liée à la disparition des fonctions de coordination et de liaison entre unités économiques exercées auparavant par les organismes du plan.

Prochain article :

II. - LES CHARGES DE LA DÉMOCRATIE

LA SEMAINE FINANCIÈRE



La grande misère des marchés boursiers

Le semestre écoulé n'a guère été favorable pour la grande majorité des places mondiales. Seules Tokyo (+ 10 %) et Amsterdam (+ 4 %) tirent à peu près leur épingle du jeu, l'avance des Bourses allemandes étant retombée de 12 % en janvier à 1 % à la fin juin. Le marché de Londres s'est littéralement écroulé (— 27,5 %), au plus bas depuis quinze ans, celui de Paris a fléchi de 16 %. Wall Street, après bien des tentatives de reprise, tuées dans l'œuf, s'inscrit en repli de 5 %, et la place de Milan, en progression de 19 % en avril, a tout reperdu, et au-delà (— 4 %). Le dénominateur commun à ces repus généralisés est l'accentuation de l'inflation, bien accueillie à son début, puisqu'elle soutenait l'activité et les cours des sociétés. Aujourd'hui, c'est l'inverse : l'inflation détruit les démocraties et les marges bénéficiaires, et à ses effets pervers s'ajoutent maintenant les mesures destinées à la freiner : impôts, restrictions de crédit et politique d'argent cher. A quoi bon, se demandent les opérateurs, se ruiner sur le marché des actions ,alors que les placements à court terme rapportent partout plus de 12 % ? Désormais, l'on apprécie l'opportunité d'investir sur un marché donné en fonction du délai restant à courir avant l'assouplissement du dispositif anti-inflationniste. Au train où vont les choses, ce n'est pas pour demain... sauf si l'activité se ralentit, si les cours des matières premières baissent franchement et si les taux d'intérêt diminuent durablement. Autant de questions sans réponse.

EN RAISON DE LA MÉVENTE DE SES AVIONS CIVILS

La SNIAS a enregistré un déficit de 450 millions de francs en 1973

Présentés au comité central d'entreprise, les premiers comptes financiers pour 1973 de la Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS) font état d'un déficit de 450 millions de francs, soit plus de 12 % du chiffre d'affaires hors taxes (environ 3 700 millions) : l'essentiel de ce déficit provient de la division de la SNIAS chargée de la production des avions civils. C'est le 12 septembre prochain que sera connu officiellement le détail de l'exercice financier de la SNIAS pour 1973.

Le déficit de la SNIAS pour 1973 est équivalent à son capital nominal (de l'ordre de 427 millions). Une comparaison de la gestion financière de la SNIAS en 1972 et en 1973 est difficile à établir, dans la mesure où les dirigeants de la société nationale, qui ont présenté un déficit comptable de 13 millions de francs en 1972, ont, sans aucun doute, sous-évalué la situation. Depuis, les principaux responsables de la SNIAS ont changé et la nouvelle équipe, animée essentiellement par M. Charles Cristofini, a reçu mission de remettre de l'ordre dans les comptes de la société nationale.

Il reste néanmoins que la structure financière de la SNIAS n'est pas adéquate, en raison, principalement, d'une situation internationale des marchés aéronautiques dominée par l'industrie américaine et défavorable à la vente d'avions civils de conception européenne. Cette situation a pour effet que les dettes à court et moyen terme de la SNIAS sont considérables — il n'y a pas d'avances financières de la part des clients potentiels et les prêts sont uniquement d'origine bancaire, — alors que les programmes aéronautiques en cours sont à long terme et qu'ils ne débouchent pas encore sur le plan commercial. Les avions restent dans les ateliers ou dans les hangars, cependant que leur prix de revient augmente de 14 % environ chaque année.

Cette mévente touche principalement les avions civils (Concorde, Airbus ou Corvette) et elle se traduit par le fait que le chiffre d'affaires de la SNIAS n'a progressé, en 1973, que de 3 %, soit une progression à peine égale à la hausse des indices économiques. Au total, les exportations se sont élevées à 1 200 millions de francs.

Si l'activité de la SNIAS a stagné dans le domaine des avions civils, le plan de charge se révèle meilleur pour les activités à des fins militaires.

L'inquiétude des syndicats

Les représentants du personnel redoutent une diminution importante des effectifs et ils notent que, déjà, dans certaines usines de la S.N.I.A.S., à Toulouse notamment, les jeunes travailleurs ne sont pas repris à l'issue de leur service militaire, l'embauche a cessé et des mises à la retraite anticipée sont proposées. A Châteauroux, où huit cents personnes environ sont actuellement employées, des discussions ont lieu pour la reprise par la SAVIEM des ateliers de la S.N.I.A.S. Dans une lettre au président de la République, les syndicats font valoir que les dirigeants de la S.N.I.A.S s'apprêtent à faire disparaître la « vocation aéronautique » de cette usine de l'Indre.

Les responsables de la société nationale étudient actuellement deux solutions : ou ils décident des mutations de personnel d'une usine de la S.N.I.A.S. à l'autre, selon la charge de travail prévisible de chacune, ou bien ils organisent des transferts de cette charge de travail en la répartissant, de façon plus équitable, au niveau national. Ainsi, des pièces d'hélicoptères, normalement produites et assemblées à Marseille-Marignane (Bouches-du-Rhône), seraient fabriquées et montées à Toulouse, dans les ateliers qui ressentent le plus sévèrement les effets de la mévente actuelle du supersonique Concorde. Cette dernière solution, dans la mesure où elle permettrait de maintenir les équipes sur place, sans les disperser, pour tenir compte de la seule conjoncture, pourrait avoir l'approbation d'une grande partie du personnel qui souhaite conserver, au niveau national, les charges d'études, de production ou d'entretien. — J. L.

SUR LES MARCHÉS DES CHANGES

Hausse sensible du franc français

La hausse sensible du FRANC FRANÇAIS a été le fait marquant d'une semaine également marquée par l'effondrement de la banque Herstatt de Cologne.

Le FRANC FRANÇAIS, qui avait peu varié en début de semaine, a commencé à monter jeudi. Sa hausse s'était sensiblement accentuée à la veille du week-end ; la devise française a finalement monté fortement sur toutes les places financières.

Sans doute, les conditions particulières du marché — approche d'une échéance semestrielle, taux d'intérêt très élevés — et l'avance de 1 milliard de dollars accordée par l'Iran sur des commandes à venir ont-elles contribué à la bonne tenue du FRANC. Mais il est symptomatique de constater que la hausse de la devise française s'est amorcée, au lendemain des déclarations percutantes de M. Fourcade, lors du forum organisé par notre confrère *l'Expansion*. Il n'est pas douteux que la vigueur des propos du ministre de l'économie et des finances a fortement impressionné les opérateurs. A tort ou à raison, bon nombre d'entre eux semblent avoir acquis la conviction que la France est maintenant décidée à s'engager à fond dans la lutte contre l'inflation. La personnalité de M. Fourcade n'est certainement pas étrangère à cet état de chose. Bref, en fin de semaine il était clair que « le sentiment était meilleur sur le FRANC », comme le disent les cambistes. Sans doute tous les problèmes ne sont-ils pas réglés : la balance commerciale sera en déficit et le retour à l'équilibre difficile. Mais, on le sait, la psychologie joue parfois un rôle important dans le comportement des marchés des changes.

Il reste que le cours du FRANC exprimé en DEUTSCHEMARKS est revenu à son niveau du début du mois d'avril, avant le décès du président Pompidou. La baisse « électorale » est maintenant presque effacée. La reprise de la devise française va-t-elle se poursuivre ? Le flottement du FRANC, faut-il le rappeler, est contrôlé : la Banque de France verra-t-elle sans sourciller la devise française poursuivre sa remontée ? Des spécialistes s'interrogent.

Si le FRANC a monté, le DOLLAR, en revanche, a baissé. En ce qui concerne la devise américaine, les opérateurs sont décidément soumis au régime éprouvant de la douche écossaise. A peine s'étaient-ils réjouis de l'excédent de la balance commerciale en avril qu'on leur annonce un déficit record pour le mois de mai ! L'importance de ce déficit ayant désagréablement surpris, le DOLLAR a brutalement fléchi, baissant de 1 % environ au cours de la seule séance de mardi. Il s'est légèrement redressé par la suite, avant de glisser à nouveau en fin de semaine.

Contrairement à l'habitude, la baisse du DOLLAR n'a pas entraîné une hausse du DEUTSCHEMARK. La devise allemande, en effet, a fléchi, sa cotation ayant même été perturbée jeudi par la faillite de la banque Herstatt de Cologne (*le Monde* du 29 juin).

L'affaire Herstatt

Incontestablement, ce qui est devenu « l'affaire Herstatt » a sinon pesé sur les cours, du moins profondément troublé tous les marchés des changes cette semaine. Ce n'est pas la première fois qu'un « accident » se produit. C'est ainsi que, dernièrement, l'Union des banques suisses et la West Deutsche Landesbank avaient dû annoncer d'importantes pertes de change. Toutefois, la surface financière de ces grands établissements leur avait permis de supporter ces pertes sans trop de dommages. Il en va tout autrement pour la banque Herstatt, qui a dû déposer son bilan à la suite d'un engagement spéculatif qui, à l'évidence, dépassait largement ses moyens.

Cette faillite a jeté un froid. D'abord, parce qu'une question vient immédiatement à l'esprit : d'autres affaires du même genre vont-elles se révéler dans les prochaines semaines ? Ensuite, parce qu'on ignore encore quel sort sera réservé aux banques qui ont traité sur les marchés des changes avec cet établissement, avec toutes les répercussions que cela pourrait avoir.

Troublé, le monde financier n'en a pas moins conservé son sang-froid. Nous ne sommes plus en 1931. Il n'en reste pas moins que ce nouvel avertissement a été pris au sérieux.

Sur le marché de l'OR, la baisse s'est accélérée, le cours de l'once revenant, à Londres, de 153,75 à 144,25 dollars. Ventes d'opérateurs désireux de se faire des liquidités ou déçus par le comportement du marché et tâchant de prendre un bénéfice pendant qu'il en est encore temps ? Sans doute un peu des deux.

PHILIPPE LABARDE.

Cours moyens de clôture comparés d'une semaine à l'autre

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Florin	Lire	Mark	Livre	$ U.S.	Franc français	Franc suisse
Londres ...	6,3454	1,5451	6,0825		2,3900	11,4950	7,1580
	6,3539	1,5554	6,0621		2,3820	11,7025	7,1698
New-York ..	37,6647	0,1546	39,2927	2,3900		20,7900	33,3889
	37,4531	0,1531	39,2927	2,3820		20,3562	33,2225
Paris	181,16	7,4400	189,00	11,4950	4,8100		168,60
	184,00	7,5225	193,05	11,7025	4,9125		163,20
Zurich	112,8060	4,6326	117,6817	7,1580	2,9950	62,2661	
	112,7340	4,6894	118,2711	7,1698	3,0100	61,2722	
Francfort ..	95,8568	3,9365		6,0825	2,5450	52,9106	84,9749
	95,3183	3,8973		6,0621	2,5450	51,8066	84,5514

LES MATIÈRES PREMIÈRES

BAISSE PERSISTANTE DES MÉTAUX NON FERREUX

Le repli s'accentue sur les places commerciales. En l'espace de deux mois, les pertes sont souvent importantes, surtout sur les métaux non ferreux, le caoutchouc et la laine. Aux Etats-Unis, la perspective d'une grève dans les raffineries de cuivre à partir du 1er juillet, lors du renouvellement des contrats de travail, tend à s'estomper. En effet, un accord est intervenu entre la compagnie Anaconda et les syndicats. L'indice Reuter est revenu en dessous de 1 250, niveau encore supérieur de 24 % à celui du 31 décembre 1973.

MÉTAUX. — *Nouvelle et sensible baisse des cours du cuivre au Metal Exchange de Londres, malgré l'invocation de la clause de force majeure par divers producteurs pour réduire leurs livraisons en juillet. Les stocks britanniques se sont accrus de 1 750 tonnes pour atteindre 21 250 tonnes. La cinquième session de la conférence des ministres des pays exportateurs de cuivre vient de décider, à l'issue de sa réunion à Lusaka, que « les quatre pays membres (Chili, Pérou, Zaïre et Zambie) adopteront une politique coordonnée sur le marché de ce métal, en coopération avec divers organismes (OPEP et producteurs de bauxite) ».*

Sur le marché libre de Londres, les cours de l'aluminium s'établissent entre 455 et 465 livres la tonne. Les usines travaillent actuellement à pleine capacité et les stocks mondiaux sont revenus à un niveau normal. Pour l'année en cours, les spécialistes tablent sur une augmentation de 5 % de la consommation mondiale.

En corrélation avec la détente de l'or, les cours de l'argent ont poursuivi leur repli à Londres ; le disponible fléchit à 193,40 pence l'once troy contre 203,40 pence, et le trois mois à 199,40 pence contre 208,90. Pour l'année en cours, le déficit mondial de production est évalué à moins de 200 millions d'onces au lieu de 230 millions en 1973. La récupération (déchets et pièces) fournira un appoint important. Aux Etats-Unis, elle représente déjà 48 % de l'offre totale au lieu de 39 % en 1972, pour les premiers mois de l'année.

TEXTILES. — *Repli des cours de la laine sur les divers marchés à terme. Les quantités retirées de la vente aux enchères par la commission australienne de la laine depuis quelques mois dépassent plus de 20 % de l'offre totale. Les réserves du stock régulateur atteindraient 200 000 balles. Pour les onze premiers mois de la saison (1er juillet-31 mai), les ventes australiennes de laines se sont élevées à 881 millions de dollars australiens contre 940 millions pour la période correspondante de la saison précédente. Le prix moyen de vente s'est établi à 184,08 cents contre 181,31 cents. En cours de saison, les prix aux enchères ont enregistré une baisse de l'ordre de 40 %.*

Cours des principaux marchés du 28 juin 1974

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente.)

MÉTAUX. — Londres (en sterling par tonne) : cuivre (Wirebars) comptant 885 (985), à trois mois 892 (975) ; étain comptant 3 580 (3 765), à trois mois 3 655 (3 825) ; plomb 227 (238) ; zinc 490 (560).

— New-York (en cents par livre) : cuivre (premier terme) 93 (100,40) ; aluminium (lingots) inch. (33) ; ferraille, cours moyen (en dollars par tonne) inch. (109,17) ; mercure (par bouteille de 76 lbs) inch. (345-355).

— Singapour (en dollars des Détroits par picul de 133 lbs) : 1 316 1/8 (1 289).

TEXTILES. — New-York (en cents par livre) : coton juill. 58,25 (58,70), oct. 52,25 (51,80) ; laine suint juill. 172 (182), oct. 172 (182).

— Londres (en nouveaux pence par kilo) : laine (peignée à sec) juill. 195 (205) ; jute (en sterling par tonne) Pakistan, White grade C 170 (164).

— Anvers (type Australie en francs belges par kilo) : laine juin 186 (190).

— Roubaix (en francs par kilo) : laine juin 24,50 (24,60).

— Calcutta (en roupies par maund de 82 lbs) : jute 400 (395).

CAOUTCHOUC. — Londres (en nouveaux pence par kilo) : R.S.S. comptant 30,25-31,75 (30-31).

— Singapour (en nouveaux cents des Détroits par kilo) : 167,50-168 (168-168,50).

DENRÉES. — New-York (en cents par lb) : cacao juill. inch. (87), sept. 77,45 (77,50) ; sucre disp. 23,50 (23,25), juill. 23,70 (22,75).

— Londres (en livres par tonne) : sucre août 232,15 (234), oct. 214 (210,80) ; café juill. 512,50 (552), sept. 529,50 (566) ; cacao juill. 905 (896), sept. 731 (726).

— Paris (en francs par quintal) : cacao sept. 1 005 (999,50), déc. 805 (798,50) ; café juill. 580 (606), sept. 604 (635) ; sucre (en francs par tonne) août 3 280 (3 335), oct. 2 933 (2 957).

CÉRÉALES. — Chicago (en cents par boisseau) : blé juill. 411 (459), sept. 414 (456) ; maïs juill. 297 1/2 (295), sept. 288 1/3 (284).

Bourses étrangères

NEW-YORK

Nouveau repli

Wall Street a baissé à nouveau cette semaine, et l'indice Dow Jones des industrielles a perdu environ 13 points à 802,41, juste au-dessus du seuil psychologique de 800. Après un redressement technique mardi, le marché a fortement fléchi mercredi et jeudi pour s'effriter vendredi. Une fois de plus, c'est la hausse des taux d'intérêt qui a pesé sur la tendance : l'on s'attend que le niveau record de 12 % soit atteint prochainement. D'un autre côté, l'inflation est plus vive que jamais, surtout dans le secteur industriel, et laisse planer un doute sur la qualité des profits réalisés par les entreprises. Enfin, la balance commerciale américaine est redevenue fortement déficitaire en mai, ce qui a provoqué un recul du dollar.

Ajoutons les replis brutaux de certains titres comme Westinghouse, sur des rumeurs non confirmées, qui traduisent l'inquiétude des opérateurs.

L'activité est restée faible, avec 57,87 millions de titres traités contre 54,16 millions.

Indices Dow Jones : transports, 162,18 (contre 165,89 ; services publics, 68,22 (contre 68,16).

	Cours 21 juin	Cours 28 juin
Alcoa	41 1/4	43 1/4
A.T.T.	46	46 5/8
Boeing	17 3/4	17 5/8
Chase Man. Bank	37	35 3/4
Du Pont de Nem.	167	161 3/4
Eastman Kodak	107 3/4	103 7/8
Exxon	70 3/4	70 1/8
Ford	52 1/8	49
General Electric	47 5/8	49 1/4
General Foods	24	23 1/8
General Motors	49 1/8	48 5/8
Goodyear	16 1/8	16 1/2
I.B.M	213	212 3/4
I.T.T	19 5/8	19 1/2
Kennecott	32 3/4	32 3/4
Mobil Oil	40 3/8	40 1/8
Pfizer	37 3/4	36 1/2
Schlumberger	103	98 3/8
Texaco	25 1/4	25 1/8
U.A.L. Inc.	25 1/2	23 1/4
Union Carbide	40 1/8	40 1/8
U.S Steel	42 7/8	44 1/8
Westinghouse	15 1/4	13 3/8
Woolworth	15 1/8	14

TOKYO

Tassement

Déprimé par la tenue détestable des places financières internationales, mais aussi par des ventes de fin de mois, le marché a sensiblement fléchi cette semaine. La baisse, cependant, a été un peu atténuée par une brève reprise technique enregistrée mercredi. Les vedettes ont été assez éprouvées, de même la construction électrique légère, les assurances, les automobiles et les instruments de précision.

L'activité a sensiblement diminué : 688 millions de titres ont changé de mains contre 882,7 millions.

Indices du 28 juin : Dow Jones, 4 602,87 (contre 4 666,74) ; indice général, 333,02 (contre 336,38).

	Cours 21 juin	Cours 28 juin
Fuji Bank	449	
Honda Motors	690	
Matsushita Electric	429	
Mitsubishi Heavy	178	
Sony Corp	2 160	
Toyota Motors	470	

ALLEMAGNE

Irrégulier

La faillite de la Banque Herstatt de Cologne a brutalement interrompu jeudi le léger mouvement de reprise qui s'était manifesté au début de la semaine. On s'est alors rapproché des cours les plus bas de l'année et aussi des plus bas depuis sept ans. La demande étrangère a diminué et la légère reprise de vendredi a été provoquée par des achats nationaux.

Indice de la Commerzbank : 558,7 contre 559,7.

	Cours 21 juin	Cours 28 juin
A.E.G.	98,50	94,50
B.A.S.F.	131,50	130,70
Bayer	112,20	113,20
Commerzbank	144	143,50
Hoechst	119	118
Mannesmann	156	157
Siemens	220,50	217
Volkswagen	87,10	83,50

LONDRES

Léger mieux

Après des fluctuations initiales, le marché de Londres a semblé se départir de son pessimisme habituel et a même vivement progressé en fin de semaine sur la déclaration de M. Lever, conseiller économique du premier ministre : celui-ci a laissé entendre que les restrictions pesant sur l'augmentation de dividendes pourraient être assouplies. Auparavant, les opérateurs avaient été encouragés par la possibilité de mesures de relance économique, puis s'étaient alarmés des déclarations pessimistes faites par certains chefs d'entreprise. L'indice des industrielles du « Financial Times », après être tombé jeudi à 244, au plus bas depuis août 1959, a remonté finalement à 255,1 contre 248,3. De violents mouvements se sont manifestés sur les mines d'or, en liaison avec ceux du métal, et les lourdes pertes initiales n'ont pu être complètement effacées.

Indices du « Financial Times » : fonds d'Etat, 54,69 (contre 55,43) ; mines d'or, 297,3 contre 312.

	Cours 21 juin	Cours 28 juin
Bowater	140	140
British Petroleum	390	386
Charter	114	118
Courtaulds	97	91
De Beers	217	222
Free State Geduld	1 675	1 675
Gt. Univ. Stores	118	114
Imperial Chemical	202	206
Shell	176	185
Vickers	100	103
War Loan	23 1/2	23

SUISSE

Lourd

Mauvaise semaine sur les marchés suisses, influencés par Wall Street : le repli est général.

	Cours 21 juin	Cours 28 juin
Brown-Boveri	1 060	1 030
Ciba-Geigy	1 530	1 525
Hoffmann-Lar.	105 500	104 000
Nestlé	3 260	3 110
Sulzer	2 925	2 900
U.B. Suisse	3 100	2 940

BRUXELLES

Repli

La baisse s'est poursuivie sur le marché de Bruxelles, déprimé par la hausse des taux d'intérêt et la faillite de la Banque Herstatt. Seule la sidérurgie échappe au mouvement.

	Cours 21 juin	Cours 28 juin
Arbed	4 200	4 610
Astur des Mines	2 595	2 695
Lambert	2 315	2 110
Cock. Ougrée	1 230	1 140
Electrobel	6 140	6 130
Petrofina	5 390	4 770
Gevaert	1 370	1 350
Société générale	2 670	2 635
Union minière	1 370	1 300

MILAN

Baisse

Le repli s'est accentué avec un marché à peu près nul, malgré un début de semaine plus prometteur.

	Cours 21 juin	Cours 28 juin
Fiat	1 415	1 350
Finsider	434,50	416
La Rinascente	269,50	253
Montedison	778	748
Olivetti	1 550	1 451
Pirelli	1 051	1 005
S.N.I.A Viscosa	2 080	1 970

AMSTERDAM

Tassement

	Cours 21 juin	Cours 28 juin
A.K.Z.O.	57,90	56
H.V.A.	68	65,50
K.L.M.	61	58,80
Philips	29,10	27,90
Robeco	178,10	174,70
Royal Dutch	75,70	76,50
Unilever	107,90	106,50

CANADA

	Cours 20 juin	Cours 26 juin
Alcan Aluminium	27 5/8	28 3/8
Bell Telephone	41 3/4	41 1/4
Canadian Pacific	13 1/2	12 1/2
Internat. Nickel	27 1/2	26 7/8
Massey-Ferguson	16 5/8	15 7/8
Noranda Mines	40 1/4	38 5/8
Steel of Canada	30 7/8	31

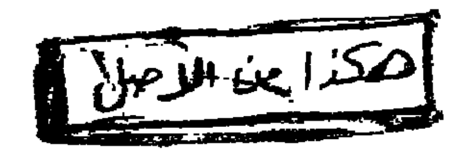
LE MARCHÉ MONÉTAIRE

Accalmie

Une certaine accalmie s'est fait jour sur le marché monétaire, au grand soulagement des emprunteurs, qui redoutaient le pire. L'on pouvait tout craindre pour cette échéance mensuelle, trimestrielle et semestrielle particulièrement chargée et qui aurait pu être terrible. Mais la Banque de France, maîtresse du jeu, a limité les dégâts en alimentant plus largement le marché, de sorte que le loyer de l'argent au jour le jour s'est établi vendredi à 14 3/8 %, en hausse de 1/8 % « seulement » sur celui de la semaine précédente. Lundi 24, malgré l'adjudication de 11 milliards de francs d'effets de 2e catégorie, le taux passait à 14 3/8 % et à 14 1/2 % mercredi et jeudi, le marché se montrant très fortement emprunteur à l'approche de la fin du mois, avec d'importantes demandes au mieux. L'institut d'émission « recommandait » alors aux prêteurs de modérer leurs exigences, puis annonçait jeudi des adjudications, valeurs 1er juillet : 15 milliards de francs en effets de première catégorie de juillet à septembre et 15 milliards de francs en effets de deuxième catégorie, limités au 10 août.

De plus, pour faciliter le passage de l'échéance, il accordait pour le week-end des pensions sur effets de deuxième catégorie au taux de 14 1/2 %, manifestant ainsi sa volonté de ne pas voir, dans l'immédiat, dépasser le niveau de 14 1/2 %, et de couper court ainsi aux rumeurs alarmistes propagées à la fin de la semaine dernière. C'est pourquoi les trésoriers des établissements se montraient un peu moins inquiets en cette fin de mois de juin. Sans vouloir faire des pronostics trop hasardeux, certains d'entre eux inclinaient à penser que les taux actuels, parmi les plus élevés d'Europe, pouvaient constituer une limite : ils contribuent à la remontée du franc, dont la rapidité pourrait devenir gênante, notamment contre D.M. et dollar. A terme, les taux restent très tendus — 14 5/8 % à 14 3/4 % sur toutes échéances, après 14 3/8 % et même 15 % lundi — contre 14 1/4 % et 14 1/8 %, dans un marché toujours très étroit.

F. R.



LA REVUE DES VALEURS

12 %...

Le Groupement de l'industrie sidérurgique (GIS) va émettre un emprunt obligataire de 600 millions de francs à 12 %. Tous les records sont battus, mais les investisseurs vont-ils se ruer pour autant ? Aussi longtemps que le loyer de l'argent au jour le jour sur le marché monétaire se maintiendra au-dessus de 14 %, de 13 %, et même de 12 %, le marché primaire des obligations sera délaissé, comme il l'était avant 1963, date du fameux rapport Lorain. Actuellement la hiérarchie des taux est à l'envers, le long terme étant moins rémunéré que le court terme. Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner que l'épargne, spoliée par l'inflation, répugne à s'investir à longue échéance et à taux fixe. Peut-être a-t-elle tort : si la hausse des prix se ralentissait ? Mais, après tant d'espoirs déçus, il lui faudrait une certitude. — F. R.

Valeurs à revenu fixe ou indexées

Au terme de transactions parfois considérables, l'« Emprunt 4 1/2 %, 1973 » indexé sur un « Napoléon » qui a perdu plus de 7 points dans la semaine, a fléchi d'une manière très sensible. Depuis lundi dernier, pourtant, a débuté le « compte à rebours » permettant le calcul du prochain prix de reprise de ce

	28 juin	Diff.
Empr. 4 1/4 % 73..	418	— 26,90
4 1/4 % 1963	93,60	— 1,70
4 1/4 - 4 3/4 % 1963	83	+ 1
5 1/2 % 1965	93,60	— 0,70
6 % 1966	92	— 0,60
6 % 1967	86,10	— 3,50
7 % 1973	87	+ 0,50
C.N.E. 3 %	1 010	+ 6
Charbonnages 3 %.	98,50	— 0,45
P.T.T. 8,70 % 1973.	80,80	— 1
CNCA 9,30 % 11-73	85,40	— 1
E.D.F. 8 % 10-1972	76,70	— 1
G.D.F. 8,30 % 1973	78,20	— 0,80

fonds d'État en règlement des droits de mutation. Or, pour les cinq premières séances sur les cent qui seront prises en considération pour établir définitivement ce prix, ce dernier ressort à 845,50 F.

La baisse des cours s'est poursuivie sur les différents groupes d'obligations.

Banques, assurances, sociétés d'investissement

Les dirigeants de la *Compagnie financière de Paris* et de *S. G. Warburg* ont annoncé qu'ils avaient l'intention de fusionner leur filiale commune à New-

	28 juin	Diff.
Bail Equipement ..	155,50	— 3,50
Indochine (1)	162	— 3
B.C.T. (2)	208	— 26
Compagn. bancaire	255	— 17
C.C.F. (3)	127,70	— 6,30
Crédit foncier	304	— 4
Crédit du Nord ...	126	+ 11
Comp. fin. Paris ..	149,50	— 4,50
Sovac	138	— 6
U.C.B.	288	— 18
Locabail	160,10	— 3,90
La Hénin	341	— 7
S.N.I. (4)	233,30	— 24,70
Paternelle S.A.	165,50	+ 2,50
Pricel	326	+ 1
Schneider	155	— 2
Suez U.P.	206,30	— 2,20

York, *Warburg Paribas Inc.*, avec une autre banque d'affaires américaine, *A.G. Becker and Co.*

Alimentation

A partir de lundi, *Carrefour* va procéder à une augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, à raison d'une action nouvelle pour trois anciennes.

Pernod va diversifier encore son activité. Cette société a, en effet, acheté une entreprise écossaise spécialisée dans la fabrication du whisky, *S. Campbell and son Ltd*, dont la capacité de production est de l'ordre de 8 millions de bouteilles par an.

Le groupe *Perrier* a pris une participation majoritaire dans le capital des *Papeteries Etienne* à

	28 juin	Diff.
Béghin-Say	159	— 2
Carrefour	1 839	+ 29
Casino	1 459	+ 24
C.D.C.	232	— 3
Radar	275	— 8
— obligat. conv.	393,50	+ 4
B.S.N.-Gerv.-Dan. .	775	— 27
Moët-Hennessy	586	— 22
Olida et Caby (1).	266,50	— 13,50
Pernod	448,50	+ 5,50
Raffin. St-Louis ..	186	+ 5,90
Ricard	471	— 22
S.I.A.S. (2)	395	+ 8
Viniprix (3)	795	+ 27
Perrier (4)	241	— 8
Mumm	534	+ 9
Veuve Clicquot ...	680	— 43
P.L.M.	154	+ 8
Nestlé	5 140	—160

(1) Ex-coupon : 8,50 F.
(2) Ex-coupon : 5 F.
(3) Ex-coupon : 12 F.
(4) Ex-coupon : 8 F.

Arles. Cette opération a pour but de lui permettre de subvenir à ses propres besoins en cartons et emballages.

Matériel électrique, services publics

La situation provisoire de *D.B.A.* au 28 février 1974 fait apparaître une perte de 1,21 million de francs contre un bénéfice de 4,36 millions l'année précédente, mais après 29,3 millions de francs d'amortissements au lieu de 23,4 millions de francs.

Télécommunications va augmenter son capital par attribution gratuite et émission d'une action

	28 juin	Diff.
Alsthom	82,60	— 0,90
C.G.E. (1)	294,50	+ 13,50
D.B.A.	109	+ 8
Electro-Mécaniqu. .	95,90	+ 3,90
Legrand	1 620	+109
Machines Bull	40	— 0,50
Moulinex	2 655	+155
Radiotechnique ...	310,80	— 39,90
Thomson-Brandt ..	170	+ 3
Télécommunicat. ..	847	— 92
Philips	50,65	— 2,55
Siemens	411	— 17
Générale des eaux	545	— 25
Lyonnaise des eaux	385,80	— 25,20
Eaux et Ozone	245	+ 8

(1) Compte tenu du dividende détaché : 16 F net.

nouvelle pour chaque action ancienne et émission d'une action nouvelle pour deux anciennes (les actions attribuées exceptées) au prix de 370 F, dont 270 F de prime.

Philips escompte une progression des bénéfices supérieure aux 10 % antérieurement prévus.

En 1973, le cash-flow consolidé du groupe *Lyonnaise des eaux* a représenté 153 F par action contre 123 F, et le bénéfice net 38 F contre 34 F. La société mère distribuera un dividende net de 14,20 F contre 13,50 F.

Celui de *Générale des eaux* sera de 10,20 F contre 9,70 F, mais un complément de 1,40 F a été réservé en vue d'une répartition ultérieure.

Bâtiment et travaux publics

Pour les Ciments Lafarge, dont les secteurs d'activité sont actuellement en pleine expansion, le problème principal n'est pas la commercialisation de ses produits, mais l'augmentation de ses capacités de production : le plan 1974 - 1978 prévoit 3 milliards de francs d'investissements. Le premier semestre 1974 a été satisfaisant pour toutes les sociétés

	28 juin	Diff.
Auxiliaire d'entrep.	205	+ 7
Bouygues	482	+ 17
Chimiq. et routière	94,50	+ 3,50
Ciments français .	97,50	+ 1,45
Ciments Lafarge ..	183,10	— 4,70
Entr. J. Lefebvre.	190	+ 2
Gén. d'entrepr. (1)	103,20	+ 0,50
Gds Travx de Mars.	180	+ 7,50
Maisons Phénix ..	840	+ 40
Poliet et Chausson.	99,80	+ 3,70

(1) Compte tenu d'un coupon de 6,80 F.

du groupe, l'usine du Havre ayant battu, en mai, son record absolu. Si la tendance se maintient, la croissance des résultats devrait être supérieure au taux de l'inflation.

Pour l'exercice en cours, le carnet de commandes des *Maisons Phénix* atteignait au 1er janvier 695 millions de francs, soit deux ans de chiffre d'affaires. Il paraît raisonnable, selon le président, d'espérer pour 1974 la même marge bénéficiaire qu'en 1973 (18,58 millions de francs, + 31 %).

Bourse de Paris

SEMAINE DU 24 AU 28 JUIN

La baisse se ralentit

Un léger rayon de soleil, traversé de giboulées, est passé cette semaine sur la Bourse de Paris, ce qui lui a un peu réchauffé le cœur après son très vif repli des huit jours précédents. Dès lundi, un léger mieux se dessinait. Il persistait au cours de la séance de mardi, marquée en outre par la très vive reprise de Citroën et de Michelin à l'annonce de l'accord avec Peugeot et la forte baisse de la rente 4 1/2 % 1973. L'état du marché s'améliorait encore mercredi. Le mouvement de reprises s'étendait et s'amplifiait sensiblement, touchant en particulier les valeurs de croissance, très malmenées la semaine précédente, et la construction électrique. Un timide soulagement pointait même autour de la corbeille. Mais jeudi, la tendance se renversant brusquement, le marché reperdait d'un coup près des deux tiers du terrain péniblement gagné depuis le lundi. A la veille du week-end, dans une atmosphère un peu moins lourde, les ventes paraissaient toutefois se ralentir, tandis que quelques points de fermeté apparaissaient même çà et là à la cote.

D'un vendredi à l'autre, les différents indices n'en ont pas moins fléchi de 2,4 % environ. En valeur absolue, cependant, les pertes subies par les valeurs françaises ont été moins importantes qu'il n'y paraît, car de nombreux coupons ont été détachés en fin de semaine.

Si donc la baisse s'est sensiblement ralentie, on peut s'interroger sur le comportement heurté de la Bourse de Paris.

Après la sévère punition subie la semaine précédente, le marché a, pour des raisons techniques, trouvé un palier de résistance : les ventes des opérateurs, pour réduire leurs engagements et régler leurs soldes débiteurs ont fortement diminué, de même que celles des investisseurs anglais. Il n'en demeurait pas moins très vulnérable. L'avertissement lancé par M. Fourcade, décidé à mener avec la plus extrême sévérité le « refroidissement » de l'économie, a immédiatement relancé la baisse. Le renforcement du diagnostic anti-inflationniste, la mise en faillite de la banque allemande Herstatt, qui a jeté le trouble dans les milieux financiers, les dernières liquidations de fin de mois et de semestre, la baisse catastrophique de la Bourse de Londres (voir d'autre part) et la mauvaise tenue de Wall Street, enfin, ont fait le reste.

Comme partout ailleurs, la corbeille a observé, avec appréhension la hausse des taux d'intérêt à court terme, qui, néanmoins, leur a paru plafonner malgré les craintes d'une nouvelle envolée. Elle a également enregistré les pronostics très réservés émis par les dirigeants de certaines entreprises sur l'évolution de leurs résultats en 1974 ou en 1975, n'y trouvant rien de réjouissant.

Sur le marché de l'or, les cours, après être tombé à leurs plus bas niveau depuis le début de février, se sont légèrement redressés à l'approche du week-end. Le lingot et le kilo en barre, venant de 23.000 F., se sont finalement établis à 22.850 F. (contre 24.710 F.) et à 22.785 F. (contre 24.750 F.) respectivement. Le napoléon a terminé à 234.10 F. (après 229.50 F.) contre 241 F.

Les valeurs étrangères ont toutes fléchi. En reprise vendredi, les mines d'or n'ont effacé qu'une faible partie de leurs pertes.

Les principales variations de cours

VALEURS FRANÇAISES

Hausses (%)

	28 juin	Diff.		28 juin	Diff.
Hutch.-Mapa ...	240	+ 10,3	Le Nickel	84,20	+ 6,4
D.B.A.	109	+ 7,9	Michelin	820	+ 6,4
Legrand	1620	+ 7,8	Kléber	75	+ 6,4
Saulnes	178	+ 7,8	Moulinex	2655	+ 6,2
Talcs de Luzenac	285	+ 7,8	P.L.M.	154	+ 5,5
Europe n° 1	338	+ 7,5	Viniprix (1)	795	+ 5,1
C.F.A.O.	224	+ 6,6	Maisons Phénix.	840	+ 5

(1) Compte tenu du coupon de 12 F.

Baisses (%)

	28 juin	Diff.		28 juin	Diff.
Peugeot	184,50	— 12,9	B.C.T.	208	— 7
Institut Mérieux	515	— 11,9	S.A.P.E.	114,80	— 7
Radiotechniq. ..	310,80	— 11,4	Alspi	63,20	— 6,4
S.A.T.	845	— 10	Saint-Gobain ..	121	— 6,3
Penhoët	248	— 9,8	Lyonn. des eaux	385,50	— 6,1
Nobel-Bozel	122,50	— 8,6	Veuve Clicquot..	680	— 5,9
Aquitaine	442	— 6,8	Salins du Midi..	295	— 5,5

(2) Compte tenu du coupon de 11 F.
(3) Compte tenu du coupon de 4,20 F.

VALEURS ÉTRANGÈRES

Baisses (%)

Harmony	50,30	— 10,8	Banque ottom...	315	— 7,6
Petrofina	589	— 10,2	Chase Manhatt..	173	— 6,5
East Rand	105,90	— 9,1	Saint-Helena ...	169	— 6,2
President Brand.	131,40	— 8,7	Randfontein ...	182,50	— 6,1
Norsk Hydro ...	565	— 7,9	Kodak	583	— 5,9
Canadien Pacif..	65,20	— 7,6	Du Pont	794	— 5,5

Métallurgie, constructions mécaniques

Les présidents des sociétés métallurgiques, après avoir évoqué la hausse des prix de revient, signalent tous le maintien d'une conjoncture très soutenue, avec des hausses des prix de vente surtout manifestes à l'étranger. Ils prévoient pour 1974, avec les précautions oratoires d'usage, des améliorations des résultats.

Les ventes de *Châtillon-Biache* ont augmenté de 14 à 43 % suivant les secteurs. Le chiffre d'affaires est en progrès de 41 %. Un programme d'investissements de 300 millions sera exécuté à un rythme compatible avec un financement acceptable.

A fin avril, le chiffre d'affaires de *La Chiers* était en progrès de 50 %. A fin mai, la production s'était accrue de 5,6 % pour l'acier et de 22,5 % pour les produits transformés.

Les *Laminoirs à froid de Thionville*, filiale à 71 % de *La Chiers*, maintiendront leur dividende global à 8,25 F bien que la charge d'un emprunt émis en 1971 en monnaies européennes ait pesé sur les résultats de 1973.

D'après la situation provisoire au 28 février, le résultat du premier semestre de l'exercice, pour *Marine-Firminy*, a été de 15,12 millions de francs contre 8,97 millions. Les dividendes des filiales sont surtout encaissés dans le second semestre.

Le chiffre d'affaires de la *Générale de fonderie*, pendant les cinq premiers mois de l'année, a atteint 403.43 millions de francs contre 309,32 millions. Le droit de souscription a été négocié à 3,35 F, puis 1,805.

Le président de la *Sagem* prévoit à partir de 1974 un taux de croissance de l'ordre de 10 % par an en francs constants. Le carnet de commandes a augmenté en un

	28 juin	Diff.
Châtillon	30,20	+ 1,20
La Chiers	245	+ 6
Creusot-Loire (1) .	128,30	+ 10,80
Denain Nord-Est ..	169,40	— 2,60
Droit (1 pr 10)	6,15	— 0,35
Marine	105	— 1
Métall. Normandie.	140	— 2
Pompey	62,20	— 0,30
Sacilor	77,80	+ 0,30
Saulnes	178	— 13
Usinor (2)	97,80	+ 2
Vallourec	143	+ 4,80
Alspi (3)	63,20	— 4,60
Babcock-Fives (4) .	69	+ 3,25
Génér. de fonderie	281,20	— 3,80
Poclain	492	+ 22
Sagem	466	— 9
Saunier-Duval	232	+ 7
Penhoët	248	— 27
Citroën	37,10	+ 7,10
Ferodo	235	— 4,80
Peugeot	184,50	— 27,50

(1) Compte tenu d'un coupon de 6,50 F.
(2) Compte tenu d'un coupon de 6,30 F.
(3) Compte tenu d'un coupon de 4,20 F.
(4) Compte tenu d'un coupon de 5,25 F.

an de 15 % environ et le chiffre d'affaires à fin mai est en progrès de 22 %.

Virax n'a fait apparaître, pour l'exercice clos le 31 mars 1974, qu'un bénéfice net de 0,862 million de francs contre 3 millions et ne distribuera qu'un dividende global de 7,50 F contre 13,50. Le conseil signale qu'en raison de la politique fiscale et des taux de crédit il a renforcé les amortissements et les provisions.

L'accord avec *Peugeot* a été suivi d'une hausse vigoureuse de *Citroën*, dont le bénéfice net a été en 1973 de 54,40 millions de francs contre 32 millions en 1972, mais qui a été obligé, dans le premier trimestre de 1974, à stocker une partie de sa production, son chiffre d'affaires ayant alors baissé de 17,2 %.

Filatures, textiles, magasins

Au cours des cinq premiers mois de 1974, le chiffre d'affaires du groupe *Sommer - Allibert* a augmenté de 34,7 %. Pour l'an-

	28 juin	Diff.
Dollfus-Mieg	538	— 73
Saint-Frères	72	+ 0,80
Sommer	31,50	+ 0,50
Fourmies	499	— 21
Lainière Roubaix ..	51	— 3
Roudière	73	— 4,30
Vitos	85	+ 9
C.F.A.O.	224	+ 14
Nouvelles Galeries.	104,50	— 3,10
Paris-France	132	+ 2,50
Prénatal	73,20	+ 3,20
Printemps	83,30	+ 0,30
La Redoute	392	— 12
Louvre	240	— 25

née entière, la progression devrait être de 30 %, soit 18 % en volume, tandis que les résultats s'accroîtraient de 18 %.

Mines, caoutchouc, outre-mer

Kléber, dont le bénéfice net a été de 10,91 millions et dont le dividende global a été de 3,75 F contre 4,50 F, a augmenté son

	28 juin	Diff.
Le Nickel	84,20	+ 5,10
Peñarroya	79,50	+ 10,30
Asturienne	317,50	+ 1,50
Charter	14,05	+ 0,35
Internat. Nickel ..	132,40	— 3,40
R.T.Z.	15,85	+ 0,95
Tanganyika	14,50	— 0,60
Union minière	160	— 7,20
Z.C.I.	4,55	— 0,20
Hutchinson-Mapa .	240	+ 22,50
Kléber	75	— 4,50
Michelin	820	+ 50

chiffre d'affaires de 21,2 % dans les cinq premiers mois de 1974.

Dans la même période, les ventes de *Dunlop* ont augmenté de 33 %.

Le dividende global de *Safic-Alcan* sera de 12,75 F contre 11,25 F.

Pétroles

« Il est certain que la consommation d'hydrocarbures est en recul depuis six mois, après une augmentation qui ne s'est pas démentie pendant dix ans », a déclaré M. Grenier de Lilliac, président-directeur général de la Compagnie française des pétroles, au cours de l'assemblée générale de la société. Cette situation pourrait devenir inquiétante à terme. Pour y parer, la C.F.P.

	28 juin	Diff.
Antar (1)	32,60	— 0,35
Aquitaine	442	+ 1
Esso Standard (2).	83	— 0,60
Franç. des pétroles	147,10	— 7
Pétroles B.P.	50	— 0,30
Primagaz	310	inchangé
Raffinage	150	— 2
Sogerap	76,50	inchangé
Exxon	342,80	— 7,70
Norsk Hydro	565	— 49
Petrofina	589	— 67
Royal Dutch	138,10	+ 1,60

(1) Compte tenu du coupon détaché : 2 F.
(2) Compte tenu du coupon détaché : 3,50 F.

entend modifier ses investissements. « L'évolution de la consommation et le niveau des prix doivent conduire à une réduction des investissements en raffinage et en distribution », a ainsi indiqué M. de Lilliac. L'exploitation de l'uranium sera menée plus avant, et des efforts seront entrepris pour diversifier plus encore les zones géographiques et politiques d'approvisionnement en brut.

« L'accent doit être mis dorénavant sur les produits à haute valorisation et, en général, rares sur le marché.

« De nouvelles orientations en raffinerie sont à l'étude. Quant au secteur de la chimie, nous voyons apparaître, avec des perspectives très encourageantes, les premiers fruits de nos investissements », a-t-il conclu.

Produits chimiques

Les actions de la firme pharmaceutique britannique *Glaxo* ont

	28 juin	Diff.
Clin-Midy (1)	359	— 9
Cotelle et Foucher	112,40	+ 0,40
Institut Mérieux .	515	— 70
Laboratoire Bellon.	287	— 3
Nobel-Bozel	122,50	— 11,50
P.U.K. (2)	115,60	— 2,30
Pierrefitte-Auby ..	62,80	+ 3
Rhône-Poulenc (3)	137	— 1,10
Roussel-Uclaf	239,50	+ 3,50
St-Gob.-P.-à-M. ...	121	— 8,20

(1) Compte tenu du coupon de 9 F.
(2) Compte tenu du coupon de 8,40 F.
(3) Compte tenu du coupon de 8,90 F.

été introduites mercredi 26 juin à la Bourse de Paris au cours de 34,50 F.

Mines d'or, diamants

	28 juin	Diff.
Amgold	254	— 8
Anglo-American ...	29,60	— 0,50
Buffelsfontein	140,50	— 7,10
Free State	140,60	— 3,90
Goldfields	19,30	— 0,60
Harmony	50,30	— 6,10
President Brand ..	131,40	— 14,80
Randfontein	182,50	— 12
Saint-Helena	169	— 11,20
Union Corporation	23,80	— 0,50
West Driefontein ..	268,50	— 5,50
Western Deep	135,90	— 4,60
Western Holdings .	198	— 8
De Beers	19,60	+ 0,45

Valeurs diverses

Comme nous l'avons annoncé (le Monde du Monde du juin), le groupe allemand Beiesdorf a déposé une offre publique d'achat

	28 juin	Diff.
Air liquide	272	— 6
Arjomari	162	— 2,40
Hachette (1)	142	+ 2,60
Presses de la Cité .	93,50	— 0,50
Europe n° 1	338	+ 32,80
L'Oréal	1 649	+ 1
Skis Rossignol	1 550	+ 77

(1) Compte tenu du coupon détaché : 9 F.

(O.P.A.) sur les actions de la société Nivéa, au prix de 425 F l'unité. Cette offre est valable jusqu'au 19 août.

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES
Base 100 : 29 décembre 1973

	21 juin	28 juin
Indice général	86,6	84,9
Assurances	125,4	122,4
Banq. et sociétés financ.	69	66,3
Sociétés foncières	90	86
Sociétés investiss. portef.	88,9	87,8
Agriculture	92,6	90,1
Aliment., brasseries distill.	97,7	96,9
Autom., cycles et l. équip.	65,8	65,5
Bâtim., matér. constr., T.P.	79	78,4
Caoutchouc (ind. et comm.)	76	78,9
Carrières salines, charbon.	90,3	91,5
Constr. mécan. et navales	92	88,8
Hôtels, casinos, thermal	95,9	90,5
Imprimeries pap., cartons	77,4	77,2
Magas., compt. d'exportat.	65,5	65,5
Matériel électrique	78,1	77
Métall., com. des pr. métal.	105,1	105,1
Mines métalliques	106,5	109,8
Pétroles et carburants ..	85,3	82,3
Prod. chimiq. et él.-mét.	104,8	101,8
Services publics et transp.	95	95,2
Textiles	82,4	82,1
Divers	88,2	86,1
Valeurs étrangères	95,7	93,1
Valeurs à rev. fixe ou ind.	102,2	»
Rentes perpétuelles	86,5	»
Rentes amort., fonds gar.	130,2	»
Sect. indust. publ. à r. fixe	90,1	»
Sect. ind. publ. à rev. ind.	133,5	»
Secteur libre	98,5	»
INDICES GÉNÉRAUX DE BASE 100 en 1949		
Valeurs à rev. fixe ou ind.	179,1	»
Val. franç. à rev. variable	600	588
Valeurs étrangères	704	688
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE — Base 100 : 29 décembre 1961		
Indice général	71,6	69,9
Produits de base	55,4	52,8
Construction	84	83,9
Biens d'équipement .	62,7	61,8
Biens de consom. durables	84,4	85,1
Biens de cons. non durabl.	67	65,5
Biens de consom. aliment.	105,7	107,7
Services	102,1	»
Sociétés financières ..	81,5	»
Sociétés de la zone franc expl. principal. à l'étr.	126,5	»
Valeurs industrielles	65,2	»

Saint-Gobain-Pont-à-Mousson : quelques inquiétudes

Présentant à la presse les résultats de son groupe, M. Roger Martin, président de Saint-Gobain - Pont-à-Mousson, tout en se montrant rassurant pour 1974, a laissé percer quelques inquiétudes pour 1975. Les ventes de l'année en cours progresseraient de 25 % et les résultats nets « pourraient au moins rattraper l'inflation ». Mais le gros problème c'est la crise de l'automobile en Europe, qui touche les ventes de vitres (— 17 % en surface), soit 40 % des résultats de la branche verrière, cette activité entrant elle-même pour 50 % du total enregistré par le groupe.

Autre préoccupation : les plans de « refroidissement ». Pour M. Martin, la pharmacopée anti-inflation comporte un certain nombre de potions diverses, qui ont la caractéristique d'être toutes amères. En Allemagne, l'un des fiefs du groupe, les mesures prises à ce titre en 1973 ont provoqué une forte crise dans le bâtiment, avec un certain nombre de faillites éclatantes. La régression, qui touche également les produits verriers, pourrait bien déborder sur une partie de l'année 1975. Heureusement, le boom de l'isolation, l'un des points forts du groupe, permet de compenser les baisses de régime enregistrées ailleurs, et si la bataille de l'isolation thermique est gagnée il faut penser à la suivante : celle de l'isolation phonique.

Aussi l'« horizon n'est plus au grand beau », comme il l'est encore pour la sidérurgie, le ciment ou la chimie, mais Saint-Gobain - Pont-à-Mousson conserve la volonté d'investir envers et contre tout : 5,5 milliards de francs depuis trois ans ; 2,27 milliards de francs entre 1973 et 1975. Au passage, quelques indications sur l'incidence des relèvements d'impôts : 30 à 40 millions de francs supplémentaires, et sur les difficultés immobilières de la filiale américaine Certain Teed, dont les pertes, au pire de 27 millions de dollars, représenteraient, sur une seule année, 2 à 3 % des résultats.

TITRES LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉS A TERME

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
4 1/2 % 1973	671 700	279 856 500
C.N.E. 3 %	14 375	14 475 275
Carrefour	5 780	10 768 650
Nobel Bozel	63 075	8 183 050
Petrofina	13 750	8 450 700
Moulinex	2 870*	7 550 040
Peugeot	35 675*	6 993 814

(*) Quatre séances seulement.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	24 juin	25 juin	26 juin	27 juin	28 juin
Terme	133 722 208	173 383 013	112 155 927	100 632 880	84 451 795
Comptant .					
R. et obl.	84 243 419	81 729 260	93 894 565	89 944 569	83 201 596
Actions .	50 475 620	78 559 659	47 352 665	58 147 236	42 799 224
Total	268 441 247	333 671 932	253 403 157	248 724 685	210 452 615
INDICES QUOTIDIENS (I.N.S.E.E. base 100, 31 décembre 1972)					
Valeurs :					
franç. ..	84,2	84,5	85,5	83,9	
étrang. .	91,4	92,1	93,2	90,4	
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 28 décembre 1961)					
Indice gén.	71,2	71,2	72	71,2	69,9

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numero du « Monde » daté 29 juin 1974 a été tiré à 548 680 exemplaires.

MARCHAND-VASSEUR

22-24, RUE DES VINAIGRIERS 75010 PARIS - TEL 202-50-12

Soldes d'été

Parfums. Bijoux, Fleurs, Chapeaux, Ivoires, Coraux, Ecailles

Samedi 29 juin, lundi 1er juillet De 11 heures à 20 heures

Mo gare Est, Jacques-Bonsergent

A B C E F G H

MIS EN ŒUVRE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU CHEF DE L'ÉTAT

Les premiers missiles nucléaires tactiques Pluton sont opérationnels dans l'armée de terre

L'état-major de l'armée de terre a présenté, pour la première fois, le jeudi 27 et le vendredi 28 juin, aux députés membres de la commission de la défense nationale et à la presse son arme nucléaire tactique Pluton. Depuis plusieurs semaines (« le Monde » du 11 mai), le 3e régiment d'artillerie, à Mailly-le-Camp (Aube), a été, en effet, équipé de missiles Pluton et, d'ici à 1977, cinq autres régiments dans l'est de la France devraient en être dotés. Au total, une quarantaine de chars AMX-30 pourront lancer le missile. L'ordre d'engagement du tir relève directement du président de la République.

Chacun des six régiments — les trois unités suivantes seront installées dans les camps de Suippes, de Laon-Couvron et du Fougerais-Belfort — sera équipé de six moyens de lancement du Pluton et d'un dépôt mobile d'armes nucléaires. Une chaîne informatique directe, pour la transmission des consignes et de l'ordre de tir jusqu'à une centaine de kilomètres de portée, relie chaque véhicule lanceur au P.C. du corps d'armée.

« L'emploi de l'arme tactique, a expliqué le général de brigade Marty, adjoint au général commandant la Ire armée, est d'essence gouvernementale et ne peut être décidé que par le chef de l'Etat dans les mêmes conditions que l'emploi des forces nucléaires stratégiques. Le contrôle des cœurs nucléaires est assuré par des précautions prises à l'intérieur des dépôts et par l'existence, au sein du régiment, d'un groupement spécial de sécurité, formé de gendarmes, dépendant directement du gouvernement et chargé de la surveillance des cœurs des armes. Le contrôle de l'engagement repose sur l'existence d'un boîtier de sécurité verrouillé sur chaque munition et qui interdit le tir du missile et la mise à feu de la charge en l'absence d'un nombre-code détenu par le chef de l'Etat et communiqué seulement au moment du tir. Enfin, le contrôle de l'emploi s'exerce par une vérification de la conformité des plans établis par le commandant de la Ire armée. Ces plans sont soumis au chef d'état-major des armées, qui les fait approuver par les plus hautes autorités gouvernementales, après les avoir soigneusement vérifiés. »

Le général Marty a encore précisé que le missile Pluton est l'instrument « d'une action délibérée sur une direction de l'adversaire potentiel et à un moment choisi par le gouvernement pour porter un coup d'arrêt et produire un effet massif, brutal, très concentré dans le temps et non renouvelable ». La bombe nucléaire du Pluton a une puissance de 10 ou 25 kilotonnes, selon les modèles. Elle explose à 300 ou 400 mètres d'altitude. Le missile, qui doit tomber à 200 ou 300 mètres de sa cible, est capable de s'autodétruire si son écart probable par rapport à l'objectif apparaît supérieur à 1 500 mètres au cours de la manœuvre.

Des procédures de concertation avec les alliés

Avec les missiles Pluton, les forces armées françaises abandonnent la doctrine du tout ou rien qui supposait, en cas d'agression nucléaire caractérisée, des représailles massives sur les villes de l'adversaire grâce aux armes nucléaires stratégiques. L'arsenal nucléaire tactique permet de s'en prendre aux forces de combat de l'agresseur, sur le champ de bataille, à la différence des armes nucléaires stratégiques, de plus forte puissance, qui seraient dirigées contre des villes, des usines ou des ports.

Il existe entre le Pluton et les escadrons de Mirage-III E ou de Jaguar des différences considérables. La portée du missile Pluton (120 kilomètres au maximum) est très nettement inférieure au rayon d'action des avions stationnés à Luxeuil (Haute-Saône) ou à Saint-Dizier (Haute-Marne). Mais le Pluton a l'avantage de pouvoir être utilisé par tous les temps. Les cibles éventuelles peuvent également être différentes, même si le missile et l'avion transportent, pour des raisons de commodité, des bombes nucléaires qui ont une puissance identique. Enfin, le Pluton est plus spécialement destiné à détruire des objectifs dits d'opportunité, c'est-à-dire des concentrations d'unités adverses, tandis que les avions reçoivent essentiellement des objectifs dits d'interdiction, comme des points de franchissement, des aérodromes, des installations de radar, des centres de transmission ou des dépôts logistiques.

La France s'est lancée dans la construction d'un armement nucléaire tactique compte tenu d'un retrait éventuel des forces américaines d'Europe et dans l'hypothèse où les Etats-Unis renonceraient à soutenir leurs alliés européens en usant de la menace d'une riposte nucléaire. Mais, paradoxalement, la France s'est dotée d'un instrument de dissuasion qui la rapproche, davantage encore que par le passé, de ses alliés occidentaux. Certes, le gouvernement français peut faire valoir qu'il n'a pas totalement adopté la doctrine de la riposte graduée de l'OTAN, car celle-ci s'applique à toutes les forces, y compris les forces armées dites classiques. Or la France n'ignore pas que ses moyens classiques sont notoirement insuffisants et qu'ils ne lui permettraient pas de s'opposer longtemps à une agression caractérisée. Mais il n'empêche que la possession d'un armement nucléaire tactique contraint, désormais, la France à prévoir, sur le seul plan de la menace de son emploi, des procédures de concertation avec ses alliés.

Croire que la France pourrait déclencher le feu nucléaire tactique au-delà de ses frontières sans une entente préalable avec ses alliés occidentaux paraît illusoire dans les circonstances présentes. D'abord, parce que le tir d'une arme nucléaire — même si elle est contrôlée directement par le chef de l'Etat qui garde, jusqu'au bout, toute la responsabilité de l'ordre d'engagement — est de nature à modifier le cours d'un conflit et à accroître les risques d'une escalade généralisée. Ensuite, parce que l'arme nucléaire tactique est au service du corps de bataille français dont il est difficile de penser qu'il puisse être engagé au-delà du Rhin, par exemple, sans l'accord des alliés. Les états-majors, du reste, en sont si conscients qu'ils admettent la nécessité d'entamer une concertation et une coordination des plans d'emploi avec les instances alliées.

Lancé éventuellement contre des cibles militaires mobiles sur la nature desquelles le gouvernement français devra être régulièrement et systématiquement informé, le Pluton est l'objet de procédures d'interdiction de tir et de contraintes qui limitent son emploi en certaines circonstances. En particulier, il n'est pas question pour le gouvernement de l'utiliser dans des zones jugées trop « sensibles » et de prendre pour objectif des localités au-delà d'un certain nombre d'habitants, par exemple. Cette règle demeure, à vrai dire, toute théorique et même singulièrement irréaliste, dès lors qu'elle suppose qu'un adversaire potentiel se pliera au bon vouloir des artilleurs français en évitant de s'installer dans des bourgs ou des villages importants. Une telle ambiguïté dans l'emploi du Pluton explique notamment que la République fédérale d'Allemagne — qui craint d'être, le cas échéant, en première ligne — ait souhaité recevoir de la France des précisions sur les conditions d'un largage de ses bombes nucléaires tactiques le plus en avant possible du territoire ouest-allemand.

JACQUES ISNARD.

Nouvelle plainte en justice du ministère des finances

Des transporteurs routiers chargés du « ramassage scolaire » s'entendaient pour faire monter les prix

Les transporteurs routiers ne sont pas à la fête : ni le président de leur fédération nationale, qui vient de se faire vertement semoncer par les pouvoirs publics, ni les présidents des syndicats d'Indre-et-Loire, d'Ille-et-Vilaine et du Lot dont les dossiers sont transmis à la justice, ni enfin vingt-neuf transporteurs qui vont devoir répondre devant le parquet de pratiques interdites par la loi.

De quoi s'agit-il ? Encore une fois (1) d'ententes illicites pour maintenir des prix élevés en empêchant la concurrence de s'exercer. Dans trois départements — l'Indre-et-Loire, le Lot, l'Ille-et-Vilaine, — les transporteurs routiers chargés du ramassage scolaire se sont « entendus » — avec la bénédiction de leur fédération départementale et même nationale — pour faire monter les prix et écarter les concurrences.

L'avis de la Commission technique des ententes et des positions dominantes publié au *Bulletin officiel des services des prix* du 29 juin fournit des précisions assez stupéfiantes sur la façon dont les choses se passèrent. Dans le Lot par exemple, vingt-neuf transporteurs constituent une entente en juillet 1971 pour répondre à un appel d'offres portant sur trente-trois circuits de ramassage scolaire. Ils demandent une hausse de 40 % en moyenne des tarifs. Leur cohésion est très forte : une convention a été signée par les professionnels et approuvée par le syndicat départemental. Elle interdit notamment à un entrepreneur de traiter seul. Une pénalité de 5 000 F est prévue au cas où la convention ne serait pas respectée.

En septembre 1971, lors de la rentrée scolaire, vingt-quatre des vingt-neuf entreprises du Lot refusent d'assurer le ramassage scolaire pour contraindre le préfet à accepter leurs revendications et à reconnaître leur entente. Celui-ci fait appel aux camions de l'armée mais doit capituler ; il doit même retirer à quelques transporteurs indépendants les circuits de ramassage qu'il leur avait confiés pendant l'été. Ces circuits sont rendus aux membres de l'entente. On croit rêver...

Sans doute les professionnels du Lot ont-ils poussé plus loin que leurs collègues d'Indre-et-Loire et d'Ille-et-Vilaine les conséquences de leur entente. Mais partout le but visé était le même : faire monter les prix, empêcher la concurrence. La commission technique des ententes qui a mené l'enquête estime que ces pratiques ne sont pas des accidents et qu'elles s'étendent vraisemblablement à l'ensemble du pays. Aussi le ministère de l'économie et des finances, au vu du rapport qui lui a été remis, a vertement semoncé la Fédération nationale des transporteurs routiers, lui indiquant qu'elle échappait de justesse aux poursuites judiciaires et qu'elle devrait « *adopter désormais une attitude conforme à la loi* ».

ALAIN VERNHOLES.

(1) De nombreuses ententes ont été dénoncées cette année par la commission. Les dernières affaires ont été celles des canalisations souterraines en matière plastique (« le Monde » daté 31 mars-1er avril 1974), de la construction de l'université du Mirail à Toulouse (« le Monde » du 27 mars 1974), des huiles régénérées (« le Monde » du 18 mai 1973).

LES DÉPARTS EN VACANCES

Un bouchon de moins

A l'occasion du week-end qui coïncide avec la fin du mois et le début des grandes vacances d'été, un dispositif de surveillance et de prévention renforcé a été mis en place.

Le traditionnel plan « Primevère » appliqué du samedi 0 heure au lundi 24 heures a été étoffé. 35 000 gendarmes, membres des C.R.S. et policiers, surveillent les grands axes routiers dont une quinzaine ont été doublés d'itinéraires « bis » fléchés.

Les automobilistes rencontreront encore, malgré l'amélioration du réseau, les traditionnels « bouchons » qui à Vendôme, Le Perthus, Bordeaux, La Tour-du-Pin, s'étendent souvent sur plusieurs kilomètres. Le plus célèbre, celui de Vienne, sur l'autoroute du Soleil, a toutefois été neutralisé puisque l'autoroute B 7 de déviation par la rive droite du Rhône a été ouverte vendredi.

De son côté, la S.N.C.F. devait mettre en circulation, du vendredi au lundi, 1 464 trains dont 363 supplémentaires au départ des gares parisiennes.

M. GISCARD D'ESTAING SOUHAITE QUE DES TÉMOINS FRANÇAIS SOIENT ENTENDUS AU PROCÈS DE Mme KLARSFELD

Les conditions dans lesquelles se déroule, depuis le mercredi 25 juin, à Cologne, le procès de Mme Beate Klarsfeld provoquent à Paris un certain émoi, en particulier parmi les anciens déportés et victimes de guerre. Le président du tribunal s'est, en effet, opposé jusqu'à maintenant à l'audition de témoins français, estimant que l'inculpée devait être simplement jugée pour la tentative d'enlèvement, en mars 1971, de Kurt Lischka, ancien chef adjoint de la police de sécurité en France et chef de la Gestapo dans la région parisienne, de 1940 à 1943. Pour son rôle joué dans la déportation de cent mille Juifs français, Kurt Lischka a été condamné en 1950 par le tribunal militaire de Paris à la détention à perpétuité, mais il vit actuellement en toute quiétude à Cologne, où il est fondé de pouvoir d'une firme d'import-export. Lischka devrait comparaître lundi devant le tribunal de Cologne.

Le président de la République, M. Giscard d'Estaing, a en tout cas donné ces derniers jours des instructions à l'ambassade de France à Bonn pour qu'elle attire sans délai l'attention du gouvernement fédéral allemand sur l'émotion que provoque en France le procès de Mme Klarsfeld, et exprime le très ferme espoir qu'aucun obstacle ne sera apporté par le tribunal lors des prochaines audiences à l'audition de témoins français.

M. JACQUES CHIRAC A « ACTUEL 2 »

Le premier ministre, M. Jacques Chirac, est l'invité d'« Actuel 2 », lundi 1er juillet, à 20 h. 35, sur la deuxième chaîne. Il répondra aux questions de MM. Philippe Tesson (« Quotidien de Paris »), Laurent Salini (« l'Humanité »), Philippe Grumbach (« l'Express ») et de notre directeur, Jacques Fauvet, sur le thème : « Un premier mois : quels changements ? »

SUR MESURE et DEMI-MESURE

chemises de qualité pour hommes soignés !

dans la forme qui vous plait à votre taille et longueur de manches

Société industrielle de confections

"DURFOR" 61 - FLERS

ALBUM GRATUIT SUR DEMANDE

Pour protester contre les importations de pêches espagnoles

Les producteurs de fruits du Languedoc menacent de passer à l'action directe

Les producteurs de pêches ont déterré la hache de guerre : « *L'opinion publique française doit s'attendre à de très vigoureuses réactions de la part des producteurs de fruits, qui se trouvent en état de légitime défense* », indique un communiqué, diffusé, vendredi 28 juin dans la soirée, par la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (F.N.S.E.A.). En clair, les fruitiers du Languedoc, et notamment des Pyrénées-Orientales, ont décidé de bloquer tous les camions transportant des pêches espagnoles et de les détruire.

L'exaspération des agriculteurs de cette région est en effet à son comble : au cours des dernières semaines, les arrivages de fruits espagnols étaient tellement importants — atteignant 1 000 tonnes par jour — que la marchandise française restait sur les quais des stations d'emballage, sans acquéreur. Le gouvernement espagnol a pris, la semaine dernière, l'engagement « verbal » de limiter les exportations vers la France à 100 tonnes par jour, et, les jours suivants, les arrivages sur Perpignan sont tombés bien en-deçà de ce chiffre. En revanche, il le dépassait nettement à Hendaye. Vendredi, les importations ont dépassé au total 280 tonnes. La veille, les producteurs ont lancé un « avertissement ». Et leur président, M. Perret du Cray, expliquait que la campagne de la pêche espagnole bat son plein, alors que les départements méridionaux français donnent encore des fruits primeurs : ces derniers ne peuvent tenir la comparaison de prix avec leurs concurrents ibériques. Et les cours ont chuté de 2,70 à 2 francs le kilo. Sans compter les invendus.

Le revenu annuel des producteurs se joue sur quelques semaines. « *Mévente et chute des prix, en quinze jours, toute l'année peut être foutue* », expliquent les Méridionaux.

A Paris, le ministère de l'agriculture suit heure par heure l'évolution de la situation. Avec un certain détachement toutefois. On remarque, en effet, rue de Varenne que les cours à 2 F sont encore rémunérateurs, près de trois fois supérieurs aux prix de retrait qui est versé aux producteurs lorsqu'ils détruisent la récolte.

En fait, on espère que les difficultés se régleront d'elles-mêmes. Les touristes vont arriver dans la Péninsule et consommeront sur place les pêches, alors même que la production commencera à diminuer. D'ailleurs, on remarque au ministère que la France, qui, bon an mal an, exporte 1 million de tonnes de fruits et légumes, serait mal venue de reprocher à l'Espagne de vouloir en faire autant.

En bref, Paris regarde les Catalans s'enflammer sans trop d'inquiétude, mais suit, en revanche, avec attention l'agitation des éleveurs de porcs.

A. G.

QUATORZE ASSOCIATIONS PARTENT EN GUERRE CONTRE LA ROCADE DE LA BAULE

Un nouveau tronçon d'autoroute contesté. Cette fois, il s'agit des 6 kilomètres de la rocade qui, contournant La Baule, doit « désembouteiller » la station balnéaire. L'administration y songeait depuis 1966. Le premier tracé fut abandonné, le second repoussé par la population, le troisième vient d'être déclaré d'utilité publique. Cette décision provoque une véritable levée de boucliers. Quatorze associations de défense de la presqu'île de Guérande, qui représentent cinq à six mille personnes, et le syndicat des paludiers en demandent l'annulation au tribunal administratif de Nantes. Et en attendant le jugement, ils veulent que tous les travaux soient suspendus.

Venus à Paris, ils ont, le 27 juin, expliqué, au cours d'une conférence de presse, la vigueur de leur réaction. La rocade de La Baule, un ruban de 26 mètres de large, mais de 50 mètres d'emprise, doit passer au beau milieu des marais salants.

Cet étrange pays plat où, depuis des siècles les paludiers raclent un sel gris particulièrement savoureux, va être défiguré. Pire, en coupant les canaux par où s'engouffre la marée, la voie express condamne bon nombre d'« œillets », ces unités d'extraction du sel. Plusieurs dizaines de familles de paludiers devront lâcher le rateau. Les 2 000 hectares de marais de la presqu'île de Guérande sont le « garde-manger » des poissons du littoral et l'escale favorite de nombreux et rares oiseaux migrateurs. « *Tout cela va être compromis par une route à grande vitesse, qui est absurde dans un pays de vacances et dispendieuse parce qu'elle ne servira vraiment que deux mois par an* », a dit Mme Jacqueline de Mareuil, porte-parole des associations. « *Nous sommes tous d'accord pour améliorer la circulation, mais pas de cette façon. D'autres tracés sont possibles. Nous nous battrons jusqu'au bout pour sauver le marais.* »

ALCAN ALUMINIUM ET INCO RELÈVENT LEURS PRIX...

Montréal, 29 juin. — La compagnie Alcan Aluminium a annoncé vendredi une hausse du prix à l'exportation du lingot d'aluminium de première fusion sur tous les marchés sauf aux Etats-Unis. Le nouveau prix qui entre en vigueur le 1er juillet est de 39 cents la livre C.A.F. (contre 26 cents la livre auparavant).

De son côté, la compagnie « International Nickel » (INCO) a annoncé vendredi une augmentation de son prix du nickel électrolytique qui passe immédiatement de 1,62 à 1,85 dollar américain la livre (A.F.P.).

Ayant cessé de s'alimenter depuis le 4 juin

M. PATRICK NOULET A ÉTÉ TRANSPORTÉ A L'HOPITAL DES PRISONS

M. Patrick Noulet, ce détenu de la Santé qui, depuis le 4 juin, fait la grève de la faim pour obtenir une complète liberté de lecture, a été transporté vendredi 28 juin à l'hôpital central des prisons à Fresnes.

M. Patrick Noulet, qui est âgé de vingt-six ans, entend protester contre l'interdiction qui lui a été notifiée de lire « De la prison à la révolte », de Serge Livrozet ; « Cours, camarade, le P.C.F. est derrière toi », de Michèle Manceaux et Jacques Donzelot.

● *L'ancien gardien de l'équipe de France de football, Georges Carnus*, a été grièvement blessé ; sa femme et deux de ses enfants, Marie-Laure, neuf ans, et Nathalie, dix ans, ont été tuées dans un accident de la circulation qui a eu lieu, le 23 juin, à Bréal-sous-Vitré (Ille-et-Vilaine).

Selon les premiers éléments de l'enquête, un poids lourd aurait coupé la route à la voiture que conduisait Georges Carnus. Atteint d'une fracture du bassin et de fractures aux jambes, ce dernier a été hospitalisé à Rennes, en même temps qu'une autre de ses filles, Géraldine, cinq ans, dont l'état est jugé grave.